

Bulletin de la Commission historique du département du Nord

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Commission historique du Nord. Bulletin de la Commission historique du département du Nord. 1843.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

TOME XX.

LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1897

BULLETIN
DE LA
COMMISSION HISTORIQUE
DU DÉPARTEMENT DU NORD

BULLETIN
DE LA
COMMISSION HISTORIQUE
DU DÉPARTEMENT DU NORD.

TOME XX.



LILLE
IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1897



Reçu 60 19.7

STATISTIQUE FÉODALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

LA CHATELLENIE DE LILLE

Par TH. LEURIDAN.

V. LE WEPPE

Les localités du Weppes sont, dans l'ordre alphabétique : Armentières, Aubers, La Bassée, Beaucamps, Bois-Grenier, Capinghem, Chapelle d'Armentières, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecque, Fournes, Frelinghien, Fromelles, Hallennes-lez-Haubourdin, Hantay, Herlies, Houplines, Illies, Lambersart, Ligny, Lomme, Lompret, Le Maisnil, Marquillies, Pérenchies, Prêmesques, Radinghem, Sainghin-en-Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Sequedin, Verlinghem, Wavrin, Wicres.

1. ARMENTIÈRES.

I. La seigneurie et les seigneurs.

« Ville, terre, échevinage, château, seigneurie et pairie d'Armentières, qui est ville ancienne et douée de plusieurs privilèges, régie par bailli, lieutenant, sept échevins et autres officiers, ornée de bourgeoisie, cloche, scel, maison de ville et commune, beffroi, portes, clotures, fossés et ramparts. Le seigneur y exerce la haute, moyenne

et basse justice, le droit d'édicter et statuer sur le fait des métiers et police de ladite ville, et aussi d'accorder rappel de ban desdits échevins ».

Le domaine du seigneur d'Armentières, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, se composait 1° d'un cent de terre sis dans l'échevinage, tenant au chemin d'Armentières à Ypres et aux ramparts; 2° de rentes seigneuriales sur un grand nombre de maisons et héritages situés dans l'enclos de la ville et échevinage et qui, pour cette raison, ne devaient ni relief ni droit seigneurial, tandis que les héritages situés au dehors devaient, pour relief, 5 deniers au bonnier et 20 sous de cambrelage, et 14 deniers à la vente, don ou transport; 3° de trois moulins, un à eau et deux à vent; 4° des droits de mesurage des grains, de pesage des lins et d'afforage du vin; 5° de divers hommages dont l'un était chargé, pour relief, d'une vire d'arbalète à fer d'argent, un autre d'un verre plein de vin blanc, un autre d'une paire de sonnettes d'argent, un autre d'une demi-douzaine d'étoeufs blancs.

Parmi ces arrière-fiefs se trouvaient le Steenackere à Wytschaete et les Pilgrins au même lieu avec 7 hommages.

I. Jean, sire d'Armentières, grand-maître de la maison des comtes de Flandre, vivait à la fin du XII^e siècle; il fut père de Léon, qui suit :

II. Léon, sire d'Armentières, grand-maître de la maison des comtes de Flandre, fils de Jean, laissa pour héritière sa fille Clémence d'Armentières qui épousa Hellin de Mortagne (Poutrain, *Hist. de Tournai*) frère d'Évrard IV, châtelain de Tournai.

Comme contemporains, on rencontre dans les titres :

Nicolas d'Armentières, 1207 (Les Cartulaires de Saint-Martin d'Ypres, n^{os} 65 et 66); 1209 (Chambre des Comptes); 1212 (Abbaye de Loos, 56).

Bauduin d'Armentières et Bela, sa femme, lesquels en 1208 donnent au Chapitre de Saint-Pierre de Lille une dîme située en la paroisse de Saint-Étienne, à Lille (Fonds de Saint-Pierre, original). Il ne laissèrent pas de génération.

III. En mars 1220, Hellin de Mortagne, sire d'Armentières, atteste que Jean d'Armentières, fils de Léon, chevalier d'Armentières, a donné au chapitre de Saint-Pierre une rente de 2 rasières de froment. (*Decanus* f^o 111. *Lib. cat.* n^o 137).

Hellin I^{er} de Mortagne, époux de Clémence, héritière d'Armentières, fille de Léon, succéda à son beau-père comme grand maître de la Maison des comtes de Flandre. Il était garde (*balivus*) de la châtellenie de Tournai au mois d'août 1226 et en cette qualité il confirmait une vente de terre à Marquain, vente que feu Évrard Radoul, son frère, châtelain de Tournai, avait approuvée. (A. d'Herbomez, *Hist. des châtelains de Tournai*, preuves, n° 58). Il figure encore dans les titres, en janvier 1227 (Abbaye de Loos, 88) ; en 1238 (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, T. II, p. 369) ; en 1240 (Abbaye de Loos, 121). Hellin de Mortagne et Clémence d'Armentières eurent pour fils :

IV. Hellin II, sire d'Armentières, vivant en 1262 et 1263. Il avait pour femme Béatrix (1), qui lui donna :

V. Hellin III, sire d'Armentières, qui serait devenu avoué de Tournai par son mariage avec Sara, dame héritière d'Aigremont et de Wez, fille de Regnier d'Aigremont, dit le Borgne, avoué de Tournai, 1284-1302.

VI. Je suppose que Hellin III vendit sa seigneurie d'Armentières au comte Gui de Dampierre qui la destinait à son fils Gui de Flandre, né de sa seconde femme Isabelle de Luxembourg, et pour lequel il avait déjà acheté la terre d'Erquinghem sur la Lys et bien d'autres domaines. On dit que ce Gui de Flandre, comte de Zélande, mourut en Italie en 1310, sans alliance et que ses biens passèrent, en partie du moins, à son neveu Gui de Flandre (Le P. Anselme, II, 732 et 743). Ce qui est certain c'est que ce dernier était seigneur d'Erquinghem et d'Armentières en 1339.

VII. Gui de Flandre était fils de Guillaume de Flandre et d'Alix de Clermont, dite de Neelle ; petit-fils, par conséquent, de Gui de Dampierre, comte de Flandre, et de Mahaut de Béthune, sa première femme. En 1339, Gui de Flandre, seigneur d'Erquinghem et d'Armentières, soutenait un procès contre Alard de Poucques, seigneur de Houplines, propriétaire des moulins de Molimont, au sujet des ventelles desdits moulins qui retenaient les eaux de la Lys. (Inventaire des Archives d'Armentières, DD. 19).

(1) Une génération semble manquer à cette généalogie. En mai 1276, Jean châtelain de Tournai, reconnaissait devoir à Agnès, dame d'Armentières, et à Hellin, son fils, 276 livres d'Artois. (A. d'Herbomez, *Hist. des châtelains de Tournai*, preuves, n° 161).

Gui de Flandre, seigneur de Richebourg, d'Erquinghem, d'Armentières, etc., avait épousé Isabeau de Bar, fille de Thibaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Torcy. Il en avait eu une fille unique, Alix qui suit. Gui était mort au mois de décembre 1345.

VIII. Alix de Flandre, dame de Richebourg, avait épousé, par contrat du 20 juillet 1330, Jean de Luxembourg, sire de Roussy, châtelain de Lille. Elle mourut le 4 mai 1346 et fut inhumée dans l'église de Phalempin.

IX. Gui de Luxembourg, fils de Jean et d'Alix de Flandre, recueillit de sa mère la seigneurie d'Armentières qui, sauf un intervalle de 28 ans, resta dans sa famille durant deux siècles. Il devint châtelain de Lille, comte de Ligny et eut pour successeur son fils Wallerand.

X. Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille, fiançant sa fille Jeanne de Luxembourg, dès le 19 février 1392, à Antoine de Bourgogne, comte de Rethel et depuis duc de Brabant, second fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, lui donnait en dot le fief de la châtellenie de Lille, les seigneuries d'Erquinghem, d'Armentières et de la Bouteillerie et aussi toutes les terres qui lui étaient échues en Flandre, en Artois et ailleurs de la succession de son oncle, le seigneur de Fiennes (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, p. 162). Le mariage eut lieu à Arras, le 24 avril 1402, et Armentières passa ainsi, mais pour peu de temps, dans la maison de Bourgogne.

XI. Jeanne de Luxembourg, châtelaine de Lille, dame d'Armentières, mourut le 12 août 1407; laissant 2 fils : Jean et Philippe de Bourgogne sous la tutelle de leur père, Antoine de Bourgogne, qui périt à Azincourt en 1415. Jean succéda à son père comme duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, épousa Jacqueline de Bavière et mourut sans postérité en 1427. Philippe suit.

XII. Philippe de Bourgogne, né le 25 juillet 1404, héritait des comtés de Saint-Pol et de Ligny, ainsi que de la châtellenie de Lille et de la seigneurie d'Armentières, par la mort de sa mère en 1407. Il fit son entrée solennelle à Lille, le 17 novembre 1422 et prêta, comme châtelain, le serment accoutumé. Le 2 juin 1424, il donnait, comme seigneur d'Armentières, récépissé des lettres du duc de Bourgogne

régulant la juridiction des échevins de cette ville par rapport à leurs bourgeois arrêtés dans la châtelainie par le bailli de Lille.

Duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg après la mort de son frère, en 1427, Philippe mourut sans alliance à Louvain, le 4 août 1430. Par sa mort, les biens qu'il tenait de sa mère retournèrent dans la maison de Luxembourg, aux enfants de Jean, sire de Beaurevoir, second fils du châtelain Guy, comte de Ligny. La châtelainie de Lille et la seigneurie d'Armentières échurent à l'aîné Pierre de Luxembourg, qui devint ainsi la souche des comtes de St-Pol.

XIII. Pierre de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir et de Richebourg, comme son père, comte de Brienne et de Conversan, seigneur d'Enghien, du chef de sa mère, comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, seigneur de Fiennes et d'Armentières du chef de sa cousine Jeanne de Luxembourg, après la mort de Philippe de Bourgogne, était chevalier de la Toison d'Or de la première création. Il avait épousé, au mois de mai 1405, Marguerite des Baux, fille aînée de François, duc d'Andria, qui lui survécut. Il mourut de la peste à Rambures, le 31 août 1433, laissant :

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le fameux connétable décapité en place de Grève, le 19 décembre 1475.

Thibaut de Luxembourg, qui suit.

Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, époux d'Isabeau, dame de Roubaix.

Jacqueline de Luxembourg, épouse de Jean, duc de Bedford, régent du royaume de France sous Henri VI d'Angleterre. Elle se remaria à Richard d'Ondeville, sire de Riviers et en eut une fille qui épousa Edouard, roi d'Angleterre.

Isabelle, mariée à Charles d'Anjou, duc du Maine.

Catherine, qui épousa Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, et depuis duc de Bretagne.

XIV. Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Armentières et d'Erquinghem-Lys, second fils de Pierre et de Marguerite des Baux, épousa Philippote de Melun, dame de Sottenghien, fille de Jean, seigneur d'Antoing, chevalier de la Toison d'Or, et de Jeanne d'Abbeville, sa seconde femme. Après le décès de sa femme, Thibaut se fit religieux de Cîteaux, fut évêque du Mans et mourut le 1^{er} septembre 1477. Jacques, son fils aîné lui succéda.

XV. Jacques de Luxembourg, 1^{er} du nom, seigneur de Fiennes, de Sottenghien, d'Armentières et d'Erquinghem-Lys, gouverneur de Douai, pour Marie, duchesse de Bourgogne, conseiller et chambellan de l'Archiduc Maximilien, fut créé chevalier de la Toison d'Or en 1478 et se trouva à la bataille de Guinegate en 1479. Scohier place sa mort en 1487. Il avait épousé Marie de Berlaimont, fille héritière de Gérard, seigneur de Ville, et de Marie, dame de la Hamaide et de Wazière. Tous deux reposent aux Jacobins de Douai. (Le P. Anselme, III, 736). Jacques I^{er} eut pour successeur Jacques de Luxembourg, son fils aîné.

XVI. Jacques de Luxembourg, 2^e du nom, seigneur de Fiennes, de Sottenghien, d'Armentières et d'Erquinghem, pair des comtés de Hainaut et d'Artois, conseiller et chambellan de Maximilien, roi des Romains et de Philippe, son fils, depuis roi d'Espagne, fut créé chevalier de la Toison d'Or en 1491; il épousa Marguerite de Bruges-de Gruuthuyse, dame d'Auxy et de Flavy.

En 1509, Jacques de Luxembourg s'oblige à payer, avec le quart qui lui appartient du produit de l'impôt qui se lève sur la bière à Armentières, le quart d'une rente de 10 livres que les échevins d'Armentières ont promis de payer perpétuellement au domaine de Lille en reconnaissance de ce que le souverain leur a octroyé la permission d'annexer à la ville et échevinage d'Armentières 20 bonniers d'héritages des faubourgs. (Inventaire des Archives d'Armentières, DD.52). En 1514, avec Jacques de Ghistelles, seigneur de la Motte, l'abbé de Loos et le prieur de Nieppe, il soutenait un procès contre Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, au sujet des ventelles des moulins de Molimont qui retenaient les eaux de la Lys (Inventaire, DD. 19).

Jacques II est mort en 1517, entre le 18^e et le 19^e chapitre de la Toison d'Or. Il laissait trois enfants :

1^o Jacques III, qui suit.

2^o Françoise de Luxembourg, qui suivra après son frère dont elle fut l'héritière.

3^o Marguerite de Luxembourg, mariée en premières noces à Antoine, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, mort sans génération, et, en secondes noces, à Martin de Hornes, comte de Houtekercke, seigneur de Gaesbeke, dont elle fut la première femme.

XVII. Jacques III de Luxembourg, seigneur de Fiennes, Sottenghien, Armentières, Erquinghem, Gavre, Auxi-le-Château, etc., chambellan de l'empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine général du comté de Flandre, fut créé chevalier de la Toison d'Or en 1519, et obtint, la même année, l'érection de la terre de Gavre en comté.

Vers 1522, Monseigneur le comte de Gavre, seigneur de Fiennes et d'Armentières, et Madame sa sœur firent leur joyeuse entrée en ladite ville d'Armentières. Les foulons « firent plusieurs jeuz, ystoires et esbatemens » et le compte des ministres de la chapelle de Saint-Vincent pour l'année 1522-1523, porte de ce chef en dépense VI livres V sous payés « pour faire et défaire le hourt, despence des joueurs et pour claux. » (Inventaire, GG. 42).

Par acte du 1^{er} mai 1530, Jacques de Luxembourg fonde en l'église paroissiale d'Armentières des heures canoniales qui seront célébrées par dix horistes y compris le curé. (Inventaire, CC. 94 et GG. 37 et 38).

Jacques III avait épousé Hélène de Croy, fille de Henri, comte de Porcéan, chevalier de la Toison d'Or et de Charlotte de Chateaubriant; il est mort sans enfants, en cette même année 1530 et gît avec sa femme au milieu du chœur de l'église d'Armentières sous un mausolée portant les quartiers suivants :

Luxembourg.	Croy.
Gruthuse.	Chasteaubriant.
Ville.	Luxembourg.
Auxi.	Touteville.

Sa devise *ainsi sera-ce* était inscrite sur une bannière où figurait la bataille de Saint-Jacques. (Mausolée de la Toison d'Or, p. 134).

Le compte des ministres de la chapelle de Saint-Vincent, pour l'année 1532-1533, porte en dépense XXVIII sous payés à Armand de Lannoy, peintre à Armentières, « pour avoir painct et livré XII blasons mis aux torsses livrées pour le service de feu Monseigneur le comte de Gavre, seigneur d'icelle ville d'Armentières ». (Inventaire, GG. 42).

Les armes du défunt furent en outre placées dans le chœur avec un trophée comprenant une cotte d'armes, un casque, une large épée, le collier de la Toison d'Or et cinq blasons brodés sur étoffe, savoir

2 de Luxembourg (1), le 3^e de Berlaymont (Ville) (2), le 4^e de Gruuthuyse (3), le 5^e de Auxi (4). — En 1743, le trophée tombait en ruine et le 23 juillet de cette année, il fut enlevé avec les armes, du consentement du bailli, pour y placer le blason de Monseigneur le comte d'Egmont qui était mort à *Anappes* (Naples), le 22 mai précédent. (Inventaire, BB. 1, 2.).

En 1764-1774, le sieur François, curé d'Armentières, doyen de chrétienté, fut autorisé à opérer le transfert dans la chapelle de Sainte-Anne, du mausolée de Jacques de Luxembourg placé au milieu du chœur « Il égalait au moins, dit la requête, la hauteur de l'urne de l'autel, en brisait le coup d'œil, empêchait le passage, cachait totalement le beau pavé de marbre que l'on venait d'exécuter au sanctuaire et était fort préjudiciable aux décorations élégantes du chœur et aux somptueux tabernacles dont on ne pouvait apprécier l'effet.

Jacques III eut pour successeur sa sœur Françoise de Luxembourg.

XVIII. Françoise de Luxembourg, comtesse de Gavre, dame de Fiennes et d'Armentières après son frère, avait épousé, en 1516, Jean IV, comte d'Egmont, chevalier de la Toison d'Or, duquel elle était veuve dès le 19 avril 1528. Elle obtint l'érection du comté de Gavre en principauté, par lettres du 12 octobre 1540, et mourut le 1^{er} novembre 1557, ne laissant, des trois enfants qu'elle avait eus de son mariage, qu'un fils, Lamoral d'Egmont, qui suit.

XIX. Lamoral comte d'Egmont, prince de Gavre et de Steenhuyse, seigneur de Fiennes et d'Armentières, etc., fut chevalier de la Toison d'Or, chambellan de l'empereur Charles-Quint, conseiller d'État, gouverneur de Flandre et d'Artois et l'un des grands capitaines de son temps. Le 21 juin 1558, il rédigeait son testament au moment de rendre son « devoir au service du roy d'Espagne et d'Angleterre en

(1) *Écartelé aux 1^{er} et 4^e d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, qui est de Luxembourg; aux 2^e et 3^e de gueules à une étoile d'argent de seize raies.*

(2) *Fascé de vair et de gueules de six pièces, brisé à dextre d'un écu au bandé de dix pièces.*

(3) *Écartelé au 1 et 4 d'or à la croix de sable, aux 2 et 3 de gueules au sautoir d'argent.*

(4) *Echiqueté d'or et de gueules.*

cette guerre d'entre luy et le roi de France ». (Archives d'Armentières, II. 2.). Ce seigneur infortuné, qui avait rendu d'éclatants services à Philippe II, surtout dans les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, mais dont on ne saurait nier les torts politiques et les actes d'infidélité envers un gouvernement auquel il était engagé par autant de serments qu'il en avait reçu de charges, fut décapité à Bruxelles le 5 juin 1568.

Lamoral d'Egmont avait épousé à Spire, le 8 mai 1544, Sabine de Bavière, sœur de Frédéric III, électeur palatin, décédée à Anvers le 19 juin 1578. De cette alliance étaient nés onze enfants parmi lesquels : Philippe et Charles d'Egmont, successivement seigneurs d'Armentières.

Les biens du comte d'Egmont, y compris la ville d'Armentières, furent confisqués par Philippe II, mais cette mesure rigoureuse ne fut pas maintenue. Un *Te Deum* fut chanté à Armentières pour remercier Dieu de ce qu'il avait bien voulu que la comtesse d'Egmont et ses enfants fussent remis en possession des biens de leur père. (Archives d'Armentières, CC. 29 et FF. 84).

XX. Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre et de Steenhuyse, seigneur de Fiennes, d'Armentières, d'Erquinghem, etc., chevalier de la Toison d'Or, gouverneur d'Artois, fut tué d'un coup de pistolet à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, à l'âge de 32 ans, sans enfants de Marie de Hornes. Il eut pour successeur son frère Charles.

XXI. Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, gouverneur, souverain-bailli, capitaine général et grand veneur du pays et comté de Namur, seigneur d'Armentières, etc., épousa en 1594 Marie de Lens, dite d'Aix, fondatrice de l'Hôpital des Bleuettes à Armentières, baronne des Deux-Aubignies, fille aînée de Gilles de Lens, chevalier, et d'Éléonore de Douvrin. Il fit, le 22 octobre 1619, rapport et dénombrement de sa seigneurie d'Armentières et mourut à la Haye le 18 janvier 1620. Son fils Louis lui succéda.

XXII. Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne de la première classe, seigneur d'Armentières et autres lieux, porta un des coins du drap mortuaire à la pompe funèbre de l'archiduc Albert le 12 mars 1622. Il avait épousé, en 1621, Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, baronne d'Escornaix, veuve d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten et de Rennenbourg, fille aînée de Florent, comte de Berlaymont.

Le 19 janvier 1626 , le comte Louis fonde à Armentières un couvent de Brigittins qu'il établit chef-couvent des quatre autres maisons du même ordre du Sauveur dit de Sainte-Brigitte, fondées par lui à Auxile-Château, à Peruwelz , à Wianen et à Louvain . En 1632 et 1635 , il ajoute à la dotation de ce couvent d'Armentières la chapelle fondée en l'église d'Erquinghem et appelée la chapelle du comte Gui, avec 12 bonniers attachés à ladite chapelle à charge par les Brigittins de la desservir. (Inventaire, GG. 39 et 66).

Le comte Louis d'Egmont est mort à Saint-Cloud, le 27 juillet 1654 ; son fils Philippe-Louis lui succéda et confirma, le 26 septembre de la même année, les fondations faites par son père. (GG. 66).

XXIII. Philippe-Louis, comte d'Egmont et de Berlaymont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne de la première classe, vice-roi de Sardaigne, seigneur d'Armentières, mourut à Cagliari, le 16 mars 1682. Il avait épousé, le 24 août 1659, Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty, fille de Charles-Philippe-Alexandre, duc d'Havré. Des quatre enfants nés de cette alliance, restaient :

1^o et 2^o Louis-Ernest et Procope-François , successivement seigneurs d'Armentières.

3^o Marie-Claire-Angélique d'Egmont , qui épousa , en 1695, Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, général de l'artillerie de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas, en 1704, et colonel d'un régiment de fusiliers pour son service. Il était neveu du pape Innocent XII. Leur fils Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin Pignatelli, duc de Bisaccia, fut institué héritier de son oncle maternel et substitué aux noms et armes d'Egmont.

XXIV. Louis-Ernest, comte d'Egmont et de Berlaymont, prince de Gavre, marquis de Renty, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, colonel d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, et général de sa cavalerie aux Pays-Bas, seigneur d'Armentières, mourut à Bruxelles le 17 septembre 1693, sans enfants. Il avait épousé le 10 février 1687 , Marie-Thérèse, d'Arenberg, dame de l'ordre de la Croix étoilée, fille de Charles-Eugène duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, et d'Henriette de Cusange. Cette dame était veuve du comte de Millesimo. Louis-Ernest eut pour successeur son frère, qui suit.

XXV. Procope-François, comte d'Egmont, prince de Gavre, marquis de Renty et grand d'Espagne, seigneur d'Armentières après son frère, chevalier de la Toison d'Or, colonel d'un régiment de cavalerie au service du roi Philippe V, général de sa cavalerie aux Pays-Bas, en 1704, et lieutenant de ses armées en 1706, mourut en Catalogne le 15 septembre 1707, à 38 ans, sans postérité. Ses funérailles furent célébrées à Armentières au couvent des Brigittins. Procope-François d'Egmont avait épousé, le 24 mars 1697, Marie-Angélique de Cosnac, fille de François, marquis de Cosnac. Par son testament, il céda à Philippe V tous ses droits sur le comté d'Egmont, les duchés de Gueldres et de Juliers, les souverainetés d'Arckel et de Meurs et autres terres et seigneuries énoncées dans les titres de sa maison, et institua son héritier dans ses autres biens maternels son neveu Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin Pignatelli, fils de sa sœur Marie-Claire-Angélique d'Egmont, duchesse de Bisaccia (Bisacha). Celle-ci mourut le 4 mai 1714, comme nous l'apprend une lettre de l'intendant de la maison d'Egmont aux bailli et échevins d'Armentières au sujet des « funérailles et prières à faire pour cette princesse qu'on peut dire avecq » vérité que depuis sa sortie de Naples ç'a esté une mère de douleur et » d'amertume, grâce que Dieu lui a fait à la rendre comme lui un » model de souffrances pour mériter sa gloire que je souhaite, et vous » la recommande en vos bonnes prières du meilleur de mon cœur ». (Archives d'Armentières, AA. 19).

Les armes de la maison d'Egmont sont *chevronné d'or et de gueules de 12 pièces*.

XXVI. Procope-Marie d'Egmont-Pignatelli, duc de Bisaccia, admis aux honneurs de la grandesse en 1717, était né à Bruxelles le 24 novembre 1703. Le 20 décembre 1720, il servait le rapport et dénombrement de « toute la ville, terre, eschevinage, chastel et seigneurie d'Armentières, comme héritier fidéi-commissaire patrimonial immobilier des biens de la maison d'Egmont suivant les substitutions ouvertes à son proffit par le trespas sans enfans de Procope-François, comte d'Egmont, son oncle, arrivé le quinze septembre 1707. » (Archives d'Armentières, AA. 26) Le comte d'Egmont mourut à Naples, le 1^{er} mai 1743 selon le nobiliaire des Pays-Bas, le 22 mai 1743, suivant l'inventaire des Archives d'Armentières (BB. 1 et 2). Il avait épousé Henriette-Julie de Durfort-de Duras, dont il avait eu, entre autres enfants : Guy-Félix et Casimir qui furent successivement seigneurs d'Armentières.

XXVII. Guy-Félix d'Egmont-Pignatelli, né le 5 novembre 1720, d'abord nommé prince de Gavre, devint grand d'Espagne, comte titulaire d'Egmont et possesseur de tous les biens et titres de sa maison en 1743. Mestre de camp d'un régiment de dragons au service de France en 1744, brigadier des armées du roi en 1747, il mourut sans enfants le 3 juillet 1753. Toutes les cloches d'Armentières annoncèrent au public le funeste événement et un service funèbre fut célébré pour le défunt par ordre des échevins. (Inventaire, AA. 23). Guy-Félix, qui eut pour successeur son frère Casimir, avait épousé Amable-Angélique de Villars, fille unique d'Honoré-Armand, duc de Villars-Villars, et d'Amable-Gabrielle de Noailles. La comtesse d'Egmont prit l'habit de religion aux filles du Calvaire, à Paris, où elle fit profession le 20 juin 1755.

XXVIII. Casimir d'Egmont-Pignatelli, d'abord appelé chevalier de Bisaccia et marquis de Pignatelli, était né le 6 décembre 1727. Fait mestre de camp du régiment d'Egmont-cavalerie, en 1744, brigadier en 1748, il devint comte titulaire d'Egmont et grand d'Espagne après la mort de son frère, et fut nommé lieutenant général des armées de France en 1762. Casimir avait épousé, en premières noces, le 14 décembre 1750, Blanche-Alphonsine-Octavie-Marie-Louise-Françoise de Saint-Séverin-d'Arragon, et, en secondes noces, le 10 février 1756, Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie du Plessis-Richelieu, fille de Louis-François-Armand, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, et de Marie-Élisabeth-Sophie de Lorraine-Guise.

Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse d'Egmont firent leur joyeuse entrée à Armentières en 1765. Les échevins furent autorisés à dépenser, pour cette réception, 2,500 florins. (Inventaire, AA. 23). — En 1777 Mgr Casimir Pignatelli, comte d'Egmont était parrain avec sa mère à une cloche de l'église d'Armentières. (GG. 17).

De la première alliance étaient nées trois filles :

1^o Alphonsine-Louise-Julie-Félicité d'Egmont-Pignatelli, née le 5 octobre 1751.

2^o et 3^o, deux jumelles mortes peu après leur naissance.

En 1789, le comte d'Egmont avait 62 ans ; il est noté comme ayant fait défaut à l'assemblée des Nobles du bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux.

II. Hommages d'Armentières, sis à Armentières.

Bois-Grenier. La seigneurie de Bois-Grenier, tenue d'Armentières à 10 livres de relief, et à cause de laquelle le possesseur avait nom et droiture de châtelain et premier pair d'Armentières, comprenait 33 bonniers 14 cents d'héritage avec un manoir sur motte, tenant au grand chemin d'Armentières à la Bassée et au chemin de la Chapelle-Grenier à Fleurbaix ; des rentes sur des héritages situés à Erquinghem, Armentières, Houplines, et environs ; 27 hommages entre autres les fiefs de La Lys, des Obeaux, de Bourghelles, de la Ruelle-Leleu, de La Tour-Blandoul, à Armentières ; de la Rollandrie et de Faignel, à Erquinghem-sur-la-Lys. L'un des 27 hommages de Bois-Grenier devait pour relief un verre à pied plein de vin blanc, un autre un demi-lot en terre plein de vin. Pour l'exercice de sa justice vicomtière, le seigneur de Bois-Grenier empruntait les échevins d'Armentières.

Le fief de Bois-Grenier était chargé envers le Chapitre de Saint-Pierre de Lille de 2 rasières de blé, envers le Béguinage de Sainte-Élisabeth de Lille de 2 rasières de blé, envers la Chapelle-Grenier de 46 sous, et envers les pauvres d'Erquinghem de 43 sous pour la fondation de l'obit d'Évrard du Bois.

Alard de Herbamez ou de Marquillies, seigneur de Bois-Grenier XIV^e siècle. Bonne de Herbamez, fille de Gérard et femme d'Estout d'Estouteville, seigneur de Beaumont, se qualifiait dame de Bois-Grenier.

On rencontre comme seigneurs de Bois-Grenier à partir de XV^e siècle :

Louis Dommessent, secrétaire et greffier du Grand Conseil de Philippe le Bon, duc de Bourgogne en 1437, puis conseiller et maître des comptes à Lille, en 1448. — Jean Dommessent, 1468 et 1494 (Cartulaire de Marquette, T. IX). — Jean Dommessent, lieutenant de la Gouvernance et du souverain Bailliage de Lille, anobli par lettres du mois de juillet 1527, en considération de ses services et de ceux rendus par son aïeul Louis Dommessent. Ses armoiries étaient *de sable à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef de trois merlettes de même*. (Nobiliaire des Pays-Bas). — Jean Dommessent, écuyer, seigneur de Bois-Grenier et de Bourghelles, fils de Jean, mourut en 1584.

Antoine Dommessent, écuyer, seigneur des Goutières et de Bois-Grenier, fils de Jean et d'Isabelle de La Broye, mourut en 1598,

laissant la seigneurie de Bois-Grenier à sa sœur Marguerite, femme de Guislain de Haynin, seigneur de Brœucq. La fille de ces derniers, Antoinette de Haynin, nièce d'Antoine Dommessent, épousa Claude de Varennes, seigneur de Hollebeke, qui fut tué au service de l'Espagne, laissant trois enfants dont l'aîné suit :

Antoine de Varennes, seigneur de Bois-Grenier, chevalier en 1615, épousa Marie Du Bois, fille de Louis, seigneur de La Longuerie et de Catherine Bernard, et en eut deux enfants dont ni l'un ni l'autre n'est spécialement désigné comme seigneur de Bois-Grenier.

Au dernier siècle, N. Willems était seigneur de Bois-Grenier.

Bourghelles, à Armentières, tenu de la seigneurie de Bois-Grenier.

Jean Dommessent, écuyer, seigneur de Bois-Grenier et de Bourghelles, mort en 1584, fils de Jean.

La **Lys**, à Armentières, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Bois-Grenier.

Les **Marets**, à Armentières et Houplines, tenus du fief de la Lys à Armentières, et consistant en 30 cents et 9 verges de prés et en rentes.

En 1585, Charles Petipas, bourgeois de Lille, payait 208 livres 13 sous pour droit de nouvel acquêt du fief des Marets à Armentières et Houplines acquis en 1554. (Répertoire des fiefs, p. 127).

Les **Obeaux**, à Armentières, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Bois-Grenier, consistant en rentes.

Vers 1585, Charles Dupont, procureur à Lille, payait 95 livres 17 sous pour droit de nouvel acquêt de ce fief en l'air. (Répertoire des fiefs, p. 104).

La **Ruelle-Lelcu**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Bois-Grenier.

La **Tour-Blandoul**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Bois-Grenier.

Courtembus, à Armentières, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Armentières, comprenait une maison de plaisance avec 27 bonniers 11 cents de terre tenant à la piedsente et au grand chemin de Lille à Armentières et aux fiefs des Masures-Ansel et Portingal ; des rentes et 9 hommages parmi lesquels : le fief de Le Planque à Houplines, les Masures-Ansel et Le Pas à Armentières.

Louis Du Bacq, dit du Crocq, seigneur de Courtembus au XVI^e siècle, maître des requêtes du roi de Castille, avait épousé Catherine de Lestervicqz, surnommée de Nast. Leur fille, Jeanne Du Bacq, héritière de Courtembus, fut la seconde femme de Jean de La Chapelle, marchand, seigneur du Roseau, qui avait relevé la bourgeoisie de Tournai le 25 décembre 1506 et était allé se fixer à Lille. De cette union naquit, entre autres enfants, Jacques de La Chapelle, seigneur de Courtembus, qui s'allia à Isabeau de Haudion, dite de Ghiberchies, fille de Philippe, écuyer, seigneur de Bourquembray et de Isabeau de Lannoy, dont il eut :

1^o Guillaume de La Chapelle.

2^o Catherine de La Chapelle, mariée à Nicolas de Fratrissart, seigneur de Sassegnies, fils de Charles et de Jeanne Vander Noot, dont Marie de Fratrissart, dame de Sassegnies, qui épousa François de Lannoy, écuyer, seigneur d'Englemaretz (C^{te} du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. 1).

Au siècle dernier, Courtembus appartenait à la famille Obert, exempte, comme noble, des vingtièmes de la ville d'Armentières. (Inventaire, CC. 7.) Aimable-Armand-Joseph Obert, écuyer, seigneur de Courtembus, prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Les **Masures-Ansel**, à Armentières, hommage de Courtembus.

Le **Pas**, à Armentières, hommage de Courtembus.

III. Fiefs tenus de la salle de Lille, sis à Armentières.

Beaurepaire, à Armentières, fief lige tenu de la salle de Lille à justice de vicomte, contenait originairement 9 bonniers 9 cents avec 3 hommages, mais en 1525, il n'en restait plus, comme fief, que 2 bonniers, le reste ayant été commué en terres cottières.

Willaume de Le Plancq, servait le rapport et dénombrement de Beaurepaire le 8 mars 1372 et le 7 décembre 1388. En 1456, le fief appartenait à Haquinet du Bois et resta dans la famille de celui-ci durant un siècle. Le 1^{er} février 1565, Bauduin des Ruielles servait le rapport et dénombrement de Beaurepaire qu'il avait acquis de Jean du Bois et qui passa successivement à Louise des Ruielles, sa fille, veuve de

Hugues Fache, et à Jacques des Ruielles, frère de Louise, à Marie Sarrasin, nièce de Jacques des Ruielles, femme de Jean Vantourout, et à un autre Jacques des Ruielles, qui le possédait en 1595 et qui le vendit en 1600 à Jacques Charlet, laboureur à Armentières.

Jean Charlet, fils de Jacques releva le fief au trépas de son père en 1623, et Jean Charlet, fils dudit Jean, le releva au décès de son père, en novembre 1647.

La **Hallerie**, à Armentières, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1615, un manoir et 22 bonniers 14 cents d'héritage sis en la rue Hallée, des rentes levées sur 7 bonniers d'héritages, et neuf hommages.

Au XIV^e siècle, ce fief appartenait à la famille de La Hallerie. En 1372 et en 1388, il était encore chargé d'un viage envers la mère de Jean de La Hallerie. Il était alors aux mains de Willaume Boudet, bourgeois de Lille, qui en fit l'aveu le 20 mars 1372, et en celles de Jean Boudet, son fils, qui en servit le dénombrement le 24 mars 1388. Jean Boudet était roi de l'Épinette en 1391.

Henri de Tenremonde, bourgeois de Lille, possédait la Hallerie en 1417 et la transmet en héritage à son fils Pierre de Tenremonde, qualifié chevalier en 1442, mort en 1446, laissant un fils, Antoine de Tenremonde, qui servit le relief de la Hallerie le 26 novembre 1456. En 1475, on retrouve le fief aux mains de la tante de Pierre, Catherine de Tenremonde, épouse de Georges d'Ostende.

Georges d'Ostende et Catherine de Tenremonde laissèrent, entre autres enfants : Jeanne d'Ostende, mariée à Robert de Boulogne, maître extraordinaire en la Chambre des Comptes à Lille, lequel servit le rapport de la Hallerie le 2 janvier 1496. La Hallerie resta dans la famille de Boulogne pendant près d'un siècle. Guillaume de Boulogne, prêtre, en faisait l'aveu le 14 février 1565 ; et à son trépas, advenu en novembre 1577, le fief était relevé par messire Jean de Pottes, chevalier, seigneur de l'Aulnoit, qui ne le garda point.

Jacques de Bertrangles, écuyer, seigneur des Waziers, fit le rapport de la Hallerie le 6 juin 1581 ; son frère Jean de Bertrangles la releva en 1591. Elle fut vendue en novembre 1592 à Jean Parent, qui la transmet à sa sœur Catherine Parent, veuve de Mathieu Van Hoycqueslot. Cette dame en servit le relief le 8 août 1615 et la laissa à son fils François Van Hoycqueslot, époux de Marguerite de Fourmestaux. De celui-ci la Hallerie passa à sa sœur Marie Van

Hoycqueslot, époux d'Étienne Passe, qui fit pour elle foi et hommage le 24 juillet 1625. Leur fille, Marie-Antoinette Passe, épousa Antoine Denis et porta la seigneurie de la Hallerie dans la famille de ce dernier.

François Denis, sieur de la Deûle, fils du précédent, ayant hérité de la Hallerie du chef d'Antoinette Passe, sa mère, morte le 18 décembre 1653, la laissa à son fils Jacques, capitaine au régiment de dragons d'Artois. Celui-ci eut, entre autres enfants, Jacques-François Denis, seigneur du Péage et de la Hallerie en partie. Il possédait cette dernière seigneurie par indivis avec Antoine-François-Auguste Brancu, chevalier, seigneur d'Obiprez, dont la bisaïeule était Barbe Passe, petite-fille d'Étienne et de Marie Van Hoycqueslot.

Jacques-François Denis fut anobli en 1769 et prit part, comme écuyer et seigneur du Péage, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Lille, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789. Mais à cette époque la Hallerie appartenait, à ce qu'il semble, à Jean-Baptiste-Guillaume Van-Zeller, seigneur de Roders.

Les **Planques**, à Armentières, tenues de la seigneurie de la Hallerie, en justice vicomtière, contenaient 15 bonniers à front de la rue Hallée.

Philippe de Ydegghem, seigneur des Wastines, de Hambiese, prévôt de Mons, possédait les Planques en 1615. Il mourut le 28 février 1627, ayant épousé, en secondes noces, Antoinette d'Averhout, dame de Foulant et de Pommier, chanoinesse de Mons. De ce mariage était né Charles-Philippe de Ydegghem, seigneur des Wastines, de Hembiese, de Foulant, des Planques, etc., qui épousa, le 6 mai 1641, Marie-Françoise de Ydegghem, sa nièce à la mode de Bretagne, fille de son neveu Jean de Ydegghem, baron de Bousbecque, dont postérité.

Raisse, à Armentières, fief et noble ténement relevant de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice haute, moyenne et basse, comprenait en 1619, 8 bonniers de terre à labour en plusieurs pièces tenant ensemble nommées les Camputleries sur le grand chemin d'Armentières à Fleurbaix, appelé la Rue-Marle, et 4 cents de terre à la Chapelle-Grenier ; des rentes sur 268 bonniers 914 verges et demie, 43 hommages dont l'un devait pour relief une flèche d'arc à main, moitié fer d'argent et le cran d'argent, un autre une vire d'arbalète :

un banc de sept échevins. — Parmi les hommages de Raisse, il faut citer Warnave à Nieppe avec 11 arrière-fiefs. — La seigneurie de Raisse et celle de Saint-Simon avaient leur coutume particulière.

La seigneurie de Raisse et celle de Saint-Simon à Armentières paraissent avoir retenu le nom de leurs possesseurs, les sires de Raisse (Rache-lez-Douai) et de Saint-Simon (entre Ham et La Fère), successeurs des de Wavrin de Saint-Venant qui, très probablement à cause de ces seigneuries ou de l'une d'elles, se qualifiaient seigneurs d'Armentières en partie. Il est possible aussi qu'à une époque qui remonterait au moins au commencement du XIV^e siècle, à Gui de Flandre par exemple, ces seigneuries de Raisse et de Saint-Simon, encore innommées alors, aient été démembrées d'Armentières, d'où la dénomination, prise par l'acquéreur, de seigneur d'Armentières *en partie*.

En 1330, Mathieu I^{er} de Wavrin, dit de Saint-Venant, chevalier, fils de Robert II, chevalier, sire de Saint-Venant, se qualifiait seigneur d'Armentières en partie. Il est mort avant 1349, époux de Jeanne de La Haye, demeurée sa veuve en 1349 et 1352, ayant bail de ses enfants mineurs, parmi lesquels Jean et Jeanne de Saint-Venant, qui suivent : (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, pages 51-55).

Jean de Saint-Venant, chevalier, seigneur de Liemont, avait épousé Jeanne Le Prévost, sœur du sire de Capinghem. Le 4 mars 1372, il servait le rapport et dénombrement de la seigneurie qui plus tard sera appelée de Saint-Simon, tandis que Jeanne, sa sœur, accomplissait le même devoir pour la seigneurie qui retiendra le nom de Raisse. Jean de Saint-Venant mourut sans enfants vers 1384, laissant sa seigneurie à sa sœur.

Jeanne de Saint-Venant avait épousé Pierre de Haveskerque, dit de Visquette, chevalier, sire de Raisse (Rache-lez-Douai) et châtelain d'Orchies. Leur fille et héritière, Jeanne de Haveskerque, épousa Mathieu II de Rouvroy, sire de Saint-Simon (en Beauvaisis), qui mourut à Azincourt, en 1415, laissant entre autres enfants :

1^o Gaucher de Rouvroy, sire de Saint-Simon, qui suit.

2^o Gilles de Rouvroy, sire de Raisse, tige des seigneurs de ce nom.

Gaucher de Rouvroy, chevalier, sire de Saint-Simon et de Raisse, châtelain d'Orchies et de Bailleul en Flandre, épousa, en premières noces, vers 1416, Jeanne de Wavrin, morte en 1421, fille de Robert III,

sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, et de Jeanne de Gaucourt. Il est encore qualifié seigneur d'Armentières en partie dans un acte de 1422 (Inventaire des Archives d'Armentières, II. 1). Il est mort en 1458, laissant de son premier mariage un fils unique.

Antoine de Rouvroy de Saint-Simon qui avait reçu de son père, pour la part qu'il pouvait prétendre en ses biens, les seigneuries de Raisse, de Bray, de Raimbaucourt, de Bersée et d'Orchies, vendit lesdites seigneuries à Gilles de Saint-Simon, son oncle, qui après avoir fondé un hôpital à Raisse et une chapelle dans le château, se fit cordelier à Besançon. (Le P. Anselme, T. IV).

Gilles de Saint-Simon, seigneur de Raisse, mort vers 1478, second fils de Mathieu II de Rouvroy, avait épousé Jeanne de Flocques, fille de Robert, maréchal héréditaire de Normandie, dont il avait eu, entre autres enfants, Guillaume, qui suit :

Guillaume de Saint-Simon, seigneur de Raisse, châtelain d'Orchies et de Bailleul, épousa Marie de la Vacquerie, fille unique et héritière de Jean, seigneur de Verquigneul, et de Marie Frémault. Il mourut vers la fin de l'année 1525. Louis de Saint-Simon, le troisième de ses dix enfants, continua la postérité, d'où est sorti le célèbre duc de Saint-Simon, auteur des mémoires que l'on connaît. Mais à cette époque, les deux seigneuries décrites ici et désormais désignées sous les noms de Raisse et de Saint-Simon, appartenaient aux seigneurs d'Armentières et nommément à Lamoral, comte d'Egmont, Prince de Gavre, qui les possédait en 1561. (Voir les Seigneurs d'Armentières).

Les deux seigneuries de Raisse et de Saint-Simon furent vendues, en 1761, par Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, à Jean-Baptiste-Guillaume Van Zeller, écuyer, seigneur de Santes, Erquinghem, Roders, etc., qui les revendit, en 1770, à messire Julien-François Bidé, chevalier, seigneur de La Grandville, Rekem, Lauwe, Molinel, etc. Julien-Louis-François de la Grandville, chevalier, seigneur de Saint-Simon et de Raisse, prit part à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Barlimont, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse à 10 livres de relief, contenait 3 bonniers 8 cents, tenant au chemin d'Armentières à la Motte, et au chemin de la rue Marle.

A Nicolas Le Pipre, fils de feu Jean, demeurant à Dunkerque, qui l'avait acquis en 1558. La taxe de nouvel acquêt est modérée à 120 livres « en considération des persécutions souffertes par ledit feu Jean

pour la querelle de Sa Majesté, ayant été en signe de ce trois fois prisonnier et finalement est mort laissant sa femme chargée de 12 enfants. » (Répertoire des fiefs, p. 146). — A Nicolas Le Pipre, fils de feu Henri, 1619.

Barlimont, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse et consistant en 6 cents de pré.

A Pierre Desruyelle, fils de feu Bauduin qui l'avait acquis en 1545. (Répertoire des fiefs, p. 146).

Carnin, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse, comprenait 7 bonniers de terre à labour tenant au chemin d'Armentières à Lille; des rentes sur 5 bonniers et sur 12 bonniers 125 verges; 4 hommages.

Acquis, en 1573, par Marguerite Bouchery, veuve de Louis Leuridan, d'Armentières; transmis à Arnould et Laurent Leuridan, enfants de feu Louis. XVII^e siècle.

Les **Cocqueaux**, à Armentières, tenus de Saint-Simon et consistant en 2 bonniers 3 cents de terre à labour.

Acquis en 1567, par Robert Bouchery, demeurant à Armentières.

La **Grange**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Raisse à 10 sous de relief, consistait en 8 cents de pré démembrés du fief de Barlimont.

A Michel du Retz, fils de feu Jean, qui l'avait acquis en 1562. (Répertoire des fiefs, p. 132).

La **Grevurie**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Raisse en justice vicomtière et à 60 sous de relief, consistait en rentes sur 31 bonniers 15 cents, sur 9 bonniers 1025 verges et sur 4 bonniers.

A Antoine de Varennes, chevalier, seigneur de Bois-Grenier, époux de dame Marie Du Bois, fille et héritière de Louis, écuyer, seigneur de la Longuerie. — Voir Bois-Grenier.

La **Motte**, dite **Vormezelles**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Raisse, en justice de vicomte, à 10 livres de relief et un cheval de 10 livres pour le service d'ost, comprenait 51 bonniers d'héritage avec un manoir, tenant à la Lys et au chemin d'Armentières à Messines; des rentes sur 54 bonniers; 11 hommages; bailli, échevins, greffier et sergents.

I. Suivant la généalogie de Ghistelles, Jean II, seigneur de Ghistelles, mort en 1257, avait épousé la dame de Formezelles, fille de Wautier, dont il avait eu entre autres enfants Jean III, seigneur de Ghistelles, de Formezelles et de la Motte, époux d'Isabeau, dame de Wastines. Celui-ci serait mort en 1295, laissant quatre fils dont le second, Wautier de Ghistelles, fut seigneur de la Motte par don que lui fit son frère aîné de cette seigneurie.

II. Wautier de Ghistelles épousa, en 1299, Béatrix, fille héritière de Thierry, seigneur d'Eskelbeke; il en eut Jean, qui suit, et Jeanne de Ghistelles, dame de Formezelles.

III. Jean de Ghistelles, chevalier, seigneur d'Eskelbeke et de la Motte, s'allia, en 1334, à Jeanne de Bevere, fille de Thierry, seigneur de Dixmude et d'Alexandrine d'Ollehain.

IV. Gérard de Ghistelles, leur fils, seigneur d'Eskelbeke et de la Motte, eut de sa femme, Marguerite de Crequy, cinq enfants parmi lesquels Jean, qui suit.

V. Jean de Ghistelles, 3^e du nom dans la série des seigneurs de la Motte, mourut le 22 septembre 1434, ayant épousé Jeanne ou Marie de Hallewin, qui lui avait donné :

VI. Gautier de Ghistelles, chevalier, seigneur d'Eskelbeke, de la Motte, de Ledreghem et de Provène, mort le 1^{er} septembre 1457; laissant de Marie de Haveskerque, sa femme, quatre enfants parmi lesquels Jacques, qui suit.

VII. Jacques de Ghistelles, chevalier, seigneur de la Motte et de Provène, mayeur de Saint-Omer, conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe, souverain bailli de Flandre, épousa, en premières noces, Jeanne de Fontaines, dont il eut Jean, qui va suivre. En 1503, Jacques de Ghistelles soutenait avec le seigneur d'Armentières, l'abbé de Loos et le prieur de Nieppe, un procès contre Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, au sujet des ventelles des moulins de Molimont à Houplines qui retenaient les eaux de la Lys. (Inventaire des Archives d'Armentières, DD. 19).

VIII. Jean de Ghistelles, 4^e du nom, écuyer, seigneur de la Motte et de Provène, conseiller et chambellan du roi Philippe de Castille et

grand bailli de Courtrai, épousa Antoinette de la Barre, fille du seigneur de Mouscron qui lui donna dix enfants parmi lesquels Philippe et Louis, successivement seigneurs de la Motte. Jean IV mourut en 1515.

IX. Philippe de Ghistelles, seigneur de la Motte, de Provène et de Warsenaer, eut pour femme Jeanne de Beaufort dont un fils mort en 1541.

X. Louis de Ghistelles, chevalier, seigneur de la Motte après son neveu, était écuyer de l'empereur Charles-Quint et grand bailli de Courtrai en 1537. Il mourut le 6 janvier 1571, ayant épousé Hélène de Baenst, dont il avait eu cinq enfants. Charles, l'aîné, lui succéda.

XI. Charles de Ghistelles, seigneur de la Motte et de Provène, souverain bailli de Flandre en 1574, fut gouverneur de Malines de 1585 à sa mort arrivée le 19 juillet 1592. Il avait épousé, le 1^{er} juillet 1570, Barbe de la Planque, dame des Wastines, de Saint-Flory et de la Comté. De ce mariage étaient nés huit enfants dont l'aîné, Jean, fut seigneur de la Motte.

XII. Jean de Ghistelles, 5^e du nom, seigneur de la Motte, de Provène et de la Comté, s'allia à Marie Florence de Marquais, dame de Manchicourt et de Villers-Chastel. De cette alliance naquirent :

1^o Albert-Dominique, qui suit.

2^o Philippe, récollet en 1657.

3^o Marie-Françoise de Ghistelles, morte en 1668, ayant épousé Philippe-Hubert Le Vasseur dit de Guernonval, baron d'Eskelbeke, fils d'Albert-Hubert et de Marie de Luna y Carcamo, sa première femme.

XIII. Albert-Dominique de Ghistelles, seigneur de la Motte, de Provène, de Wendin, du Quesnoy, de la Comté, mourut imbécile en 1687. La seigneurie de la Motte passa à son neveu Adrien-François Le Vasseur, fils de sa sœur Marie-Françoise de Ghistelles. De Ghistelles portait *de gueules au chevron d'hermine* ; Le Vasseur *d'azur à trois étoiles d'argent, au chef de même*.

XIV. Adrien-François-Florent Le Vasseur de Guernonval, baron d'Eskelbeke, seigneur de Guernonval et de Hansbeke, de la Motte, de Provène, de la Comté et de Wendin, par succession de son oncle, avait épousé Françoise de Ghistelles, sa cousine sous-germaine, qui mourut en 1710, fille d'Adrien-François, marquis de Saint-Floris. De cette alliance étaient nés huit enfants dont l'aîné suit.

XV. Philippe-Adrien-François-Folquin Le Vasseur de Guernonval, baron d'Eskelbeke, seigneur de Guernonval, de la Motte, de Provène et de la Comté, mourut en 1702. Il avait épousé Ernestine-Florence-Alexandrine de Maulde, sa cousine germaine, fille de Léon-François, marquis de la Buissière, et d'Ernestine-Thérèse-Françoise de Ghistelle-Saint-Floris, sa seconde femme. De ce mariage était né :

XVI. Philippe-Maximilien-Ernest Le Vasseur de Guernonval, baron d'Eskelbeke, seigneur de Guernonval, de la Motte, etc., mayor de St-Omer en 1731, 1732, mort à Paris en 1744, ayant épousé Jeanne-Madeleine Durey, qui lui avait donné trois enfants dont l'aîné suit.

XVII. Philippe-Joseph-Alexandre Le Vasseur de Guernonval, titré marquis d'Eskelbeke, seigneur de Guernonval, de la Comté, etc., chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp et premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, mourut à Paris, le 13 avril 1766, âgé de 39 ans. Il avait épousé Louise-Antoinette du Bouchet, fille aînée de Louis, marquis de Souches. De ce mariage était né un fils unique sous lequel ou à la mort duquel la seigneurie de la Motte fut probablement vendue au sieur Vander Cruisse de la Maquellerie, exempt, comme noble, des vingtièmes de la ville d'Armentières en 1786. (Inventaire, CC. 7). Arnould-Hugues-Joseph Vander Cruisse, seigneur de la Motte-Formezelle, prit part à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Neuville, à Armentières, fief-tenu de la seigneurie de Raisse en justice de vicomte et à 30 sous de relief, comprenait 9 mencaudées de terre à labour tenant au chemin allant de la Grevuerie à la Chapelle-Grenier, au fief de La Passagerie et au fief Patin ; des rentes sur 4 bonniers 12 cents d'héritage et les deux tiers d'une dîme sur 18 bonniers.

Demoiselle Catherine de La Grange, veuve de Sébastien Le Prévost, écuyer, seigneur des Marissons, tenait ce fief pour ses enfants en 1616.

La **Passagerie**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Raisse à 60 sous de relief, consistait en 9 bonniers de terre avec un manoir tenant au chemin de la Chapelle-Grenier à la Grevurie.

François Face, bourgeois et marchand à Lille, acquit la Passagerie en 1572 ; Roger de Vendeville, époux d'Agnès Face, fin du XVI^e siècle, et Catherine de Vendeville, fille de Roger, épouse de Georges de Le Deûle, 1619, la possédèrent successivement.

Patin, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse au relief d'une année de revenu la meilleure de trois, consistait en 2 bonniers de terre à labour à la Chapelle-Grenier, paroisse d'Armentières, tenant aux terres de la cense de la Flamengerie, au fief de La Passagerie et à la nouvelle rivière.

A Germain Poulle, qui l'avait acquis vers 1585; puis à Dominique Poulle et ensuite à Auguste Petipas, par acquisition des enfants de Dominique Poulle. Auguste Petipas, seigneur de Warcoing et de La Mousserie, à Roubaix, fils de Germain, payait, en 1603, 30 livres pour le droit du nouvel acquêt du fief Patin, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse (Répertoire des fiefs, pp. 121 et 170).

Pescq, à Armentières, tenu de la seigneurie de Raisse, comprenant 6 bonniers 12 cents de jardins et terres à labour et des rentes.

Acquis vers 1511 par la famille Le Bourgeois. A Marie et Agnès Le Bourgeois, filles de feu Jean, 1585. (Répertoire des fiefs, p. 149). (Cf. Pescq, à Houplines).

Saint-Simon, à Armentières, fief et noble ténement relevant de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice haute, moyenne et basse, comprenait en 1619, 7 bonniers 13 cents tenant au chemin d'Armentières à Ypres, le moulin d'Ariguel, des rentes sur 254 bonniers 1312 verges, 26 hommages dont l'un était chargé pour relief d'une douzaine d'aiguillettes vermeilles ferrées d'argent; bailli, lieutenant et 7 échevins. — Parmi les hommages de Saint-Simon, on mentionnait: Wambeke à Wytschaete avec 9 arrière-fiefs, La Rouge-Tour à Stade, avec 6 arrière-fiefs, La Douye à Wattou.

Pour les seigneurs, voir Raisse à Armentières.

Le **Busquiel**, à Armentières, tenu de la seigneurie de Saint-Simon, en justice vicomtière et au relief d'une année de revenu la meilleure de trois, comprenait 7 quartiers de terre à front du chemin de la rue des Accars, des rentes sur 4 bonniers et le droit de commettre un bailli qui empruntait au seigneur de Saint-Simon les hommes de fief et les échevins nécessaires à l'exercice de la justice vicomtière.

Ce fief appartenait à Nicolas de Fourmanoir à cause de Marguerite Laignel, sa femme, en 1585; à Josse Poteau, en 1619.

Le **Busquet**, à Armentières, tenu de la seigneurie de Saint-Simon au relief d'une année de revenu la meilleure de trois, consistait en 2 cents de terre.

A Pierre Lestienne, brasseur à Armentières, en 1603.

La **Cauchie**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Saint-Simon en justice de vicomte, comprenait un manoir avec 31 bonniers 6 cents tenant au grand chemin d'Armentières à Lille, au chemin menant à la Chapelle d'Armentières et au fief de Courtembus, au fief de Portingal ; des rentes sur 5 bonniers et 5 hommages. Le seigneur de la Cauchie empruntait les hommes de fief et les échevins de la seigneurie de Saint-Simon, pour l'exercice de sa justice vicomtière. Le fief était chargé d'une rente annuelle de 30 sous envers la Chapelle d'Armentières.

Pierre Du Pret, seigneur de La Cauchie, époux de Jeanne de Lannoy, dame de Baudimont, XVI^e siècle. — Demoiselle Catherine Du Pret, veuve d'Antoine de La Vicht, seigneur de Nieuwenhove, 1619.

La **Chapelle**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Saint-Simon, en justice vicomtière et à dix livres de relief, comprenait 5 bonniers 11 cents tenant au chemin qui mène de la cense de la Cauchie à Houplines, et au cimetière de la Chapelle d'Armentières ; des rentes sur 19 bonniers ; bailli et lieutenant empruntant à la seigneurie de Saint-Simon les hommes de fief et les échevins nécessaires pour l'exercice de la justice vicomtière.

Demoiselle Catherine de la Chapelle, veuve de Nicolas de Fratrissart, écuyer, seigneur de Sassegnies, 1619.

Le **Gardin**, à Armentières, tenu de la seigneurie de Saint-Simon en justice vicomtière, comprenait un manoir avec 17 bonniers 2 cents de terre dont certaine portion était appliquée aux fossés et forteresse de la ville, tenant au chemin d'Armentières à Houplines et à la pied sente d'Armentières à Lille, et au chemin de le Malvau ; des rentes sur 4 bonniers 604 verges et 6 hommages dont 4 étaient retournés au gros du fief par faute de relief.

Françoise Muette, veuve de Jean de Lezennes. — Demoiselle Madeleine de Lezennes, fille de Jean et de Françoise Muette, et épouse de Pierre Cardon. — Les enfants de ceux-ci, 1619.

Le **Touquet-Pouilleux**, à Armentières, tenu de la seigneurie de Saint-Simon au relief d'une vire d'arc à main, ferrée d'argent, consistait en un carrefour du chemin de la rue Marle.

La **Tour-Banin**, à Armentières, en la rue Marle, tenue de la seigneurie de Saint-Simon à une paire d'éperon, de relief.

Le **Vieux-Biez**, à Armentières, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1620, 33 bonniers 12 cents d'héritage et un manoir sur motte entourée d'eau, tenant au chemin d'Armentières à Lille, au fief de la Cauchie, à la cense de Beaurepaire, aux héritages des Feutriers et à la becque qui descend contre les terres de la Hallerie ; une dîme, des rentes et 19 hommages dont l'un devait pour relief deux aiguillettes de soie. Le seigneur du Vieux-Biez avait le droit, de concert avec le chapelain ou vice-régent de la Chapelle (d'Armentières) d'instituer et de destituer le clerc, de créer et établir les marguilliers et pauvresseurs, de contrôler leurs comptes « comme étant la dite chapelle anciennement fondée et dotée par les seigneurs du Vieux-Biez ».

Aux XIV^e et XV^e siècles, le Vieux-Biez appartenait à une branche cadette des châtelains de Lens. Jean de Lens, seigneur de Rebecque en servait le rapport et dénombrement le 4 mars 1372 ; un autre Jean de Lens, sire de Rebecque, chevalier, accomplissait le même devoir le 19 juin 1388, ainsi que Robert de Lens, chevalier, sire de Rebecque le 15 octobre 1447, et Mathieu de Lens, fils de Robert, en 1470.

Jean de Le Cambe, dit Gantois, fondateur de l'Hospice Gantois et de la Maison des repenties de la Madeleine, à Lille, possédait le Vieux-Biez en 1475. Jacques de Le Cambe, dit Gantois, en servait le rapport le dernier jour de janvier 1496. En 1565, Guillaume de Boulogne, prêtre, était seigneur du Vieux-Biez qu'on retrouve après lui, en 1588, dans la famille de Saint-Venant, d'une branche bâtarde dite de Markant, mais qui avait délaissé ce surnom.

Philippe de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye, de la Broye et du Vieux-Biez, homme d'armes du seigneur d'Halluin, avait épousé par contrat du 16 août 1545 Marie Blondel, fille d'Antoine, seigneur des deux Quinchy et d'Agnès Oudart. De ce mariage étaient nés trois enfants dont l'aîné suit :

Louis de Saint-Venant, mort à Lille le 24 novembre 1600, avait épousé, en 1575, Jacqueline du Bois, dame de la Croix. Il était seigneur

de la Cessoye, de la Broye et du Vieux-Biez qu'il avait relevé au trépas de son père arrivé en décembre 1599. Louis de Saint-Venant laissait, entre autres enfants :

1° Philippe de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye et du Vieux-Biez, mort en février 1601.

2° Charles de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye, de Vaucelles et du Vieux-Biez qu'il releva en 1601, chevalier par lettres patentes de 1615, épousa, par contrat du 10 février 1620, Marie de Torres, et mourut en 1625, laissant pour héritière sa sœur Louise qui suit :

3° Louise de Saint-Venant avait épousé, par contrat du 14 avril 1605, Antoine de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, qui fit, au nom de sa femme, foi et hommage pour le fief du Vieux-Biez, le 2 mars 1628. François de Tramecourt, leur fils, écuyer, seigneur de Werchin, releva le Vieux-Biez au trépas de sa mère arrivé le 24 octobre 1636.

L'Anglée, à Armentières, tenue de la seigneurie du Biez et contenant 11 bonniers environ.

Acquise, le 23 mars 1561, par Marie Deliot, veuve de Gérard du Bosquiel, qui fut taxée à 308 livres pour ce nouvel acquêt. (Répertoire des fiefs, p. 111).

Roques, à Armentières, fief vicomtier tenu de la seigneurie du Vieux-Biez au relief d'un éperon doré, consistait en rentes sur un bonnier 2 cents d'héritage. — Jean de Le Cambe, dit Gantois, en tirait un revenu de 21 livres de rente en 1475.

Les seigneurs du Vieux-Biez.

Fiefs innommés, à Armentières, tenus de la salle de Lille :

1° Un fief de 40 livres de rentes sur les terres de Raisse et de Saint-Simon.

2° Un fief consistant en l'exercice d'un état d'huissier extraordinaire du grand Conseil à la résidence d'Armentières.

IV. Fiefs de mouvances diverses, sis à Armentières.

La **Rue-du-Bois**, à Armentières, tenue de la seigneurie d'Erquinghem-Lys, en justice vicomtière et à 10 livres de relief, consistait en rentes sur 11 bonniers 11 cents au terroir de la Rue-du-Bois.

A demoiselle Louise Du Bois, veuve de Jean Allegambe, en 1619.

Demoiselle Bonne-Victoire Le Febvre de Lattre était dame de la Rue-du-Bois en 1789 et prenait part en cette qualité à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États généraux.

La **Wallonnie**, à Armentières, tenue de la seigneurie d'Erquinghem-Lys, à 10 livres de relief, consistait en un manoir avec 10 bonniers de terre tenant au chemin qui mène du Wez-Macquaire à la Chapelle-Grenier, à L'Espine-L'Apostelle et à la Rue-du-Bois.

A Bauduin de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg, mari et bail de dame Catherine de Vlièghe, fille de feu messire Jean, seigneur de la Gruerie, en 1619.

Michel Mes, écuyer, seigneur de Dorisart et de la Wallonnie, bailli de Roubaix de 1670 à 1679. (Archives de Roubaix).

Catherine Le Roy, dame de la Wallonnie, avait épousé Nicolas du Chateau, chevalier, conseiller du Roi, trésorier au bureau des finances de la Généralité de Lille. Leur fils Robert du Chateau, seigneur de la Wallonnie, laissa ce fief à sa sœur Marie-Catherine du Chateau, dame de la Motte, laquelle avait épousé Antoine-Joseph de Poucques, écuyer, seigneur de Beaurietz, de la Croix, de la Thuilerie, lieutenant au régiment des cheveau-légers du Dauphin, puis capitaine aux dragons d'Artois. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*. T. III, p. 126).

Warenguien, à Armentières, tenu de la seigneurie d'Erquinghem-Lys, comprenait 9 cents de pré en 3 pièces au terroir du Crocq à Armentières, tenant à la Lys; des rentes sur 13 bonniers et demi de pré et un hommage.

A demoiselle Marie Blondel, veuve de Mahieu Fourmestaux, en 1619.

La **Tancardrie**, à Armentières, tenue de la seigneurie de Lomme, à 10 livres de relief, contenait 3 bonniers 109 verges tenant au chemin du Wez-Macquaire à Armentières, au fief de l'Anglée.

Wallerand Sèneschal, à cause de Michelle Leuridan, sa femme, 1589.

Le **Camp-Cornu**, à Armentières, fief tenu de la baronnie de Wavrin, à 30 sous de relief, contenait 3 mencaudées de terre à la Flamengerie sur le chemin de l'Espine-L'Apostelle.

Maître Guillaume Arthus, conseiller au Grand conseil de Malines, 1591.

La **Flamengerie**, à Armentières, tenue en fief et pairie de la baronnie de Wavrin à dix livres de relief et à justice foncière, comprenait 27 bonniers 9 cents de terre à Armentières et Radinghehem, et des rentes dues par plusieurs hôtes et tenants sur 52 à 53 bonniers.

Jean Du Mortier. — Catherine Du Mortier, fille de feu François, en 1591.

La **Flamengerie**, à Armentières, tenue de la baronnie de Wavrin, à 30 sous de relief, consistait en un bonnier d'héritage.

Guillaume Arthus, conseiller au Grand conseil de Malines, 1591.

La **Gaignonnerie**, à Armentières et Radinghem, 1429. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5, 158).

2. AUBERS.

I. Le village ; la famille d'Aubers ; les seigneurs.

Le village se partageait en deux parties : Aubers-Empire et Aubers-Châtellenie de Lille et Artois, qui avaient l'une et l'autre leur loi et leur administration séparées. Les impôts étaient acquittés par la généralité du village sous la juridiction des États, mais sur rôles particuliers à chaque ténement. Aubers-Empire relevait de Warneton.

Aux XII^e et XIII^e siècles, une famille de chevalerie portait le nom d'Aubers, Oberch, Obert, Oberc, Auberch. En 1184, W. de Oberch, son épouse et leur fils aîné, cèdent à l'église de Marœuil deux parties de la dîme de Herlies qu'ils tenaient du fief de Warneton. (Demarquette, *Cartulaire et Abbesses de la Brayelle d'Annai*, p. 187).

Pierre de Oberc, chevalier, est témoin d'un acte de 1210 par lequel Wautier de Formezeele vend au chapitre de Saint-Pierre de Lille des dîmes sises à Aubers et à Fromelles. En cette année 1210, Willelmus de Oberch vend lui-même toute la dîme qu'il possédait à Oberch. En 1215, Hugues de Oberch et son épouse, Pierre de Oberch et son épouse, vendent aussi des dîmes au chapitre de Saint-Pierre. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 93, 112, 113 et 115).

En 1217, Amauri de Betencourt se qualifie seigneur de Obert dans un acte qui rappelle l'achat fait, en 1184, par l'abbaye de La Brayelle à Willemo milite de Obert. (Demarquette, p. 188).

Cette terre a appartenu à Jean de Hingettes, chevalier, seigneur des Aubeaux ou Obeaux, qui avait épousé Agnès de Beaufremez, dame de Beaufremez, Fournes, Hautpontlieu, Foucquereuille, Lomme et Cappinghem. Il mourut le 10 juillet 1425, laissant un fils qui suit et 2 filles, Isabelle et Catherine des Aubeaux. — Wallérand de Hingettes épousa Antoinette d'Inchy, dame de Canteleu, dont il n'eut pas d'enfants ; il mourut le 4 octobre 1464, laissant son important héritage à sa sœur (Jeanne suivant l'*Histoire de Lomme*) qui épousa Gérard de Cuinghien, seigneur de Saint-Jean-Steene, fils d'Olivier et de N. de Forest, dame de Hem. — Leur fils Jean de Cuinghien, dit de Hem, épousa Jeanne de Saint-Pierre dite de Fretin dont il n'eut qu'une fille, Marie de Cuinghien, qui épousa Adrien Vilain de Gand, chevalier, seigneur de Rassenghien, conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien d'Autriche. Adrien réunissait dans ses mains les seigneuries de Lomme, Saily, Hem, les Aubeaux, Esquermes, Canteleu, Auberch, Rassenghien, Saint-Jean-Steene, Likerke, Lambeke, Merkeghem, Foxbrie, etc. Il fut tué le 12 juin 1490.

Au XVII^e siècle Aubers appartenait à M. de Lambeke, fils du Président Richardot. (Portefeuille de Muyssart, aux Archives du Nord).

Guillaume Grusset, dit Richardot, prévôt et chancelier de Douai, puis seigneur de Lambeke et d'Ottignies, comte de Gamarage, par érection du 3 novembre 1623, était frère cadet de Jean Richardot, mort archevêque de Cambrai, le dernier jour de février 1614. Il était aussi frère cadet de Jeanne Richardot, femme d'Antoine de Baume, chevalier, laquelle acquit la principauté de Steenhuyse. Guillaume avait épousé Anne de Rye, fille de Philibert, comte de Vara, baron de Balançon, et de Claude, comtesse de Tournon. De ce mariage étaient nés, entre autres enfants.

1^o Albert Richardot, comte de Gamarage, se qualifiant baron de Lambeke et prince de Steenhuys, en vertu du testament de sa tante paternelle, Jeanne Richardot. Il est mort en duel.

2^o Alexandre qui suit :

Alexandre Richardot, comte de Gamarage, épousa, en 1650, Claire-Eugénie-Albertine Schetz, fille de Conrard, comte d'Ursel, et d'Anne-Marie de Robles, d'Annappes, et en eut :

Claude Richardot, comte de Gamarage, seigneur de Gruuthusé, Herzelles, Ottignies, Veremal, se qualifiant baron de Lambeke et prince de Steenhuyse, sergent général de bataille, mestre de camp d'un terce d'arquebusiers à cheval, gouverneur des Pays-Bas espagnols et gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, mourut le dernier hoir mâle de sa famille, à la fleur de son âge, le 13 avril 1701, sans postérité de Marie-Françoise de Bournonville, son épouse. Jacques Le Groux, contemporain, dit dans son manuscrit de *La Flandre Gallicane*, que le seigneur temporel d'Aubers était le prince de Steenhuyse.

Les armes de la famille Grusset étaient : *d'or à une écrevisse de gueules, posée en bande*. — Celles de la famille Richardot étaient : *d'azur à 2 palmes d'or passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles de même, une en chef, 2 en flancs, une en pointe*.

Au dernier siècle Aubers était aux mains de Adolphe-Roland-Liévin Blondel, écuyer, seigneur de Vendin, qui le transmet à son fils procureur général au Parlement de Flandre, lequel fit restaurer le château.

II. Fiefs sis à Aubers.

Les **Cottellerics**, à Aubers, tenues du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 8 bonniers 3 cents d'héritages.

Ce fief appartenait à Hustin de Mesplan en 1389 ; — à Guérardin Lostigier, fils de Mahieu Lostigier dit du Castel, au commencement du XV^e siècle ; — à Philippe de Villers en 1456 ; — à Jean de Mallefiance, écuyer, demeurant à Luigny sur la Cauchie, en 1506, et à Hanicot, son fils ; — ensuite à Jacques Hauvert et Jossine d'Englos, sa femme, — à Antoine Hauvert, leur fils aîné, époux de Jacqueline Longuépée ; — à Pierre Hauvert, fils de ces derniers.

Le **Hem**, à Aubers, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 7 mencaudées de terre et plusieurs hommages

Le Hem appartenait à Jean Du Hem, en 1389 ; — à Jean du Hem, fils de Jacques au commencement du XV^e siècle ; — à Robert Jennart en 1456 ; — à Paul Castelain, marchand de sayes à Lille, en 1507 ; celui-ci pour l'avoir acquis d'Antoine de Marquillies, dit d'Illies.

Paul Castelain avait épousé, en premières noces, Antoinette du Bosquiel qui lui avait donné, entre autres enfants, Agnès Castelain, épouse de Nicolas Fourmestaux, et, en secondes noces, Villhelmine de

Le Candèle, d'où Mathieu Castelain, chevalier, seigneur de Wattignies. Mathieu Castelain eut de Barbe Massiet un fils, Claude Castelain qui mourut en célibat. Ce fut Agnès Castelain, alors veuve de Nicolas Fourmestiaux, qui releva le fief du Hem.

Un peu plus tard, on retrouve le Hem aux mains de Michelle Parent, fille de feu Antoine et de Marie Courcel.

Prépouille, gisant en la vallée d'Aubers, tenu du châtelain de Lille à une paire de doubles voires de relief estimé 30 sous parisis, consistait en deux bonniers un cent d'héritages.

Prépouille avait été acquis le 19 mars 1542 par Marie Deliot, veuve de Gérard du Bosquiel. Madeleine d'Appelterre, épouse de Philippe de Kessel, chevalier, seigneur de Milleville, était, un siècle plus tard, dame de Prépouille qu'elle transmet en héritage à Madeleine de Kessel, sa fille, épouse de Messire Jean-André des Wazières. Celui-ci fit pour sa femme le rapport et dénombrement du fief de Prépouille le 23 novembre 1672. (Archives du Vert-Bois, N° 13).

Jean-André des Wazières et dame Madeleine de Kessel eurent, entre autres enfants : Jean-François-André des Wazières, seigneur de Beaupré, marié en 1668 à Marie-Henriette de Vicq, d'où vint Eugène Hyacinthe des Wazières, seigneur de Beaupré, qui épousa en 1696, Françoise de Lannoy, fille de Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Prez, Salomé, etc. Il fit foi et hommage pour le fief de Prépouille le 30 avril 1699. Son fils aîné François-Eugène-Dominique des Wazières releva le fief le 7 août 1727.

Le **Plouich-en-Weppes**, à Aubers. Contenance et mouvance inconnues; peut être terre d'Empire?

Plusieurs hôtes du Plouich tenaient leurs héritages du châtelain de Lille et lui devaient 6 sous 4 deniers, 7 chapons et 2 gelines

Du XII^e au XIV^e siècle, il existait une famille du Plouich. Tétard de Ploich est signataire, en 1184, d'un acte du châtelain de Lille. (Th. Leuridan, *Cartulaire*, n° 57). Willaume de Ploich, en 1195, Gérard de Ploich, en 1217, sont cités dans des actes de l'abbaye de Marœuil rapportés par Demarquette. (*Cartulaire et Abbesses de la Brayelle*, pp. 187 et 188).

Roger de Ploichio, chevalier, 1208; de Ploicio, 1219; de Ploist, 1222; homme du châtelain de Lille, 1223, figure à ces dates dans les actes de Saint-Martin d'Ypres (*Cartulaires*, n°s 70, 94, 101), et aussi

Andreas de Ploichio, de Ploicio, 1210-1219. (Ibidem, n^{os} 70 et 94). En 1223, Roger de Ploicio est homme du châtelain de Lille. (Th. Leuridan, *Cartulaire*, N^o 94). En 1231, Jean del Plouich, chevalier, paraît comme pair au seigneur d'Antoing et d'Épinoy vendant un fief à l'abbaye de La Brayelle. (Demarquette, pp. 113 et 329.)

En 1324, Guillaume du Plouich d'Aubers, époux de Jeanne de Bouchain, reçoit du châtelain de Lille, pour ses bons services, un fief de 22 bonniers de bois vers Bellincamp à Thumeries et vers Moncheaux ; Guillaume vend ce fief à Saint-Pierre de Lille. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, pp. 636, 637, 707.)

Un Jean du Plouich était bailli d'Aire vers 1370.

Bettremieux Hangouart, seigneur de Le Court, de Piettre et de Pommereaux, possédait le Plouich au début du XVII^e siècle. Créé chevalier par lettres patentes de l'archiduc Albert du 26 février 1611, il est mort le 23 octobre 1630, ayant épousé, en premières noces, Marie de Pressy qui lui avait donné 8 enfants dont les deux derniers étaient nés et avaient été baptisés à Aubers. Michel, son second fils, lui succéda.

Michel Hangouart, seigneur de Ranssart, de Piettre, du Plouich et de Pommereaux, fait chevalier par lettres patentes de Sa Majesté Catholique le 10 mai 1640, grand bailli des États de la province de Lille, Douai et Orchies, seigneur de Le Court à la mort de son frère aîné, fit l'acquisition des seigneuries d'Avelin et de la Madeleine et fut créé baron d'Avelin par lettres patentes du 1^{er} août 1664. Il mourut en 1699, à 78 ans, ayant épousé Anne-Marie Le Preud'homme d'Haillies, fille du baron de Poucques. L'aîné de leurs enfants suit.

Bartholomé-François-Joseph, comte de Hangouart, baron d'Avelin, seigneur du Plouich, de Seclin, de Marcq, etc., est mort le 30 décembre 1710 ; il avait épousé Françoise-Isabelle de la Vichte, vicomtesse d'Erbodeghem, dont il avait eu 9 enfants. Le sixième suit.

Charles-Philippe, comte de Hangouart, chevalier, seigneur d'Avelin, Seclin, Marcq, Antreuil, Attiches, La Madeleine, la Mairie de Gondécourt, etc., avait épousé, en premières noces, le 28 février 1701, Marie-Charlotte Snoy, née baronne d'Oppuers, dont il avait eu : Antoine-François-Joseph, qui continua la descendance, et Marie-Françoise Walburge qui fut dame de la baronnie du Plouich, de la Carnoye, de Malfiance, etc. Elle avait épousé en Artois, en 1732, François, marquis

de Coupignies, seigneur de Sorel, Lignereul, etc., et lui avait donné sept garçons dont trois étaient morts en bas âge, deux étaient au service de France, capitaines d'infanterie en 1751, et deux dans le régiment de la Marine. L'aîné était en 1774 député des États d'Artois.

Hangouart portait *de sable à l'aigle d'argent membrée d'or*.

Lannoy, au Plouich d'Aubers?, tenu à justice vicomtière du châtelain de Lille et comprenant 12 bonniers 2 cents et demi de terre par suite du réincorporement de 5 bonniers de terres cottières; des rentes sur 23 bonniers.

A Gérard de Houplines, à Marie Scallebert, femme de Robert du Bois; à Isabeau du Bois, leur fille, épouse de Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de la Cessoie; à Hippolyte du Bois, écuyer, seigneur de la Longuerie, frère d'Isabeau; à Louis du Bois, écuyer, fils du seigneur de la Longuerie, par relief à la mort de son père; à Hippolyte Petipas, écuyer, seigneur de Walle, conseiller des archiducs, par achat fait en février 1605. (Répertoire des fiefs, p. 80).

Pommereaux, à Aubers.

Jeanne des Plancques, mariée le 23 novembre 1489 à Guillaume Hangouart, écuyer, seigneur de Molin, maire de Gondcourt, était dame de Pommereaux et de Piettre; elle est morte le 6 mai 1525 et inhumée dans l'église de Saint-Étienne à Lille, ayant donné à son mari seize enfants entre autres Guillaume qui suit.

Guillaume Hangouart, 2^e du nom, chevalier, seigneur de Piettre et de Pommereaux, né le 2 février 1491, conseiller de l'empereur Charles Quint, président de son conseil provincial d'Artois, mourut à Arras, le 28 février 1546. Il avait épousé Catherine Le Cocq, fille de Hugues, seigneur de la Motte et d'Anne de Lestoret, et en avait eu, entre autres enfants, Guillaume qui suit.

Guillaume Hangouart, 3^e du nom, écuyer, seigneur de Pommereaux et du Moulin, mort le 19 décembre 1600, avait épousé demoiselle Antoinette de Croix dit de Drumez, fille de Pierre, seigneur de la Fresnoy, et de Marguerite de Ruyelle, dame de le Court et de Le Vigne. Elle lui avait donné 12 enfants dont le 4^e suit.

Bettremieux Hangouart, seigneur de Le Court, de Piettre, de Pommereaux et du Plouich, créé chevalier par lettres patentes de l'archiduc Albert, du 26 février 1611, est mort le 23 octobre 1630,

ayant épousé, en premières nocces, Marie de Pressy qui lui avait donné 8 enfants dont les deux derniers étaient nés et avaient été baptisés à Aubers. Michel, son second fils, lui succéda.

Michel Hangouart, seigneur de Ranssart, de Piettre, du Plouich et de Pommereaux, fait chevalier par lettres patentes de Sa Majesté Catholique le 10 mai 1640 ; grand bailli des États de Lille, Douai et Orchies, seigneur de Le Court à la mort de son frère aîné, fit l'acquisition des seigneuries d'Avelin et de la Madeleine, fut créé baron d'Avelin, par lettres patentes du 1^{er} août 1664. Il mourut en 1699, à 78 ans, ayant épousé Anne-Marie Le Preud'homme d'Haillies, fille du baron de Pouques. Après lui, je ne vois plus nommément cités parmi les biens de la famille, les fiefs de Pommereaux et de Piettre.

La Mairie de Pommereaux, à Aubers.

En 1111, Rainoldus était maire d'Espumerel. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, p. 39).

Piettre, à Aubers.

En octobre 1240, Bertoul, sire de Bailleul, donne une loi à ses hommes de Piettre, à Aubers, et réduit à quelques sous les reliefs des courtils, des mez et des terres ahanables, ainsi que les droits de mutation. Il leur cède l'usage des paturages s'étendant du mont des Pommereaux au fossé des Laies devers le bois du Biez ; mais il se réserve la faculté de les enclore en prés, de les labourer, de les affermer à des hôtes ou de les arrenter sans que ses hommes puissent rien réclamer pour droit de paturage. Il excepte de cette concession les paturages qui avoisinent sa maison et constate que ses hommes sont tenus de « fener ses prés ». Il renonce à la taille sauf à la chevalerie de son fils aîné, au mariage de sa fille aînée et quand il est fait prisonnier ; sauf aussi l'aide qu'on lui doit par loi de terre. Ses hommes sont tenus de l'aider à leur pouvoir quand il a à défendre son honneur, son corps et ses biens. S'il s'agit d'aider un ami ils doivent le suivre dans le comté de Flandre ou d'Artois, mais à ses dépens. Les autres dispositions de cette loi concernent la justice et la police de la seigneurie. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, N° CCCVI).

Pour les seigneurs de Piettre à partir de la fin du XV^e siècle, voir Pommereaux, à Aubers.

3. LA BASSÉE.

La seigneurie de La Bassée faisait originairement partie du domaine des châtelains de Lille ; mais on verra à l'article Herlies, comment par transaction du 15 mai 1558, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre, châtelain de Lille, fut amené à céder à Marie, duchesse d'Estouteville, le comté de Herlies, la ville de La Bassée, les terres de Carnin et du Transloy ; comment ladite duchesse d'Estouteville et son mari Léonor d'Orléans, duc de Longueville, vendirent, le 22 mai, 1572, le comté de Herlies, la ville de La Bassée, les terres de Carnin et du Transloy, réunis en un seul fief séparé du fief de la châtellenie de Lille sous le nom et titre de *Comté de Herlies et seigneurie de La Bassée*, à tenir directement de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse ; comment ce domaine revint, par retrait lignager, à Anne de Palant, veuve de Philippe de Stavèle, chevalier de la Toison d'Or ; comment, enfin, l'un des successeurs de cette dame le vendit, vers 1688, à Denis-François de Wignacourt, comte de Flêtre, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1789. (Voir Herlies).

La Bassée, ville fermée, seigneurie tenue de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse, pour l'exercice de laquelle le seigneur avait bailli, lieutenant et deux prévôts au conjurement desquels les rewart, échevins et jurés de la ville connaissaient de tous cas criminels et civils et de toutes amendes jusqu'à 60 livres.

Le seigneur renouvelait chaque année, aux environs de la Pentecôte, la loi de La Bassée composée de 8 échevins dont le premier était le rewart, et de cinq jurés, qui ensemble exerçaient la justice et la police, régissaient et gouvernaient la ville, corps et communauté selon leurs coutumes anciennes. La ville et échevinage de La Bassée avait ses coutumes particulières.

Le seigneur de La Bassée y avait sur le marché halle aux plaides avec beffroi et cloche de ban pour assembler la loi, scel authentique appelé scel foncier servant aux obligations d'icelle ville, scel aux causes avec contre-scel, prisons civile et criminelle dans la rue menant au marché vers la porte d'Estaires, fourches à trois piliers sur le chemin d'Estaires.

Appartenaient au seigneur les fossés et les grandes eaux qui formaient la fermeture de la ville, deux moulins à vent, l'un sur les ramparts, près de la porte de Lille, l'autre sur le chemin d'Estaires ; certains waresqueaux et pâturages en dehors de la ville, une fontaine servant à la communauté, une briqueterie où l'on faisait briques pour la fortification de la ville, un marais nommé le marais des Faudes, une maladrerie sur le chemin d'Estaires.

Le seigneur de La Bassée y percevait des rentes en argent et en nature, savoir : 24 livres 12 sous à la Saint-Rémi, 8 muids 3 rasières 3 quarels de blé, 5 muids une rasière et un havot de froment. Il y percevait des droits d'accise et d'afforage des boissons, de tonlieu des marchandises, de chausséage et toutes amendes infligées par l'échevinage. A la vente des héritages, il était dû au seigneur 4 deniers d'issue par le vendeur et 6 deniers d'entrée par l'acheteur ; à la mort de l'héritier 4 deniers.

Il avait droit de marché et d'étalage, le jeudi de chaque semaine, et de franche fête de trois jours chaque année à la Saint-Luc. Il établissait par son bailli des eswardeurs ou égards pour les cuirs, les draps, les grains, les pains, la chair, les poissons, la bière et autres boissons, et les amendes qu'ils prononçaient étaient à son profit. Il avait un scel aux draps avec contre-scel de plomb, une mesure pour les graines dite mesure de La Bassée, une mesure pour les weddes appelée le baret, des mesures pour le vin et autres breuvages et toutes manières de poids, le tout marqué de l'enseigne de ladite ville de La Bassée ; et les amendes encourues par les contrevenants lui appartenaient.

Le **Beaupuis**, à La Bassée, tenu du châtelain de Lille à 7 sous 6 deniers de relief, consistait en une mencaudée de terre sur le chemin de Lorgies à La Bassée.

Ce fief appartint successivement à Thomas de Lorgies, fils de feu Jean, 1389 ; — à Jacquemart Le Martin, dit de Lorgies ; — à Pierre Le Martin, 1456 ; — à Gérard Le Martin, dit de Lorgies, 1501 ; — à Noël Lempire.

La **Navie d'Escoives**, à La Bassée, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait la pêcherie de la rivière jusqu'à Berclau, et des rentes.

On trouve comme possesseurs de ce fief : Jean d'Escoives, 1389 ; — Jeanne de Camphin, épouse (en secondes noces) de Richard Du Pré ; —

Michel de *La Wichte*, dit d'Escoives, fils de Jeanne de Camphin ; — N. de *La Wicthe*, fils de feu Puppin d'Escoives, 1456 ; — Catherine de *La Wichte*, dite d'Escoives, épouse de Jean de Marchenelle, écuyer, 1505 ; — François Le Preud'homme, écuyer, seigneur de Coisne, par succession de Catherine de *La Wichte*, dite d'Escoives, sa sœur maternelle.

Annequin ou **Ennequin**, près La Bassée.

Bauduin de Lens, chevalier, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, en 1357 était seigneur d'*Ennequin*. Jeanne de Lens, sa fille et héritière épousa Jean Du Bois, baron d'Esnes, seigneur du Bois, d'Esquerdes et de Vermeille. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Jean Du Bois, seigneur de Vermeille, qui s'allia à Catherine de Poix, dame de Blincque, dont il eut Philippe Du Bois, seigneur d'Annequin, de Vermeille, de Raincheval, qui de sa femme, Jeanne de La Trémouille eut Jean Du Bois, chevalier, seigneur du Bois, de Vermeille, baron d'Esnes. En 1456 celui-ci épousa, en premières noces, Catherine de Beaumaisnil, et, en secondes noces, Jeanne Du Bois, dame de la Bourse. Du premier lit vint : Jean Du Bois, seigneur d'Annequin en 1511, qui épousa 1^o Louise de Crêvecœur et 2^o Guyotte de Brimeu, et laissa la seigneurie d'Annequin à son frère consanguin, qui suit.

Charles Du Bois, fils de Jean et de sa seconde femme Jeanne Du Bois, fut seigneur d'Annequin après son frère consanguin, comte de Chaumont, vicomte de Fruges, seigneur d'Esquerdes. Il quitta le surnom de Du Bois et reprit celui de Fiennes. Sa femme Claude de Lannoy, dame de Noyelles, lui donna cinq enfants, entre lesquels Eustache de Fiennes, chevalier, vicomte de Fruges, seigneurs d'Esquerdes. C'est le dernier des descendants de Jeanne de Lens que je vois qualifié seigneur d'Annequin. Du Bois-de Fiennes portait *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules*.

Douvrin lez-La Bassée, mouvant du château de Lens.

En 1360, Isabeau du Maisnil, femme de Behort de Saint-Venant, chevalier. Elle était veuve en 1385 et se remaria à messire Jean d'Outre, chevalier, châtelain d'Ypres, dont elle était veuve en septembre 1397. Isabelle, dame du Maisnil (Lez-Ruit) et de Douvrin, mourut sans enfants en 1414. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, pages 61 et 63).

4. BEAUCAMPS.

Mouvance et contenance inconnues.

En 1202, vivaient Hugues de Douvrin, chevalier, et Euphémie de Boussoy, sa femme ; leur fils, Renier de Douvrin, chevalier, fut seigneur de Beaucamps et de Barges, capitaine de Crèvecœur. Il épousa Gillette d'Escaufours dont il eut Renaud de Douvrin. (Portefeuille de Muysart, aux Archives du Nord).

En 1331, Walterus de Poncellis (Du Ponchel) était seigneur de Beaucamps en partie. (Ibidem).

A la fin du XIV^e siècle, on trouve Jacques de Beaucamps, seigneur de Beaucamps et de Lambersart (tenu de Cysoing). Marie de Beaucamps, sa fille et héritière, épousa Hugues de Bournel, seigneur de Thienbronne. De cette union vint un fils, Louis de Bournel, qui s'allia à Marie de Croy, sœur de Jean de Croy, auteur de la branche des princes de Chimay, Jean de Bournel, leur fils, seigneur de Thienbronne et de Lambersart-Cysoing, eut de Julienne de Monchy Julien de Bournel, seigneur de Lambersart, qui mourut sans postérité.

A la fin du XV^e siècle Beaucamps avait pour seigneur François Rollin époux de Jeanne de Bourbon. — Vient ensuite Marguerite de Lalaing fille et principale héritière de Philippe, comte de Lalaing, mort en 1580, et de Marguerite de Ligne ; elle épousa Florent, comte de Berlaimont, chevalier de la Toison d'Or, auquel elle porta le comté de Lalaing, la baronnie d'Escornaix, les seigneuries de Wavrin et de Beaucamps. (Portefeuille de Muysart). — En 1606, Jean Buisset, écuyer, conseiller en la Chambre des comptes à Lille, était seigneur de Beaucamps. (De Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 596).

On retrouve, au XVII^e siècle, la seigneurie de Beaucamps dans la maison d'Oignies. Claude d'Oignies, chevalier, seigneur de Coupigny, de Wicres, de Beaucamps, etc., créé comte de Coupigny le 6 mai 1624, mourut le 10 janvier 1640, ayant épousé, en premières noces, Anne de Rubempré (*d'argent à trois jumelles de gueules*), et en secondes noces, Anne de Croy, dame de Pamèle, veuve de Robert de Saint-Omer et fille de Philippe de Croy, premier baron de Solre, chevalier de la Toison d'Or. De cette alliance était né, entre six enfants, Balthazar, Guillaume qui suit.

Balthazar - Guillaume d'Oignies, comte de Coupigny, seigneur de Pamèle, Wicres, Rouvroy, Beaucamps, etc., épousa Agnès de Montmorency, baronne de Blaesvelt, dont les armes étaient *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*. Ils eurent trois fils dont l'aîné suit.

Cosme-Claude d'Oignies, comte de Coupigny et de Marconen, baron de Blasvelt, seigneur de Pamèle, de Wicres, de Beaucamps, etc., chevalier de la Toison d'Or, mestre de camp général des armées de Sa Majesté Catholique Charles II, mourut à Malines au mois de janvier 1709, âgé de 63 ans. Il avait épousé, en 1678, Isabelle-Thérèse de Bournonville, fille d'Alexandre-Hippolyte-Balthazar, duc et prince de Bournonville, seigneur de Bondues et de Wasquehal, et de Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg. Leur fils aîné suit.

Ferdinand-Joseph-Charles d'Oignies, comte de Coupigny, baron de Blaesvelt, colonel d'un régiment d'infanterie en 1704, et lieutenant général des armées de Sa Majesté Catholique en 1706, mourut en 1723, ayant épousé Charlotte de Bergues, morte en janvier 1724. Elle était deuxième fille de Philippe-François, prince de Berghes, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Bruxelles, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, comtesse de Rennebourg. Le comte de Coupigny laissait une fille unique.

Maximilienne-Thérèse d'Oignies, comtesse de Coupigny, baronne de Blaesvelt, dame de Beaucamps et de Wicres, mourut à Bruxelles sans enfants, le 7 juillet 1774. Elle avait épousé Ferdinand-Gaston-Joseph-Alexandre, duc de Croy, comte de Reux, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, pair et pannetier héréditaire du Hainaut, mort le 19 avril 1767.

La Maison d'Oignies portait : *de sinople à la fasce d'hermines*.

A la fin du dernier siècle, Beaucamps appartenait à la famille de Flandre. Madame de Flandre, dame de Beaucamps, prit part en cette qualité à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux.

Beaurepaire, à Beaucamps, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, fief en l'air et noble ténement, consistant en rentes dont le 5^e augmenté de 40 sous appartenait aux pauvres de la paroisse de Saint-Sauveur à Lille, et un hommage appelé le Blocus à Beaucamps.

Au XVI^e siècle, la seigneurie de Beaurepaire appartenait à Jean Le Sauvage, seigneur d'Escobecque, elle fut relevée, en 1590, au trépas dudit Jean, par Antoine de Mol, son neveu, fils de Jean, chevalier seigneur d'Ottinghe, et d'Antoinette Le Sauvage. Antoine de Mol, écuyer, seigneur d'Escobecque, de Ligny et de Beaurepaire, épousa Jeanne de Ligne, baronne de Mortagne, dame de Ham, qui lui donna cinq enfants dont les trois aînés furent successivement seigneurs et dame de Beaurepaire.

1^o René de Mol, écuyer, seigneur d'Escobecque et de Ligny, dont les tuteurs firent rapport de la seigneurie de Beaurepaire, le 27 août 1615. Il mourut le 30 janvier 1640, laissant la seigneurie de Beaurepaire à son frère.

2^o Jean-Antoine de Mol, écuyer, seigneur d'Escobecque, de Ligny et de Beaurepaire après son frère; il mourut sans postérité le 1^{er} septembre 1647, ayant pour héritier sa sœur qui suit.

3^o Anne de Mol, qui au trépas de son frère releva la seigneurie de Beaurepaire. Elle était veuve de don Antonio de Velandia, chevalier, mestre de camp au service de l'Espagne, tué à Rocroi le 19 mai 1643. Anne de Mol est morte en 1670.

Louis-Henri Rouvroy, fils de Jacques-François-Alexandre, seigneur de Fournes, et de Marie-Claire-Joseph-Bonne Jacobs, était seigneur de Beaurepaire en 1789, et prit part, en cette qualité, à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux.

Le **Blocus**, à Beaucamps, tenu de la seigneurie de Beaurepaire à 20 sous parisis de relief, consistait en un manoir avec 6 cents de terre sur le chemin de Beaucamps à Ligny.

A la fin du XVI^e siècle Daniel de Cuinghien était seigneur de Blockuys. (Nobiliaire de Pays-Bas). En 1615, Jean d'Englos, à cause de Marie de Cuinghien, dite de Hem, fille unique de feu Daniel, tenait de la seigneurie de Beaurepaire le fief de Blocus à Beaucamps. (Porte-feuille de Muyssart aux Archives du Nord).

Les **Francs-Alleux**, à Beaucamps et Ligny, tenus de la salle de Lille à 10 livres de relief, fief en l'air et noble ténement, consistant en rentes justiciables.

Les Francs-Alleux tenus de la salle de Lille ressortissaient à une juridiction particulière. Bien qu'originaires ils fussent de leur nature libres de toute obligation d'aide et conseil et par conséquent du service de plaids, il fallait néanmoins accomplir à leur égard les actes juridiques sans lesquels les aliénations, donations, transmissions, ne peuvent se réaliser d'une manière parfaite. Les possesseurs de ces terres, pairs entre eux, étaient donc intéressés tous et solidairement à siéger comme échevins, aux plaids tenus spécialement pour elles, à y accomplir publiquement les œuvres de loi et juger les litiges. Ces plaids, qui avaient lieu trois fois l'an en la salle de Lille, se nommaient *Timaux*. (Voir Th. Leuridan, *Des Franches vérités, plaids généraux et Timaux dans la Châtellenie de Lille, Mémoires de la Société des Sciences de Lille, 3^e Série, T. 9*).

Étaient échevins des Timaux tous les propriétaires d'alleux pourvu qu'ils fussent de maison noble et chevaliers, cela est attesté par les documents: « Et ne peut nulz estre eschevin des Timaux s'il n'est chevalier. » (Dénombrement de la pairie de Faches, 1389).

Mêmes seigneurs qu'à Beurepaire. — Christine-Thérèse de Rouvroy, fille de Jacques-François-Alexandre, chevalier, seigneur de Fournes, et de Marie-Claire-Joseph-Bonne Jacobs, épousa, le 4 janvier 1771, Alexis-Joseph de Flandres et porta dans cette maison la seigneurie des Francs-Alleux.

La **Fresnoye**, à Beaucamps, au Maisnil et à Illies, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait en 1389 un manoir nommé la Fresnoye, chef-lieu du fief, avec un bonnier 6 cents de jardins; 12 bonniers 3 cents de terre, 8 muids 4 rasières d'avoine, 39 pains, 5 rasières un havot de froment, 32 chapons, 18 poules, 6 livres en argent.

Gilles de Wiquette fit rapport et dénombrement de La Fresnoye le 6 mars 1372; Jean d'Escaubecque, bourgeois de Lille, le 28 juillet 1389; un autre Jean d'Escaubecque le dernier août 1447; Bauduin de Croix dit de Drumez, le 1^{er} juin 1496.

Ce même Bauduin de Croix, seigneur de Wasquehal, de la Havrie, à Roubaix, et de la Fresnoye, testa en 1513 et mourut le 20 mai 1516. Il avait épousé Marguerite de Landas, dame du Bus, fille de Jacques, chevalier, et de Catherine Gommer. Leur second fils, Pierre de Croix, fut seigneur de La Fresnoye. Il mourut le 12 mai 1567, étant veuf de

Marguerite de Le Ruelle, dame de Le Court et de Le Vigne, héritière d'Hector, seigneur desdits lieux et de Marie d'Attiches. François, l'aîné de ses huit enfants, lui succéda.

François de Croix, écuyer, seigneur de la Fresnoye, avait épousé, le 12 février 1564, Catherine de Preys, fille de Pierre et de Madeleine Villain, dite de la Bouchardrie. Il en avait eu :

1° Madeleine de Croix, mariée, par contrat du 13 décembre 1583, à Wallerand du Bois, dit de Fiennes, chevalier, seigneur de Beaufremez.

2° Perceval de Croix qui releva la Fresnoye au trépas de son père, arrivé en avril 1569, et qui lui-même mourut à la Toussaint 1570.

3° Pierre de Croix qui suit.

Pierre de Croix, écuyer, seigneur de la Fresnoye, Malanoy, Bourech, etc., fit rapport de la Fresnoye le 7 décembre 1594. Il épousa, en 1601, Madeleine de Thiennes, fille de Jean, seigneur de Willergies, et de Marguerite Ghiselin. Leur fils aîné, Thomas de Croix, releva la Fresnoye en 1622 et la vendit, en 1626, à Guillaume Le Febvre dit de Lattre.

Après ce Guillaume Le Febvre, La Fresnoye appartint successivement à Floris-Alexandre Le Febvre de Lattre, seigneur du Mortier, à Charles-François Le Febvre de Lattre, seigneur de Ligny, et à Michel-Alexandre Le Febvre de Lattre, écuyer, fils de Charles-François.

Le **Fau** (Le Grand-Fau), à Beaucamps, seigneurie avec un château, tenu de la seigneurie du Vertbois, à Annappes, et appartenant, au dernier siècle, à la famille de Flandres.

Le 25 mars 1793, quittance était donnée à Madame la douairière de M. de Flandres pour toute liquidation des arrérages de rentes seigneuriales par elle dues à cause de ses fiefs et seigneuries, entre autres Le Grand-Fau.

La **Grande-Garde**, à Beaucamps, tenue de la seigneurie du Fau, comprenant 4 bonniers et 11 cents de terre et des rentes.

Acquis en 1545 de Jean de Morienne, soldoyer, par Andrieu Buisine, demeurant à Beaucamps.

Hollechain, à Beaucamps, tenu du chastel de Wavrin, comprenait 9 bonniers de terre.

Le 2 septembre 1379, Robert, sire de Wavrin, donnait à Jean d'Escaubeke, qui tenait du chastel de Wavrin, un fief situé à Beaucamps contenant 9 bonniers de terre, 6 cents de soistes aboutissant audit fief, à la prière de son très cher et grand ami Jacques Artus, oncle dudit Jean d'Escaubeke. (Chambre des Comptes, original. — Au dos de la pièce le fief est dit : le fief de Hollehain).

Les **Prés**, à Beaucamps. Contenance et mouvance inconnues.

Le 1^{er} juillet 1478, cession des droits sur le fief des Prés à Beaucamps. (Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 1441).

5. BOIS-GRENIER.

Bois-Grenier, érigé en commune par la loi du 29 juin 1854, était, avant 1789, une seigneurie à Armentières, souvent appelée Chapelle-Grenier. (Voir Armentières).

6. CAPINGHEM.

La seigneurie de Capinghem, c'était le fief des Huardières, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, et comprenant un manoir, 24 bonniers d'héritages, en rentes : 7 muids 8 rasières 2 havots de blé, 19 rasières 2 havots d'avoine, 84 chapons, 4 livres 12 sous en argent et 14 hommages parmi lesquels le fief de Portingal et un fief innommé de 31 ou 32 bonniers.

Pierre Le Borgne, seigneur de Lomme et de Capinghem, mort sans héritier mâle, laissa ces seigneuries à sa fille Jeanne Le Borgne, qui avait épousé, en 1321, Jacques Le Prévost. Celui-ci eut au moins un fils Jacques Le Prévost, qui suit et une fille, Jeanne Le Prévost, dame de Liemon, qui épousa Jean de Saint-Venant, chevalier, dont elle était veuve en 1384. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 53).

Jacques Le Prévost, chevalier, sire de Capinghem, était échevin des Timaux en 1364 et 1367. (Abbaye de Marquette, T. 10). Il fit rapport de la seigneurie de Capinghem le dernier jour de février 1372. Le

6 juillet 1382, il donnait de sa libérale et franche volonté, par don entre vifs, à l'abbaye de Flines 4 rasières et un havot de froment, 8 chapons et demi de rente sur 4 bonniers d'héritages situés à Lille, en dehors de la porte des Malades. Ce qui fut agréé par son fils, Roger Le Prévost, dit de Capinghem, chevalier. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, DCLII). Jacques II avait épousé Isabeau de Vierre qui lui avait donné un fils qui vient d'être nommé, et trois filles parmi lesquelles Marie (alias Marguerite) Le Prévost, femme de Jean de Beaufremez dit Hutin. Le sceau de Jacques Le Prévost figure un écu au lion. (Demay, n^{os} 1463 et 2770).

Roger Le Prévost, chevalier, sire de Capinghem, épousa Catherine de Poucques, fille de Jean de Poucques, sire de Molimont à Houplines. (Généalogie de Wavrin, 33). Le 30 octobre 1381 à Térouanne, messire Roger de Capinghem, avec messire de Wavrin, Jean de Poucques et Jean de Coupigny, chevaliers, passaient montre pour le service du roi de France. (Ibidem). Le 13 juillet 1384, Roger confirmait les libéralités faites par son père à l'abbaye de Marquette. (Ibidem). Ce seigneur, échevin des Timaux en 1389, n'existait plus au 11 septembre 1399. Il eut pour héritier Agnès de Beaufremez, sa nièce, fille de Jean, dit Hutin, et de Marie Le Prévost de Capinghem.

Agnès de Beaufremez, dame de Beaufremez, de Fournes, Hautpont-lieu, Fouquereuille, puis de Capinghem et de Lomme par donation de son oncle maternel, avait épousé Jean de Hingettes, chevalier, seigneur des Obeaux portant : *d'argent au chevron de gueules, chargé d'un écusson d'Antoing en chef*, fils de Jean de Hingettes, chevalier, et de Marie de Recourt. Jean de Hingettes mourut le 10 juillet 1425, laissant, entre autres enfants, Wallerand de Hingettes, qui suit, et Jeanne de Hingettes, qui succéda à son frère.

Wallerand de Hingettes, seigneur des Obeaux, de Capinghem et de Lomme, chambellan et conseiller du duc de Bourgogne, épousa Antoinette d'Inchy, dame de Canteleu, dont il n'eut pas d'enfants. Il fit le 11 avril 1458, le rapport et dénombrement de la seigneurie de Capinghem, et laissa, en 1464, son héritage à sa sœur Jeanne.

Jeanne de Hingettes avait épousé Gérard de Cuinghien, seigneur d'Hem et de Forest, fils d'Olivier de Cuinghien et de N. de Flourens, héritière de Forest et d'Hem. Gérard de Cuinghien et Jeanne de Hingettes eurent pour fils Jean de Cuinghien, seigneur d'Hem, de Forest, de Saily, etc., qui épousa Jeanne de Saint-Pierre-Maisnil, dame de Fretin,

morte en 1478. Jean fit le pèlerinage de Jérusalem, mourut le 11 mars 1483 et fut inhumé dans la chapelle des Jacobins, à Lille, laissant une fille, Marie de Cuinghien, qui porta les terres d'Hem, de Forest, de Saily, avec Lomme, Capinghem et les Obeaux, à Adrien Vilain de Gand, 2^e du nom, son premier mari, chevalier, seigneur de Rassenghien, de Saint-Jean-Steene, etc., tué le 12 juin 1490. De cette union naquit Adrien III Vilain de Gand, qui suivra.

Marie de Cuinghien fit rapport de sa seigneurie de Capinghem, le 25 juin 1496. Elle se remaria, en secondes nocces, à Daniel de Herzelles, chevalier, dont elle eut deux enfants : Marguerite qui épousa Jean de Stavèle, et un fils, Josse de Herzelles qui, à la mort de sa mère, en 1537, fut seigneur de Lomme et de Capinghem. Josse épousa Jeanne de Bailleul, dont il n'eut pas d'enfants, et à sa mort, vers 1546, il laissa son héritage à Maximilien, fils d'Adrien Vilain de Gand, son frère utérin.

Adrien Vilain de Gand, III^e du nom, mourut en 1532, ayant épousé Marguerite de Stavèle, dame d'Isenghien, Haveskerque, Estaires, etc., morte en 1555, fille de Jean et de Marguerite de Herzelles, sœur de Josse. Il en avait eu deux fils : l'aîné hérita des biens de son père, sauf la seigneurie d'Hem attribuée au cadet Maximilien. A la mort de ce frère aîné, vers 1546, le jeune Maximilien alors âgé de 16 ans réunit sous sa main les nombreuses seigneuries de ses parents.

Maximilien Vilain de Gand, baron de Rassenghien, seigneur d'Hem, de Lomme, des Obeaux, de Capinghem, de Saily, de Forest, de la Rive, de Lempempont, de Languille, d'Englos, etc., se rendit célèbre dans le pays durant les troubles religieux du XVI^e siècle, Philippe II le créa comte d'Isenghien, le 19 mai 1582. Il eut de Philippotte de Jausse, dite de Mastaing, dame de Masmines, entre onze enfants : Jacques-Philippe, qui suit, et Gilbert Vilain de Gand, qui fut seigneur d'Hem, de Saily et de Forest. (Branche des Marquis d'Hem).

Jacques-Philippe Vilain de Gand, chevalier, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, seigneur de Saint-Jean-Steene et de Calckene, héritier de Lomme, de Capinghem, d'Englos, de Sequedin, d'Ennetières-en-Weppes, releva ces seigneuries à la mort de son père, arrivée le 5 juin 1583. Il fit, le 15 avril 1592, rapport et dénombrement de sa seigneurie de Capinghem. Il mourut le 5 janvier 1628, ayant épousé, en premières nocces, en 1586, Odile de Claerhout, fille de

Jacques, baron de Maldeghem, et d'Anne de Mérode, et en secondes noces, en 1596, Isabeau de Berghes, fille de Ferry, sire et baron de Grimberghe, et d'Anne Sterck. De ces deux mariages naquirent neuf enfants dont l'aîné suit.

Philippe-Lamoral Vilain de Gand, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, souverain bailli des ville, pays et comté d'Alost, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'archiduc Albert qui l'arma chevalier de sa propre main le 18 mars 1618, ambassadeur de ce prince près de Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince de Liège; gouverneur de Lille, Douai et Orchies en 1624, releva en 1628 les seigneuries de son père et mourut peu de temps après, le 6 janvier 1631, ayant épousé en 1611, Marguerite-Isabelle de Mérode, fille de Philippe, comte de Middelbourg, et de Jeanne de Croisilles. Cette dame héritière de son frère, mort sans postérité le 29 mars 1629, fut comtesse de Middelbourg, dame de Lannoy et Lys, d'Houplines, de Linselles, de Blaton, etc. Elle est morte en 1679, ayant donné à son mari entre autres enfants : Maximilien Vilain de Gand, comte d'Isenghien, qui releva les seigneuries de son père en 1631 et mourut sans postérité le 18 février 1636, laissant ses terres, titres et seigneuries à son frère Balthazar-Philippe.

Balthazar-Philippe Vilain de Gand, premier prince de Masmines, comte d'Isenghien et de Middelbourg, vicomte d'Ypres, baron de Rassenghien, mourut le 27 février 1680, à 63 ans, doyen des chevaliers de la Toison d'Or, gentilhomme de la Chambre du Roi et son conseiller au conseil suprême de guerre, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldres et comté de Zutphen. Il avait épousé en Espagne dona Louise Henriquez-Sarmiento, morte à Venlo, le 17 septembre 1675, et dont il eut Jean-Alphonse, qui suit, et quatre filles.

Jean-Alphonse Vilain de Gand, de Mérode et de Montmorency, prince de Masmines, comte d'Isenghien, seigneur de Lannoy et Lys, d'Houplines, de Linselles, Lomme, Capinghem, Englos, Sequedin, etc., naquit à Bruxelles le 13 juillet 1655, fut créé prince d'Isenghien par Louis XIV en 1678, et mourut à Versailles le 6 mai 1687. Il avait épousé Marie-Thérèse, fille aînée de Louis de Crevant, duc d'Humières, pair et Maréchal de France, et de Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre-Nançay, et avait eu de cette union entre autres enfants, Louis qui suit.

Louis de Gand, de Mérode et de Montmorency, prince d'Isenghien et de Masmines, comte du Saint-Empire, de Middelbourg et d'Oignies, vicomte de Wahagnies, baron de Rassenghien, de Warneton, seigneur de Lannoy et Lys, d'Houplines, de Linselles, Capinghem, Englos, Sequedin, de Lomme et du Carnoy, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de la province d'Artois, gouverneur d'Arras, né à Lille le 16 juillet 1678, épousa en premières noces Anne-Marie-Louise, princesse de Furstemberg, morte le 16 février 1706 ; en deuxièmes noces, Marie-Louise Pot de Rhodes, morte le 8 janvier 1715 ; en troisièmes noces, Marguerite-Camille Grimaldi de Monaco. Il mourut cependant sans enfants, le 6 juin 1767, laissant par donation entre vifs, au marquis d'Hem, d'une branche cadette de la maison de Vilain de Gand, les terres de Lannoy et Lys, de Lomme et d'Englos.

Quant à la seigneurie de Capinghem, elle fut sans doute vendue, car on la retrouve aux mains de Louis-Joseph-Anaclet de Rouvroy, fils de Jacques-François-Alexandre, seigneur de Fournes, et de Marie-Claire-Joseph-Bonne Jacobs, officier au régiment des dragons de la Reine, exempt des gardes du corps d'Artois, chevalier de Saint-Louis, prévôt royal héréditaire de Lille. Le nouveau seigneur de Capinghem prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789. Il est mort en 1820, laissant postérité. (Du Chambge, *Bureau des Finances*, p. 136).

Portingal, à Capinghem, tenu de la seigneurie des Huardières à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait un manoir avec 5 bonniers 5 cents d'héritages tenant au fief de La Vichte et au chemin de Lille à Armentières, et des rentes sur plusieurs tenants.

En 1592, Portingal appartenait à Philippe Carles, jadis huissier de la Chambre des comptes à Lille. Il avait acquis ce fief le 14 novembre 1562. (Répertoire des fiefs, p. 116.).

Fief innommé à Capinghem, tenu de la seigneurie des Huardières à justice vicomtière, comprenant 32 bonniers d'héritages, 16 muids de blé, 16 livres en argent et plusieurs hommages.

A. Bauduin Gommer en 1437. — A Louis Longhelet, en 1592.

La **Vichte**, à Capinghem, tenant au fief de Portingal.

7. CHAPELLE D'ARMENTIÈRES

Avant 1789, La Chapelle d'Armentières formait une paroisse indépendante d'Armentières, ayant ses gens de loi particuliers. Elle fut réunie à la ville par décret de la Convention du 13 prairial an II, et enfin érigée en commune le 22 novembre 1820. (Sous le rapport féodal, voir Armentières).

8. ENGLOS

Seigneurie vicomtière composé de 2 fiefs. Contenance et mouvance inconnues.

Cette terre appartenait autrefois à des gentilshommes du nom d'Englos. En 1149, Huguo de Hengelos souscrit une charte de Thierry d'Alsace. (Cartulaire d'Hasnon, f^o 75 v^o). Robert et Hugues d'Englos figurent dans un titre de l'abbaye de Loos de 1149 à 1166. (N^o 5). Hugues d'Englos se retrouve en 1176, dans deux chartes de la même abbaye. (N^{os} 21 et 22).

En 1191, Roger de Engelos est l'un des témoins d'un acte de Bauduin, seigneur de Mortagne, confirmant et garantissant aux moines de Château-l'Abbaye la vente qui leur a été faite par Hugues de Kein, du tiers de la dîme de la paroisse de Mortagne. — En 1192, Roger de Englos est encore l'un des témoins d'un acte du même seigneur confirmant aux moines de Château-l'Abbaye la libre jouissance de l'endroit où est édifiée leur abbaye avec son église, ainsi que des terres qui en dépendent, de quelque bienfaiteur qu'ils les tiennent. — En 1193, Roger de Englos souscrit un troisième acte du même seigneur abandonnant aux moines de Vicoigne tous les droits qu'il pouvait avoir sur une portion de forêt. (A. d'Herbomez, *Hist. des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne* ; Preuves, N^{os} 18, 21 et 23).

En 1196, la reine Mathilde, comtesse de Flandre, déclare qu'en 1195, Roger d'Englos, qui avait vexé pendant longtemps les frères de Loos et avait retenu méchamment les prés et les marais d'Englos, voulant mettre fin à ses vexations, s'était déporté solennellement

desdits prés et marais à la cour de Lille, en présence de ses hommes, et qu'ensuite s'étant mis à genoux aux pieds de l'abbé de Loos, il lui avait demandé pardon ; que l'année suivante, Roger avait renouvelé cet acte à Seclin, en sa présence et par-devant ses hommes : Jean, châtelain de Lille ; Gérard d'Avelin, Gérard de Bondues, Robert de Gamans et Thierry de Martinsart, père et fils. (Ibidem, N° 39).

Hugues, pair d'Englos, chevalier, assiste, en 1210, à un engagement de dîme rappelé dans un acte de 1222. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de St-Pierre de Lille*, p. 167).

Roger d'Englos, chevalier, et Aeline, sa femme, vivaient en 1218 ; d'eux était tenu en fief le 6^e de la dîme de Loos. (Abbaye de Loos, original). Roger, chevalier, est témoin, en 1219, d'un acte du châtelain de Lille. (Les Cartulaires de Saint-Martin d'Ypres, n° 94).

En 1221, Bernard Du Bois, Alix, sa femme, et les héritiers d'Eustache d'Englos, vendent au chapitre de Saint-Pierre de Lille des dîmes à Marquette et à Sequedin. Parmi les témoins, Roger d'Englos, chevalier. (Decanus, f° 86).

En 1256, Jean d'Englos, chevalier, était seigneur d'Englos ; il avait pour fils, en 1296, Bernard d'Englos.

En 1344 et 1350, Bernard d'Englos, dit le darain de Beaufremez, et Robert d'Englos, écuyer, furent du nombre des gentilshommes qui s'élevèrent contre les droits d'arsin qu'exerçaient les bourgeois de Lille.

Une sentence des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille, du 21 mars 1349, exigeait de Robert d'Englos, écuyer, la réparation de l'injure qu'il avait faite à leur église en battant et outrageant leur varlet du moulin de Lomme. Ledit Robert indemniserait le varlet ainsi que le chapitre de tous leurs frais et dépenses. Il fera faire un moulin de cire du poids de dix livres, en forme de moulin à vent, muni de degrés pour y monter. Au plus haut degré sera représenté en cire un cheval ayant sur le dos un sac de blé avec un varlet assis sur le sac, et en dessous, au premier degré, un homme tenant un van et le tendant vers le varlet comme pour lui présenter l'amende. Le dimanche avant Pâques fleuries entre l'heure de l'eau bénite et celle de la procession en l'église de St-Pierre, ledit Robert fera apporter le moulin jusque sur le seuil de l'église et le présentera au doyen ou à son délégué. Si

on lui demande pourquoi il présente ainsi ce moulin, il répondra à haute voix que c'est pour réparer l'injure qu'il a faite aux doyen et chapitre en la personne du varlet de leur moulin de Lomme. Et demeurera ledit moulin de cire en ladite église. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de St-Pierre de Lille*, p. 724).

Au XV^e siècle, la seigneurie d'Englos était aux mains de Hugues de Montmorency, seigneur de Bours, de Courrières, etc., époux de Marguerite d'Oignies, fille de Bauduin, chevalier, seigneur d'Estrées et de Grusons, gouverneur de Lille, et d'Isabeau de Halluin, sa seconde femme. En 1486, Hugues donnait à Marie, sa fille aînée, la seigneurie d'Englos, qui comprenait 2 fiefs. (Portefeuille de Muysart). Marie de Montmorency avait épousé Jean de Riencour, chevalier, seigneur de Riencour et de Franqueville.

En 1546, la seigneurie d'Englos fait partie des nombreuses terres réunies dans les mains du jeune Maximilien Vilain de Gand, baron de Rassenghien, seigneur d'Hem, de Lomme, des Obeaux, de Capinghem, de Saily, de Forest, de la Rive, de Lempemont, de Languille, d'Englos, etc. Depuis ce temps Englos eut les mêmes seigneurs que Capinghem (voir cette seigneurie) jusqu'en 1767, époque où les terres de Lannoy et Lys, de Lomme et d'Englos furent données au Marquis d'Hem. (Voir Hem).

Lassus, à Englos, tenu de la halle de Phalempin à 30 sous de relief, consistait en 10 cents d'héritages sur la place d'Englos.

Lassus appartenait à Hugues de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours, de Courrières, d'Englos, etc., 1506. — Marguerite d'Aubersart, veuve de Charles de Thieulaine, chevalier, seigneur de Saveuse.

Riencourt, à Englos, fief vicontier, tenu de la halle de Phalempin à 100 sous de relief, comprenait 3 bonniers d'héritage près du chemin d'Englos à Haubourdin, des rentes et une franchise pour les avéties qui y croissent et qui ne paient la dîme qu'à 3 du cent.

Riencourt appartint successivement à Jean Fourlignies, 1389 ; — à Jacques Fourlignies ; 1456, — à Antoine de Berlettes, écuyer, époux de Catherine Destailleurs ; — à Antoine de Vicq, écuyer, époux de Marie Descamps ; — à Jean Hapiot, écuyer, licencié ès-lois, conseiller et maître de la Chambre des Comptes à Lille, par achat du précédent. Jean Hapiot fut anobli par lettres du 9 septembre 1592 ; il portait : *d'azur à la bandé d'or, accompagnée de 6 trèffes de même mis en orle.*

La **Prévôté de Saint-Piat** de Seclin, à Englos et Hallennes. — Les biens de la collégiale de Saint-Piat de Seclin, situés dans les paroisses d'Englos et d'Hallennes, constituaient une seigneurie sous la juridiction d'un prévôt.

9. ENNETIÈRES-EN-WEPPES.

Seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.

L'abbaye de Saint-Pierre de Gand possédait Ennetières-en-Weppes dès le commencement du XII^e siècle. Cette propriété lui fut confirmée en 1120, par Charles-le-Bon, comte de Flandre ; en 1145, par le pape Eugène III ; en 1156, par le pape Adrien IV ; en 1246, par Innocent IV. (Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, n^{os} 184, 197, 235, 253 et 584). L'abbaye y avait un maire (voir ci-après la *Mairie d'Ennetières-en-Weppes*).

Le châtelain de Lille était en cette qualité l'avoué de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand pour les seigneuries de Camphin-en-Carembaut et d'Ennetières-en-Weppes. Un accord passé entre l'abbé et le châtelain avoué, en 1225, réglait leurs droits respectifs dans ces deux seigneuries ; (voir Camphin-en-Carembaut) accord qui ne paraît pas avoir été plus respecté à Ennetières qu'à Camphin.

Il est hors de doute que dès l'origine, outre l'officier laïc qui, sous le nom de mayeur ou maire, était chargé de l'exploitation agricole, l'abbaye de Saint-Pierre eut soin de placer, dans un domaine aussi important que celui d'Ennetières, si éloigné de son siège, un officier ecclésiastique prévôt ou moine, pour régir ses biens. La mesure a persisté même après que l'abbaye eut pris le parti d'affermir ses héritages : un convers y demeurait aux dépens du fermier ; cela se voit dans le bail qui va suivre.

Par chirographe du 20 janvier 1258 (v. st.), l'abbé donne à cense sa court d'Ennetières et ses appendances à Jacques Floquet, bourgeois de Lille, pour six ans, au rendage annuel de 226 livres monnaie de Flandre, en deux termes payables en la maison dudit Jacques, à Lille ; plus 7 livres le jour du Behourt, 80 chapons ou 50 sous et une nappe de 14 aunes à la Saint-Pierre ; et aussi 12 livres pour la dîme et le terrage du Bus. L'abbé stipule que si le messenger qu'il enverra à Lille pour recevoir les termes est obligé d'y séjourner en attendant le paiement, le fermier devra pourvoir suffisamment aux dépens dudit envoyé.

Si l'abbé vient à la court d'Ennetières, le censier est tenu de l'héberger et de le nourrir par trois fois, à chaque fois pendant un jour et une nuit. S'il vient en dehors de ces trois fois, le censier lui doit 2 mets soit de chair soit de poisson et une pitance sans vin, avec les produits de la court. L'abbé ne peut demeurer qu'une nuit aux dépens du censier. Ledit censier doit pourvoir le convers, qui demeurera à la court, de vivres, de vêtements et de chaussures. L'abbé met hors de cens les reliefs et les droits dus par les hommes de fief. Il retient le droit de donner l'église et la coûtrerie s'il y a lieu, c'est-à-dire de nommer le curé et le clerc. (N° 678).

En 1281, la court d'Ennetières et ses dépendances valaient 300 livres, non compris les droits de justice, les werps des terres et les hommages dont on ne connaissait pas la valeur. (N° 896). On a supputé qu'une rente de 100 livres parisis donnée aux pauvres de Lille à la même époque (1284), représentait 12,500 francs de notre monnaie actuelle. (*Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 1880, 4^e série, T. IX). La seigneurie d'Ennetières-en-Weppes aurait donc rapporté, en 1281, un revenu équivalent à 37, 500 francs de nos jours, non compris ce qui n'était pas connu.

En 1360, un bail est passé à Jacques de La Cassée et à Marguerite sa femme. — En 1368, à Gilles de La Postellerie et à sa femme. En 1388, ce Gilles de La Postellerie était bailli d'Ennetières, et Jean de La Postellerie, maire. (Van Lokeren, N^{os} 1231, 1269 et 1351).

Le châtelain de Lille percevait à Ennetières-en-Weppes, pour son droit d'avoué, une rente de 50 sous 10 deniers assise en taille sur les habitants sous le nom de *Cappe* (Capitation, *Census de Capite*). — Il lui revenait la moitié des amendes prononcées par les échevins, excepté des amendes foncières de 3 sous et en dessous qui appartenaient à l'abbé seul. — Tous ceux qui, à Ennetières avaient des chevaux lui devaient chaque année une corvée pour charrier ses fiens hors de la cour du Plouich. — La communauté des habitants, comme celles des autres avoueries, était tenue de lui livrer un char et 4 chevaux chaque fois qu'il allait en ost et chevauchée du roi ou du comte et non autrement. — Après le jugement des échevins ou des hommes de fief, l'exécution des criminels et leurs biens meubles appartenaient au châtelain-avoué, ainsi que la connaissance des gages de bataille, l'exécution et les biens meubles du vaincu.

Ces droits sont indiqués dans l'accord de 1225 : « Li castellain a ens » ès villes nommés, ses rentes, corvées, ses cars, son ost et se chevau- » chie, comme il et si anciestre en devant ont heut. » L'exécution des criminels, celle des vaincus en champ clos et les fruits qui provenaient de ces exécutions y sont aussi repris. Mais le châtelain exigeait de plus des habitants 40 auwes (oies, de *avis*), 23 rasières 2 havots et 3 quareaux d'avoine à la mesure de Lille. Il prétendait en outre à la moitié, à l'encontre des religieux, de l'avoir des bâtards, de l'épave et de l'estrayer, et aussi à la moitié des rejets et flégards. (Dénombrements du fief du châtelain de Lille).

En 1582, l'abbé de Saint-Pierre de Gand et ses religieux, réfugiés à Tournai à cause des troubles, avaient abandonné à titre d'engagère au comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, le titre seigneurial d'Ennetières-en-Weppes avec les prérogatives attachées à ce titre, sous certaines conditions entre autres que le comte ferait toutes les démarches possibles pour la sauvegarde des manans du village. Le 21 novembre 1583, après la mort de ce seigneur, sa femme Philippe de Mastaing, comtesse d'Isenghien, baronne de Rassenghien, ayant la garde noble et l'administration des biens de ses enfants, fut autorisée par l'abbaye à apposer ses armoiries à Ennetières sous la promesse de les faire enlever après le remboursement du capital pour lequel cette seigneurie était engagée. (Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, N^{os} 2.340 et 2.341). Ainsi s'explique comment la seigneurie d'Ennetières-en-Weppes figure parmi les domaines que recueillit en héritage Jacques-Philippe Vilain de Gand, l'aîné des onze enfants de Maximilien et de Philippe de Jausse, dite de Mastaing. (Voir Capinghem). Elle ne paraît plus dans les titres des successeurs de Jacques-Philippe, ce qui laisse supposer que le rachat était effectué à la mort de ce seigneur, en 1628.

La terre et seigneurie d'Ennetières-en-Weppes avait sa coutume particulière décrétée par Philippe II, roi d'Espagne, le 1^{er} juin 1565. Cette coutume reconnaissait à l'abbaye le droit seigneurial du dixième denier sur les héritages tenus d'elle. (Van Lokeren, N^o 2.282).

La **Mairie d'Ennetières** tenue de Saint-Pierre de Gand.

En 1163, Jôrdan, maire d'Ennetières-en-Weppes, du consentement de ses fils Walter, Hugues et Denis, et de ses neveux Lambert et Odelin, engage à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand tout ce qu'il tient

d'elle soit légitimement soit injustement, son fief seul excepté, pour le terme de 40 ans et en garantie d'un pret de 40 marcs d'argent, de telle sorte que son héritier successeur puisse racheter ces choses engagées et qui sont telles : les batteurs qu'il a établis dans la grange d'Ennetières, toute la paille du blé battu et tout le grain qui tombe quand on vanne, tout le fumier, les cultures dont il partage la moitié des fruits, un pré dont il rend deux rasières de froment, toute la dîme du lin dont il paye annuellement trois nappes, trois muids de seigle qu'il a de la court, quinze charretées de bois ou 30 sous, deux chapons et quatre pains, la nourriture et les souliers qu'il a de la court au temps de la moisson, l'avoine qu'on donne à son cheval chaque nuit pendant la moisson et devant la porte quand il va au moulin, le relief qu'il a coutume de recevoir à la vente ou transport des terres, les deux muids d'avoine qu'il prend à la Noël hors du cens, le tonlieu qu'il perçoit de la villa d'Ennetières.

Instruit sans doute par l'expérience, l'abbé déploie contre Jordan un surcroît de précaution. Cet acte est confirmé une première fois à Lille, par-devant le comte Thierrî, une seconde fois par-devant l'évêque de Tournai, et enfin, comme il est difficile de rompre un triple lien, « et quia funiculus triplex difficile rumpitur », la convention est ratifiée et jurée une troisième fois par-devant l'abbé et les moines de St-Pierre. (Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de St-Pierre à Gand*, n^{os} 285 et 286).

En 1281, le maire percevait de l'abbaye 9 quartiers de froment, 2 chapons, 3 oulées et ses dépens à tous les bans qu'il criait et aux quatre jours de Noël (*Ibidem*, n^o 896).

Par les coutumes locales et particulières de la terre et seigneurie d'Ennetières-en-Weppes, située en la chàtellenie de Lille, décrétées par Philippe II, roi d'Espagne, le 1^{er} juin 1565, « le mayeur héritier, pour les héritages de la Mayerie, avait deux gros de relief à l'avenant du bonnier ». (*Ibidem*, n^o 2,282).

L'Épine-l'Apostole (Bancs de), à Ennetières, domaine du comte de Flandre et membre de l'Échevinage de Weppes. Banc d'échevins et coutume particulière.

Maresquel, à Ennetières-en-Weppes, tenu de la salle de Lille en justice de vicomte et à 10 livres de relief, comprenait un lieu de plaisance et une cense avec 25 bonniers 3 cents tenant au chemin menant du grand chemin du Maisnil au pont Bouton, et des rentes levées sur un hôte et 4 tenants.

Jean Li Pors servit le dénombrement de Maresquel le 11 février 1372. Après lui vint Jean, seigneur du Bois, chevalier, baron d'Esnes, seigneur d'Esquerdes, époux de Jeanne de Lens, fille héritière de Bauduin, chevalier, seigneur d'Ennequin, gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Jean, leur second fils, épousa Catherine de Poix, dame de Bincque, qui lui donna trois enfants, entre autres, Béatrix Du Bois, dame du Val, mariée à Guillaume de Gavre, qui portait : *d'or au lion de gueules, à la bordure engrêlée de onze pointes de sable*. Béatrix Du Bois était veuve le 11 octobre 1447, quand elle fit rapport de la seigneurie de Maresquel. On retrouve cette seigneurie un siècle plus tard, aux mains d'Eustache de Fiennes, chevalier, seigneur d'Esquerdes, de la même famille qui avait abandonné le surnom de Du Bois. Celui-ci vendit Maresquel, en 1557, à Nicolas Le Mahieu qui le revendit en 1570, à Robert des Mulliers, époux de Catherine Du Quesnoy.

Martin des Mulliers, fils de Robert, fit rapport de la seigneurie de Maresquel, le 29 janvier 1593. Martin des Mulliers, probablement son fils, chanoine de Tournai, fit également rapport de Maresquel, le 18 août 1618. Il est mort le 8 janvier 1641, laissant la seigneurie à sa sœur, demoiselle Marie des Mulliers, femme de Pierre de Lannoy. A la mort de celle-ci, en octobre 1652, Guillaume de Le Saulch, l'un des héritiers de la dite demoiselle, releva la seigneurie de Maresquel.

Les **Maux-Sergeans**, à Ennetières-en-Weppes, fief sans justice, tenu de la salle de Lille à 15 sous de relief, comprenaient 102 petites verges tenant à la ruelle des Maux-sergeans et des rentes levées sur 8 bonniers 100 verges.

Mathieu de Clencquemeure, le dernier août 1455, et Antoine du Bacq, le 13 juillet 1496, firent rapport de ce fief. En 1537, il était aux mains d'Antoine du Forest, par achat de Jean Du Bacq. Victor de La Haye acquit le fief des Maux-sergeans le 27 juillet 1559 et à sa mort, en 1602, il fut dévolu à Nicolas de La Haye, qui en fit rapport le 25 septembre 1615. Nicolas de La Haye, fils de Nicolas, releva ledit fief à la mort de son père arrivée en août 1635.

En 1751, les Maux-sergeans appartenaient à dame Anne-Marguerite Des Buissons, veuve de Messire Pierre-André-Joseph de Flandre, chevalier, seigneur de Radinghem, qui les avait acquis de dame N. *Chevron* épouse du baron de Berlain.

En 1793, à Madame la douairière de M. de Flandres.

Les **Mottelettes**, à Ennetières-en-Weppes, tenues de la salle de Lille, à 10 livres de relief, consistaient en 5 bonniers de terre à labour tenant au fief de la Quennesonnerie.

Pierre de Senelenghes, en 1372 et en 1388 ; Jean Hanneron, le 22 août 1447 ; les tuteurs de Jennin Hanneron, le 4 octobre 1458 et Catherine Hanneron, veuve de Jacques Le Prevost, le 24 juin 1496, firent rapport et dénombrement de ce fief qui fut acheté par Hugues Mullier vers l'an 1527. Il appartenait à Luc Mullier en 1561 et fut relevé en mai 1574 par Jean Mullier, prêtre, au trépas dudit Luc, son oncle. Il fut ensuite relevé, le 9 mars 1588, par Nicolas Mullier, frère et héritier du prêtre Jean, mort en Italie. Nicolas Mullier en fit rapport en 1592 et le vendit à Pierre Robette en juillet 1603. Celui-ci à son tour le vendit, en 1605, à Catherine Du Quesnoy, veuve de Robert des Mulliers.

La veuve de Robert des Mulliers étant morte en 1608, ses enfants relevèrent le fief des Mottelettes qui échut à l'un deux, Jean des Mulliers, bourgeois de Lille, époux de Catherine de Landas. Celui-ci fit foi et hommage pour les Mottelettes, le 16 février 1616 et les transmit en 1622 à sa fille demoiselle Catherine des Mulliers, qui épousa Étienne Imbert, écuyer, seigneur de L'Espierre, fils de Nicolas, seigneur de la Phalecque. Imbert portait : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux molettes d'éperon de même*.

En 1758, N. Imbert, chanoine de Seclin, était seigneur des Mottelettes. Vint ensuite Nicolas-Ignace-Joseph Imbert, seigneur des Mottelettes, époux de Pétronille de Meunincxhove. Leur fils, Charles-François-Joseph Imbert, seigneur des Mottelettes, mort en 1822, chef de sa branche, avait été reconnu membre de la noblesse héréditaire du royaume des Pays-Bas et de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, par ordonnance royale du 14 avril 1816. (Goethals, *Dictionnaire généalogique*, T. III).

Le **Burgh**, à Ennetières-en-Weppes, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 60 sous de relief, comprenait 4 bonniers et demi d'héritages, des rentes et 4 ou 5 hommages.

Le Burgh eut successivement pour seigneurs Henri de La Vacquerie, 1389 ; Pierre de La Vacquerie, Jeanne de La Vacquerie, épouse de Jean Canart ; Jean de *Talemende*, la dame de Rabodenghes, 1456 ; Charles *Wiègle*, 1507. Le Burgh fut donné en mariage, en 1531, par Antoine

Vlièghe, à Marie, sa fille, épousant Adrien Loïsier. Adrien Loïsier, leur fils, fut suivi d'Antoine Loïsier écuyer, qui vendit le fief, en 1592, à Jean Douchet l'aîné, receveur à Lille. (Répertoire des fiefs, pp. 153 et 187).

Chantraine, à Ennetières-en-Weppes, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 100 sous de relief, comprenait un lieu manoir et 26 cents de terre et des rentes.

Chantraine eut successivement pour seigneurs Guy du Payage, écuyer, en 1456; Jean Leschevin; Louis Dommessent, maître des Comptes à Lille; son fils Philippe Dommessent, 1504; Antoine Dommessent, écuyer, seigneur des Goutières, mort en novembre 1640; Antoinette de Haynin, fille de Ghislain de Haynin, chevalier, seigneur du Brœucq, veuve de Claude de Varennes, écuyer, nièce et héritière d'Antoine Dommessent.

Maillard, dit **Fazon**, à Ennetières, fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, consistait en rentes.

Pierre de La Haye, fils de feu Thibaut, en 1389; Hannequin de La Haye, fils de Pierre, en 1456; Jean de La Haye, Péronne, sa fille, veuve de Jean de Gohelle, en 1500; Charles de La Flie, écuyer; Gilles Ernoul, marchand à Lille, par achat au trépas du précédent, possédèrent successivement le fief Maillard dit Fazon.

Le **Petit-Marest**, à Ennetières-en-Weppes, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait un manoir et 3 bonniers d'héritages avec 2 bonniers 317 verges tenues de l'Épine-l'Apostèle.

On trouve comme seigneurs du Petit-Marest, Michel Le Clercq en 1389, un autre Michel Le Clercq en 1456, et Isabeau Deliot, veuve de Jacques de Le Candèle en 1484. Celle-ci était fille de Guillaume, écuyer, seigneur de la Croix, et de Catherine Davè, et portait *d'azur à deux haches adossées d'argent et emmanchées d'or*. Isabeau Deliot est morte en 1512 ayant eu six enfants entre autres: Guillaume, qui suit, et Willelmine, qui épousa 1^o Paul Castelain, dont le fils fut seigneur de Wattignies, 2^o Philippe de Tenremonde, seigneur de Mérignies et de Bachy, 3^o Antoine de Varennes, chevalier, seigneur de Hollebecque et de Herbamez.

Guillaume de Le Candèle, écuyer, seigneur de Herbamez, conseiller-pensionnaire de Lille, plusieurs fois mayeur et rewart de cette ville, portait : un écu *d'or à trois chaperons de sable finissant en pointe*. Il épousa Catherine de Mol, fille de Paul et de Catherine Le Clercq. Leur fils Jean de Le Candèle, encore mineur en 1549, reçu bourgeois de Lille par relief du 31 août 1552, vendit, l'année suivante, le Petit-Marest à Antoine Des Prets, marchand à Lille. Jacques Des Prets, fils d'Antoine lui succéda. — En 1603, le fief était aux mains de Pierre Host, fils de feu Jean, demeurant à Lompret. (Répertoire des fiefs, p. 184).

Les **Gruyères**, à Ennetières-en-Weppes, tenues de la seigneurie d'Erquinghem-Lys en justice vicomtière et à 10 livres de relief, comprenaient 4 bonniers 7 cents et demi et 5 petites verges et quelques rentes.

Jacques Des Prets, marchand de bêtes, à Lille, acquit ce fief en 1559 et fut taxé à 108 livres. En 1619, Les Gruyères appartenaient à Jean et Isabeau Des Prets, enfants de feu Jacques et de Catherine Wangnon.

Le **Moulin d'Ennetières**, tenu de Molimont à Houplines, à une paire de blancs gants de relief.

En 1306, Gérard du Maisnil, seigneur de Molimont, vendant cette seigneurie à Eulard de Poucques, retient en fief son moulin à vent d'Ennetières. En 1388, ce fief était aux mains des du Maisnil de Rosimbois.

La **Hongrie**, à Ennetières-en-Weppes, tenue de la seigneurie de Prêmesques et contenant 5 bonniers 2 cents de terre.

Acquise en 1567 par Jacques d'Ancoisne, fils de feu Jude, demeurant à Lille, taxé à 80 livres pour droit de nouvel acquêt. (Répertoire des fiefs, p. 123).

La **Quennesonnerie**, à Ennetières-en-Weppes, tenant au fief des Mottelettes, tenue de la seigneurie de *Wattre* et comprenant 9 bonniers 10 cents de terre et des rentes sur 16 bonniers et demi de terres cottières.

Acquis le 9 août 1550 par Guillaume Ghémart, qui le transmet à son fils Jacques. (Répertoire des fiefs, p. 122).

10. ERQUINGHEM-LE-SEC.

Compris dans la seigneurie en nom collectif d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec. (Voir Hallennes).

On trouve aux XIV^e et XV^e siècles une famille du nom d'Erquinghem, dit Le Machon, mais rien n'indique qu'elle ait possédé la seigneurie du lieu :

Jean et Henri d'Erquinghem, fils de Jean le Machon, 1308 ; Pierre d'Erquinghem, fils de Henri dit le Machon, 1332 ; Hector d'Erquinghem dit le Machon, fils de Pierre, en 1363 ; Jean d'Erquinghem dit le Machon, fils de Pierre, 1381 ; Jean d'Erquinghem dit le Machon, fils de Jean, 1454.

(Pour les seigneurs d'Erquinghem-le-Sec, voir Hallennes).

Fief innommé, à Erquinghem-le-Sec, tenu de la salle de Lille, consistant en un flégar sur le chemin royal menant à La Bassée, entre la Croix de marbre et le chemin d'Erquinghem.

Carnin, à Erquinghem-le-Sec, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en rentes.

Donné à l'abbaye de Phalempin, à charge de service religieux, par Jean de Luxembourg, dit Caulus ou bâtard de Ligny, chevalier, mort le 25 juin 1403 et enterré à Phalempin ; époux de Jeanne d'Esnes, dame de Forest et du Bois, morte le 25 octobre 1432 et inhumée avec son mari, à Phalempin où se voyait leur tombe élevée de quelques pieds et recouverte d'un marbre représentant deux personnages avec leurs armes. (Duthilleul, *Petites histoires*, T. II, p. 163).

Erquinghem-le-Sec, en la paroisse de ce nom, tenu du seigneur de Formeselles.

Ce fief appartenait, au XIV^e siècle, à Jean Le Sec qui fut père de Jean Le Sec, dit Tristran, de Robert Le Sec, dit Tristran et de Marguerite Le Sec. Le 14 avril 1383, devant le bailli et les juges de noble homme Jean Le Sec, dit Tristran, de sa terre et juridiction en la

paroisse d'Erquinghem-le-Sec et environs, qu'il tenait en fief de noble homme Jean de Loe, écuyer, seigneur de Formeselles ladite, Marguerite Le Sec vendait au chapitre de Saint-Pierre de Lille six bonniers de terre gisant en la paroisse d'Erquinghem-le-Sec, tenus du fief de son frère Jean. Celui-ci, qui sans doute était sans génération, avait pour héritier présomptif son frère Robert. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de St-Pierre de Lille*, p. 807).

11. ERQUINGHEM-LYS.

Le fief, terre et seigneurie d'Erquinghem-sur-la Lys, tenu de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse et à 10 livres de relief, comprenait 1^o une forteresse et château avec 7 à 8 bonniers d'héritages, 14 bonniers de bois, 9 bonniers 514 verges de prés, un moulin à vent et un moulin à eau ; 2^o des rentes levées sur 336 bonniers 1532 verges et demie ; 3^o le droit de tenir un bac pour faire passer la Lys par chariots, chevaux et gens de pied ; 4^o le droit de pêche ; 5^o le droit d'afforage ; 6^o la collation de deux chapelles : celle du château d'Erquinghem et celle que Guy de Flandre, fils du comte Guy avait fondée en l'église paroissiale ; 7^o 60 hommages parmi lesquels le pré d'Averdoing à Nieppe, et 8^o bailli, lieutenant et sept échevins.

Erquinghem-sur-la Lys était un ancien domaine des châtelains de Lille. En février 1241 (v. st.), Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, en promettant de donner son fils aîné, quand il serait parvenu à l'âge nubile, en mariage à la fille aînée de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, quand celle-ci serait aussi en âge, lui assigne en dot ou le mez de Sainghin, ou celui d'Erquinghem, ou celui du Plouich avec mille livrées de terre. Le traité ne reçut pas son exécution, car Jean II étant mort à la fin de l'année 1244, sa veuve Mahaud de Béthune, se remaria presque aussitôt avec le même Robert de Wavrin dont son fils devait épouser la fille. (Th. Leuridan. *Les châtelains de Lille*, p. 136).

En septembre 1275, Jean III, fils du précédent, et Mahaud de Mortagne, sa femme, passent avec les tuteurs de Catherine, fille de feu Philippon de Maldeghem, un traité de mariage pour leur fils Thomas à qui ils assignent entre autres biens 183 livrées de terre à Erquinghem-sur-la Lys ; mais Thomas, parvenu en âge, refusa d'épouser celle que le traité

lui destinait. De là des différends que le comte Gui de Dampierre aplanit en février 1282 (v. st.) (Saint-Genois, *Monumens anciens*, pages 651 et 707). Néanmoins les 183 livrées de terre d'Erquinghem restèrent aux mains de Thomas de Lille à qui le comte Gui les confirma en 1287 (*Ibidem*, p. 748).

En 1283, peu de temps après avoir aplané les différends nés de la non exécution du traité de mariage de 1275, le comte Gui de Dampierre acquit du châtelain Jean IV le domaine d'Erquinghem et le donna avec la maison de la Royère, le 27 juin de cette année, à Gui de Flandre, son fils, en échange de la sénéchaussée de Flandre qu'il lui retirait pour la réunir au comté. (*Ibidem* p. 937).

Le 26 octobre suivant, le comte donnait à ferme pour trois ans, moyennant 80 livres, monnaie de Flandre, par an, à Estievenon de Le Lis, son manoir d'Erquinghem, les moulins à eau et à vent et tout ce qu'il avait acheté du châtelain de Lille. Le comte se réservait la pêcherie, les hommages, les forfaits, les reliefs, les entrées, les issues et les octrois. (*Ibidem*, p. 715).

Le 25 novembre 1286, le comte donne à son même fils Gui de Flandre qu'il avait eu d'Isabelle de Luxembourg, sa seconde femme, la terre de Peteghem pour la tenir en accroissement du fief d'Erquinghem en un seul et même fief, en en réservant l'usufruit à ladite Isabelle, comtesse de Flandre. Le 11 avril 1287, il lui donne la seigneurie de Bailleul pour être également tenue en un seul fief avec la seigneurie d'Erquinghem. (*Ibidem*, pages 739 et 952). Il ne paraît pas que ces réunions de seigneuries aient persisté.

On a vu à l'article Armentières que Gui de Flandre, objet de ces donations mourut en Italie en 1310 sans alliance et que Erquinghem avec Armentières passèrent à son neveu Gui de Flandre, seigneur de Richebourg, fils de Guillaume de Flandre et d'Alix de Clermont dite de Neelle, petit-fils, par conséquent, de Gui de Dampierre et de Mahaud de Béthune, sa première femme ; qu'en 1339, ce même Gui de Flandre, seigneur d'Erquinghem et d'Armentières, soutenait un procès contre Alard de Poucques, seigneur de Houplines, propriétaire des moulins de Molimont dont les ventelles retenaient les eaux de la Lys.

Gui était mort au mois de décembre 1345 ; il avait ordonné par son testament que son corps fût inhumé dans l'église paroissiale d'Erquinghem et que son cœur fut porté à l'abbaye de Loos. (Titre de l'abbaye

de Loos, 259). Après lui les seigneurs d'Erquinghem-Lys furent ceux d'Armentières jusqu'au comte Casimir d'Egmont-Pignatelli (voir *Armentières*).

Le comte d'Egmont-Pignatelli vendit la seigneurie d'Erquinghem-Lys, en 1760, à Jean-Baptiste-Guillaume Vanzeller, écuyer, seigneur de Roders, qui la revendit en 1770, au prix de 250,000 livres, au comte Deliot, écuyer, seigneur des Landes, grand bailli des États. Désiré-François-Dominique, comte Deliot, seigneur d'Erquinghem-Lys, prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789 ; il émigra. Son fils racheta le terrain de l'ancienne forteresse, démolie de fond en comble vers 1814. et y bâtit une jolie maison de campagne. Il fut maire d'Erquinghem. Deliot porte : *d'azur à deux haches adossées d'argent, les manches d'or.*

Le fief **Antoine** ou Antoing, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 30 sous de relief et 30 sous de service d'ost, consistait en 2117 verges y compris la moitié de la ruelle du fief, tenant au grand chemin d'Erquinghem à Saily.

Acquis en 1582 par Marie Deliot, veuve de Gérard du Bosquiel. (Répertoire des fiefs, p. 111). A Jacques du Bosquiel, fils de feu Pierre, 1619.

Le **Biez**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en un manoir avec 6 bonniers d'héritages tenant à la rue du Biez, à la becque qui descend du pont du Biez au pont Rogier et aux terres de la Rollandrie.

Appartenait en 1475 à Henri de Tenremonde, seigneur de Mérignies, qui en tirait alors un revenu de 28 livres ; en 1619, à demoiselle Michelle de Blondel, fille de feu messire Jacques.

Le **Crin**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en un manoir et 7 bonniers d'héritages tenant à la rue de La Lys, à la Lys et au fief de Le Vigne.

A demoiselle Madeleine de Goyée, veuve de Pierre Stapars, nièce et héritière de demoiselle Du Mortier, 1619.

Le **Petit-Crin**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 100 sous de relief, comprenait une maison de plaisance sur motte et 6 bonniers tenant au chemin du pont du Biez et à la becque dudit pont.

En 1585, Guillaume Petipas, fils de feu Guillaume, seigneur de Gamans, et de Jeanne Segon, payait 188 livres pour le droit de nouvel acquêt du fief du Petit-Crin, à Erquinghem-sur-la Lys, acquis en 1551. (Répertoire des fiefs, 127 et 128).

La **Croix d'Ielenenne**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie du lieu au relief d'une paire d'éperons, consistait en un carrefour de chemin au bout de la rue des Accars tenant à la Sèche-Rue.

A Jean Le Gillon, en 1619.

La **Croix Puitel**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie du lieu au relief de 30 sous et à justice de vicomte, comprenait des rentes justiciables sur 3 bonniers un cent et sur 9 bonniers 242 verges, et le droit d'emprunter les échevins et les hommes de fief d'Erquinghem pour l'exercice de la justice vicomtière.

A Antoine de Varennes, chevalier, seigneur de Bois-Grenier, mari et bail de demoiselle Marie Du Bois, fille et héritière de Louis, écuyer seigneur de la Longherie, 1619.

Darendonek, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu, consistant en 28 cents de prés.

Acquis, le dernier jour de juillet 1582, par Marie Deliot, veuve de Gérard Du Bosquiel. (Répertoire des fiefs, p. 111).

La **Gannerie**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, comprenait un manoir avec un bonnier et demi d'héritage tenant à la ruelle de La Gannerie et à la rue des Tronchans.

A Étienne Denis, fils de feu Bauduin, qui l'avait acquise en 1553 (Répertoire des fiefs, p. 143). A Jean Denis, licencié ès-lois, fils de feu Étienne, 1619.

La **Hancardrie**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie du lieu à 60 sous de relief et en justice de vicomte, comprenait 2 bonniers d'héritages tenant au grand chemin de la Hancardrie et à la ruelle de la Cloqueterie.

Acquise par Mathieuette Deliot, veuve de Jean de Fourmestaux, le 2 décembre 1559. A Jeanne de Le Deûle, fille de feu Jean et de demoiselle Isabeau de Fourmestaux, 1619.

La **Haye au Lys**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie du lieu, à 10 livres de relief, comprenait un manoir et 6 à 7 bonniers d'héritages tenant à la Lys.

En 1585, Guillaume Petipas, fils de Guillaume, seigneur de Gàmans, et de Jeanne Segon, payait 212 livres pour le droit de nouvel acquêt des fiefs de la Haye au Lys et de la Lishaye, à Erquinghem-sur-la Lys, acquis en 1554 et 1556. (Pépertoire des fiefs, 127 et 128). Petipas portait : *de sable à 3 fasces d'argent*.

La **Lyshaye**, à Erquinghem-Lys.

En 1585, Guillaume Petipas, fils de Guillaume, seigneur de Gamans, et de Jeanne Segon, payait 212 livres pour le droit de nouvel acquêt de la Haye au Lys et de la Lyshaye à Erquinghem-sur-la Lys. (Répertoire des fiefs, 127 et 128).

Mernes, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en un manoir entouré d'eau avec 10 bonniers 14 cent verges et 5 mencaudées tenant à la rue de La Lys, à la rue Dormoire, aux terres de Le Vigne et à la Lys.

A Philippe Coronel, fils de feu Jean, écuyer, 1619.

Le **Mez**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à justice de vicomte, consistait en rentes sur 24 bonniers 11 cents. Le bailli d'Erquinghem est tenu de prêter ses échevins au seigneur du Mez pour faire œuvres de loi.

En 1619, à Antoine de Warennnes, chevalier, seigneur de Bois-Grenier, du chef d'Antoinette de Haynin, sa mère, veuve de Claude de Warennnes.

Le **Touquet Saint-Gilles**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu au relief d'une paire de blancs gants et 5 sous, consistait en un rejet de chemin tenant à la rue de l'Estrée et à la rue des Accars.

A Antoine Bataille en 1619.

Le **Vigne**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie du lieu à 30 sous de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir et 7 bonniers d'héritages tenant au chemin d'Erquinghem à Saily,

nommé la rue de La Lys; au fief de Mernes et à la Lys; des rentes sur 35 bonniers 15 cents et le tiers d'un cent, et le pouvoir d'emprunter les échevins et les hommes de fief d'Erquinghem pour l'exercice de la justice vicomtière:

A Jacques Le Fort, frère et héritier de feu Pierre, 1619.

La **Hancardrie**, à Erquinghem-Lys, tenue de la seigneurie d'Armentières à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait 7 bonniers et demi d'héritages tenant au chemin de la Chapelle-Grenier à Fleurbaix et à la rue de la Campulère dite des Poix et quelques rentes.

Antoine Du Bosquiel, écuyer, seigneur du Coutre, époux de demoiselle Françoise Le Blancq, fille de feu Alexandre, écuyer, seigneur de Meurchin, 1619.

Le **Jardin**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie d'Armentières à justice de vicomte, comprenait un lieu manoir et 11 bonniers 220 verges tenant à la rue des Accars, à la rue de l'Estrée et au fief du Jardin-Meurin, et des rentes sur 14 bonniers.

Le Jardin appartenait aux seigneurs d'Armentières par achat qu'en avait fait Mgr de Fiennes d'Olivier Du Biez au XVI^e siècle.

Le **Jardin-Meurin**, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie d'Armentières à 108 sous 3 deniers de relief et à justice vicomtière, comprenait 4 bonniers 1150 verges tenant à la rue du Biez et au courant d'eau des Moreaux, des rentes sur 32 bonniers 415 verges, et 3 hommages.

Acquis en 1576, par Catherine Bridoul, veuve de Jacques Meurisse (Répertoire des fiefs, p. 131). A Jean Hainuier, bail et mari de demoiselle Marguerite Meurisse, fille et héritière de feu Mahieu, 1619.

Faignel, à Erquinghem-Lys, tenu de la seigneurie de Bois-Grenier.

La **Rollandrie**, à Erquinghem-Lys, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Bois-Grenier, tenant au fief du Biez.

12. ESCOBECQUE.

Seigneurie vicomtière tenue du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief. Elle comprenait un manoir sur motte entourée d'eau avec 5 bonniers et demi d'héritages, 15 bonniers 13 cents de terre ahanable, 9 cents et demi de terre réincorporée, un terrage, rejets et plantis, bailli, lieutenant et hommes de loi et plusieurs hommages.

On rencontre dans les titres anciens: Nicolas de Scaubeke qui vendit à l'abbaye de Loos sa dîme sur la paroisse de Scaubeke, tenue en fief de Pierre du Maisnil, 1214 et 1218 (Titres de l'abbaye de Loos, n^{os} 58 et 67); — Jean, Jacques et Jean d'Escaubecque, de 1303 à 1362; — Jean d'Escaubecque, seigneur d'Escaubecque, roi de l'Épinette en 1381.

Jean, seigneur d'Escaubecque, échanson du duc Jean de Bourgogne en 1410, fut père de Guillaume qui épousa Béatrix Du Bois, dont il eut Jean d'Escaubecque, changeur à Lille. Celui-ci s'allia à Jeanne Marquant, issue des de Wavrin et en eut Jeanne d'Escaubecque, femme de Josse Regnier. A la mort de leur successeur Jacques Regnier la seigneurie d'Escobecque fut vendue à Jean Le Sauvage.

Jean Le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escaubecq, conseiller au Conseil de Flandre et maître aux requêtes en 1493, président dudit conseil, premier commissaire au renouvellement des lois de Flandre, en 1501 et 1502, créé chevalier en 1503, chancelier de Brabant en 1510, chancelier de Bourgogne en 1514, était fils de Martin Le Sauvage. Il mourut le 7 juin 1518 à Saragosse. Sa veuve lui érigea une pierre sépulcrale dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. Jean Le Sauvage avait épousé Jacqueline de Boulogne, fille de Robert, receveur général de Ponthieu, puis auditeur de la Chambre des comptes à Lille, et de Jeanne d'Ostende. Ils laissèrent deux fils: Jean qui suit, et Antoine Le Sauvage, seigneur de Sterrebeck.

Jean Le Sauvage, 2^e du nom, chevalier, seigneur d'Escaubecq avait été nommé conseiller au conseil privé des Pays-Bas, en 1517. Il mourut le 17 juin 1531, ayant épousé Antoinette d'Oignies, dame de

Ligny, fille de François et de Marie de Hérinnes. Jean II laissait entre autres enfants :

1° Jean, qui suit.

2° François Le Sauvage, seigneur du Maisnil, qui épousa Marguerite de Clermez, fille de Louis, et laissa une fille, Françoise Le Sauvage, dame du Maisnil et de la Mairie, femme de François de Haynin, seigneur du Brœucq.

3° Antoinette Le Sauvage, dame d'Escaubecq après son frère Jean.

Jean Le Sauvage, 3° du nom, écuyer, seigneur d'Escobecque et de Ligny, prit une grande part aux troubles des Pays-Bas sous Philippe II. Il fut condamné à mort, par sentence du 26 avril 1568, comme convaincu « d'avoir été un des principaux de la ligue des gentils-hommes confédérés, signé leur compromis et détestable conjuration et avancé leurs malheureux desseins, s'étant partout trouvé en leurs assemblées et même été leur conseil à celle de Saint-Trond où se sont traitées plusieurs choses de rébellion, comme de prendre les armes contre Sa Majesté et pris le peuple sectaire en leur protection et sauvegarde et pris le dénombrement d'icelui ; aussi d'avoir ému le peuple de son quartier et à l'environ à tumultes, sédition et rébellion, et de prendre les armes contre les catholiques et autres tenant le parti de Sa Majesté. »

Cette sentence, prononcée par coutumace, n'a pas été exécutée, mais le sectaire, frappé de mort civile, dut sans doute laisser dès ce moment la seigneurie d'Escobecque à sa sœur Antoinette. Jean le Sauvage est mort en 1577 ; ses funérailles furent célébrées au château de Ligny le 3 décembre de cette année. Il avait épousé Catherine de Boufflers, fille de Michel, seigneur de Louverval, et de Catherine Gaillard. Le Sauvage portait *d'azur à trois têtes et cols de licorne d'argent*.

Antoinette Le Sauvage, dame d'Escaubecq, est décédée le 11 octobre 1591, et fut inhumée à Saint-Géry de Bruxelles, étant veuve de Jean de Mol, chevalier, seigneur d'Oettinghen, mort le 20 septembre 1585. Leur fils, Antoine de Mol, écuyer, leur succéda. Il laissa de dame Jeanne de Ligne, sa femme, René de Mol, écuyer, qui était seigneur d'Escobecque en 1613.

Un peu plus tard, la seigneurie d'Escobecque était aux mains de Henri de Broide, seigneur de Beaufremez, de Gondecourt, etc., conseiller pensionnaire de la ville de Lille, en 1694, député ordinaire

des États. Il reçut des lettres de chevalerie de Louis XIV comme ayant rendu de très bons services depuis que la ville de Lille était devenue française. (Archives du Nord, B. 1677). Henri de Broide laissa au moins deux filles : N. de Broide, dame d'Escobecque, veuve de N. Imbert, écuyer, seigneur d'Inglemarés, conseiller au Parlement de Flandre, et Florence de Broide, héritière de Gondecourt, épouse de Jérôme-Alexis Robert, seigneur de Choisy, dont les enfants recueillirent la seigneurie d'Escobecque. Simon-Charles Robert, seigneur de Choisy, Wambrechies, Pérenchies, Escobecque, mourut à Mons le 4 octobre 1778, laissant un unique héritier, Simon-Joseph Robert, comte de Robertsart, seigneur d'Escobecque et autres lieux, qui fut présent à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

La **Croix de Marbre**, à Escobecque, tenue de la salle de Lille à une blanche lance ou 16 sous de relief, consistait en un flégard de 80 à 100 pieds sur 12 à 15 de large, sur le chemin royal venant d'Artois en Flandre.

Guillaume de Warengnien fit rapport de ce fief le 1^{er} mars 1565. Il eut pour successeurs Servais de Warengnien, son fils, 1588; Jean de Warengnien, Guillaume de Warengnien, fils de Jean. A la mort de celui-ci, le fief fut vendu à Pierre Pouille, qui en fit foi et hommage le 7 janvier 1639.

Franc-allou à Escobecque, Radinghem et Ennetières-en-Weppes, consistant en 9 bonniers 706 verges.

A Louis de Lannoy, chevalier, seigneur du Hautpont.

13. FOURNES.

Le chef-lieu de Fournes tenu de la baronnie de Wavrin à 60 sous de relief et à justice de vicomte, comprenait un lieu manoir avec 23 bonniers 1405 verges et 4 hommages parmi lesquels Hocron et les Prets, à Fournes. Au dernier siècle, il y avait un château assez bon et une basse-cour très belle.

Quelques gentilshommes du XII^e et XIII^e siècle portèrent le nom de Fournes. En 1193, Hellin de Fornes est témoin d'un acte de Robert de Wavrin affranchissant deux serves. (Fonds de Saint-Pierre, original). Au siècle suivant paraît Mgr. Jean de Fournes, dont le fils, Hellin de Fournes, vivait en 1279; en 1300, Pierre de Fournes, fils de Monseigneur Hellin de Fournes, chevalier.

Thomas de Beaufremez, qui, en 1280, avait la procuration du châtelain de Lille pour assister en son lieu et place à un bornage de terre, (Th. Leuridan; *Les châtelains de Lille*, cartulaire) qui, en juillet 1288, était bailli de l'abbé de Cysoing, et, en juin 1296, était vassal du sire de Wavrin (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 97), épousa l'héritière de Fournes dont il eut entre autres enfants : Thomas, seigneur de Beaufremez et de Fournes, père de Robert, qui suit.

Robert de Beaufremez, chevalier, seigneur de Beaufremez et de Fournes, épousa, en premières noces, Marguerite du Maisnil, sœur du seigneur de Rosimbois; en secondes noces, Mahaut de Maignelers, dame de Haponlieu, fille de Jean, sire de Maignelers, et en troisièmes noces, Marguerite Hornu. Du second lit vinrent trois fils dont le plus jeune, Jean dit Hutin, chevalier, fut seigneur de Beaufremez et de Fournes. Hutin épousa Marie Le Prévost, dame de Capinghem et de Lomme, fille de Jacques, seigneur desdits lieux, et d'Isabeau de Wières. Il mourut en 1387, veuf depuis 1340, et fut inhumé avec sa femme à Fournes. De leur union étaient nés : Jean, Colard et Agnès de Beaufremez successivement seigneurs et dame de Fournes.

Jean de Beaufremez dit de Fraine, chevalier, seigneur de Beaufremez, de Haponlieu, de Fournes, de Capinghem et de Lomme, mourut sans enfants en 1400 et gît à Fournes. Il laissa ses seigneuries à son frère Colard qui ne lui survécut que peu de temps et mourut à Reims en 1402, sans enfants. Agnès de Beaufremez, sa sœur, fut son héritière. Elle mourut le 14 janvier 1443, femme de Jean de Hingettes, chevalier, seigneur des Aubeaux et d'Aubers, à qui elle avait donné entre autres enfants :

1^o Wallerand de Hingettes, chevalier, seigneur des Aubeaux, de Lomme et de Capinghem, mort en 1464, sans génération d'Antoinette d'Inchy, dame de Canteleu, laissant son héritage à sa sœur Jeanne.

2^o Jeanne de Hingettes, héritière de son frère, femme de Gérard de Cuinghien, chevalier, seigneur d'Hem.

3^o Marguerite de Hingettes, dame de Fournes, épouse de Mathieu, baron de Landas, chevalier, seigneur de Warlaing, ber de Flandre, dont elle fut la première femme et à qui elle donna Wallerand, qui suit.

Wallerand, chevalier, baron de Landas, seigneur de Warlaing, Haponlieu, Beaufremez, Fournes, etc., ber de Flandre, s'allia à Marguerite de Flandre, dite de Praet, fille de Jean, seigneur de Praet, et de Jeanne de Reyghertsuliet. De cette alliance vint Isabeau, baronne de Landas, dame de Warlaing, ber de Flandre, qui épousa en premières nocces Josse de Cortewille, chevalier, seigneur de Reninghelst, écuyer tranchant du duc Charles de Bourgogne, grand bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, bourgmestre du Franc de Bruges en 1473 et 1482, fils de Gilles, chevalier, et de Marie Van Steelant, et en secondes nocces, le 22 octobre 1484, Jean de Longueval, chevalier, seigneur de Longueval, fils d'Antoine et d'Alix de Ranchicourt (Comte du Chastel, *Notices tournaisiennes*, T. I). Isabeau de Landas n'eut qu'une fille de son premier mari, Anne de Cortewille, mariée à Adrien de Longueval, seigneur de Vaulx, la Tour, etc. Ces deux époux vendirent sans doute la terre de Fournes que je retrouve dans la famille de Ranchicourt.

Robert de Ranchicourt, seigneur de Divion, de Maisnil, de Fournes, d'Hénin-Liétard, etc., portant *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même*, épousa Catherine de Bergues-Saint-Winoc, dame de Wasquehal qui mourut en 1524. Ils auraient eu deux fils : Charles et Pierre. Charles, seigneur de Ranchicourt, Divion, Maisnil, Fournes, Wasquehal, etc., aurait eu pour héritier son frère Pierre, chevalier, seigneur de Ranchicourt, Divion, Hénin-Liétard, Beaufremez, Fournes, Wasquehal, etc., gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, époux d'Isabeau de Noyelles, dame de la Capelle, qui lui avait donné une fille, Anne, qui suit.

Anne de Ranchicourt, héritière de Fournes et de toutes les autres terres de la maison de Ranchicourt, fut mariée par contrat passé au château de Divion, le 18 juillet 1533, à Guy de Bournonville, seigneur de Capres, gouverneur d'Abbeville, qui mourut en 1544. Bournonville portait *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir*. De ce mariage naquit Oudard de Bournonville à qui la seigneurie de Fournes fut dévolue.

Oudard de Bournonville, chevalier, gentilhomme de la bouche de Sa Majesté Catholique, chef d'une bande d'hommes d'armes, capitaine

d'une compagnie de cheval-légers, gouverneur de Malines en 1572 et ensuite d'Arras, créé comte d'Hénin-Liétard en 1579, conseiller d'État et d'épée, gouverneur de l'Artois et chef des finances au Pays-Bas, mourut à Bruxelles, le 28 décembre 1585. Son corps fut ramené à Hénin Liétard. Oudard de Bournonville fut un des chefs des *Malcontents*, à qui les catholiques de notre pays doivent la conservation de leur religion, si menacée par les troubles de ce temps. Il s'était allié à Marie-Chrétienne d'Egmont, fille de Lamoral, comte d'Egmont et prince de Gavre, et en avait eu Alexandre, qui suit.

Alexandre de Bournonville, comte d'Hénin-Liétard, créé duc et pair de France par le roi Henri IV, en 1600, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, mourut à Lyon, le 21 mars 1656. Il avait épousé Anne de Melun, fille de Pierre, prince d'Épinoy, gouverneur de Tournai, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours, sa seconde femme. Leur fils aîné, Alexandre-Hippolyte-Balthazar de Bournonville, fut seigneur de Fournes.

Alexandre-Hippolyte-Balthazar, duc et prince de Bournonville, comte d'Hénin-Liétard, baron de Caumont, seigneur de Bondues, Fournes, Wasquehal, etc., chambellan de l'Empereur d'Autriche, général des armées de Sa Majesté Catholique, commandant de la ville de Valenciennes, gouverneur et capitaine général de la province d'Artois, chevalier de la Toison d'Or, vice-roi de la Catalogne et ensuite de Navarre, était né le 5 janvier 1616 et mourut à Pampelune, le 20 août 1690. Il avait épousé Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg, fille de Philippe, prince d'Arenberg et du Saint-Empire.

Louis XIV, en guerre contre la Hollande, l'Empire et l'Espagne, fit confisquer les biens que le duc de Bournonville possédait dans la Flandre devenue française. On voit aux archives du Nord un compte rendu à Jean-Charles Lecomte, commis à la régie des confiscations de la part de Sa Majesté, par Jacques Cordonnier, receveur des terres de Fournes, Bondues et Wasquehal, appartenant à M. le Duc et prince de Bournonville, confisquées par ordre de Sa Majesté, le 16 décembre 1672 et saisie faite le 9 janvier ensuivant. Mais ces biens durent lui être rendus à la suite du traité de Nimègue, car nous retrouvons le duc seigneur de Fournes qu'il transmet à son fils aîné, qui suit.

Alexandre-Albert-François-Barthélemy, duc et prince de Bournonville, guidon, puis sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi et

maréchal des camps et armées de France, se distingua dans un grand nombre de batailles et mourut des suites de ses blessures à Bruxelles, le 3 septembre 1705. Il laissait, entre autres enfants, de son union avec Charlotte-Victoire d'Albert, fille du duc de Luynes et de Chevreuse, morte à Paris, le 22 mai 1701, Philippe-Alexandre qui recueillit parmi de nombreuses seigneuries, celles de Wasquehal, de Bondues, de Maisnil, de Noyelles et de Fournes.

Philippe-Alexandre, duc et prince de Bournonville, s'allia, en 1719, à Catherine-Charlotte-Thérèse de Grammont. Il mourut sans postérité le 5 janvier 1727. C'est probablement à la suite de ce décès que la seigneurie de Fournes fut vendue et passa dans la famille Rouvroy.

Jacques Rouvroy, chevalier, seigneur de Fournes, fils de Pierre et de Michelle Cardon, avait été trésorier de France par création du 30 janvier 1693 et s'était démis de sa charge le 10 mai 1721, étant remplacé par son fils qui va suivre. Il avait épousé Marie-Madeleine Aronio, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine Tesson. De cette union était venu Jacques-François-Alexandre Rouvroy, chevalier, seigneur de Fournes, qui avait remplacé son père dans la charge de trésorier de France le 3 juillet 1721. Lui-même se démit de cet office le 2 juin 1754. Jacques-François-Alexandre Rouvroy, avait épousé le 22 janvier 1731, Marie-Claire-Joseph-Bonne Jacops, fille de Martin, écuyer, seigneur d'Ascq, et de Marie-Albertine Diedeman de la Riandrie. Il est mort le 13 février 1776, ayant eu, entre autres enfants :

Jean-Baptiste-Louis Rouvroy, qui suit.

Pierre-Joseph Rouvroy, seigneur de la Mairie.

Louis-Henri Rouvroy, seigneur de Beaurepaire.

Louis-Joseph-Anaclet Rouvroy, seigneur de Capinghem.

Jean-Baptiste-Louis Rouvroy s'allia, le 1^{er} mai 1761 à Marie-Joseph-Charlotte Le Maistre, fille de Joseph-Chrétien-Michel-Anaclet, écuyer, seigneur d'Anstaing, et d'Isabelle-Charlotte Jacops. Il servit comme capitaine au régiment de la Tour-du-Pin. Suivant les *Notes historiques relatives au Bureau des Finances de Lille*, dont l'auteur devait être bien renseigné, M. Rouvroy, écuyer, seigneur de Fournes, serait mort le 14 août 1788, néanmoins on le porte comme ayant assisté à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789. M. Rouvroy laissait un fils, Albert-Joseph Rouvroy, qui fut baron de l'Empire, créé comte par Louis XVIII en 1817 et mourut à Lille le 12 septembre 1841.



Les véritables armes des Rouvroy de Fournes sont les mêmes que celles des Rouvroy de Libersart, c'est-à-dire *d'argent au chevron d'azur chargé de trois roses d'or, au chef d'azur chargé de trois couronnes antiques d'or*; mais sous Louis XIV, les Rouvroy de Fournes ont obtenu de porter les armes de St-Simon: *de sable à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles oreillées de gueules*, (Baron Du Chambge de Liessart, *Notices historiques relatives au Bureau des Finances de Lille*, pages 132 et 154.).

Hocron, à Fournes, hommage du chef-lieu de Fournes.

A Jean de Hocron, 1591. Au siècle dernier Hocron appartenait au sieur Hespel qui y avait un château. Clément-Henri-François Hespel, écuyer, seigneur d'Hocron, prit part à l'assemblée des nobles de la Châtellerie de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Les **Prets**, à Fournes, dit PETIT COUPIGNY ou COUPIGNY-LÈS-FOURNES, hommage du chef-lieu de Fournes. Sa contenance m'est inconnue. — Erigé en comté de Coupigny (lès-Fournes) en 1624.

I. Eustache Malet, chevalier, seigneur des Prets, qu'on rencontre dans les actes de 1285 et 1287, épousa N... d'Hailly, fille de Guillaume, chevalier, et en laissa deux fils :

1^o Jean Malet, dit Grignart, qui suit.

2^o Enguerrand Malet, auteur de la branche dite de Hocron.

II. Jean Malet, dit Grignart, chevalier, seigneur des Prets, vivant en 1318, épousa Alix de Coupigny, sœur de Ferrand, chevalier, seigneur de Coupigny, à Hersin-lès-Béthune. Il mourut avant 1341, laissant trois fils dont l'aîné, Robert, dit Grignart, lui succéda.

III. Robert Malet, dit Grignart, chevalier, seigneur des Prets, devint seigneur de Coupigny-lès-Béthune, en 1336, par le décès de son oncle Ferrand, seigneur dudit lieu. Il épousa N... du Maisnil, dit de Rosimbois, fille de Jean, chevalier, seigneur de Rosimbois. De ce mariage naquirent : Jean Malet, dit de Coupigny, qui continua la branche aînée ; Jacques Malet, auteur de la branche dite de Berlettes, qui suit ; et une fille. Malet de Berlettes portait *d'azur à l'écusson d'or posé en abîme et accompagné, en chef, d'une étoile d'argent à 6 raies, au 1^{er} canton dextre*.

IV. Jacques Malet, écuyer, seigneur des Prets, épousa N..... de Rouvroy, fille de Gilles, et en laissa au moins un fils, qui suit :

V. Maître Jean Malet, surnommé Hustin, seigneur des Prets en partie, fut d'abord clerc de greffier de la Chambre des comptes à Lille, puis commis greffier en 1416, auditeur en 1423 et mourut en 1438, ayant eu de Marguerite Le Candèle, son épouse, au moins cinq enfants dont l'aîné suit.

VI. Thomas Malet, chevalier, seigneur des Prets ou Petit-Coupigny, fut, en 1450, maître de la Chambre des comptes à Lille où il eut le maniement des finances de Philippe-le-Bon ; mais sa gestion paraît n'être pas restée pure. (Voir *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e série, T. VII, p. 58 ; et les *Mémoires* de Jacques Du Clercq.) Il acheta successivement les seigneuries de Berlettes, de la Haute Anglée, de Wascalus, de Madinghem, de Tourmignies, et le 23 août 1463, Jean de Croix, seigneur du Mez, lui vendit la terre d'Anstaing. Il est aussi qualifié seigneur d'Oresmeaux et châtelain d'Ath. Thomas Malet avait épousé Jeanne de Lannoy, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Motterie, à Leers, et d'Isabeau du Mez, dite de Croix. De ce mariage vinrent au moins six enfants parmi lesquels Antoine, l'aîné, qui lui succéda.

VII. Antoine Malet, chevalier, seigneur de Berlettes, du Petit-Coupigny, d'Anstaing, de Tourmignies, etc., servait en 1475 à l'armée du duc de Bourgogne. Il avait épousé Agnès de Cuinghien, dite de Hem, fille de Luc, écuyer, seigneur de Tourmignies avant 1462, et de Jeanne du Bosquiel. Elle avait donné à Antoine Malet deux enfants qui suivent, et, devenue veuve, elle se remaria à Adrien de Jauche, chevalier, sire de Sassignies.

1^o Josse Malet, ci-après.

2^o Eustache Malet, écuyer, seigneur de Tourmignies, mort sans alliance en Italie, après 1518.

VIII. Josse Malet, chevalier, seigneur de Berlettes, du Petit-Coupigny, de l'Anglée, d'Anstaing, etc., épousa, en premières noces, Eléonore de Thiennes, fille de Robert, chevalier, seigneur de Castres, et de Marie Van Langhemeerch, et, en secondes noces, Barbe Du Bois de Hoves, fille de Sohier, chevalier, seigneur de Hoves-lès-Enghien, et de Marie de Thiennes, dite de Lombise. Devenue veuve, Barbe Du Bois

se remaria à Daniel de Cuinghien, écuyer, seigneur de Blockhuys ou Blocus. Du second mariage Josse Malet laissa une fille et unique héritière, qui suit :

IX. Jacqueline Malet, dame de Berlettes, du Petit-Coupigny, de l'Anglée, d'Anstaing, etc., épousa Claude d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrée, de Gruson, etc., fils de Jacques, chevalier, seigneur desdits lieux.

X. François Bauduin d'Oignies, leur 3^e fils, était seigneur du Petit-Coupigny, en 1566, et mourut en 1590, ayant épousé en premières noces, Maximilienne Vander Meere et, en secondes noces, Marie de Baudin, dame de Courrières. Du 1^{er} lit vint Claude, qui suit.

XI. Claude d'Oignies, chevalier, seigneur de Coupigny, Beaucamps, Rouvroy, etc., conseiller d'État et d'épée et chef des Finances des Pays-Bas à Bruxelles, fut créé comte de Coupigny-lès-Fournes, par lettres du roi Philippe IV, du 6 mai 1624, il mourut le 10 janvier 1640, ayant épousé, en premières noces, Anne de Rubempré, veuve de Charles d'Oignies, seigneur de Rosimbois, et en secondes noces, Anne de Croy, dame de Pamèle, veuve de Robert de Saint-Omer, comte de Moerbeek. De cette seconde alliance vint six enfants dont l'aîné suit :

XII-XV. Balthazar-Guillaume d'Oignies, comte de Coupigny, seigneur de Beaucamps, Rouvroy, etc., épousa Agnès-Bernardine de Montmorency, baronne de Blaesvelt, qui lui donna trois enfants. L'aîné, Cosme-Claude d'Oignies, fut comte de Coupigny, seigneur de Beaucamps, etc., chevalier de la Toison d'Or, et mourut en janvier 1709, ayant épousé Isabelle-Thérèse de Bournonville, chanoinesse de Maubeuge, fille d'Alexandre-Hippolyte-Balthazar, duc et prince de Bournonville. Ferdinand-Joseph-Charles d'Oignies, l'aîné de leurs trois enfants, fut comte de Coupigny et mourut en 1723. Il avait épousé Charlotte de Bergues, fille de Philippe-François, prince de Bergues, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, comtesse de Rennebourg, et en avait eu une fille unique, Maximilienne-Thérèse d'Oignies, comtesse de Coupigny. Elle épousa Ferdinand-Gaston-Joseph-Alexandre, duc de Croy, comte de Reux, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'Or, etc., dont elle était veuve le 19 avril 1767. Elle-même mourut sans enfants le 7 juillet 1774.

L'Estoquoy, à Fournes, tenu de la baronnie de Cysoing, à 10 livres de relief, à justice de vicomte, comprenait une place nommée le Riez de l'Estoquoy, tenant au fief de Wavrin, des rentes dues sur 34 bonniers et 7 hommages parmi lesquels Faucompret, à Fournes.

Philippotte Ruffault, qui épousa, le 20 juillet 1515, Guillaume Le Blanc, bourgeois de Lille, et qui mourut le 27 décembre 1540, était dame de Lestoquoy, à Fournes. — En 1595, l'Estoquoy appartenait à Nicolas Franeau, bourgeois d'Arras, dont la femme, Marguerite Lefort, était veuve en 1602. Nicolas Franeau avait acquis ce fief de Messire Guillaume Le Blanc, chevalier, seigneur de Houchin. (Cf. Lestoquoy à Annœullin).

Faucompret, à Fournes, hommage de l'Estoquoy audit lieu.

Mêmes seigneurs que ceux de Fournes, 1595.

Les **Prés**, à Fournes, fief tenu de la cour de Cysoing.

Vendu avant 1341, par Grignart Malet, chevalier, à Gérard du Maisnil, frère de Jean. Les descendants de Jean du Maisnil, qui avaient quitté le nom du Maisnil pour prendre celui de Rosimbos, à la fin du XIV^e siècle, possédaient encore au XVI^e siècle le fief des Prés. (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2^e Série, T. VII, pp. 10 et 11).

Rosembois, à Fournes, tenu de la baronnie de Cysoing, à 10 livres de relief et à justice vicomtière, était formé de la réunion, en 1525, de fiefs de Rosembois, des Pretz, de Duremont, de Relinghehem, de la Parchonnerie et de la Rue-du-Bois, et contenait parmi château, forteresse, basse-cour, moulin, eaux, bois, prés, pâtures, rejets, riez et terres à labour, 76 bonniers. 39 hommages en relevaient parmi lesquels Les Blanches-Mottes, La Carnoie et Relinghehem, à Fournes; Le Croquet, à Lambersart; Lassus et La Phalecque, à Lompret.

Jean du Mesnil, chevalier, seigneur de Rosimbois, figure comme homme du châtelain de Lille dans un acte du 25 octobre 1388. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 767).

Jean Du Maisnil, seigneur de Rosimbois, et Jacqueline de Boussies, sa femme, vivante au XIV^e siècle, eurent entre autres enfants peut être: Jean, seigneur de Rosimbois, et Pierre de Rosimbois, seigneur de Pérenchies et de la Caulerie; morts tous deux à la bataille d'Azincourt

en 1415. Le premier, Jean, dit le grand seigneur de Rosimbois, avait épousé Jeanne de Wavrin, dame de Fromelles, sœur de Robert VII, sire de Wavrin. Elle vivait encore en 1443, étant fort âgée. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 38). De leur union étaient nés au moins deux fils : Guillaume, qui suit, et Jean de Rosimbois, seigneur de Fromelles. Rosimbois portait : *bandé d'argent et de gueules de six pièces*.

Guillaume de Rosimbois, chevalier, seigneur de Rosimbois, épousa Jeanne Frémault, fille de Lothard, anobli avec son épouse, Marguerite de La Tannerie, et leurs enfants, par lettres de juin 1426. Des enfants de Guillaume et de Jeanne Frémault deux me sont connus : Béatrix de Rosimbois, femme de Jean II, dit Gaillehaut de Willerval, seigneur de Cottenes, vers 1450, et Antoine, chevalier, qui fut seigneur de Rosimbois, gouverneur de Béthune et de Saint-Quentin, et mourut en 1505, ayant épousé, en premières noces, Gertrude de Lichtervelde, morte en 1483, et en secondes noces, Jeanne de Willerval. Du premier lit est né Pierre de Rosimbois, qui suit, et du second lit, Jeanne de Rosimbois, qui épousa Jean, seigneur de Hocron, chevalier.

Pierre de Rosimbois, chevalier, sire de Rosimbois, de Fillomez et de Fromelles, aurait fait en 1539, suivant M. Demay, l'aveu de sa terre et seigneurie de Fournes ; c'est de sa terre et seigneurie de Rosimbois à Fournes qu'il s'agit sans doute ? Son sceau figure un écu *bandé de six pièces*. (Sceaux de la Flandre, N° 1540). Pierre de Rosimbois s'allia à Marie de Habarcq, fille de Philippe et d'Antoinette de Lalaing. Ils eurent au moins un fils et une fille : Jacques, qui suit, et Anne de Rosimbois, dame de Villers-Long-Pré, Canteleu, etc., morte à Arras le 14 juin 1570, ayant été mariée, en 1526, à Jean VI de Longueval, baron de Vaulx, seigneur de Reninghest, mort le 16 mai 1555.

Jacques de Rosimbois, chevalier, sire de Rosimbois, de Fromelles et de Fillomez, épousa Charlotte de Quiévrain, dame de Ressay, dont il eut une héritière, Anne, dame de Rosimbois, de Fromelles et de Fillomez, qui s'allia à Adrien d'Oignies, fils de François et de Anne-Bonne de Lannoy, dame de Willerval, d'Allennes et de Beaumont. Adrien d'Oignies et Anne de Rosimbois eurent sept enfants. Le second, Charles d'Oignies, prit le nom et les armes de Rosimbois en épousant Anne de Rubempré par laquelle il fut père d'Anne de Rosimbois, alliée à François d'Oignies dont elle fut la première femme.

François d'Oignies, chevalier, seigneur de Courrières, fils de François, chevalier, seigneur de Coupigny-lez-Fournes, et de Marie de Baudin, dame de Courrières, devenu veuf d'Anne de Rosimbois, épousa, en secondes nocces, Odille de Noyelles, et, en 3^e nocces, Hélène de La Pierre, et mourut en 1631.

Du premier lit vinrent: François d'Oignies, seigneur de Fromelles, mort avant son père et sans alliance, en 1627, et Anne d'Oignies, dame de Rosimbois et de Fromelles, alliée en 1633 à Albert-Adrien de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, seigneur de Bourghellès, Avelin, etc., commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, capitaine de cuirassiers et gouverneur de Binche, portant pour armes *d'hermines à la croix de gueules, chargée de 5 roses d'or*. Leur 3^e fils, Balthazar de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, fut seigneur de Rosimbois et mourut le 8 septembre 1707, laissant de Marie-Françoise de Lannoy, sa seconde femme, Balthazar-Alexandre de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, que je ne vois pas qualifié seigneur de Rosimbois.

Les **Blanches-Mottes**, à Fournes, hommage de Rosembois audit lieu.

A Valérien Lezy, en 1595.

La **Carnoie** à Fournes, hommage de Rosembois audit lieu.

A Antoine de Ligny, écuyer, seigneur de Ligny, en 1595.

La **Mairiette**, à Fournes, tenue de la seigneurie de Rosembois et consistant en 7 cents de terre.

Acquis par Jean de Le Deûle, le 15 avril 1573; transmis à son fils Georges de Le Deûle. (Répertoire des fiefs, p. 116).

Relinghehem, à Fournes, au hameau des Prets, tenu en justice de vicomte de la seigneurie de Rosimbois, comprenant 6 bonniers de labour et des rentes.

Acquis, le 2 juillet 1572, par Marguerite Le Grand, veuve de François du Bosquiel, qui paya 322 livres 11 sous 5 deniers pour ce nouvel acquêt. (Répertoire des fiefs, p. 113).

Mesplau, à Fournes et Wicres, tenu de la seigneurie d'Auwers, dépendance du bourg et seigneurie de Warneton en Flandre; lequel fief de Mesplau consiste en 8 bonniers 10 cents et 13 verges de labour.

Acquis de Louis de Mailly, chevalier, seigneur de Quesnoy-sur-Deûle, et appartenant, en 1603, à Robert et François Fourmestraux, enfants mineurs de Jacques. (Répertoire des fiefs, p. 176).

La **Veethe**, à Fournes, tenue de Templemars en justice de vicomte et à 10 livres de relief, comprenait un lieu manoir situé au hamel de la Fresnoye, 17 bonniers 16 verges tenant au chemin menant du hamel des Prés au Maisnil, à la piedsente qui mène de la Longue Saulch au chemin de Beaufremez, et des rentes sur 3 bonniers 13 cents d'héritages.

A Jean Saiven, en 1562; à Louis de Croix, écuyer, seigneur de *Gouvène*, en 1626.

Fontaines-lez-Rosimbois, à Fournes.

Bauduin, de Poucques, chevalier, seigneur des Prets, de Poillevache et de Fontaines-lez-Rosimbois, mort au château de Rosimbois vers le milieu du XVI^e siècle. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III, p. 115).

Le **Hamel**, à Fournes, contenant 3 bonniers 4 cents

A M^{lre} Maximilien de Hennin, naguère pensionnaire de la ville de Lille, 1585. (Répertoire des fiefs, p. 142).

Poillevache, à Fournes.

Antoine de Poucques, écuyer, seigneur des Prets et de Poillevache à Fournes, bourgeois de Lille en 1436, épousa Catherine Sucquet, fille de Dreux, seigneur de Herzeaux à Wambrechies, maître de la Chambre des comptes, trésorier du duc de Bourgogne en la seigneurie du Bois, à Bondues. Antoine de Poucques eut pour fils aîné Charles, écuyer, qui fut seigneur des Prets et de Poillevache, bourgeois de Lille en 1470. Charles de Poucques, épousa, en premières noces, Agnès de Houplines, héritière du dit lieu, et, en secondes noces, Catherine de Croix. Du second lit naquit Bauduin de Poucques, chevalier, seigneur des Prets, de Poillevache et de Fontaines-lez-Rosimbois, mort vers le milieu du XVI^e siècle. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III, p. 115).

14. FRELINGHIEN.

1. La Prévôté et la seigneurie.

Comme Annappes dans le Mélantois et Halluin dans le Ferrain, Frelinghien en Weppes faisait partie du patrimoine des comtes de Flandre. A l'origine, ceux-ci y exerçaient leur autorité et leurs droits par un prévôt qui tenait d'eux, à titre héréditaire, sa charge et le domaine particulier auquel elle se rattachait, et par des juges pris parmi les tenanciers pour qui le service de plaids était une obligation. Mais ce premier état paraît n'avoir pas persisté au delà du commencement du XIII^e siècle. Les comtes laissèrent subsister la Prévôté mais ils créèrent un échevinage substitué aux juges cottiers et conjuré par un bailli, dit de Weppes dont la juridiction s'étendait sur les diverses parties du domaine comtal dans le quartier de Weppes, à Frelinghien, à Verlinghem, à Pérenchies, aux Bancs de Prêmesques et aux bancs de l'Épine-l'Apostèle à Ennetières. Au châtelain de Lille appartenaient l'exécution des sentences criminelles et le tiers des amendes prononcées par les échevins.

M. Demay a relevé les sceaux d'un certain nombre de baillis de Weppes en l'échevinage de Frelinghien et en la seigneurie de l'Épine-l'Apostèle, à Ennetières, de 1350 à 1510 (Sceaux de la Flandre, n^{os} 5147 à 5153); les sceaux de 32 échevins dans la même période (n^{os} 2526 à 2557); et le scel d'un prévôt de Frelinghien en 1410 (n^{os} 5329). — Ce second état dura jusqu'au XVII^e siècle.

En 1628, le domaine de Frelinghien fut érigé en fief et seigneurie et vendu par le roi, en forme d'engagère, à Messire Bauduin ou Pierre (1) de Croix, chevalier, seigneur d'Heuchin, à tenir de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse, à charge de 10 livres de relief et d'un chapon de reconnaissance annuelle, aussi longtemps que Sa Majesté ou ses successeurs n'auront dégagé ladite seigneurie en payant la somme de 26,000 florins. Laquelle seigneurie comprenait 6 muids 11 rasières et 3 à 4 havots de froment, 27 muids 11 rasières

(1) Mes notes portent bien Bauduin de Croix comme l'acquéreur de Frelinghien, mais elles indiquent aussi que ledit Bauduin recueillit cette seigneurie à la mort de son père, Pierre de Croix, en février 1629. Dans les généalogies, ce Pierre de Croix est qualifié seigneur de Frelinghien.

et 2 à 3 havots d'avoine dure, 22 livres 18 sous 3 deniers en argent, le rendage de la Prévôté et du bac et ponton dudit lieu ; pour hommage, la Barre à Frelinghien.

II. Les seigneurs de Frelinghien.

I. Pierre de Croix, seigneur de Bus, Gamechines, *Frelinghien*, etc., fils de Wallerand, seigneur d'Oyembourg, et de Catherine de Waes, mourut en 1629. Il avait épousé, par contrat du 1^{er} mai 1586, Esther Herlin, dame de Jeullain, qui lui avait donné, entre autres enfants Bauduin de Croix, chevalier, seigneur d'Heuchin, de Jeullain, des Prévôtés, de Frelinghien, etc. Bauduin se trouva aux batailles de Rocroy et de Tournai et mourut en 1637. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1613, Anne de Loquenghien, fille de Philippe, ber de Flandre, baron de Pamèle, sire d'Audenarde, et de Valeria de Cotte-reau, dont il avait eu 13 enfants parmi lesquels Pierre-Félix, qui lui succéda.

II. Pierre-Félix de Croix, chevalier, baron de Heuchin, seigneur de Frelinghien, d'Allennes-les-Marais, etc., capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied wallons, mourut le 9 mars 1677 et fut inhumé à Allennes. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre 1662, Anne-Éléonore de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, fille d'Albert-André, comte de Genech, et d'Anne d'Oignies, dame de Rosimbois, Fromelles, etc. Pierre-Félix eut pour successeur son fils aîné, Alexandre-François.

III. Alexandre-François de Croix, chevalier, seigneur d'Heuchin, d'Allennes-les-Marais, des Prévôtés, de Frelinghien, etc., obtint l'érection de sa terre et seigneurie d'Heuchin en marquisat, par lettre du mois de mars 1691. Il avait épousé, en 1684, Madeleine-Françoise de Fiennes, fille de Maximilien, comte de Lumbres, seigneur d'Anstaing et de Gruson, qui lui avait donné 5 enfants parmi lesquels Alexandre-Maximilien-François, qui suit. Alexandre-François mourut le 1^{er} juin 1699.

IV. Alexandre-Maximilien-François de Croix, chevalier, marquis d'Heuchin, seigneur des Prévôtés et de Frelinghien, épousa, le

16 février 1724, Isabelle-Claire-Eugénie de Houchin, fille aînée de Louis-François-Joseph, marquis de Longastre, et de Marie-Joseph, Thérèse de Thiennes. Il en eut 9 enfants dont l'aîné suit.

V. Alexandre-Louis-François de Croix, marquis d'Heuchin, comte de Bucquoy, né le 31 janvier 1725, épousa le 30 juin 1750, Marie-Anne-Françoise de Groesbeeck, fille aînée d'Alexis-François, comte de Groesbeeck et du Saint-Empire, et d'Élisabeth-Catherine-Barbe, née baronne de Schueren et du Saint-Empire, dont postérité. Alexandre-Louis-François, marquis de Croix d'Heuchin, seigneur des Prévôtés et de Frelinghien prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

III. Les fiefs sis à Frelinghien.

La **Barre**, à Frelinghien, tenue de la seigneurie de Frelinghien à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 27 bonniers et un tiers avec un manoir tenant au grand chemin qui mène du pont de Frelinghien à Lille, aux terres de la cense de la Vièze-Hente, au chemin de Saint-Julien au pont de Frelinghien et à la ruelle de Waroux, et des rentes sur 10 bonniers 5 cents.

Au XVII^e siècle, le fief de La Barre appartenait à Jean de Cordes, chevalier, seigneur de Guisegnies, dont le fils, Alexandre de Cordes, est aussi qualifié seigneur de La Barre. (Nobiliaire des Pays-Bas).

Le **Becque**, à Frelinghien, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 13 bonniers 9 cents d'héritages tenant aux terres de la cense du Chastel et de la cense de la Vannerie, et pour hommage le fief des Blonderies à Frelinghien. Le revenu du fief était estimé 61 livres, en 1475.

Jean de Helbuterne, écuyer, servit le rapport et dénombrement du fief de Le Becque le 4 mars 1373 (n. st.) et le 24 avril 1389; il le possédait encore en 1417. Au XVII^e siècle, le fief de Le Becque appartint successivement à François Verdière, qui en servit le rapport le 16 septembre 1615; — à Robert de Douai, par achat dudit François Verdière, le 29 août et le 13 septembre 1631; — à maître Antoine de Douai, prêtre, chanoine de Saint-Pierre de Lille, par le trépas de son père arrivé en octobre 1639.

Les **Blonderies**, à Frelinghien, tenues du fief de Le Becque audit Frelinghien, à 60 sous de relief et à justice vicomtière, comprenait 14 cents de terre sur le grand chemin de Lille et tenant aux terres de la cense de la Bauderie, et des rentes.

Les Blonderies appartenaient à Jean de Le Heutte en 1389, et à Bauduin Halloix, en 1475. On les retrouve en 1615 aux mains de Pierre de Croix, écuyer, seigneur de Petit-Wasquehal et de Gourguemez, à Roubaix, portant *d'argent à la croix d'azur*.

Pierre de Croix avait épousé, par contrat du 24 novembre 1566, Louise de Wignacourt, dame de Bugnette et Belsage, fille d'Antoine et de Marie Le Martin-de Mesplau. De ce mariage était né, entre autres enfants : Adrien de Croix, seigneur de Petit-Wasquehal, qui mourut en 1631 et fut inhumé à Marcq-en-Barœul. Il avait été marié, par contrat du 11 octobre 1595, à Marguerite Sandelin, qui lui avait donné, entre autres enfants : Jacques de Croix, qui suit, et Adrien de Croix, seigneur des Blonderies, mort en combattant contre les Turcs sur les galères des chevaliers de Malte, le 28 avril 1631.

Jacques de Croix, seigneur de Petit-Wasquehal, créé chevalier par le roi Philippe IV, mourut le 16 novembre 1669, ayant été allié, par contrat du 16 octobre 1628, à Marie de Croix, sa cousine, fille de Pierre, seigneur de Wayembourg, et d'Anne de Baudrenghien. Leur fille, Marie-Catherine de Croix, porta les Blonderies en mariage le 5 juin 1675, au célèbre baron de Vuorden, dont elle fut la seconde femme.

Michel-Ange baron de Voerden, seigneur de Chéreng, conseiller au Conseil souverain de Tournai, l'un des quatre baillis représentant l'État des châtelainies de Lille, Douai et Orchies, portait : *d'argent au lion de sinople, lampassé et armé de gueules, chargé sur l'épaule, d'un écu d'or à trois losanges de gueules*. Louis-Michel, son fils, baron de Woerden, vicomte du pays de Langle, seigneur de Chéreng, mourut sans postérité en 1730, laissant son héritage à sa sœur Marie-Louise, baronne de Woerden, dame de Chéreng, de Campagne, des Blonderies, vicomtesse de Langle, mariée 1^o à Louis-François, écuyer, sieur de Saint-Thual, 2^o à Louis-François-Joseph de Rasoir d'Audomez, qui portait : *d'azur à trois flèches d'or, posées en bande, la pointe en haut*.

Louis-François-Joseph de Rasoir et Marie-Louise de Woerden ne laissèrent que des filles, dont les deux aînées, Marie-Marguerite-Louise et Marie-Angélique-Bernard de Rasoir, épousèrent successive-

ment Jean-Louis de Carondelet, baron de Noyelles-sur-Selle, cette dernière par dispense du pape Clément XII. Carondelet portait : *d'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants de même, mis en orle*. Vingt-trois enfants naquirent de ces deux mariages.

Marie-Anne-Louise de Carondelet, née du 1^{er} mariage, dame d'Audomez, de Campagne, d'Oisy, du Sartiau et des Blonderies, épousa en 1745, Ferdinand-Michel-Joseph d'Esclaibes, chevalier, comte de Clairmont, d'Hust et du Saint-Empire, seigneur d'Inchy, de Beaumont et de Pernez, portant *de gueules à trois lions d'argent couronnés d'or*. Ces deux époux vendirent par acte notarié du 1^{er} juin 1770, les Blonderies, de Frelinghien, et le fief Baudou, de Camphin, au sieur Louis-François-Joseph Richebé, conseiller du Roi, receveur au bureau des Finances de Lille, dont les descendants les ont conservés. (Communication de M. Raymond Richebé, l'un de ces descendants).

Le **Chastel de Frelinghien**, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir sur le chemin de la Vannerie, vers le chemin de la Vacquerie, 46 bonniers 7 cents 3 quartiers de terre à 25 verges pour le cent, des rentes et 9 hommages parmi lesquels : Les Boudrez, Les Reumeaux et la Vièze-Hente à Frelinghien.

Guillaume Parole, écuyer, fit rapport et dénombrement du Chastel de Frelinghien le 9 mars 1372. Il mourut en 1383, ayant été marié deux fois et laissant de sa première femme : Catherine Parole, qui suit, et de Jeanne Le Nieps, sa seconde femme : Jean Parole, chevalier, seigneur de Sainghin en Mélantois, qui fut banni de Lille et tué à Tournai en 1408.

Catherine Parole, fille aînée et héritière du Chastel de Frelinghien, recueillit de son frère consanguin, en 1408, la seigneurie de Sainghin. Elle avait épousé en premières noces Wautier, dit Morel de Halluin, tué à la bataille de Rosebecque et à qui elle avait donné un fils, Jean de Halluin, et une fille Isabeau de Halluin, successivement seigneur et dame du Chastel de Frelinghien. Catherine Parole s'était remariée à Henri de Mortagne, dit d'Espierres, qui mourut en 1409.

Jean de Halluin, seigneur de Sainghin, de Lompret et du Chastel de Frelinghien, mourut sans génération en 1449 et fut inhumé aux Cordeliers de Lille. Il laissait son héritage à sa sœur Isabeau, épouse de Jean Reubs de Bruges. Leur fille Catherine Reubs épousa Robert Van Heede qui, le 4 mai 1456, fit rapport et dénombrement du Chastel de Frelinghien. Le 12 juillet 1496, un même rapport fut servi par Hector de Mélindes, écuyer

Au XVII^e siècle, le Châstel de Frelinghien était aux-mains de Guillaume Van Vluette, écuyer, seigneur de Gryspère qui en fit le rapport en 1615. Il fut relevé en 1623 par Jacques Van Vluette, écuyer, seigneur de Gryspère, oncle de Guillaume, et ensuite par Jacques Van Vluette, fils de Jacques.

Les **Boudrez**, à Frelinghien, tenus du Chastel de Frelinghien au relief du revenu de la meilleure année de trois ; tenant à la piedsente de l'Espierre à Frelinghien.

En 1615, les Boudrez appartenaient à demoiselle Jacqueline de Lannoy, fille de Louis, écuyer, seigneur de Hautpont.

Les **Reveaux**, à Frelinghien, tenus de la seigneurie du Chastel de Frelinghien et contenant 10 cents de terre.

Acquis en 1570 et appartenant en 1585 à François Fasse, bourgeois et marchand, à Lille ; en 1603, aux hoirs de Jacqueline Fasse, à son trépas veuve de François Pouille. (Répertoire des fiefs, pp. 107 et 170).

Les **Rumeaux**, à Frelinghien, tenus du Chastel de Frelinghien, en justice vicomtière, comprenait 7 bonniers d'héritages et des rentes sur la Vacquerie.

En 1445, les Rumeaux appartenaient à Isabelle de Hocron, épouse de Gui de Le Val. (Cartulaire de Marquette, T. IV, p. 117).

La **Vièze-Hente**, à Frelinghien, tenue du Chastel de Frelinghien à 10 livres de relief, comprenait un manoir et 9 bonniers tenant aux terres de la cense de Le Barre et au bois de Le Rouge.

Ce fief appartenait, en 1475, à Jean de Le Cambe, fondateur de l'hospice Ganthois, à Lille, qui en tirait un revenu de 45 livres parisis. Il fut successivement possédé par Bauduin de Le Cambe, fils de Jean ; par Roger de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de Bazinghien, fils de Bauduin ; par Bertrand de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de Basin-ghien, fils de Roger ; par Denis de Le Cambe, dit Ganthois, mort en 1564 ; par Marie de Le Cambe-Ganthois, épouse de Jean de La Haye, écuyer, et fille de Denis. En 1615, il était aux mains de Charles de Saint-Venant, chevalier, seigneur de La Cessoye, du Vieux-Biez, de La Broye, etc.

La **Croix**, à Frelinghien, tenue de la salle de Lille, fief flégard situé près du château des Prévôtés.

Les **Prévôtés**, à Frelinghien, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenaient 21 bonniers d'héritages parmi château, basse cour, pré, eaux, jardins et terres à labour, des rentes levées sur 12 bonniers de terres sises à Frelinghien, Verlinghem, Houplines et Pérenchies, et 6 hommages.

Les Prévôtés appartenaient au XIV^e siècle aux seigneurs de Herbamez, cadets de la maison de Marquillies ; Gérard de Marquillies, seigneur de Herbamez, en servait le rapport et dénombrement en 1372. Une fille de cette maison, Bonnè de Herbamez, épousa Estout d'Estouteville, seigneur de Beaumont, châtelain de Beauvais, frère de Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, grand maître des Arbalétriers de France. Estout mourut le 13 décembre 1476, laissant trois filles dont l'aînée Jossine d'Estouteville venait d'épouser Jean Blosset, seigneur de Pressie-Pasté avec lequel elle vivait en 1494, (le P. Anselme. T. VIII, p. 98), et qui le 4 octobre 1496 servait le rapport et dénombrement des Prévôtés. Après ces deux époux, on trouve en 1524, comme seigneur des Prévôtés, Guillaume de Carondelet, écuyer ; et ensuite, noble homme Jean Ruffault, seigneur de Nouveaux, qui mourut le 29 novembre 1546.

Françoise Ruffault, dame des Prévôtés, fille de Jean, avait épousé Mathias Laurin, seigneur de Watervliet, écuyer d'écurie de l'empereur Charles-Quint, puis chevalier. Elle était veuve en 1542 et mourut elle-même en 1565, laissant trois fils : Marc, Jean et Guy Laurin. (H. Fremaux, *Histoire généalogique de la famille Ruffault*). Marc Laurin, écuyer, seigneur de Watervliet, étant mort en mars 1582, Guy Laurin, son frère, écuyer, seigneur de Klinckerlant, releva les Prévôtés. Il mourut en 1588, laissant de Françoise de Deurnagele, sa femme : Marc et Françoise Laurin. Les tuteurs de ceux-ci vendirent en 1589 les Prévôtés à Philippe de Bonnières, écuyer, seigneur du Biez, qui mourut à Bruges le 25 octobre 1605. Les tuteurs des enfants de Philippe de Bonnières vendirent les Prévôtés, au mois d'août 1607, à Bauduin de Croix.

Bauduin de Croix, seigneur de Honcourt, Jeullain, etc., servit le rapport et dénombrement des Prévôtés le 12 janvier 1618. Il avait épousé par contrat du 22 octobre 1613, Anne de Loquenghien, fille de

Philippe, baron de Pamèle, ber de Flandre, sire d'Audenarde, et de Valérie de Cotereau. Il mourut le 21 août 1637, ayant eu, entre beaucoup d'autres enfants : 1° Philippe de Croix, chevalier, seigneur d'Heuchin et des Prévôtés, capitaine au régiment du comte de Rœux, tué à la prise du château de Comines en juin 1647 ; 2° Alexandre de Croix, seigneur de Jeullain, qui releva les Prévôtés à la mort de son frère Philippe, et mourut sans génération en 1684, laissant cette seigneurie à son neveu Alexandre-François de Croix, fils de son frère Pierre-Félix et d'Anne-Éléonore de Sainte-Aldegonde de Noircarmes.

A partir de cette époque, les Prévôtés restèrent, jusqu'en 1789, aux mains d'Alexandre-François de Croix et de ses successeurs marquis d'Heuchin, seigneurs de Frelinghien. (Voir Frelinghien).

Fiefs Ennommés à Frelinghien, tenus de la salle de Lille.

1° 2 bonniers au relief de 40 sous.

2° Une dîme sur 40 bonniers à l'Hôpital Ganthois, à Lille.

3° Une dîme à l'église Notre-Dame de Tournai.

4° Une dîme à l'abbaye de Bourbourg.

Werquin, à Frelinghien et Houplines, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes et en un hommage.

Madame Agnès de Baufremez, veuve de Mgr des Obeaux, Jean de Hingettes, chevalier, était dame de Werquin en 1443. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 987). Ce fief a appartenu successivement à Wallerand, sire des Obeaux, 1456 ; à Jean Clocquier, fils de Baudart, 1493 ; à Charles de St-Pol ; à N. d'Aupy, époux d'Antoinette de Brunetel de Sèveuse ; à leur fils Antoine d'Aupy, chevalier, seigneur de la Tour de Brunetel, 1620.

Gamechines, à Frelinghien, tenu de la seigneurie de Le Court, à Linselles, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait une maison de plaisance et une cense avec 9 bonniers en une pièce entre la Deûle et le chemin de Gaveleus ; pour hommage le fief vicomtier de Gaveleus.

Au XVI^e siècle, le fief de Gamechines appartenait à Guillaume Le Blanc, seigneur de Meurchin ; — puis à demoiselle Marie du Bosquiel,

filles de Gérard et de Marie Deliot, et veuve de M. Charles Herlin, par achat dudit sieur de Meurchin. Il appartint ensuite à Antoine Thieffries, écuyer, petit-fils des précédents, mort avant 1615.

Gavelcus alias **Petit-Gamechines**, à Frelinghien, hommage de Gamechines audit lieu. Fief vicomtier.

La **Mairie de Saint-Pierre**, à Frelinghien et Houplines.

La collégiale de Saint-Pierre de Lille avait, dans ses possessions de Frelinghien et d'Houplines, une mairie qui appartenait à Henri Valin en 1442. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 987).

La **Gilde de Frelinghien**, dépendance de la salle d'Ypres, enclavée dans la châteltenie de Lille. Régie administrativement par ses notables, elle paraît l'avoir été judiciairement par les échevins de la châteltenie d'Ypres. (Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, T. V, p. 210).

Ter Meersch, à Frelinghien, tenu de la salle d'Ypres. (Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, T. V, p. 210).

Petit-Pré, à Frelinghien, tenu de la salle d'Ypres. (Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, T. V, p. 210).

Le **Vertbois**, à Frelinghien, Houplines et Deulémont. Contenance et mouvance inconnues. (Voir Demay, *Sceaux de la Flandre*, N^{os} 2558 à 2566 et 5201).

1296. Noble homme Gherart, seigneur du Vert-Bois et noble dame Marie, sa femme, fille de feu Monseigneur d'Auchi. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 560).

15. FROMELLES.

La terre de Fromelles, tenue en fief et pairie de la baronnie de Wavrin, à dix livres de relief et en toute justice haute, moyenne et basse, comprenait 32 bonniers d'héritages, des rentes sur plusieurs tenants et 21 hommages.

Jeanne de Wavrin, dame de Fromelles, sœur de Robert VII, sire de Wavrin, se maria à Jean, dit le Grand, seigneur de Rosinbois, qui mourut à la bataille d'Azincourt en 1415. Elle vivait encore en 1442.

qualifiée « dame de Rosimbois et de Fromelles » et mère de Guillaume, chevalier, sire de Rosimbois et de Jean, chevalier, sire de Fromelles. Le sceau de Jean de Rosimbois, seigneur de Fromelles, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur du souverain Bailliage de Lille en 1473, figure un écu à 3 bandes (*bandé de six pièces*), *écartelé d'une croix* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5070). Après lui, la seigneurie de Fromelles se retrouve aux mains de son petit-neveu Pierre, seigneur de Rosimbois, de Fillomez et de Fromelles.

Pour la suite, voir les seigneurs de Rosimbois, à Fournes, jusqu'à Balthazar de Sainte-Aldegonde, baron de Fromelles, qui, en 1706, vendit cette seigneurie à Édouard Ingiliard, seigneur de la Mairie. Le nouveau seigneur de Fromelles reçut des lettres de chevalerie en 1719 et mourut le 10 juillet 1745, ayant eu six enfants de Marie-Catherine-Thérèse de Fourmestaux, sa femme, fille de Paul et de Jeanne-Claire Blondel. L'aîné, Édouard-Paul Ingiliard, fut seigneur de Fromelles et de la Mairie, bailli des États de Lille, mort en 1751, s'étant allié à Marie-Françoise-Joseph Auleuse de la Longuerie, dont Marie-Thérèse-Joseph Ingiliard de Fromelles, dame de la Mairie, morte en 1818, veuve de Julien-Louis-François de la Grandville, mort en 1802, laissant postérité.

Sevellinghes, à Fromelles, tenu de la seigneurie du lieu et consistant en rentes.

Appartenait, en 1603, à Guillaume Cuvillon, procureur, époux de Jacqueline Dupont. (Répertoire des fiefs, p. 178). Un siècle plus tard, Pierre-Antoine Le Henry, écuyer, seigneur de Vaudricourt, était aussi seigneur de *Sévelinghe* ; il avait épousé Nicole-Védastine du Pire. Leur fille, Marie-Thérèse-Henriette-Védastine Le Henry, s'allia, le 8 mai 1739, à Alexandre-Auguste-Joseph de Beaulaincourt, chevalier, comte de Marles. (C^{te} du Chastel, *Généalogie de la famille Hardy, dite de Beaulaincourt*, pp. 25-26).

Le **Val de Fromelles**, tenu de la baronnie de Wavrin à 60 sous de relief et à justice de vicomte, comprenait 18 bonniers de prés, près de l'Abbiette, et le pré Fransus contenant 15 cents ; 17 hôtes et 30 tenants, 12 hommages féodaux parmi lesquels le Bracquart tenant au chemin de la Boutillerie.

Plusieurs hôtes du Val de Fromelles tenaient leurs héritages du châtelain de Lille et lui devaient 40 rasières et 20 havots d'avoine, 2 chapons et 15 gélines.

Au XVI^e siècle le Val de Fromelles appartient successivement à Jean Du Bois, seigneur d'Ennequin et de Vermeille, dont la fille Béatrix Du Bois, qualifiée dame Du Val, épousa Guillaume de Gavre ; — à Marguerite de Lille, dame de Fresne, épouse de Maximilien de Longueval, premier comte de Bucquoy, seigneur de Vaulx ; — à Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy, à cause de sa mère, Marguerite de Lille, 1591. — Jeanne Le Maisre, veuve de Alard de Fourmestraux, demeurant à Arras, acquit le Val de Fromelles de la comtesse de Bucquoy, et le possédait en 1603.

Le **Bracquart**, à Fromelles, hommage du Val de Fromelles ; tenant au chemin de la Boutillerie.

Berlaymont, à Fromelles, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 6 bonniers d'héritages des rentes, une pairie à Lille du nom de Berlaymont, et 7 hommages parmi lesquels Le Hem, à Fromelles.

Berlaymont appartient successivement à Jean Loque, chapelain perpétuel de l'église Saint-Pierre de Lille, 1382 ; — à Marguerite Loque, épouse de Jean Carbon, d'Annappes, 1389 ; — à M^e Guillaume de le Becque ; — à M^e Gérard de Le Becque, 1456 ; — à Englebert d'Ailly, écuyer, seigneur d'Ostroque, 1504 ; — à Charles de Rosimbois, chevalier, fils de Messire Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval, et de dame Anne de Rosimbois. A partir de ce dernier, la seigneurie de Berlaymont eut les mêmes seigneurs que Fromelles et fut vendue avec Fromelles au sieur Ingiliard de la Mairie.

Le **Hem**, à Fromelles, tenu de la seigneurie de Berlaymont audit Fromelles, à 10 livres de relief, comprenait 20 bonniers d'héritages sur le chemin de Fromelles à Armentières.

Jean Du Hem, 1456. — Charles de Rosimbois, chevalier, fils de messire Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval et d'Anne de Rosimbois. A partir de ce dernier Le Hem, comme Berlaymont, eut les mêmes seigneurs que Fromelles.

Hagrinsart, à Fromelles, tenu de la seigneurie du Maisnil à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir et 11 bonniers 7 cents d'héritages avec l'issue allant de la Hapinerie au riez de la

Boutillerie et tous les fronts de chemin contre les terres de la Bretagne jusqu'au lieu de la Haye et contre les terres de la Cardonnerie; quelques rentes et six hommages.

François Le Gillon, écuyer, fils de Pierre, 1618.

La **Boutillerie**, à Fromelles.

16. HALLENES.

Seigneurie en nom collectif d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec, tenue de la baronnie de Cysoing en un seul fief.

Cette seigneurie comprenait 1^o 17 bonniers d'héritages, 2^o des rentes seigneuriales levées sur cent bonniers et quelques verges, 3^o 3 corvées de bras et de chevaux, 4^o 3 plaids généraux par an, 5^o 9 hommages parmi lesquels les Wazières et Frommez à Hallennes, 6^o l'exercice de la justice vicomtière avec le pouvoir de commettre, en l'un et en l'autre des deux villages, bailli, greffier et plein banc de sept échevins. — Le fief était chargé envers le seigneur de Cysoing de 10 livres de relief et d'un cheval de 100 sous quand ledit seigneur allait en ost.

On rencontre en 1348, Gilles, seigneur d'Erquinghem, chevalier. En 1443 et 1456, Jacques Scacq, écuyer, époux de Catherine d'Hallennes, était seigneur d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec. En 1478, cette seigneurie appartenait à Gérard de Cuinghien, chevalier, époux de Jeanne Mallet, morte le 27 janvier 1483, fille de Thomas, chevalier, seigneur de Berlettes, de Coupigny et de Tourmignies, et de Jeanne de Launoy. Gérard de Cuinghien mourut le 11 novembre 1494, laissant la seigneurie d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec à son fils Marc de Cuinghien.

Jeanne de Cuinghien, sœur de Marc, héritière de Hallennes et Erquinghem-le-Sec, de Rodes, de Schardeau, de Fromez, avait épousé, par contrat du 4 avril 1483, Josse de La Porte, chevalier, seigneur de la Porte, dont le 3^e fils, Jean de La Porte, fut seigneur de la Porte, Hallennes et Erquinghem-le-Sec, de Rodes et autres lieux, bailli de la salle et châtellenie d'Ypres, et mourut le 6 septembre 1561, n'ayant eu qu'un fils légitime mort avant ses père et mère. (C^{te} du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III, p. 101).

Vient ensuite Arnould de Harchies, chevalier, seigneur de Millomez, Hallennes et Erquinghem-le-Sac, etc.; grand prévôt de Tournai en 1567, mort vers 1580 et enterré à Hallennes. Il était fils d'Arnould de Harchies, seigneur de Millomez, et petit-fils de Jean de Harchies, écuyer et d'Alix de Cuinghien, et avait épousé Guillemette de Clèves-Raveinstein, fille d'Hector, bâtard de Raveinstein, et de Guillemette de Maulde. Leur fils Léon de Harchies leur succéda. (Comte du Chastel, *Notices tournaisiennes*, T. II, pp. 175 et suiv.).

Léon de Harchies, écuyer, seigneur de Millomez, tenait de la baronnie de Cysoing, en 1595, la seigneurie de Hallennes et Erquinghem-le-Sec en un seul fief. Il avait épousé Isabelle Uuten-Ham, morte à Tournai le 24 novembre 1598, et mourut lui-même le 31 mars 1624, ayant eu 9 enfants parmi lesquels Jean de Harchies qui suit.

Jean de Harchies de Ville, dit d'Estrépy, écuyer, seigneur de Millomez, Hallennes et Erquinghem-le-Sec, baptisé à Tournai le 1^{er} juillet 1596, fut créé chevalier par lettres patentes de Philippe IV, du 23 juillet 1641, et mourut le 1^{er} octobre 1652. Il avait épousé Marie-Antoinette-Florence de Griboval, dame de Quevaucamps, Sweveghem, etc., fille de Florent, chevalier, seigneur de Jumelles, Quevaucamps, Marchenelles, etc., et de Catherine de Griboval de Berquin. Madame de Millomez se remaria à Charles-Philippe d'Oignies, chevalier, veuf de Marie-Anne de Coudenhove, dite du Quesnoy, et fils de Claude d'Oignies, chevalier, comte de Coupigny, seigneur de Beaucamps, Rouvroy, etc., et d'Anne de Croy-Solre. Devenu seigneur de Sweveghem, du chef de sa seconde femme, Charles-Philippe d'Oignies fit ériger cette terre en comté, le 16 décembre 1665, en y incorporant les villages de Hallennes et Erquinghem-le-Sec (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1677) et, après sa mort sans postérité, ce nouveau comté revint à Louis-Joseph de Harchies, qui suit, fils de sa femme. Celle-ci avait eu de son premier mariage, entre autres enfants :

1^o Louis-Joseph de Harchies de Ville, dit d'Estrépy, chevalier, comte de Sweveghem, Hallennes et Erquinghem-le-Sec, seigneur de Millomez, grand prévôt de Tournai, né en cette ville le 23 mai 1650 et mort le 9 juin 1697, après avoir fait enregistrer ses armoiries : *d'or à cinq cotices de gueules*, à l'Armorial général de France. Il avait épousé, en 1683, Marie Brigitte de Créquy, fille d'Antoine, chevalier, et d'Anne-Marie de Croy-Solre.

2^o Marie-Catherine-Florence de Harchies de Ville, mariée à Maximilien de Nassau, baron de Warcoing, seigneur de Conroy, dont un fils, Joseph-

Ignace-Florent-Louis de Nassau, à qui, suivant mes notes, son oncle, Louis-Joseph de Harchies aurait donné la terre d'Hallennes et celle de Marchenellès à Annappes.

3^e Anne-Thérèse de Harchies, mariée, en premières noces, à Philippe-François de Jauche, dit de Mastaing, chevalier, comte de Cruyshautem, qui mourut le 23 février 1683 ; en secondes noces, à Ferdinand-Florent de Roisin, chevalier, baron de Walincourt ; en 3^e noces, à Simon-Louis-Joseph du Cellier, qui s'intitulait du Cellier de Walincourt. (Comte du Chastel, *Notices tournaisiennes*, T. 3). C'est à celui-ci, du chef de sa femme, que fut dévolue la terre et seigneurie d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec. M. le comte du Chastel a vu un récépissé d'hommage, délivré le 23 mai 1703, par le baron de Vuorden, bailli général de la baronnie de Cysoing, pour ladite terre et seigneurie d'Hallennes et Erquinghem-le-Sec, appartenant à messire Pierre-Simon-Louis-Joseph du Cellier de Walincourt et dame Anne-Thérèse de Harchies de Ville, comtesse de Sweveghem et d'Hallennes, sa femme. (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, T. 17, p. 83). Pierre-Simon-Louis-Joseph du Cellier a dû se remarier à Marie-Marguerite de Bisschop, de Wattrelos.

FROMMEZ, à Hallennes, tenu de la seigneurie d'Hallennes, appartenait, en 1595, à M^e Jérôme de Bilbaut ; en 1603 à Nicolas Imbert, bourgeois et marchand à Lille. Cette branche de la famille Imbert ajouta à son nom celui de Frommez ou Fromez.

Les **Wazières**, à Hallennes, tenues de la seigneurie d'Hallennes. Le seigneur des Wazières, à cause de cette seigneurie, était maire d'Hallennes.

En 1595, la seigneurie des Wazières appartenait à Wallerand de Croix, seigneur de Warigny. — En 1703, Dominique-Joseph Vander Becken, écuyer, était seigneur de Courbes et des Wazières. (Archives du Vertbois à Bondues).

Fief inconnu à Hallennes, tenu de la seigneurie d'Hallennes, au relief d'un faucon d'argent « coulouré en semblance d'un faucon vif, de la grandeur d'un moyen faucon de la valeur de 10 livres, et ung cheval d'ost quand le seigneur d'Hallennes va en ost commun de la valeur de 30 sous ».

En 1595, ce fief appartenait à Charles de Landas, écuyer, seigneur d'Éverines?

Le **Fief du Chatelain**, à Hallennes, tenu du châtelain de Lille à 100 sous de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes.

Jacques de Cuinghien, écuyer, 1493. — Guillaume Le Sel. — Jean Bourgeois, postulant en cour laye, par achat à la mort du précédent.

Avelin, à Hallennes, tenu de la seigneurie d'Avelin à 5 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 4 bonniers 6 cents, tenant au Plat d'Hallennes, à la Grande Rue, à la piedsente d'Hallennes à Santes et au courant des Obiprets, et des rentes.

Antoine de Harchies, chevalier, fils et héritier de noble seigneur Antoine, 1621.

Hallennes, à Hallennes, tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief et un cheval de 100 sous de service d'ost, comprenait 43 cents de terre entre Hallennes et Santes, tenant à la piedsente menant du chemin des Saulx à Planque et au chemin de Hallennes au Brusle, et des rentes justiciables sur 3 cents et demi de terre.

Le 13 mars 1583, Jean de Hennin, chevalier, seigneur de Cuvilliers, et dame Jeanne Le Prévost de Basserode, sa femme, vendent à Jean Le Pé, marchand et bourgeois de Lille, le fief et noble ténement de Hallennes, à Hallennes-lez-Haubourdin, tenu de la seigneurie d'Avelin et comprenant 43 cents de terre et des rentes. (Archives du Vertbois à Bondues). — En 1621, à Pierre Vander Becken, procureur à Lille, comme époux de Marie Le Pé.

Le **Chimpret**, à Hallennes, hommage de Beuvreques dit Caudron, à Sequedin, contenant 23 cents d'héritage.

Appartenait, en 1603, à Antoine Mieulure, demeurant à Lille. (Répertoire des fiefs, p. 173).

Artois, à Hallennes, tenu en justice de vicomte du seigneur de Hocron, consistant en 9 mencaudées de terres et en rentes.

17. HANTAY.

Simple fief aux chanoines de Notre-Dame d'Arras.

Manicourt, à Hantay, tenu de la salle de Lille, consistait en rentes.

Appartenait aux abbé, couvent et religieux du Mont-Saint-Eloy, 1588.

La **Bricongne**, à Hantay, tenue du châtelain de Lille à 60 sous de relief et à justice de vicomte, comprenait 11 bonniers et des rentes.

A Jean, sire de La Hamaide, chevalier, époux de Marie de Waziers, vivant en 1385. La dite Marie de Waziers, héritière de Waziers et d'Hennin-Liétard en partie, sœur de Madame de Comines, se remaria, vers 1398, à noble homme Briffaut de Sorel, écuyer ; elle mourut vers 1413. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, pp. 84 et 85). Jean, sire de La Hamaide, fils de Jean et de Marie de Waziers, possédait la Bricogne en 1389 ; il eut pour héritier de cette seigneurie Renaud de La Hamaide, son fils. Puis vint messire Jacques, seigneur de la Hamaide en 1456.

A la fin du XV^e siècle, la Bricogne était dans la famille de Rosimbois. Antoine, sire de Rosimbois, chevalier, gouverneur de Béthune et de St-Quentin, mourut en 1505, laissant la Bricogne à Gratien de Rosimbois, son fils mineur. Un demi-siècle plus tard, Anne de Rosimbois, héritière de Jacques, sire de Rosimbois, épousait Adrien d'Oignies et portait dans cette maison la seigneurie de Bricogne. Elle mourut en septembre 1592, laissant, entre autres enfants : Antoine d'Oignies, chevalier, seigneur de Berghettes, de la Bricogne et de Vinchouries.

Le **Diegust** ?, au petit Hantay, tenu de la seigneurie de Marquillies à 10 livres de relief, consistait en un demi cent de terre.

A Arnoul, fils de Colart Le Guilbert, 1483 ; à François Le Guilbert.

Le **Gardin**, au grand Hantay, tenu de la seigneurie de Marquillies à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait parmi motte, basse-cour, eaux, bois, prés, jardins et terres ahanables, 9 bonniers et des rentes.

A Buissart Du Bois, en 1456; — à Marguerite Durcat, fille de Jean Durcat, écuyer, 1483; — à Alexandre Le Banc; — à sa fille et héritière Françoise Le Blanc.

Vicouries ou **Vinchouries**, à Hantay, tenu de Herbamez, à Marquillies, à 10 livres de relief, comprenait 3 bonniers et des rentes.

A Jacques de La Hamaide, en 1456; — à Jean de Rosimbois, chevalier, seigneur de Fromelles, en 1483; — à Anne de Rosimbois, épouse d'Adrien d'Oignies, chevalier, seigneur de Willerval, morte en septembre 1592.

18. HERLIES.

Le comté de Herlies faisait partie du domaine des châtelains de Lille. Il consistait en rentes et s'étendait à Herlies, Illies et Fromelles. Le châtelain de Lille y avait toute justice haute, moyenne et basse; il y commettait bailli, lieutenant et sept échevins pris parmi les hôtes et tenants, et toutes les amendes qu'ils infligeaient jusqu'à 60 livres lui appartenaient. Le comté de Herlies avait ses coutumes locales. Les héritages tenus du comté n'étaient soumis qu'au droit de 4 deniers d'issue et 4 deniers d'entrée, soit pour relief au trépas des héritiers, soit à la vente, don ou transport.

Jean III, fils de Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, qui devait fournir à sa sœur Mahaut une dot assignée par leur père, lui remit, pour en tenir lieu, le comté de Herlies, avec faculté de le vendre, de le donner ou d'en faire aumône; mais Jean IV, neveu de Mahaut, l'ayant prié de ne pas aliéner cette terre, elle avait consenti à la lui rendre en échange d'un revenu annuel de cent livrées de terre, sa vie durant, avec pouvoir de disposer en aumône, à sa mort, d'une année de ce revenu. Forcé de partir en Italie au service de Philippe de Flandre, suivant la promesse qu'il avait faite au comte Gui, Jean IV n'avait pu donner suite à cet arrangement, mais sa veuve, Béatrix de Nesle, l'accepta pour son fils Jean, cinquième du nom, châtelain de Lille, qui recouvra ainsi le 12 mars 1293 (n. st), le comté de Herlies. (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, Cartulaire, n° 180).

Deux siècles et demi plus tard, Marie de Luxembourg, châtelaine de Lille, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme, faisant partage de ses biens entre ses enfants Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et François de Bourbon, comte de Saint-Pol, avait réservé certaines terres à elle échues par la succession de sa sœur Françoise de Luxembourg, dame de Ravestein ; néanmoins, à sa mort, ces terres furent recueillies en totalité par l'aîné qui avait dans son lot la châtellenie de Lille ; mais en 1558, Adrienne d'Estouteville, veuve de François de Bourbon, réclama pour sa fille Marie, duchesse d'Estouteville, sa part des terres réservées, et, par transaction du 15 mai de cette année, l'héritier de Charles de Bourbon, Antoine, duc de Vendôme, roi de Navarre, lui remit, pour tenir lieu de cette part, le comté de Herlies et la ville de La Bassée dont la valeur annuelle était de 1257 livres 8 sous 6 deniers tournois, et une autre terre en Hainaut, comme complément d'un revenu de 1500 livres. Dans cette remise était implicitement comprises les terres de Carnin et du Transloy.

Marie, duchesse d'Estouteville, épousa Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Ces deux époux vendirent le comté de Herlies, la ville de La Bassée, les terres de Carnin et du Transloy, réunis en un seul fief, séparé du fief de la châtellenie, sous le nom et titre de Comté de Herlies et seigneurie de La Bassée, à tenir directement de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse, à Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, sire de Noircarmes, de Genech, d'Avelin, de Bourghelles, etc., qui obtint, pour cet achat, l'approbation du roi Philippe II, le 22 mai 1572 ; mais par retrait lignager, ce domaine revint à Anne de Palant, veuve de Philippe de Stavèle, chevalier de la Toison d'Or, baron de Chaumont, seigneur de Glajon et d'Estaires.

Anne de Palant fit rapport et dénombrement du Comté en 1594. Son fils Floris de Stavèle, comte de Herlies, baron de Chaumont, mourut sans génération de sa femme Madeleine d'Egmont, fille de Lamoral, prince de Gavre, et de Sabine de Bavière. Le comté de Herlies et seigneurie de La Bassée échut alors à Philippe-Lamoral de Hornes, comte de Houtkercke, petit-neveu de Madeleine d'Egmont, fils de Lamoral de Hornes, vicomte de Furnes et de Julienne de Mérode, comtesse de Herlies, icelle fille de Jean, baron de Mérode, et de Marguerite de Palant, sa seconde femme. Philippe-Lamoral de Hornes détacha du domaine la seigneurie de Carnin pour la céder, le 26 avril 1632, à Sasbout de Warick, sieur de Niverdonecq, bailli de Lille. Il mourut le 27 février 1654, ayant épousé Dorothee d'Arenberg, fille de

Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'Or, et d'Anne de Croy, duchesse d'Arschot, et laissant, entre autres enfants, Philippe-Eugène, qui suit.

Philippe-Eugène de Hornes, comte de Houtkercke et de Herlies, mourut le 26 octobre 1677. Il avait épousé Eléonore de Mérode qui lui avait donné quatre enfants dont le plus jeune, Philippe-Maximilien de Hornes, comte de Houtkercke, héritier du comté de Herlies, le vendit, vers 1688, à Denis-François de Wignacourt, comte de Flêtre, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1789. (Mannier, *Recherches sur la ville de La Bassée*, p. 106).

Denis-François de Wignacourt, comte de Flêtre (Vleteren), seigneur de Herlies et de La Bassée, grand bailli héréditaire de Cassel, avait épousé, par contrat du 9 mai 1684, Marie-Philippine Aldegonde de Croix, fille de Pierre-Félix, seigneur d'Heuchin, des Prévôtés, de Frelinghien, et d'Anne-Éléonore de Sainte-Aldegonde de Noircarmes. De cette alliance était venu Balthazar-Pierre-Félix de Wignacourt, comte de Flêtre, seigneur de Herlies, de La Bassée et de Marquillies, grand bailli de Cassel, lequel vivait encore en 1763. Il avait épousé Constance - Charlotte de Ghisteltes, fille de Philippe - Alexandre-François, marquis de St-Floris, et de Marie-Isabelle-Claire de Créquy. Leur fils, N.. de Wignacourt, seigneur de Herlies et de La Bassée, fit défaut à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille appelée à élire des députés aux États-Généraux de 1789.

La Mairie de Herlies. Henri Le Preud'homme, seigneur de la Ghennerie et de Coisne, époux de Marguerite de Croix de La Fresnoy, vivant à la fin du XVI^e siècle, se qualifiait maire héréditaire de Herlies. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III, p. 157). — Messire François de Vitry, chevalier, seigneur du Breucq et de la Louvière, est dit aussi seigneur de la Mairie de Herlies. Il avait épousé Jeanne Petipas, fille d'Hippolyte et de Marguerite Flameng, et dame de Gamans et de Rocq, qui était veuve en 1672, alors qu'elle servait le rapport de la pairie de Gamans. (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Lesquin*, p. 63).

Le **Bas-Wailly**, à Herlies, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief et à justice vicomtière, comprenait 9 mencaudées de terre et des rentes.

Le Bas-Wailly appartint successivement à Jacques Du Mortier, 1389; — à Jean Du Mortier, dit Le Mièvre, 1456; — à Jacques Le Febvre; — à Jacques Le Candèle, par achat du précédent; — à Isabeau Deliot, veuve dudit Jacques, 1505; — à Jean Segon, écuyer, seigneur de Courteville; — et à Hugues Segon, écuyer, seigneur de Vezonval, dit de Courteville.

Le **Bas-Wailly**, à Herlies, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief et à justice vicomtière, comprenait un riez, 14 mencaudées de terre et des rentes.

Ce fief appartint successivement à Robert de Beaufremez, 1389; — à Catherine de Beaufremez, fille de feu Jean, dit d'Escarnes, 1456; — à Simon de La Haye; — à sa fille Jeanne de La Haye, femme de Jacquesme de Tonery, 1493; — à Louise Hochedez, veuve d'Antoine de Beausart, par achat de Gilles de Barghes et autres enfants de Jacques.

Wailly, à Herlies, tenu de la baronnie de Wavrin, à 30 sous de relief, comprenait 18 cents de terre et 5 mencaudées sur la route de Ligny, et une poule de rente. Le fief était chargé envers la baronnie de Wavrin d'une poule de toulieu.

A Jean de Wailly, XV^e siècle; — à Gérard de Wailly, époux de Jeanne Du Gardin; — à Marguerite ou Bonne de Wailly, leur fille, femme de Philippe de Cuinghien, écuyer, seigneur de Bachy. Ceux-ci eurent une fille unique, Antoinette de Cuinghien, qui épousa, vers 1490, Antoine de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies.

Antoine de Tenremonde, mort le 6 février 1542, et Antoinette de Cuinghien laissèrent quatre enfants. Le dernier, Jacques de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies et de la Broye, épousa Marguerite Blondel de Manchicourt, dont il eut: Jacques de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies, mort sans alliance le 30 novembre 1569, et Gérardine de Tenremonde, dame de Mérignies, qui mourut avant 1589, ayant épousé, en premières noces, Jean de Cuinghy, écuyer, seigneur de Libersart, mort avant 1569, fils de Philippe, seigneur de Libersart et de Marguerite de Croix. De cette union était née une fille unique, Marguerite de Cuinghy, dame de Libersart, de Mérignies et de Wailly, mariée, en février

1589, à Louis de Beaufort, écuyer, seigneur de Warlincourt. Marguerite de Cuinchy étant morte sans postérité en 1590, la seigneurie de Wailly passa à Philippe de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy.

Broucart, à Herlies, tenu de la seigneurie d'Aubers-Warneton, et consistant en rentes.

A Martin Muette, bourgeois de Lille, en 1585. (Répertoire des fiefs, p. 113).

Le **Rozel**, à Herlies. Contenance et mouvance inconnues.

A Henri de Beaufremez, seigneur du Rozel en Herlies, exempt du droit de francs-fiefs comme noble, vers 1585.

Éverlinghem, à Herlies, Wicres et environs, terre et seigneurie avec haute justice, bailli et autres officiers, loi ou coutume particulière. Dans cette seigneurie se trouvaient notamment trois riez ou flégards : le riez des Campeaux faisant partie du gros du fief d'Éverlinghem, où sont les bancs plaidoyables ; le riez de la Barre tenant du levant au riez d'Éverlinghem et du midi au fief de la Mairie ; et le riez d'Éverlinghem. On cite encore « les Riez » parmi les lieux dits d'Herlies. Éverlinghem-en-Weppes tenait à Pommereau sur le territoire d'Aubers, village contigu à Herlies (Brassart, *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, p. 217-219).

Vers 870, avant les grandes invasions des Normands, alors que les religieux de St-Amé résidaient encore à Merville, des biens situés en trois endroits appelés : Fluringehen, Frunlingehen et Erverlengehen, dans les états de Bauduin Bras-de-Fer, leur avaient été donnés par un acte dont suit la traduction :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité

» Bien que la fragilité de notre nature ait autrefois joui de la liberté donnée à la première génération, cependant cette liberté lui ayant été enlevée, notre infirmité se trouve maintenant astreinte aux liens de l'obéissance.

» C'est pourquoi, moi Eunger, avec mon épouse et mes deux fils Rumolde et Gerfride, avec mes deux filles Godelinde et Aienburge et tous mes descendants, préférant le joug du seigneur, me suis donné, avec eux, à Saint-Amé, sous le cens de deux deniers, afin d'être affranchi de tout autre service que celui du saint.

» En retour donc de l'affranchissement que j'a reçu du saint, je lui ai concédé librement, et du consentement de ma famille, ce que je possédais dans la villa appelée Fluringehen, savoir neuf mesures de terre et la moitié de l'église, et aussi ce que je possédais à Fruulingehen et un autre bien à Erverlenghen.

» J'ai fait cette donation sous le règne de Charles le Chauve, Bauduin nous gouvernant tous sous lui. Lequel, dès que nous avons été donnés à Saint-Amé, nous a remis entre les mains de Seifride, son chevalier, notre avoué depuis ce temps là, moi Aigulfe étant présent et ayant confié à cette charte la teneur des lettres que vous avez présentement sous les yeux.

» Si quelqu'un se pose en contradicteur de cette charte, qu'il soit anathème de l'autorité de la bienheureuse et indivisible Trinité, de Saint-Pierre, prince des apôtres, des saints canons du concile de Nicée et de toute la loi orthodoxe. Que quiconque veut bien reconnaître ce qui est vrai, dise Amen. » (Fonds de Saint-Amé de Douai, cartulaire N° 38, f° 22, pièce 31, aux Archives du Nord).

Les deux premiers lieux ne sont plus connus, le troisième serait notre Éverlinghem. Mais la possession, par Saint-Amé de Douai, de la terre même d'Éverlinghem paraît être un peu plus récente. Entre les années 1031 et 1060, vers 1050 au sentiment de M. Brassart, le prévôt Azon déclare qu'un certain Haimericus, assisté de ses fils et de ses proches, lui a donné en gage, de l'assentiment de l'avoué et pour le terme de 20 années, la terre d'Éverlinghem, *quandam terram Ewrelinghen nuncupatam*, pour quatre livres d'argent, de telle manière que si Haimericus ou quelqu'un de ses héritiers rend les quatre livres au prévôt de Saint-Amé en dedans les 20 années, la terre lui sera remise, sinon le gage restera à toujours la propriété de Saint-Amé. (*Cartulaire de Saint-Amé*, f° 20, n° 26).

Le 2 août 1066, du temps de Roger, prévôt de Saint-Amé, la comtesse Adèle affranchit la terre de Heverlenghen de tout droit d'avouerie. Vers 1090, le prévôt Rainerus s'y transporta et confia un certain nombre de palefrois à ses fermiers, à charge pour ceux-ci de les entretenir et de remplacer ceux qui viendraient à mourir. Dans le même temps, les jardins que le prévôt possédait à Éverlinghem devaient être livrés à cens aux habitants du lieu et la répartition devait s'en effectuer en proportion de la quantité de terre labourable que chacun de ces derniers cultivait. (*Cartulaire de Saint-Amé*, f°s 20 v° et 22 v°, n°s 27 et 33).

Le chapitre de Saint-Amé de Douai possédait à Herlies 72 bonniers soumis au dixième denier. Certains manoirs devaient, chaque année, à la fabrique de ladite église « 6 litz et demi ». (Bouthors, *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, T. 11, p. 528).

La **Mairie d'Éverlinghem**, à Herlies, tenue de Saint-Amé de Douai est connue dès le XI^e siècle. Le maieur héritier qui tenait sa mairie en fief de la prévôté et fabrique de l'église de Saint-Amé de Douai devait livrer « à mesdits seigneurs du chapitre ou à leurs commis, plache, estrain, destrain, table et blanque nappe » 1507. (Bouthors, *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, T. II, p. 528),

Vers 1090, apparaît comme maire Landricus, *Villicus* de Hevérlinghem. avec ses frères Hamericus et Gerbodonus. En 1111, était maire d'Éverlinghem Rainelmus, nommé après Rainoldus, maire d'Espumerel ou Pommereau, à Aubers. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, p. 218).

On trouve longtemps après, en 1507, J. Wastepaste, maieur. — En 1780, la mairie d'Éverlinghem appartenait à M. Obert de Gresvillers. Xavier Obert, chevalier, le dernier seigneur de la Mairie, s'allia, en 1802, à Marie-Marguerite-Joseph Le Prévost de Basserode, dame de la Dimette.

Le **Consulat d'Éverlinghem**. Les papiers de Dom Grenier, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale, contiennent une table chronologique des chartes relatives à la Flandre où se trouve l'analyse suivante: « 1156. Contrat de mariage entre Renaud, châtelain » de Lille, et Mathilde, fille de *Varin*..... (Le blanc existe dans le » manuscrit); donation par ledit *Varin* des biens qu'il avait à Singhin » en Weppes, du Consulat d'Éverlinghem et des dîmes de la Poterie ». (Tome 249, f^o 63 v^o).

Le Consulat d'Éverlinghem était une dépendance territoriale du comté de Herlies-en-Weppes lequel faisait partie du fief des châtelains de Lille, mais où les sires de Wavrin avaient aussi des tenanciers. Le mot *Consulat* qui a ici le même sens que *Échevinage* distinguait cette terre d'Everlinghem de celle du même nom que possédait au même lieu, avec une mairie, la collégiale de Saint-Amé de Douai. Mathilde,

filles de Roger III de Wavrin, sénéchal de Flandre, n'ayant pas eu d'enfants, le Consulat d'Éverlinghem dut faire retour à la famille et l'on voit, en effet, Hellin de Wavrin, neveu de Mathilde, auteur de la branche de Waziers, donner en 1211, à ses tenanciers de Herlies la loi du chastel de Wavrin. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 72).

Possession de la Collégiale de St-Barthélemy de Béthune.

La collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune possédait autrefois une terre avec un revenu dans la villa de Herlies. Dans sa bulle du 23 décembre 1152, le pape Eugène III, prenant sous sa protection la collégiale et la confirmant dans ses droits et ses biens, comprend cette possession : « *terram et redditus quam habetis in villa que dicitur »Herlies* » (Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique, T. IX, 1893, p. 199. C^{te} A. Menche de Loisne).

Herlies (Empire). Le village d'Herlies se divisait en deux parties : Herlies-Châtellenie de Lille et Artois, et Herlies-Empire. Cette dernière partie la plus considérable relevait d'Aubers. Elle était assujettie aux États pour les impositions directes, mais elle jouissait de l'exemption des octrois de la province.

19. HOUPLINES.

I. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie de Houplines, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, ne contenait plus que des rentes depuis le milieu du XVI^e siècle, le gros du fief ou 20 bonniers environ en ayant été détaché, le 23 juillet 1547, pour former le fief de la Roze. Les rentes consistaient en 6 rasières 3 havots de froment, 80 chapons et 39 livres en argent. La seigneurie comprenait encore un droit de tonlieu et afforage d'un lot de vin au profit du seigneur et d'un lot au profit des échevins. 21 hommages en relevaient en 1644, parmi lesquels le Fresnet, le Burg, le Camp-Marquin, la Hardirée ou Pont-Hardi, le Jardin, à Houplines. (Archives de Linselles, CC. 79).

Aux XIII^e et XIV^e siècles, des gentilshommes du pays avaient retenu le nom de leur seigneurie de Houplines. On trouve un Rivars de Houplines parmi les hommes du comte de Flandre, en 1279. (Emile Gachet, *Couvent de l'Abbatte de Lille*, n^o LXI dans le *Messenger des Sciences historiques*, de Gand, année 1852). — Jean de Houplines servait le rapport et dénombrement de cette seigneurie le 2 janvier 1388, Après lui vint Roppin (Pépin dans les dénombremens), seigneur de Houplines à qui on connaît un fils et une fille. Le fils, Jean de Houplines, fit rapport de sa seigneurie de Houplines le 7 novembre 1408 ; la fille, Jeanne de Houplines, épousa, en premières noces, Etienne Hangouart, bourgeois de Lille, et, en secondes noces, en 1439, Jacques du Clercq, aussi veuf et père de Jacques Du Clercq, l'auteur des mémoires que l'on connaît. (Voir les *Mémoires de Jacques Du Clercq*, chap. LVIII.)

Jean de Houplines, autre sans doute que le précédent, fit rapport de sa seigneurie le 29 mai 1448 ; sa fille et héritière, Agnès de Houplines, épousa noble homme Charles de Poucques et lui donna une fille et héritière, Marguerite de Poucques, alliée à Georges Inghelbert, d'où vinrent entre autres enfants : Marguerite Inghelbert qui épousa, le 16 février 1536, Jean de Oudegherst, père de l'historien Pierre de Oudegherst, et Pierre de Inghelbert, qui, en 1547, détacha de sa seigneurie de Houplines un tîef de 20 bonniers sous le nom de la Roze et vendit la seigneurie de Houplines ainsi réduite à Bauduin de Montmorency, seigneur de Croisilles.

Bauduin de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, Houplines, Molimont, etc., avait épousé, en premières noces, par contrat passé à Besançon le 21 septembre 1530, Isabeau de Stavèle, fille de Josse, chevalier, seigneur de Chaumont et de Glajon, et, en secondes noces, par traité du 13 octobre 1543, Catherine de Rubempré, fille de Charles, chevalier, seigneur de Bièvre, et de Jeanne de Boussies, dame de Vertaing. Il mourut en juillet 1566, laissant de sa première femme six enfants dont l'aîné suit.

Georges de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, Houplines Molimont, etc., grand bailli de Bruges, grand veneur et forestier du comte de Flandre, épousa, en premières noces, par traité du 7 avril 1567, avant Pâques, Françoise de Jausse, dite de Mastaing, fille de Gabriel, seigneur de Mastaing, et de Catherine de Lannoy ; en secondes noces, Isabeau de Renesse, et en troisièmes noces, Louise de Cruninghen. Il mourut le 31 décembre 1615, ayant eu du premier

lit : Philippe de Montmorency, mort avant son père le 10 mai 1599 à Barcelone, mais dont le cœur fut rapporté à Houplines, et Jeanne de Montmorency qui suit.

Jeanne de Montmorency, dame héritière de Croisilles, de Houplines, de Molimont et des autres terres de sa maison, avait épousé Philippe de Mérode, chevalier, comte de Middelbourg, vicomte d'Ypres, baron de Frenzt, seigneur de Linselles, fils de Richard et de Marguerite, héritière d'Oignies. Elle mourut le 7 novembre 1621, laissant deux fils et six filles : Georges de Mérode, mort avant son père; — Philippe, qui suit; — Marguerite-Isabelle, héritière de son frère Philippe en 1629; — Marie, Claudine, Louise, Léonore et Jeanne de Mérode.

Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, vicomte d'Ypres et de Ledreghem, baron de Frenzt, seigneur de Lannoy et Lys, de Linselles, de Houplines, etc., mourut le 20 mars 1629, sans postérité de Jacqueline de Lalaing, son épouse, laissant son comté de Middelbourg et ses autres terres à sa sœur Marguerite-Isabelle qui les porta dans la maison de Vilain de Gand.

Marguerite-Isabelle de Mérode avait épousé, en 1611, Philippe Lamoral Vilain de Gand, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, souverain bailli des ville, pays et comté d'Alost, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'archiduc Albert, qui l'avait armé chevalier de sa propre main, le 18 mai 1618, et l'avait envoyé en ambassade près de Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince de Liège, gouverneur de Lille, Douai et Orchies en 1624, mestre de camp d'un terce de 3,200 hommes, en 1629, le comte d'Isenghien mourut à Lille, le 6 janvier 1631; sa veuve lui survécut 48 ans.

La douairière d'Isenghien, comtesse de Middelbourg, vicomtesse d'Ypres, baronne du Saint-Empire, de Frenzt et de Croisilles, dame de Watten, de Lannoy et Lys, Houplines, Linselles, Lomme, Capinghem, Oignies, Wahagnies, etc., fit, le 29 novembre 1644, rapport, aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Houplines-sur-la Lys, tenu de la salle de Lille en justice vicomtière et à 10 livres de relief; à elle échu par le trépas de messire Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, son frère, et à celui-ci par le trépas de Jeanne de Montmorency, comtesse de Middelbourg, sa mère, fille et héritière de messire Georges de Montmorency, baron de Croisilles et de Chaumont, seigneur de Houplines, par succession de messire Bauduin de Montmorency, baron de Croisilles, son père, lequel l'avait acquis de

Pierre Enghelbert. (Archives de Linselles, CC. 79). Elle avait retenu de son union avec le comte d'Isenghien :

1^o Maximilien Vilain de Gand, mort sans postérité, en 1636 ;

2^o Philippe-Balthazar Vilain de Gand, premier prince de Masmines, comte d'Isenghien et de Middelbourg, baron de Rassenghien, allié, en Espagne, à dona Louise de Salvatiera, dont il avait eu Jean-Alphonse qui suit, et 4 filles.

3^o, 4^o, 5^o et 6^o Quatre filles parmi lesquelles Madame Louise, trente-troisième abbesse de Marquette.

La comtesse douairière d'Isenghien mourut à Bruxelles le 9 juin 1679. Elle avait fait donation, dès le 10 février 1677, d'une grande partie de ses terres, Houplines entre autres, à Jean-Alphonse Vilain de Gand, son petit-fils.

« La très-noble et très-ancienne mayson surnommée Vylaeyn, de laquelle on dict : *Il n'y a vilaeins noble que en Flandres*, porte : *de sable au chief d'argent*, et crye : *Vilaeyn le noble ! A Gandt le noble Vilaeyn !* » (*Le Blason des armes..... de l'ancien comté de Flandre*, par Corneille Gaillard, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint ; publié par Van Malderghem).

Jean-Alphonse Vilain de Gand, prince de Masmines, créé prince d'Isenghien par Louis XIV, était né à Bruxelles, le 13 juillet 1655. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1677, Marie-Thérèse, fille aînée de Louis de Crevant, duc d'Humières, pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Lille, et de Louise-Antoinette-Thérèse de La Châtre-Nançay.

Par ce contrat, dame Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg et comtesse douairière d'Isenghien, grand'mère du jeune prince, donnait à son petit-fils 32.000 florins de rente par an, assignés sur les terres de Lannoy, Linselles, Houplines, Wahagnies, dans la châtellenie de Lille ; d'Oignies, proche de ladite châtellenie ; de Croisilles, Wancourt, Vraucourt, Saint-Léger, Bullecourt, Hachicourt, Guémappe en Artois, ou ces terres elles-mêmes si le prince voulait les appréhender, lui en faisant, en ce cas et dès ce moment, donation en la meilleure forme que faire se pouvait. Mais comme ces biens étaient dévolus à la comtesse en sa qualité d'héritière des maisons de Mérode et de Montmorency, elle ne les donnait qu'à charge et condition expresses que le prince d'Isenghien

porterait, ainsi que ses descendants, les noms et armes de Mérode et de Montmorency. Et pour montrer en quelle haute considération elle tenait ce mariage, elle promettait au prince la somme de 400.000 florins, à prendre sur plus forte somme que lui devait le prince d'Orange, ou, à son choix, la baronnie de Herstal et Wandre avec ses dépendances. La comtesse voulait qu'après sa mort et celle du prince de Masmines, son fils (qui arriva le 27 février 1680), le comté de Middelbourg revînt au prince d'Isenghien, son petit-fils. Le Maréchal d'Humières donnait à sa fille cent mille livres de France, dix mille livres de France par an, un carosse attelé de six chevaux avec les équipages, et, pour demeure, tel château qu'il lui plairait de choisir. (Archives de Linselles, FF. 30).

Jean-Alphonse de Gand-de Mérode-de Montmorency mourut à Versailles le 6 mai 1687, ayant eu de son union avec Marie-Thérèse de Crevant d'Humières, entre autres enfants :

1° Louis, qui suit ;

2° Alexandre-Balthazar-Maximilien de Gand-de Mérode-de Montmorency, comte de Middelbourg, brigadier ès-armées du Roi, colonel d'un régiment de la Marine, gouverneur des ville et châtellenie de Bouchain, qui épousa le 10 août 1733, Élisabeth-Pauline de La Rochefoucauld-Roye, fille unique de Barthélemy, marquis de La Rochefoucauld, lieutenant-général des armées de France, et de Marguerite-Pauline Prondre. Il en eut, entre trois enfants : Élisabeth-Pauline de Gand-de Mérode-de Montmorency qui recueillera la majeure partie des seigneuries de son oncle et parmi elles Houplines.

Louis de Gand-de Mérode-de Montmorency, prince d'Isenghien et de Masmines, comte du Saint-Empire, de Middelbourg et d'Oignies, vicomte de Wahagnies, baron de Rassenghien, de Warneton, seigneur de Lannoy et Lys, Houplines, Linselles, Capinghem, Englos, Sequedin, de Lomme et du Carnoy, était né à Lille le 16 juillet 1678. Il devint maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et lieutenant général de la province d'Artois, gouverneur d'Arras. Le prince d'Isenghien épousa, en premières noces, Anne-Marie-Louise, princesse de Furstemberg, qui mourut le 16 février 1706 ; en deuxième noces, Marie-Louise Pot de Rhodes dont il fut veuf le 8 janvier 1715. Il se remaria, en troisième noces, à Marguerite-Camille de Monaco, et mourut cependant sans enfants le 6 juin 1767, à 89 ans. Sa nièce, fille de son frère Alexandre-Balthazar-Maximilien lui succéda.

Élisabeth-Pauline de Gand-de Mérode-de Montmorency, princesse d'Isenghien et de Masmines, comtesse de Middelbourg, etc., née le 20 août 1737, s'était mariée à Paris, le 11 janvier 1755, à Louis-Léon-Félicité de Brancas, dit le comte de Lauraguais. Cette union ne fut pas heureuse et les époux se séparèrent « de corps, biens et habitation ». Pourtant, une fille était née de leur alliance, le 24 octobre 1758 : Antoinette-Candide-Pauline de Brancas, qui fut mariée à Paris le 19 janvier 1773, à Louis-Pierre Engelbert, prince héréditaire d'Arenberg, chambellan de Leurs Majestés Impériales, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, en 1778.

La comtesse de Lauraguais possédait encore Houplines le 3 janvier 1792 ; à cette date le receveur des terres d'Houplines et de Linselles lui adressait les bordereaux de ses recettes et dépenses pendant les trois derniers mois de 1791.

II. Hommages d'Houplines.

Le **Burg**, à Houplines, tenu de la seigneurie du lieu, consistait en rentes, savoir 6 livres 3 sous 2 deniers levés sur 24 cents d'héritages.

A Philippe Liagre, 1644.

Le **Camp-Marquin**, à Houplines, tenu de la seigneurie du lieu à 100 sous de relief et à justice de vicomte, consistait en trois bonniers et un quartier d'héritage.

A Pierre Pouille, bourgeois de Lille, 1644.

Le **Fresnet**, à Houplines, tenu dudit lieu à une blanche lance de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes levées sur 14 bonniers, savoir : 27 rasières d'avoine, 12 chapons et 12 sous en argent.

Donné, en l'an 1532, par François de Raisse, seigneur de la Hargerie, à Bettrémieux de Le Mer, dont la fille, Anne de Le Mer, épousa Claude Miroul. Ce Bettrémieux de Le Mer est dit beau-père de Simon du Chastel, seigneur de Cavrinnès. (Répertoire des fiefs, p. 117). — Robert du Bus, écuyer, seigneur du Fresnet, en 1644.

La **Hardirée** ou **Pont-Hardi**, à Houplines, tenue de la seigneurie du lieu, à 100 sous de relief, consistait en un lieu manoir avec 12 cents de terre.

A Etienne de Gruson en 1644.

Le **Jardin**, à Houplines, tenu de la seigneurie du lieu, fief en l'air consistant en rentes levées sur 3 bonniers, savoir : 2 rasières 2 havois 2 quarels de blé, 27 chapons et le septième d'un chapon, 6 livres 12 sous 1 denier en argent.

A N.... Lefrancq, fils de feu Jean, 1644.

La **Rose**, à Houplines, échichée de la seigneurie d'Houplines le 23 juillet 1547 et tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 19 bonniers 14 cents de terre avec maison de plaisance et cense tenant à la rivière de la Lys et ayant une issue vers le cimetière, et au chemin de Houplines à Armentières.

A Pierre Inghelbert, en 1547 ; — à Antoine Inghelbert, fils de feu Pierre en 1561 ; — à Jeanne Inghelbert, sœur et héritière d'Antoine et veuve de Charles Lefranc. Celle-ci vendit le fief, le 1^{er} février 1573 à François Fasse, qui mourut en octobre 1588, laissant le fief à son fils Pierre Fasse. Marie Fasse, fille et héritière de Pierre, épousa Jean du Chasteler, écuyer, bailli de Houplines, qui fit, le 15 février 1616, rapport et dénombrement du fief de La Rose. Marie Fasse en fit donation à Claude Mazurel et à Antoine et Marie Deffrennes, qui firent foi et hommage le 11 décembre 1646.

III. Fiefs à Houplines tenus de la salle de Lille.

Helbuterne, à Houplines, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait, en 1615, 24 à 25 bonniers tenant au fief du Bar, à la becque menant du Pont-Hardi au moulin Cazier, aux chemins menant à l'Épinette, à Armentières et à la Chapelle d'Armentières ; des rentes sur 18 bonniers 11 cents et 4 hommages.

Jean de Helbuterne, écuyer, fit rapport et dénombrement de ce fief le 4 mars 1372. Un autre Jean de Helbuterne qui remplit le même devoir le 24 avril 1389, possédait encore Helbuterne en 1417. En 1457, cette seigneurie était aux mains de Henri de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies, qui la transmit à son fils Jean, écuyer. Celui-ci mourut vers 1495, ayant épousé Marie du Bosquiel, fille de Jean et de Catherine de Bouvines, sa première femme. Leur fils aîné, Jean de Tenremonde, fut seigneur de Helbuterne, dont il servit le rapport et dénombrement le 10 juin 1496. Jean de Tenremonde, écuyer, mort le 4 avril 1518, ne laissa de sa femme Jacqueline de Le Cambe, dite Gantois, qu'une fille Catherine de Tenremonde, dame de Helbuterne,

mariée à Allard de La Porte, de la maison de Mortagne d'Espierres, seigneur de Vertain en Pévèle, lieutenant de la Gouvernance de Lille, en 1513 et 1518, conseiller des empereurs Maximilien et Charles-Quint, et nommé maître ordinaire de la Chambre des comptes à Lille en septembre 1521.

Allard de La Porte eut de son mariage avec Catherine de Tenremonde 22 enfants dont 20 morts en bas âge, Antoine de La Porte, seigneur de Meurchin à Saily, et Louis de la Porte, seigneur de Vertain, de la Quièze et de Morseleden, qui reprit le nom d'Espierres et mourut à Lille en septembre 1573. Ce dernier eut pour fils Philippe d'Espierres, seigneur de Morseleden, Vertain, Quièze et Helbuterne, marié à Bonne de Roisin, lequel vendit, le 2 mai 1614, la seigneurie de Helbuterne à demoiselle Antoinette Dragon, fille de Jean, licencié en droit, et de Marguerite de Vendeville.

Antoinette Dragon servit le rapport et dénombrement du fief de Helbuterne le 6 septembre 1615. Elle épousa Jean de La Vichte, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, et lui donna une fille unique, Antoinette de La Vichte, mariée à son cousin Ignace de La Vichte, chevalier, seigneur de Baudimont, qui fit foi et hommage du fief de Helbuterne le 1^{er} février 1651.

Le **Quint de Helbuterne**, à Houplines, tenu de la salle de Lille et contenant 28 cents de terre.

A Mathieu Alloë qui le transmet à ses enfants mineurs en 1585.

La **Blanchardrie**, à Houplines, tenue de la seigneurie de Helbuterne audit lieu, à 60 sous de relief, consistait en rentes sur 12 bonniers 8 cents d'héritages sis entre l'Espine-Fourment et le chemin des Bancs de Prêmesques.

A Messire Georges de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, Houplines, etc., 1615.

Soluwys, à Houplines, tenu de la seigneurie de Helbuterne à 60 sous de relief, consistait en rentes seigneuriales sur 6 bonniers et demi d'héritages sis entre le pont Grouset et le chemin des Bancs de Prêmesques.

A Messire Georges de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, Houplines, etc., 1615.

Molimont ou fief des **Moulins et Portes d'Houplines**, tenu de la salle de Lille, comprenait : un demi-bonnier sur lequel étaient assis quatre moulins à eau, savoir 2 moulins à blé appelés, l'un le moulin de Comines, l'autre le moulin des Marchands, un moulin à papier et un moulin à huile ; — un trou et porte en la rivière de la Lys, auquel trou les nèves passaient et payaient le tonlieu dont moitié au seigneur de Molimont et l'autre moitié à Mgr Henri d'Antoing (1388) ; — une eau dite de deffois (1) qui s'étendait du pont de la Lys au moustier de Houplines, duquel deffois la pêcherie et tout le tonlieu appartenait au fief ; — un franc moulage s'étendant outre la Lys jusqu'à la chaussée de Frelinghien et de cette chaussée jusqu'à la croix de Verlinghem, de cette croix à l'Épinette devant le moustier de Pérenchies, de là allant au-dessus du moustier de Prêmesques jusqu'à la sablonnière d'Ennetières-en-Weppes, de ladite sablonnière à l'Épine-l'Apostèle et d'icelle Épine au Wez-Macquart, dudit Wez au pont de la Lys à Armentières et du pont suivant la Lys jusqu'au moulin. Et si aucuns demeurant dans les limites du franc moulage allaient à d'autres moulins et qu'ils fussent pris par le sergent, ils étaient passibles de 60 sous d'amende et le char, les chevaux et les brouettes portant la farine étaient retenus. On pouvait prendre et arrêter jusque le pain au four.

Du fief de Molimont était tenu le Moulin d'Ennetières à une paire de blancs gants de relief. Dudit fief de Molimont avaient été échichés, un peu avant 1388, 60 écus vieux que Catherine de Poucques, fille de Jean et épouse de Roger Le Prévost, seigneur de Capinghem, était chargée de payer annuellement et à toujours à l'abbaye de Marquette.

Les Moulins d'Houplines appartenaient primitivement aux comtes de Flandre. En 1229, le comte Fernand et la comtesse Jeanne donnent à l'abbaye de Marquette une rente sur ces moulins. En 1232, ils cèdent les Moulins, du consentement des religieuses, à Pierre du Maisnil, seigneur de Houplines (Empire) en accroissement de son fief, à charge de payer annuellement à l'abbaye de Marquette 10 muids de froment pour le droit qu'elle avait esdits moulins. Un des descendants de Pierre du Maisnil, Gérard du Maisnil, dit de Houplines, figure, en juin 1301, comme homme de la salle de Lille, dans une sentence confirmative des droits de l'abbaye de Marquette sur la rivière de la

(1) De *defensio*, eau dans laquelle la pêche était défendue, réservée.

Deûle. Son écu porte cinq fleurs de lys au franc canton plein. *Scel Grart de Houplines*. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 2,721).

En 1306, Gérard du Maisnil, fils de Mgr Gérard, vend à Eulard de Poucques, fils de Mgr Eulard, chevalier, et de Marie de Flechin, le fief des Moulins de Houplines, dit de Molimont, retenant à fief son moulin à vent d'Ennetières. En 1338, Eulard de Poucques, seigneur de Houplines (Empire ?) soutenait un procès contre Gui de Flandre, seigneur d'Erquinghem et d'Armentières, relativement à la hauteur des eaux de la Lys retenues par les ventelles des moulins de Molimont. (Archives d'Armentières, DD. 19).

Eulard de Poucques fit, le 9 mars 1372, rapport et dénombrement du fief des Moulins et Portes d'Houplines. Jean de Poucques, son fils, seigneur de Molimont remplit le même devoir le 4 mars 1388. Les archives de Linselles conservent un extrait des « Lettres de traitiet et » convenenches de mariage de messire Jean de Poucques con dit » douplines et Madame Marguerite Tolvare sespeuze », le 12 décembre 1367 ; lequel extrait levé pour prouver l'existence à cette époque du franc moulage de Molimont. (CC. 80). Jean avait, en 1388, une fille, Catherine de Poucques, qui était alliée à Mgr Roger Le Prévost, seigneur de Capinghem. (Dénombrement de Molimont).

Une Catherine de Poucques, dame de Houplines (Empire ?), de Molimont, d'Amougies et de Russignies, épousa Guillaume de Bours, dit Viscare, chevalier, seigneur de Bours ; leur fille unique, Marguerite de Bours, s'allia à Philippe de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, de Courrières, de Neuville-Witace, etc., dont elle fut la première femme. Ce seigneur était fils de Jacques de Montmorency et de Philippe de Melun. Il eut deux fils de son union avec Marguerite de Bours : Marc de Montmorency, qui suit, et Hugues de Montmorency, tige des seigneur de Bours. (Le P. Anselme, T. III, p. 605).

Marc de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, de Houplines (Empire), de Molimont, etc., mourut en 1499, ayant épousé Marie de Halluin, fille de Wautier, seigneur de Halluin, et de Marie de Wisch, dite de la Chapelle, et en avait eu Antoine de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, Molimont, la Chapelle, etc., qui transigea, le 18 juillet 1499, avec ses sœurs auxquelles il donna 700 livres de rente pour leurs droits de quint et de tiers. Une sentence du 24 juillet 1510, prononcée au Bailliage de Lille, condamne Jean de la Motte, demeurant à la Croix au Bois, sur le chemin de Lille à Frelinghien, à 60 sous

d'amende au profit du comte de Flandre, et adjuge à noble homme Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, Molimont, etc., « une » sacque de la farine procédant du blé appartenant audit Jean de la » Motte, qui avoit esté molu au molin de Quesnoit sur la Deûle, comme » chose fourfaicte au droict et prouffict dudit seigneur de Molimont ». Antoine de Montmorency mourut le 21 mars 1529 et fut inhumé dans l'église d'Amougies. Il avait épousé, en premières noces, en 1498, Françoise de Lannoy, fille de Bauduin, seigneur de Molembais, de Solre et de Tourcoing, chevalier de la Toison d'Or, et de Michelle d'Esne, et ne laissait qu'un fils, Bauduin de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, de Molimont et autres terres de ses parents. A partir de celui-ci le Franc-Moulage de Molimont eut les mêmes seigneurs que Houplines-Châtellenie de Lille. (Voir Houplines de la salle de Lille).

Une lettre du receveur des terres de Houplines et de Linselles à l'intendant de la comtesse de Lauragais, lui mandait, le 12 août 1791, que ladite comtesse avait accordé aux meuniers d'Ennetières et de Frelinghien une diminution de fermage à partir de l'époque de la suppression de la banalité, « mais que le peuple n'avoit pas attendu la » promulgation de la loy du 28 mars 1790 pour se soustraire au joug » de la banalité, et l'avoit fait longtemps auparavant ». (Archives de Linselles, CC. 83).

Le Prieuré d'Houplines, tenu de la salle de Lille en justice vicomtière comprenait 11 cents de jardin formant le gros du Prieuré et tenant au cimetière d'Houplines et à la Lys, et des rentes sur 13 bonniers 8 cents.

Dom Henri Le Mesre, prieur d'Houplines, dépendance de l'abbaye de Saint-Basle près de Reims, fit rapport et dénombrement de ce fief, le 16 mai 1387. Jean Ponsart, prieur, le pénultième de mai 1457; Martin Foubert, prieur, le 6 juillet 1496, remplirent le même devoir. Puis vinrent les prieurs commanditaires: Mgr Audonez, évêque de Cassane au royaume de Naples, 1590; — Dom Carolo Antonino del Campo; — Mgr Jacques de Campo, prêtre, chanoine de Saint-Jean de Latran, à Rome, chapelain secret de Sa Sainteté Innocent X, 1649.

Faignœulle, à Houplines, tenu de la salle de Lille en franc-allev (Archives de Linselles, CC. 79)..

A Philippe Poucques, fils de Charles, XV^e siècle; — à Messire Philippe de Mérode, chevalier, baron du Saint-Empire, seigneur de

Frentz, à cause de dame Jeanne de Montmorency, sa femme, fille et héritière de Georges, chevalier, seigneur de Croisilles, 1616; — à Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, 1625; — à Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse d'Isenghien, 1645.

La **Moussonnerie**, à Houplines, tenue des francs-alleux de la salle de Lille.

Acquise, en septembre 1471, de Jean Domessant et de sa femme par Jacques Duvinage, chevalier, seigneur de Pérenchies. — La Moussonnerie appartient plus tard aux seigneurs d'Armentières. Procope-Marie d'Egmont-Pignatelli, seigneur d'Armentières, époux de Henriette-Julie de Durfort de Duras, vendit cette seigneurie le 4 septembre 1720, avec celle de Radinghem, à Jean-Pierre de Flandres, seigneur du Coute, rewart de la ville de Lille.

IV. Fiefs de mouvances diverses, sis à Houplines.

Le **Becque**, à Houplines, tenu de la seigneurie d'Armentières, comprenait 21 bonniers et demi d'héritages tenant aux terres de Portingal et au chemin de Portingal à Houplines, une dîme et 4 hommages.

A Philippe de Hennin, écuyer, seigneur de la Vallée par succession de Jeanne de Herlin, sa mère. (Voir Portingal).

Le **Mouton**, à Houplines, tenu de la seigneurie d'Armentières à 60 sous de relief, consistait en 7 cents et les deux tiers d'un cent de prés tenant à la becque qui descend au moulin Cazier.

A Jean Des Mulliers, par achat de Jean Hochedé, 1619.

Portingal, à Houplines, tenu de la seigneurie d'Armentières à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir et 20 bonniers tenant au fief de Courtembus, au chemin et à la piedsente allant d'Armentières à Lille, au chemin de la cense de Courtembus à Houplines et au fief de Le Becque, des rentes sur 26 bonniers et 6 hommages. Le seigneur de Portingal empruntait les échevins d'Armentières pour l'exercice de sa justice.

Jeanne de Herlin, dame de Portingal, fille de Jean, épousa Phillippé de Hennin (*sic*) seigneur de la Vallée, en 1553, et lui donna Philippe II

de Hennin, seigneur de la Vallée et de Portingal, qui épousa Françoise de Hennin-Liétard, fille de Jean, seigneur de Cuvillers. Ceux-ci eurent pour successeur leur fils aîné Philippe III de Hennin, seigneur de Reckem, la Vallée et Portingal, qui mourut en 1691, ayant épousé, en premières noces, Eléonore du Bois-de Fiennes, fille de Maximilien. Leur fils Philippe-François de Hennin, époux de Marie-Philippine de Hennin-Wambrechies, fille de François et de Florence d'Estourmel, fut baron de Reckem, seigneur de la Vallée et de Portingal.

On trouve ensuite comme seigneur de Portingal à Houplines-sur-la Lys, Alard de Roubaix, qui était, en 1704, doyen des conseillers du Parlement de Tournai, et mourut dans cette ville le 4 avril 1721, âgé de 82 ans après avoir fait enregistrer ses armoiries : *d'hermines au chef de gueules, chargé d'une croix pattée d'or*, à l'Armorial général de France. M. le comte du Chastel a établi que, malgré les prétentions qu'affichent les armoiries de cette famille, il n'y a rien de commun que le nom entre elle et les anciens seigneurs de la ville de Roubaix. (*Notices tournaisiennes*, Tomo III, page 404). Alard de Roubaix avait épousé Marie-Claire de Fontaine, qui lui avait donné quatre enfants parmi lesquels Marie-Catherine de Roubaix, damie de Portingal, morte à Tournai le 14 octobre 1759, âgée de 84 ans.

Le **Planque**, à Houplines, hommage de Courtembus à Armentières.

La **Cazerie**, à Houplines, tenue de la seigneurie de Raisse à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait un manoir et 11 bonniers et demi d'héritages tenant au chemin de Houplines à Armentières, à la Lys et au fief du Pescq, quelques rentes et 4 hommages parmi lesquels le Moulin Cazier.

Hugues de la Kaserie, chevalier, 1220. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, n° CLVI).

A Maître Jean Bourgeois, fils de feu Jean, 1619. Jean Bourgeois était né à Houplines le 8 novembre 1562 ; c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans ses notes sur Joubert. Son père était greffier d'Armentières. Pour lui, il s'appliqua à la médecine et exerça cet art à Ypres, où on le voit en 1600 et en 1618. Il s'appliqua aussi à l'astrologie dont il prétendait tirer beaucoup de lumières pour la médecine. (Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, III, 62). On a de lui des commentaires et traductions latines d'ouvrages médicaux publiés à Anvers et à Saint-Omer.

Le **Moulin Cazier**, à Houplines, hommage de la Cazerie, audit lieu.

La **Petite Motte**, à Houplines, tenue de la seigneurie de Raisse à 30 sous de relief et à justice vicomtière, comprenait 3 bonniers 1420 verges et un manoir sur motte entourée d'eau, tenant à la rue des Marets. Fief érigé en accroissement d'hommes, le 10 juillet 1604.

Au sieur de Gamans, mari et bail de demoiselle Marguerite Le Flameng, 1619.

Pescq, à Houplines, tenu de la seigneurie de Raisse, à 60 sous de relief, comprenait un manoir et 7 bonniers 420 verges d'héritages tenant au chemin de Houplines à Armentières et aux terres du fief de la Cazerie, des rentes sur 26 bonniers 13 cents et 3 hommages.

A Maître Etienne Liaigre, bail et mari de Marie Le Bourgeois, et à Agnès Le Bourgeois, sœur de Marie, 1619. (Cf. Pescq, à Armentières).

La **Blanchardrie**, à Houplines, tenue du Chastel de Frelinghien à 10 livres de relief, consistait en rentes sur 9 bonniers 233 verges.

A Mathias de Noyelle, fils de feu Arnoult, 1615.

Les **Doubles-Saulx**, entre Houplines et Armentières, tenus de la Motte de Fromelles et comprenant 5 cents et demi de prés et un autre cent et demi de pré.

A demoiselle Jacqueline Fasse, veuve de François Pouille, de Lille. (Répertoire des fiefs, p. 107).

La **Volerie**, à Houplines, tenue de la seigneurie de Toucquet-Loque à Prêmesques, à 100 sous de relief, comprenait primitivement 3 bonniers 107 verges, réduits ensuite à 407 verges.

A Henri des Heursins, en 1389; — à Jacqueline Porée, femme de Rogier Six, en 1456; — à Remy Pouille et à Pierre, son fils, en 1498; — à Jean Pouille; — à Jean Pouille. Acquis par Antoine Tirel, auditeur à la Chambre des comptes.

La **Poissonnerie**, à Houplines, tenue de la seigneurie de Gamechines à Wambrechies, à 10 livres de relief, comprenait un manoir et 2 bonniers de jardin, sur le chemin du Fresnel qu'on dit la Brune-Rue.

A Philippe de Mérode, chevalier, comte de Middelbourg, à cause de dame Jeanne de Montmorency, 1618.

Flenque, à Houplines.

En janvier-août 1229, Gillebert, chevalier, seigneur de Flenque, passe un compromis avec le chapitre de St-Pierre de Lille au sujet de la dîme de Flenque ; il est débouté de ses prétentions sur cette dîme. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de St-Pierre de Lille*, pages 196 et 198).

V. Houplines, terre d'Empire.

Le **Grand Bar**, à Houplines, terre d'Empire.

Chergerie ou **Petit-Bar**, seigneurie tenue du bourg de Warneton. (Archives de Linselles, CC. 79).

A Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg, douairière d'Isenghien, baronne de Frentz, Croisilles, etc., vicomtesse d'Ypres, dame de Lannoy, Linselles, Houplines, etc., 1642).

Houplines (Empire), tenu du bourg de Warneton, consistait en rentes, savoir : 3 rasières et 3 havots et demi de froment, 47 chapons et les trois quarts d'un chapon, 28 livres 19 sous 7 deniers sur des héritages situés depuis la rivière de la Lys et le cimetière, avec toute la rue de la Blanquardrie, jusqu'aux terres des seigneurs du Grand-Bar et du Petit-Bar et aux terres de Helbuterne.

Houplines-Empire eut les mêmes seigneurs que ceux de Molimont tenu de la salle de Lille jusqu'à Bauduin de Montmorency. (Voir Molimont ou fief des Moulins et Portes d'Houplines). Et à partir de Bauduin de Montmorency, ce fief eut les mêmes seigneurs que ceux d'Houplines tenu de la salle de Lille jusqu'à Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg, morte le 16 juin 1679. (Voir Houplines tenu de la salle de Lille).

Vers ce temps, Antoine Bruneau, chevalier, qui devint président à mortier du Parlement de Flandre, est qualifié seigneur d'Houplines (Comte du Chastel, *Notices Tournaisiennes*) ; mais cette seigneurie ne paraît pas être restée dans sa famille, car on la retrouve aux mains de Robert Parmentier, écuyer, dont la femme, Marie Muysart, était veuve en 1691 et mère d'Hippolyte Parmentier. Peut-être s'agit-il ici d'un autre Houplines ?

Molimont, à Houplines, tenu du bourg de Warneton. (Archives de Linselles, CC. 79).

A Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg, douairière d'Isenghien, baronne de Frentz, Croisilles, etc., vicomtesse d'Ypres, dame de Lannoy, de Linselles, de Houplines, etc. 1642.

20. ILLIES.

I. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie d'Illies, tenue du châtelain de Lille, comprenait un manoir sur motte entourée d'eau, 7 bonniers d'héritages, un moulin à vent, des rentes dues par 20 hôtes et tenants et plusieurs hommages. Le seigneur d'Illies avait le droit de faire porter la chandelle chaque année, le mercredi de la Pentecôte, en certain lieu de sa seigneurie, nommé le Riez de l'Escœul, et d'y faire l'ébattement ordinaire du jour ; de faire tirer l'oiselet ou le gay le jour de Pâques closes, en tel lieu de sa seigneurie que bon lui semblait, en donnant une quenne d'étain ; de se faire rendre les comptes des marguilliers et des ministres des pauvres.

L'abbaye de Loos possédait des biens à Illies, entre autres le manoir de l'Escœul, près du grand chemin conduisant au moustier d'Illies. — Pierre Carpentier, trentième abbé de Loos, était né à Illies. (J. Le Groux, *La Flandre gallicane*).

Dans un acte de la fin du XII^e siècle, Wautier, doyen de La Bassée, fait savoir que se trouvant dans l'église d'Illies, où étaient beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques, Hugues, chevalier d'Illies s'approcha de l'autel, en présence de l'assemblée, et offrit, *per virgam et cespitem*, à l'abbaye de Loos un jardin et le champ voisin, provenant de Godin, avec la seule réserve d'un cens annuel de onze deniers, payables à la Noël. (Chartes de l'abbaye de Loos, n^o 43.)

Pierre dit Bruniel ou Bruniau, écuyer, était sire d'Illies et homme du châtelain de Lille en 1344 et 1347. (Abbaye de Loos, N^{os} 258 et 261.) On rencontre successivement comme seigneur d'Illies: Pierre Le Brun, chevalier, en 1389 ; — Marc d'Illies ; — Pierre d'Illies, écuyer, fils de feu Marc et de demoiselle Jeanne de Canteleu, en 1455 ; — Jennin

d'Illies, fils de Pierre, en 1456. Après eux vint, en 1467. Jean de Ligny, dit Gallois, le conseiller du châtelain Louis de Luxembourg. Gallois trépassa, le 15 mars 1472, et eut sa sépulture à gauche du grand autel d'Illies. Marguerite de Ligny, sans doute fille de Gallois, était dame d'Illies en 1478 : elle avait épousé Robert de Marquillies, dit Jennart, et lui avait donné Antoine de Marquillies, seigneur d'Illies en 1501.

Quelques années plus tard, dès 1510, paraît Frédéric de Melun, seigneur d'Illies, de Gamans à Illies et de Hingettes, fils bâtard de Jean de Melun, chevalier, seigneur d'Épinoy. Le bâtard de Melun, échançon de Charles, archiduc d'Autriche, en 1512, épousa, par contrat du 15 juillet 1513, Antoinette de Willerval, fille de Jean, écuyer, seigneur de Cottenes, et fut gouverneur, bailli et capitaine du château de Béthuné, en 1522. Il laissa trois enfants auxquels il partagea ses biens, le 9 septembre 1547 et dont l'aîné suit.

Pierre de Melun, chevalier, seigneur de Cottenes, de Hingettes, d'Illies et de Gamans, épousa, par contrat du 11 septembre 1547; Philippe de Chables, dame de Bailleulmont; elle était veuve en 1584, ayant eu six enfants, entre autres :

1^o Adrien 1^{er}, de Melun, seigneur de Cottenes.

2^o Hugues de Melun, qui suit.

3^o Anne de Melun, mariée à Louis de Mailly, seigneur de Quesnoy-sur-Deûle, fils d'Edme et de Gabrielle d'Oignies.

Hugues de Melun, chevalier, seigneur d'Illies et de Gamans, épousa Marguerite Le Vasseur, fille de Jean (ou Julien), seigneur de Werquigneul, dont il eut 13 enfants. Le cinquième, Barthélemy-François de Melun, fut seigneur d'Illies et d'Omicourt. Il vivait en 1696, avec Marie-Elisabeth *Obbert*, sa femme. Leur fille, Marie-Anne-Françoise de Melun, héritière d'Illies, épousa, le 8 septembre 1698, son parent Adrien-Frédéric de Melun, chevalier, seigneur de Cottenes, arrière-petit-fils d'Adrien 1^{er} seigneur de Cottenes. Adrien-Frédéric vivait encore en 1725. (P. Anselme, T.V, pages 238-241), ayant au moins une fille, Adrienne-Louise-Isabelle de Melun, qui épousa, le 6 juillet 1734, Guy-Louis, chevalier de Guines, titré ensuite comte de Guines de Souastre. Il mourut à Paris en janvier 1763, ayant pour successeur son fils Adrien-Louis.

Adrien-Louis de Bonnières, comte de Souastre, dit le comte de Guines et ensuite le duc de Guines, naquit le 14 avril 1735, fut

colonel du régiment de Navarre en 1761, brigadier des armées du roi, en 1762. Sa femme, Caroline-Françoise-Philippine de Montmorency, était fille de Louis-François, appelé prince de Montmorency, seigneur de Neuville-Witasse, et de Marie-Anne-Thérèse, baronne de Blin. Adrien-Louis, duc de Guines, seigneur d'Illies, prit part en ces qualités à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille, appelée à élire les députés aux États-Généraux de 1789.

II. Fiefs sis à Illies.

Charlet (le demi-bonnier), à Illies, tenu du châtelain de Lille et consistant en un demi-bonnier de terre.

A Frédéric de Melun, seigneur d'Illies, au commencement du XVI^e siècle.

Gamans, à Illies, fief vicontier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait 10 bonniers de terre ahanable près du Moulin d'Illies et du lieu nommé le Martinoy, des rentes et plusieurs hommages.

Jeanne de Gamans, veuve de Louis d'Estaimbourg, possédait ce fief en 1456. En 1509, le bâtard de Melun, Frédéric, fils de Jean de Melun, seigneur d'Espinoy, était seigneur de Hingettes et de Gamans. Il eut pour successeur son fils, Pierre de Melun, seigneur de Cottenes, Saint-Hilaire, Hingettes, Gamans, allié à dame Philippe de Bailleulmont. Leur fils, Hugues de Melun, chevalier, fut seigneur d'Illies et de Gamans. (Voir Illies).

Le **Hus**, à Illies, fief vicontier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait 7 mencaudées de terre, des rentes, les rejets et plantis sur les chemins et flégards du fief.

Messire Estout d'Estouteville possédait ce fief du chef de sa femme Bonne de Herbamez, en 1456. — Puis Jacques de Le Candèle, époux d'Isabelle Deliot, par achat ; — leur fils Guillemot de Le Candèle, en 1504. Ensuite Jean de Buns, fils de Lancelot, en son vivant maître d'hôtel de Madame Honorine de Melun, douairière de Mastrecq.

Leauwe, à Illies, fief vicontier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 3 bonniers d'héritage et des rentes..

Les possesseurs de ce fief étaient Colart Ly Auwe, en 1389 ; — Porrus de Leauwe, chevalier, seigneur de Lambres et de Cambrin en

1456 ; — Jeanne Du Pret, fille de Jacques et d'Isabeau Watepate, et épouse de Jean du Mez de Croix, 1505, seigneur de la Corbeillerie, à Croix, mort sans génération ; — Wallerand de Croix, du chef de sa femme, Catherine de Waes, fille de Laurent et de Marie Du Pret, dame de Triestres. Catherine de Waes était veuve de Jean de La Rivière, seigneur de Warnes, dont le fils Philippe de La Rivière, seigneur de Warnes, hérita du fief de Leauwe qu'il transmit à son fils Philippe, écuyer, seigneur de Warnes, lequel le releva en 1608.

Willy et Gavelin, à Illies, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 7 sous parisis de relief, consistait en rentes.

Les possesseurs de ce fief furent successivement Jeanne de Lepierre, 1389 ; — Henri de La Vacquerie ; — Pierre de La Vacquerie, son frère ; — La dame de Rabodenghes, 1456 ; — Bertrand de Beaufremez, écuyer, licencié ès-lois, 1504 ; — Jean de Zellebecque, dit Tacon, écuyer, seigneur de La Cessoye à Lambersart ; sa fille Jeanne de Zellebecque, épouse de Floris de Penin, écuyer.

Le **Transloy**, à Illies, faisait originairement partie du domaine des châtelains, mais il en fut détaché avec le comté de Herlies, la ville de La Bassée et la terre de Carnin, pour former ensemble un seul fief sous le nom et titre de *Comté de Herlies et seigneurie de La Bassée*, à tenir directement de la salle de Lille, lequel fief fut vendu le 22 mai 1572. (Voir Herlies et La Bassée).

Le Transloy, tenu de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse exercée par les hommes cottiers du lieu, lesquels allaient prendre conseil à la loi de La Bassée et connaissaient de tous cas criminels et civils et de toutes amendes jusqu'à 60 livres, consistait en rentes sur plusieurs hôtes et tenants qui devaient pour relief double rente au décès des hommes seulement, le relief n'étant point dû au décès des femmes.

L'Escœul, à Illies, comprenait un manoir possédé par l'abbaye de Loos qui en tenait une partie en franc-allevu et tenait le reste en fief du Châtelain de Lille en justice de vicomte et à un éperon d'or de relief sans autre service ni redevance. (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, Cartulaire, n° 203).

21. LAMBERSART.

1. La seigneurie et les seigneurs.

Avant 1570, Lambersart était un membre de la seigneurie collective de La Motte de Lambersart et Mouveaux, laquelle comprenait, outre le fief de La Motte avec l'église paroissiale de Lambersart, la terre à clocher de Mouveaux, et était tenue de la salle de Lille.

A la fin du XIII^e siècle, on trouve séparément et dans le même temps des personnages de Lille qualifiés seigneurs de Lambersart et d'autres dits seigneurs de Mouveaux :

Pierre Le Nepveu, écuyer, est donné comme seigneur de Lambersart en 1280 (*Bulletin de la Commission historique du Nord*, T. 11, pages 237 et 245).

Louis Le Grand, roi de l'Épinette en 1284, porte aussi le titre de seigneur de Lambersart.

Mais il s'agit ici, je crois, d'une autre seigneurie du même nom et du même lieu, la seigneurie de Lambersart, mouvante de la baronnie de Cysoing. Cette coexistence des deux Lambersart a causé d'ailleurs d'autres confusions et la crainte d'en commettre moi-même me fait négliger certaines notes d'une attribution douteuse.

En 1204, Élisabeth, veuve de Jean, châtelain de Bruges, et mère d'un autre Jean, aussi châtelain de Bruges, détenait à Lambersart une portion de dîme tenue en fief de la reine Mathilde et qu'elle restitua, du consentement de son autre fils, Raoul, qui en était héritier, au chapitre de Saint-Pierre de Lille, à charge de services religieux. (Cartulaire de Saint-Pierre, dit *Decanus*, f^o 60).

Jean de Raineval, fils de Jean, sire de Raineval et de Pierrepont en Picardie, qui servait en Flandre au commencement du XIV^e siècle, possédait la Motte de Lambersart où, le 13 mai 1328, il fondait une chapellenie. Son scel figure un « écu à la croix chargée de cinq coquilles, accompagnée d'une étoile en chef et au canton dextre, sur

champ festonné. » *Seel Jehan de Raineval le fil, chevalier*. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1483. — Archives du Nord ; chapitre de Lille). On lui donne pour enfants :

Guillaume, sire de Raineval qui suit, et

Péronne de Raineval qui, au mois d'août 1344, était dame de Méraucourt, de la *Motte de Lambersart et de Nouveaux*. Son scel, attaché à un acte de réduction des obligations dues pour une terre à Wambrechies, figure une « dame debout, dans une niche, accostée à dextre d'un écu à la croix chargée de cinq coquilles à sénestre d'un écu portant une fasce. » (Demay, n° 1484. — Archives du Nord ; abbaye de Marquette).

De La Motte de Lambersart et Nouveaux dépendaient quelques maisons situées dans la rue d'Angleterre à Lille, lesquelles constituaient une pairie qui prit le nom de Raineval. Les juges de la pairie de Raineval siègent encore, le 28 novembre 1348, au nom de Péronne de Raineval ; ils siégeaient, le 10 juin 1350 au nom du sire de Raineval. (Demay, n°s 2,932 à 2.935).

Guillaume, sire de Raineval et de Pierrepont, plaidait criminellement contre Péronne de Raineval en 1348. (Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, T. VIII, p. 615). Il eut de sa femme Anne de Fouilloy :

Raoul, qui suit, et

Marguerite de Raineval, à qui son père réserva en mariant son fils, les terres de Lambersart, de la Motte et de Nouveaux en la châtellenie de Lille. Elle épousa Robert de Fréauville qui, le 24 janvier 1354, dans un accord pour le droit de présentation de la chapelle de la Motte, se qualifie sire de La Motte à Lambersart. Son scel figure un « écu au lion, penché, timbré d'un heaume. » (Demay, n° 908.). — Robert de Fréauville plaidait, comme exécuteur testamentaire de sa femme, contre Raoul, sire de Raineval en 1373. (Anselme, *Ibid*). Elle était donc morte avant cette époque et les biens de la châtellenie de Lille se retrouvent aux mains dudit Raoul, son frère, sire de Raineval et de Pierrepont, qui, le 3 avril 1372, avait fait le rapport et dénombrement de la seigneurie de La Motte de Lambersart et Nouveaux.

Raoul, grand panetier de France, qui mourut en 1396, eut pour première femme Philippe de Luxembourg, fille de Jean, châtelain de Lille, et d'Alix de Flandre. Elle fut mère de Valeran, comte de Fauquemberghe, sire de Raineval et de Pierrepont, qui périt à Azincourt

en 1415, laissant de Jeanne de Varennes, sa femme, fille unique de Jean, seigneur de Varennes, de Vinacourt et de la Broye, et d'Isabelle de Walincourt : Raoul mort, du vivant de son père, en 1404, et Jeanne, dame de Raineval et de Pierrepont, mariée à Bauduin d'Ailly, dit *Beaujoir*, vidame d'Amiens. Jeanne était morte avant le mois de décembre 1412, laissant de Bauduin, qui périt deux ans plus tard à Azincourt : Raoul qui suit, et Jeanne d'Ailly.

Raoul, ainsi nommé en souvenir de Raoul de Raineval, son bisaïeul maternel, avait été fait chevalier le 11 mai 1412, par le connétable Wallerand de Luxembourg, sur le champ de bataille à Saint-Remy où il concourut avec son père à la défaite des Armagnacs. Raoul d'Ailly, sire de Raineval, fit, le 15 juillet 1413, le rapport et dénombrement de sa seigneurie de La Motte de Lambersart et Mouveaux. Il épousa le 30 novembre de la même année, Jacqueline, fille puînée de feu Robert de Béthune, vicomte de Meaux, seigneur de Vendeuil, et d'Isabelle de Ghistelles. De son mariage Raoul eut 9 enfants parmi lesquels Antoine qui fit la branche des seigneurs de Varennes.

Antoine d'Ailly, chevalier, seigneur de Varennes, de La Motte de Lambersart et Mouveaux, épousa Jeanne, fille naturelle de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, dont il eut, entre autres enfants : Antoine, l'aîné, chevalier, seigneur de Varennes, de La Motte de Lambersart et Mouveaux, époux de Charlotte de Bournonville, qui était veuve en 1516. Leur fils, Antoine III, seigneur de Varennes, vendit en 1528 la seigneurie de Lambersart et Mouveaux à Jean Ruffaut, chevalier.

Jean Ruffaut, qui avait passé par tous les grades en la Chambre des comptes, à Lille, depuis l'emploi de petit clerc jusqu'aux fonctions de maître ordinaire en 1506, avait été, depuis chevalier et trésorier général des Finances de l'empereur Charles-Quint « où il gouverna longues » années en grande autorité et vécu grand âge, et au service de Sa » Majesté, y acquit de grands biens ». (De Seur, *La Flandre illustrée par l'institution de la chambre du Roi à Lille*, p. 79)

Son fils, Jean Ruffaut, chevalier, seigneur de La Motte de Lambersart, et Mouveaux et de Neuville, fut, paraît-il un dissipateur et laissa des dettes. Pour les payer, Alexandre Le Blancq, écuyer, seigneur de Meurchin, et François de Beaufremez, écuyer, seigneur de Beaufremez, curateurs de la succession dudit Jean Ruffaut, obtinrent le 2 juillet 1570, des lettres patentes de Philippe II autorisant le démembrement du fief

de La Motte de Lambersart et Mouveaux comprenant deux villages à clocher, en trois fiefs distincts, dont l'un appelé la seigneurie de Mouveaux, l'autre la seigneurie de Lambersart, et le troisième la cense et motte de Rayneval à Lambersart.

Le nom de Raineval était un souvenir des anciens possesseurs, conservé par la tradition et appliqué même à la pairie à Lille, mais non consacré par les titres, au moins avant 1445, car la seigneurie collective est encore nommée La Motte de Lambersart dans un acte passé à loi, cette année 1445, pour le transport d'un fief à Mouveaux. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 2.927).

Lambersart fut vendu à Marc Laurin, sieur de Watervliet, et La Motte de Raineval à Jean Parent; Mouveaux resta à Marguerite Ruffaut, fille du défunt.

La seigneurie de Lambersart, démembrée de La Motte de Lambersart et tenue de la salle de Lille à justice de vicomte et à 10 livres de relief, comprenait le village à clocher et la maison seigneuriale avec 12 cents et demi d'héritages; des rentes sur 147 bonniers 11 cents et sur quelques maisons de la rue d'Angleterre à Lille, et enfin 6 hommages.

De Marc Laurin, la seigneurie de Lambersart passa à son frère Guy Laurin, qui la releva en 1582 et la vendit en mars 1586, moyennant 40.000 florins, à Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, lequel, un peu plus tard la céda à son frère Chrétien Sarrazin. Ils étaient fils d'Antoine Sarrazin, hôte de la taverne du Chaudron, à Arras.

L'abbé de Saint-Vaast devint archevêque-duc de Cambrai en 1596. Chrétien Sarrazin, né à Arras en 1571, d'abord marchand à Lille, abandonna le commerce pour devenir homme d'armes au service du souverain des Pays-Bas. Il fut créé chevalier par le roi Philippe II, à Lisbonne, le 10 juin 1582. Ses armoiries furent ainsi réglées: d'hermines à la bande losangée d'azur; casque: d'argent grillé et liseré d'or; cimier: un sarrazin tenant un cimier en sa main droite. Chrétien devint seigneur d'Annesin ainsi que de Villers-Buteux, à Lompret, puis de Lambersart par cession de son frère. Il était bailli de Lille en 1593 et à cette date il était qualifié seigneur de Lambersart. (H. Fremaux, *Généalogie Ruffaut*, dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 2 série, T. V, pp. 83 et 141. — Comte du Chastel, Note sur l'origine de Jean Sarrazin, archevêque et duc de Cambrai, dans le tome 25 des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 118).

Chrétien Sarrazin fut marié deux fois ; en premières noces, avec Léonore Le Vasseur, fille du seigneur de Valhuon, laquelle mourut en 1600 ; et en secondes noces, avec Jeanne de Le Flie. Il mourut vers 1617, laissant la seigneurie de Lambersart à son fils issu du premier lit, Jean Sarrazin, écuyer, seigneur de Moriensart, Villersey, etc., qui mourut en 1619. Paule de Mollenghien, veuve de Jean, mère et tutrice de Chrétien, de Mathias, d'Antoinette, de Marguerite et de Marie Sarrazin, fit, le 9 novembre 1620, rapport et dénombrement de la seigneurie de Lambersart, laquelle passa à Chrétien Sarrazin, deuxième du nom, qui mourut en 1659 ; puis à la famille de Smitter. En 1752, elle était à Simon-Pierre-Éloy Verghelles par le trépas de sa mère, Marie-Claire de Smitter, épouse de Charles-François Verghelles, trésorier de France.

Une Marie-Catherine Verghelles fut la seconde femme de Lamoral-François de Genevières, chevalier, seigneur de Cocove, de Moyecques, etc. Leur fils, Philippe-François-Joseph de Genevières, chevalier, seigneur de Creule, Haute-Maison, Lambersart, né le 2 février 1748, épousa Marie-Charlotte-Joseph de Beaulaincourt. (Comte du Chastel, *Généalogie de la famille Hardy, dite de Beaulaincourt*, p. 26). On trouve ensuite Marie-Claire-Angélique Verghelles, dame de Lambersart et de Grandval, morte en 1783 à l'âge de 77 ans

En 1788, le seigneur de Lambersart était Lamoral-François-Joseph-Marie Imbert, écuyer, fils et héritier d'Albert-Ferdinand-Joseph-Marie Imbert, seigneur du Hem, de Courcelles, et de Claire-Nicole de Genevières.

II. Fiefs sis à Lambersart.

Raineval, à Lambersart, démembré de La Motte de Lambersart en 1570 et tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir environné d'eau avec 20 bonniers 8 cents de terre tenant au chemin nommé la rue du Bois, aux terres de la cense du Camp-Royé, aux écluses du riez de Canteleu, à la cense de la Pacquerie et à la piedsente allant de la Maladrerie de Canteleu à l'église de Lambersart ; des rentes sur 19 bonniers 7 cents à Quesnoy et Frelinghien, savoir 111 rasières d'avoine, 15 chapons, 14 sous 11 deniers.

Vendue, en 1570, à Jean Parent, époux d'Isabeau Pouille, par les curateurs de la succession de Jean Ruffaut, la seigneurie de Raineval fut sans doute reprise par le fils de celui-ci, Jean Ruffaut, chevalier, seigneur de Mouveaux. Il mourut vers le mois de février 1581, laissant de Marie de Carlin un fils, Jean Ruffaut, qui épousa Jeanne Le Boulengier, dame de Boussoit, Estrepy, etc. De cette union naquirent trois filles. La seconde, Jeanne Ruffaut, fut dame de Boussoit et Estrepy ; elle s'allia à Charles de Lannoy, chevalier, seigneur de Hautpont et de Bersée dont elle n'eut point d'enfants. A la mort de son père, en 1581, la seigneurie de Raineval lui échut « par partage et lot jeté devant notaire. » Elle en fit rapport et dénombrement le 27 septembre 1615. Jeanne mourut le 20 octobre 1624, laissant ses biens à sa nièce Jeanne de La Croix, fille de sa sœur Louise Ruffaut et épouse, depuis le 20 février 1605, de Robert-Antoine-Joseph Du Chastel, dit de Hovardrie, chevalier, seigneur d'Inglinghem, de la Cessoie, etc.

Jeanne de La Croix mourut le 2 décembre 1627, laissant, entre autres enfants : François-Robert Du Chastel, baron de Boussoit, qui s'allia en premières noces à Anne Buirette. Ces deux époux faisant, le 9 janvier 1667, le partage de leurs biens entre leurs enfants attribuèrent à Robert-François, leur fils aîné, parmi d'autres terres, la terre et seigneurie de Raineval près de Lille, avec 18 cents de prés gisant à Quesnoy-sur-Deûle.

Robert-François Du Chastel, baron de Boussoit, seigneur d'Inglinghem, de Raineval, etc., épousa, en 1703, Anne-Marie de la Hamaide, fille du seigneur de Chérèng. De ce mariage naquirent, entre autres enfants :

Marie-Catherine-Louise, qui suit, et

Marie-Françoise Du Chastel, dite de la Hovardrie, dame de Raineval, qui trépassa le 22 février 1741.

Marie-Catherine-Louise Du Chastel de la Hovardrie, dernière de la branche d'Inglinghem, fut héritière de ses frères et sœurs, dame de Boussoit, d'Inglinghem, de Raineval, etc., etc. ; elle avait épousé par contrat du 8 juin 1726, Antoine-Adrien-Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Evêque, et fut mère d'Adrien-François-Isidore comte de Rodoan de Forchies La Marche, seigneur de Raineval et de beaucoup d'autres lieux.

Le **Becque**, à Lambersart, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait 24 bonniers 4 cents d'héritages sur le

chemin de l'église au Maugarin et sur le chemin qui mène à la Deûle, et des rentes.

Henri de Mortagne dit d'Espierres et Alard de Mortagne dit d'Espierres, son fils, sont qualifiés, dans les dénombrements seigneurs de Le Becque. Cet Henri de Mortagne, chevalier, fils bâtard d'Alard, sire d'Espierres, avait épousé Catherine Parole, veuve de Wautier dit Morel de Halluin, écuyer, tué d'un coup de canon à la bataille de Rosebecque, le 27 novembre 1382. De cette première union étaient nés Jean de Halluin, seigneur de Sainghin en Mélantois, de Lompret et du Chastel de Frelinghien, mort en novembre 1449, et Isabeau de Halluin, héritière de son frère, dame de Sainghin, recueillit d'Alard de Mortagne, dont elle était la sœur utérine, la seigneurie de Le Becque. Elle avait épousé Jean Reubs, de Bruges, dont au moins deux filles : 1^o Catherine Reubs, dame de Le Becque en 1456, épouse de Robert Van Hedden ; 2^o Isabelle Reubs, héritière de Sainghin, femme de Jacques de La Douve, dit de Neuve-Eglise, seigneur de Nieuvenhove. Leur fils, Pierre de la Douve, dit de Neuve-Eglise, fut seigneur de Le Becque,

Le fief de Le Becque était à Bernard de La Douve, seigneur de Sainghin, en 1595, lequel eut pour héritières Renée et Catherine de La Douve dites de Neuve-Eglise, dames de Sainghin, Rivière, Lompret, etc. — Catherine de La Douve épousa, en 1615, Henri de Rivière d'Arschot, baron de Heers, qui fut créé comte du Saint-Empire par diplôme de l'empereur Ferdinand II, le 22 mars 1623, et fut bourgmestre de Liège en 1630. En 1640-1646, Philippe IV permettait à Henri, comte de Rivière, de diviser en plusieurs parties, pour le vendre plus aisément, le fief de Le Becque, à Lambersart, confisqué sur lui à cause de la guerre entre la France et l'Espagne. (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1664).

Plus tard, le fief appartenait à M. Percoult, qui y bâtit un château, et ensuite à son fils.

La **Cessoye**, à Lambersart, fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en rentes sur 87 bonniers 10 cents.

La Cessoye appartenait à Jean Tacon, en 1456 ; — à Jean Tacon, seigneur de Zelebeke en 1493 ; — à Jean Tacon, dit de Zelebeke, marié à Jossine de Halluin, 1507 ; à Jean Tacon, écuyer, seigneur de Zelebeke, 1560 ; — puis à Fernand de Zelebeke, dit Tacon, écuyer.

Le **Camp-Royé**, à Lambersart, tenu d'Allennes-les-Marais à 10 livres de relief, contenait 6 bonniers d'héritages.

Au XV^e siècle, le Camp-royé appartenait à Antoinette de Cuinghien, dite de Hem, qui le transmet à sa fille Marguerite de Cuinghien, épouse d'Antoine de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies. Ceux-ci eurent pour successeurs : leur petit-fils Philippe de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies et de Bachy ; — Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, Mérignies, etc., fils de Philippe ; — Lamoral-François de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies, mort en février 1658, fils de Pierre et de Marie de La Hamaide, sa seconde femme ; — Louis-François de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies, fils de Lamoral-François et de Marie-Madeleine Vander Meer ; — Paul-Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies, mort le 4 novembre 1756, fils de Louis-François et de Anne-Marie de Logenhagen ; — Jean-François-Louis-Joseph de Tenremonde, chevalier, seigneur d'Estrée, de Mérignies, de Camp-royé, etc., mort en 1782, fils de Paul-Louis et de Marie-Louise de Carnin ; — François-Auguste-Ghislain de Tenremonde, chevalier, seigneur de Camp-royé, officier au régiment de Vintimille, fils de Jean-François-Louis-Joseph et de Marie-Eustache-Reine de Waziers-Wavrin. Il assista à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille, tenue le 24 mars 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux.

La **Carnoie**, à Lambersart, au hameau de La Carnoie, tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 16 bonniers d'héritage et des rentes dues sur 26 bonniers.

A Jean Le Preud'homme, écuyer, seigneur de Neuville, Laoutre, Poucques, etc., mort le 18 septembre 1597 et inhumé aux Jacobins de Lille. Il avait épousé Antoinette Le Grenet, dame de Lobes, vicomtesse de Nieuport. Leur fils Jean-Baptiste de Preud'homme, dit de Hailly, seigneur de Poucques, de Hailly, de Halewyn, de Neuville et de Laoutre, vicomte de Nieuport, est aussi qualifié seigneur de La Carnoye. Créé chevalier le 15 février 1600, il mourut en 1642, ayant épousé Catherine de Croix, dame de la Havrie à Roubaix.

Lambersart, à Lambersart, tenu de Cysoing à justice de vicomte et à 60 sous de relief, comprenait 8 bonniers et des rentes dues par plusieurs hôtes et tenants sur 38 bonniers.

En décembre 1211, Aelidis de Lambersart et ses fils majeurs, Bauduin et Jean, donnent au chapitre de Saint-Pierre de Lille une dîme à Lambersart, du consentement de Jean, seigneur de Cysoing, de qui cette dîme était tenue en fief. (Cartulaire de Saint-Pierre, dit *Decanus*, f° 68).

En 1280, Pierre Le Nepveu, écuyer, était seigneur de Lambersart. Il eut pour successeur Louis Le Grand, roi de l'Épinette en 1284. (*Bulletin de la Commission historique du Nord*, T. 11, p. 237 et 245).

Plus tard à la fin du XIV^e siècle, on trouve Jacques de Beaucamps, seigneur de Beaucamps et de Lambersart. Marie de Beaucamps, sa fille et héritière, épousa Hugues de Bournel, seigneur de Thienbronne. De cette union vint un fils, Louis, qui s'allia à Marie de Croy, sœur de Jean de Croy, auteur de la branche des princes de Chimay. Jean de Bournel, leur fils, seigneur de Thienbronne et de Lambersart, eut de Julienne de Monchy Julien de Bournel, seigneur de Lambersart, qui mourut sans postérité.

Vient ensuite François Malet dit de Hocron, écuyer, seigneur de Lambersart, lieutenant du château de Tournai, puis gouverneur de Béthune, marié à Barbe Ghiselin, fille de Gilles, chevalier, seigneur de Bousbecque, et d'Agnès Gommer, dame de l'Escanguerie. Il mourut sans postérité, laissant sa seigneurie de Lambersart à Jeanne Malet dite de Hocron, sa nièce, fille d'Antoine Malet, dit de Hocron, et de Jeanne de Harchies. Elle avait épousé Pierre de Thouars, écuyer, sire et baron de Mortagne-sur-l'Escaut, mort le 5 février 1542. Par son testament, approuvé par les maieur et échevins de Tournai le 12 mai 1558, elle légua son fief de Lambersart à son neveu Bauduin de Massiet, fils de sa sœur Agnès qui avait épousé, en 1517, Bauduin de Massiet, écuyer, seigneur de Staple.

En 1585-1587, demoiselle Marie Deliot, veuve de Gérard du Bosquiel, payait le droit de nouvel acquêt, s'élevant à 306 livres 9 sous 1. denier, pour un fief par elle acquis de Denis Massiet, nommé le fief de Lambersart, gisant en la paroisse de Lambersart et terre de la baronnie de Cysoing. (Répertoire des fiefs, p. 111).

L'**Anglée**, à Lambersart, Flers, Annappes, Marquette, Fromelles et environs, tenue de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 24 bonniers tenant au fief de la Motte-

Raineval et au fief de Le Becque, des rentes dues par plusieurs tenants sur 17 bonniers 8 à 9 cents, et six hommages parmi lesquels les Prets, à Lambersart.

François Du Paiage, écuyer, seigneur de l'Anglée, vendit ce fief, en 1568, à Philippe de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye.

Les **Prets**, à Lambersart, hommage de l'Anglée audit Lambersart.

Aux hoirs de Messire Guillaume Le Blancq, chevalier, seigneur de Houchin, 1595.

Le **Croquet**, à Lambersart, hommage de Rosembos à Fournes.

A Jean Le Preud'homme, écuyer, seigneur de Neuville, de Laoutre, de La Carnoie et du Croquet, 1595.

Les **Blancs-Gants**, à Lambersart, tenus de la seigneurie de Lomme et contenant 5 bonniers 6 cents.

Acquis comme délaissé par le trépas de M^e Gérard de Hennin, par Alard de Lannoy, demeurant à Cologne, 1603. (Répertoire des fiefs, p. 181).

Le **Bosquiel**, à Lambersart, tenu de la seigneurie de Roubaix à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait parmi lieu manoir, jardins, eaux, rejets, ruelles et terres à labour, 23 bonniers environ en une masse tenant au chemin du Croquet à Lompret et à la rue menant de Maugarin à Verlinghem ; des rentes sur 14 bonniers d'héritages.

Le Bosquiel appartenait à Jores Le Borgne en 1458. — Anne Le Clercq, dame du Bosquiel, avait épousé Jean du Retz. Leur fille Anne du Retz, dame du Bosquiel, épousa, en 1541, Jean de Cambry, seigneur de Baudimont, de Vièsecourt, d'Houplines, du Chatelet, etc., et mourut le 3 octobre 1590, ayant donné à son mari au moins deux fils : Jean, qui suit, et Nicaise de Cambry, seigneur du Bosquiel qu'il transmit à son frère. Ce Nicaise n'est pas repris dans la généalogie de Cambry de Baudimont par Poplimont, *la Belgique héraldique*.

Jean de Cambry, écuyer, seigneur de Baudimont, d'Houplines, de Vièsecourt, damoiseau de Tournai, mort le 2 juin 1600, avait épousé, le 25 janvier 1586, Marie de Thouars, dame de la Vigne, veuve de Jean de La Fontaine, fille de Hugues de Thouars et de Catherine de La

Bouvrie, dite de La Salle. Marie de Thouars, veuve pour la seconde fois en 1600, se remaria, en troisièmes nocces, à Michel de Cambry, seigneur de Moranghes. Elle avait donné à Jean de Cambry quatre enfants parmilesquels: Philippe, écuyer, seigneur de Baudimont, qui recueillit de son père le fief du Bosquiel. Il épousa, en juillet 1616 Catherine Bernard, fille d'André-Philippe, écuyer, seigneur de Belcourt, et de Barbe Van de Reyne, et en eut deux enfants: Michel-François de Cambry, seigneur du Bosquiel, tué devant Arras en 1640, et Marie-Thérèse, dame du Bosquiel après son frère, femme de N. Du Bois de Hoves.

La **Caulerie**, à Lambersart, tenue de la seigneurie des Wazières à Wambrechies, à justice de vicomte et à 10 livres de relief.

Jeanne Le Blancq, dame de Houchin, veuve du seigneur de Neuville, 1595.

Lassus, à Lambersart. Contenance et mouvance inconnues: Habitation seigneuriale.

Jean Gherbode, écuyer, seigneur de Lassus, mort en 1491. — Jean Le Boucq, écuyer, seigneur de Lassus, 1499. — N..... Scribe, femme de N..... Obert, seigneur de Lassus.

22. LIGNY.

Seigneurie vicomtière tenue de la baronnie de Wavrin. Elle comprenait en 1591, un château sur motte entourée d'eau avec pont levis, une basse-cour et cense au pied du château, 63 bonniers en jardins, prés, bois et terres à labour à Ligny, Santes, Wavrin, Beaucamps et Fournes, 15 bonniers, 10 cents nommés le lieu de Wavrin réincorporé, un moulin à vent à moudre blé entre Ligny et Beaucamps, des rentes sur plusieurs hôtes et tenants, et 17 hommages parmi lesquels la Lacherie et Thulliter à Ligny?

Une famille du nom de Ligny, d'origine commune avec celle de Wavrin, a possédé la seigneurie de Ligny aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles

En 1193, R. (Robert?) de Ligny et B., son frère, sont témoins à l'acte d'affranchissement de deux serves par Robert de Wavrin. (Fonds de Saint-Pierre, original).

Gossuin, seigneur de Ligny, homme du sénéchal de Wavrin, est nommé avec son fils aîné, Robert de Ligny, dans une charte du 31 octobre 1259. (Fonds de l'abbaye de Loos).

En 1285, le 1^{er} jour d'avril, Robert, chevalier, sire de Ligny, et Marie, sa femme, vendent, devant les échevins des Thimaux, une terre sise vers La Fresnoye à Beaucamps, laquelle terre était tenue d'eux en *soiestet* (en société) et sera désormais tenue en franc-alieu du comte de Flandre. Sur le sceau du sire de Ligny, pendu à cet acte, on voit l'écusson en abîme de la maison de Wavrin, brisé d'un sautoir brochant. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1231 ; — Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 150).

Robert, seigneur de Ligny, chevalier, siégeait comme échevin des Thimaux de la cour de Lille, le 19 janvier 1324. Son écu porte encore un écusson en abîme au sautoir sur le tout. (Abbaye de Marquette, T. 10, — Demay ; n° 2769).

Robert de Ligny, chevalier, figure, en 1377, dans un acte de Saint-Pierre de Lille (Cartulaire, n° 742), et en 1389 dans le dénombrement du fief du châtelain de Lille, comme échevin des Thimaux.

David de Brimeu, dit de Humbercourt, seigneur de Ligny.

Au XV^e siècle, Gui Guillebaut, conseiller et trésorier du duc Philippe-le-Bon, aurait été, par acquisition sans doute, seigneur de Ligny. Péronne Guillebaut, sa fille unique, dame de Quesnoy-sur-Deûle, de Bruay et de Ligny, épousa Bauduin d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, Gruson, etc., gouverneur de Lille, dont elle fut la première femme et qu'elle rendit père de plusieurs enfants, entre autres, Antoine d'Oignies, qui suit. Elle est morte le 10 mars 1429.

Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay, de Ligny, etc., gouverneur de Lille, épousa Jeanne de Brimeu, dame de Chaulnes. Il mourut le 19 mars 1478, laissant, entre autres enfants, François d'Oignies, seigneur de Ligny, époux de Marie de Hérinnes, fille d'Antoine, dont il eut Jean d'Oignies, mort sans alliance, et Antoinette d'Oignies, dame de Ligny, mariée à Jean Le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escobecque, fils de Jean. Antoinette d'Oignies est morte en 1531, laissant, entre autres enfants, Jean III, qui suit, et Antoinette Le Sauvage, dame de Ligny après son frère.

Jean Le Sauvage, 3^e du nom, écuyer, seigneur d'Escobecque et de Ligny, prit une grande part dans les troubles des Pays-Bas et fut condamné à mort, comme sectaire, par sentence du 26 avril 1568. (Voir Escobecque). La sentence, prononcée par contumace, ne fut pas exécutée, mais le sectaire, frappé de mort civile, dut sans doute laisser dès ce moment ses seigneuries à sa sœur Antoinette. Il est mort en 1577 et ses funérailles furent célébrées au château de Ligny le 3 décembre de cette année.

Antoinette Le Sauvage, héritière d'Escobecque et de Ligny, est décédée le 11 octobre 1591, étant veuve de Jean de Mol, chevalier, seigneur d'Oettenghen. Son fils, Antoine de Mol, écuyer, lui succéda. Il laissa de dame Jeanne de Ligne, sa femme, René de Mol, écuyer, qui était seigneur d'Escobecque en 1613, et Jean-Antoine de Mol, écuyer, seigneur d'Escobecque et de Ligny, qui mourut sans postérité le 1^{er} septembre 1647. (Comte du Chastel, *Notices tournaisiennes*, T. III, p. 564). Cinquante ans plus tard, en 1697, la seigneurie de Ligny aurait été vendue par René de Mol, baron de Herent, à Michel-Alexandre Hangouart, grand bailli de Comines, mais ne resta pas longtemps dans cette famille et fut achetée par Le Febvre dit de Lattre, écuyer, seigneur de La Fresnoye.

Marie-Alexandre-Joseph Le Febvre de Lattre, écuyer, seigneur de Ligny, prit part à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille, tenue le 24 mars 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux.

La **Lacherie**, à Ligny ?, hommage de la seigneurie de Ligny.

Thulliter, à Ligny ?, hommage de la seigneurie de Ligny.

Le **Bus**, à Ligny-en-Gaucquièrre, tenu de la seigneurie du Bois, à Gondécourt, à un plein lièvre (?) de relief, consistait en un lieu manoir avec 12 bonniers de terres à labour.

En 1595, Le Bus appartenait à M. d'Escobecque, qui le tenait par donation d'un oncle du même nom.

23. LOMME.

I. La seigneurie et les seigneurs.

Le fief du chastel et seigneurie de Lomme, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et en justice de vicomte comprenait au XVI^e siècle 76 bonniers gisant en la paroisse de Lomme, et 7 bonniers à Capinghem, des rentes en blé, en avoine, en argent et en poivre, et 28 hommages parmi lesquels La Wastine, Le Grand-Bus, Le Rue et Le Molinel à Lomme.

On rencontre un Hugues de Lomme avec ses frères Gui et Robert, dans un titre de l'abbaye de Loos de 1149 à 1166 (N^o 5). Ce Hugues figure encore parmi les barons du comté de Flandre, dans deux titres de l'abbaye de Marchiennes, de 1162 et 1163, relatifs au Gavène de Sailly en Ostrevant. (Cartulaire, p. 57 et 116). C'est sans doute le même personnage qu'on retrouve, en 1176, comme témoin d'un acte de Philippe d'Alsace (Abbaye de Loos, n^o 20), et en 1183, comme pair de Lille dans un acte du même prince (*Ibidem*, n^o 28).

Le 3 février 1217, Hugues de Lomme, avec plusieurs autres chevaliers, se porte garant d'une vente faite au chapitre de Saint-Pierre de Lille, par Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix (Mgr Hautcœur. *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 119).

En 1225, Jeanne, comtesse de Flandre, garantit la vente faite par Hugues de Lomme à l'abbaye de Loos, de 8 bonniers de terre situés au terroir de Beuvrèque. Dans cet acte est nommé Raoul de Lomme, oncle de Hugues. (Abbaye de Loos, n^o 83).

En 1242, Hugues de Lomme, chevalier, et Jacques de Le Montaigne, son sergent, sont condamnés à une réparation pour violences exercées contre un artisan, hôte de Saint-Pierre à Lomme. (Fonds de Saint-Pierre, original). Ce Hugues de Lomme, chevalier est encore nommé en 1251. (Abbaye de Loos, n^o 144).

En septembre 1300, Hugues de Lomme et plusieurs autres hommes de la salle de Lille déclarent qu'en leur présence tous les droits sur le moulin de Le Sauch ont été acquis par l'Hôpital-Comtesse. Le sceau de Hugues de Lomme figure un écu portant 2 écussons en chef, à la

bande engrêlée brochant. (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 2719). Mais ce dernier, qui achetait sa bourgeoisie de Lille en 1304, ne paraît pas avoir possédé la seigneurie de Lomme, laquelle devait être depuis quelques années déjà dans la famille Le Borgne.

Baudon Le Borgne, chevalier, qui portait *de gueules à 3 têtes d'aigle d'or*, et qui gît à Lomme, est donné comme seigneur du lieu. Son fils, Pierre Le Borgne, époux de N.. de La Barre, seigneur de Lomme et de Capinghem, mourut sans héritier mâle et laissa ces seigneuries à sa fille Jeanne Le Borgne, qui avait épousé, en 1321, Jacques Le Prévost de Capinghem. Leur fils, Jacques Le Prévost, chevalier, fit, en 1372, rapport et dénombrement de sa seigneurie de Lomme qui, à partir de cette époque, eut les mêmes seigneurs que Capinghem jusqu'à Louis de Gand-de Mérode-de Montmorency, mort le 6 juin 1768, laissant par donation entre vifs au marquis d'Hem, d'une branche cadette de la maison de Vilain de Gand, les terres de Lannoy et Lys, de Lomme et d'Englos. (Voir Capinghem).

Guillaume-Louis-Camille, comte de Gand, fils de Jean-Guillaume-François de Gand et de Louise-Angélique de Fossez, dame de Pottes, sa seconde femme, fit défaut à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États généraux de 1789. Il vivait encore en l'an XII. (Voir Hem dans le Ferrain).

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Lomme.

Le **Grand-Bus**, à Lomme, tenu de la seigneurie de Lomme à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 3 bonniers 15 cents et demi d'héritages tenant au grand chemin d'Ypres à La Bassée, et des rentes.

Jean Picavet, fils de feu Gilles, bourgeois de Lille, possédait le Grand-Bus en 1589.

Le **Molinel**, à Lomme, tenu de la seigneurie de Lomme à 10 livres de relief, touchait aux terres et cense de la Huardière.

Bauduin Cuvillon, fils mineur de feu Maître Baudé, en son temps conseiller du Roi et maître ordinaire de la Chambre des comptes à Lille possédait en 1589 le Molinel tenu de Lomme.

Le **Rue**, à Lomme, tenu de la seigneurie de Lomme à 10 livres de relief et à justice de vicomte, fief en l'air, consistait en rentes sur plusieurs hôtes et tenants.

Jacques de Landas, fils et héritier de Claude, possédait Le Rue en 1589.

La **Wœstine**, La **Wastine**; Les **Wastines**, à Lomme, tenue de la seigneurie de Lomme à 10 livres de relief contenait un donjon et onze bonniers un quarteron d'héritages.

En 1589, François de Haynin, chevalier, seigneur du Brœucq, possédait la Wœstine à cause de dame Le Sauvage, sa compagne, dame du Maisnil, fille de François et de Marguerite de Clermes; elle était veuve en 1594.

La **Haye**, à Lomme, Sequedin et Lambersart, tenue de la salle de Lille en justice de vicomte, comprenait 172 bonniers 525 verges avec la cense de Hovelacque, bailli, homme de fief, sergents et bancs plaidoyables sis près de la Baratrie. De ce fief étaient tenus 33 bonniers 433 verges chargés de rentes et de 4 deniers d'entrée et de 4 deniers d'issue.

A l'Abbaye de Loos.

Le **Molinel**, à Lomme, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 14 bonniers de terre tenant au grand chemin de Frelinghien à La Bassée, aux terres du Grand-Bus, aux terres du Molinel, tenu de Lomme, et aux terres de La Huardière.

Daniel de Halluin le 24 juillet 1389, Jean de Herbamez le 23 février 1456, et Bauduin Cauwet, fils de feu Jean, le 12 juin 1496, firent rapport et dénombrement de ce fief. En 1558, Antoine Cauwet était seigneur du Molinel; il avait épousé Catherine Le Preud'homme, qui était veuve en 1561. Jacqueline Cauwet, probablement fille des précédents, veuve de Pierre Cuvillon, greffier de la Gouvernance de Lille, fit rapport du Molinel le 29 juillet 1562; elle mourut en avril 1566, laissant le fief à Baude Cuvillon, son fils, qui suit.

Baude Cuvillon, conseiller et premier lieutenant de la Gouvernance, puis conseiller et maître de la Chambre des comptes, mourut en janvier 1576 (n. st.), ayant eu, entre autres enfants peut-être, Bauduin

et Maximilienne Cuvillon qui furent successivement seigneur et dame de Molinel. Maximilienne Cuvillon avait épousé Jean de La Vichte, écuyer, seigneur de Nieuwenhove, qui fit pour elle le rapport et dénombrement du Molinel le 8 mai 1592. Leur fils, Jean de La Vichte, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, vicomte d'Erbodeghem remplit le même devoir le 9 septembre 1620.

Antoinette de La Vichte, fille de Jean, épousa Ignace de La Vichte, son oncle, à qui elle donna Françoise-Isabelle de La Vichte, vicomtesse d'Erbodeghem, mariée par contrat du mois de novembre 1670 à Barthélemy-François-Joseph Hangouart, baron d'Avelin d'où vint Antoine-Félix, dit le chevalier d'Avelin, qui vendit le Molinel à N... Montmonier, écuyer, seigneur du Puis. Julie Montmonier, sa fille, recueillit le fief qui après elle appartint à N... Waresquiel, écuyer.

Les **Verts-Crunquets**, à Lomme, tenus de la salle de Lille à 2 chapons de relief, mais sans justice ni service, consistait en une portion de flégard et en « deux crunquets et montaignettes vertes et pour ce appelé le fief des Verts-Crunquets », sur le grand chemin de Lille à Lomme.

Pierre Pollet, procureur postulant en cour laye à Lille, fit rapport de ce fief en 1620.

La **Haye du Temple**, à Lomme. Les Templiers avaient à Lomme une maison nommée le Temple de La Haye, dont il est fait mention dès l'année 1205. En 1312, lorsque les chevaliers de St-Jean de Jérusalem prirent possession des biens de l'ordre du Temple, le Temple de la Haye échut à la Commanderie de Haute-Avesnes, mais il en fut détaché en 1565 et attribué à la baillie de Caestres. Le domaine se composait, en 1373, de 28 bonniers de terre à labour, de 14 bonniers de bois, prés, paturages, et d'un moulin à vent. De ce domaine dépendaient deux maisons à Lille, près de l'église St-Maurice, lesquelles furent données en rente perpétuelle en 1425; 16 bonniers de terre situés à Lille près de la porte des Malades et dont une partie fut achetée par la ville, en 1687, pour agrandir ses fortifications; et enfin des terres et des rentes foncières à Esquermes, à Sequedin, à Ennetières-en-Weppes et à Lomme. Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de La Haye et lieux en dépendants. Le revenu de cette terre était en 1661, de 1200 florins, et en 1783, de 3300 livres (Mannier, *Les Commanderies*).

Madringham, à Lomme, l'une des cinq grosses pairies tenues du châtelain de Lille à qui était dû le relief consistant dans le revenu d'une année la meilleure de trois, mais sur les fonds desquelles le comte de Flandre conservait le droit seigneurial du dixième denier. Ces cinq pairies devaient en outre au châtelain de Lille le service de guerre et de chevauchée en chevaux et en armes et le service de cour. — La pairie de Madringhem consistait en 24 pieds de terre tenant au cimetière de Lomme et formant le gros du fief, en rentes sur des héritages sis à Saint-André, à Saint-Maurice, à Haubourdin et à Ennevelin, et un hommage, le Ghorghelhel à Ennevelin.

Pierre de Laoutre possédait cette pairie en 1389. Robert de Laoutre, puis Jacques Flavie en 1397, Gérard de Thieulaine en 1458, Antoine Mallet, seigneur de Berlettes, d'Anstaing, de Tourmignies, de Coupigny, etc., en 1496, la possédèrent successivement. Jacqueline Mallet, dame de Berlettes, petite-fille d'Antoine, la porta en mariage à Claude d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées dans la famille duquel elle se maintint pendant un siècle et plus.

La **Baratrie**, à Lomme, tenue de la seigneurie de Lannoy, dite de La Haye à Loos et Esquermes, à 10 livres de relief, fief en l'air, consistait en rentes levées sur 18 bonniers 5 cents et 3 quarterons d'héritages.

Appartenait au XVII^e siècle à Antoine Le Mercier, écuyer, seigneur de Morœul, fils de Guillaume.

Le **Quesnoy**, à Lomme, tenu de la seigneurie de Quesnoy-sur-Deûle en justice de vicomte, comprenait 7 bonniers tenant à la ruelle de l'église de Lomme à la croix du Temple, à l'issue de la cense des Wastines, des rentes et des bancs plaidoyables.

Jacques-Philippe Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, seigneur de Lomme, des Aubeaux, de Capinghem, d'Englôs, de Sequedin, etc., possédait la seigneurie du Quesnoy, à Lomme, en 1618.

Thienbronne, à Lomme, tenu de la Cessoye, à Saint-André, à 10 livres de relief, comprenait onze quartiers de terre, des rentes et un hommage.

On rencontre comme possesseurs de ce fief : Jacques Thieulaine, en 1456 ; — Jacques Thieulaine, en 1493 ; — Jean Parent, 1533 ; — N. Parent, fils de Jean en 1560 ; — Jean Parent

24. LOMPRET.

Seigneurie vicomtière dont la mouvance et la contenance me sont inconnues.

On rencontre un Étienne de Lompret dans un titre de l'abbaye de Loos de 1149 à 1166 (N° 5) ; Gérard de Lompret, en 1232, dans un acte de Saint-Pierre de Lille. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, p. 212).

Au XV^e siècle, Lompret est aux mains de Jean de Halluin, seigneur de Sainghin-en-Mélantois, de Lompret et du Chastel de Frelinghien, fils de Wautier, dit Morel de Halluin, tué d'un coup de canon à la bataille de Rosebecque le 27 novembre 1382, et de Catherine Parole. Jean de Halluin mourut sans génération en 1449 et fut inhumé aux Cordeliers de Lille. Il laissait son héritage à sa sœur Isabeau, épouse de Jean Reubs de Bruges. Leur fille Isabeau Reubs, dame de Sainghin et de Lompret, épousa Jacques de La Douve, dit de Neuve-Eglise, seigneur de Nieuwenhove, qui mourut le 18 juillet 1464. Après celui-ci vient Jacques de La Douve, mort en Chypre au mois de juillet 1484, époux de Pasquette Mallet, fille de Thomas, seigneur de Berlettes, qui vivait encore en 1507.

On trouve successivement Pierre de La Douve, seigneur de Lompret en 1519 ; — Jacques de La Douve, seigneur de Lompret, vivant en 1551 et 1556, époux de Jossine de Mailly, dame de Rivière ; — Charles, fils de ces derniers, mort en célibat en 1581 ; — Bernard de La Douve, écuyer, frère de celui-ci, baron de Hauterive, seigneur de Sainghin et de Lompret. Il épousa Agnès de Mérode, fille de Bernard, seigneur de Rumen, et de Marie Transilvain. Cette dame était veuve en 1595 et mère de deux filles encore mineures : Rénée de La Douve, qui fut dame de Sainghin et épousa Warnier de Davre, chevalier, seigneur de Merlemont, et Catherine de La Douve, dame de Lompret. Ladite Agnès de Mérode se remaria à Adrien Bette, seigneur de Fontaines et de Schellebelle.

Catherine de La Douve, dame de Lompret et de Le Becque à Lambersart, épousa, en 1615, Henri de Rivière d'Arschot, baron de Heers, qui fut créé comte du Saint-Empire, pour lui, ses hoirs et successeurs,

par diplôme de l'empereur Ferdinand II, le 22 mars 1623, et qui fut bourgmestre de Liège en 1630. Leur fils Henri-Roger, comte de Rivière d'Arschot et du Saint-Empire, épousa, en 1640, Dorothée-Henriette de Coutereau, et en eut six enfants dont aucun n'est qualifié seigneur ou dame de Lompret.

Au dernier siècle Lompret était dans la famille Jacobs. Pierre-Louis-Joseph Jacobs, écuyer, était seigneur d'Hailly, de Lompret et d'Aigremont. Il eut pour successeur son fils Henri-Ambroise-Ernest, mort le 25 août 1764. Le fils de celui-ci, Henri-Louis-Marie Jacobs, marquis d'Aigremont, seigneur de Lompret, prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Le **Bois**, à Lompret, tenu de la baronnie de Cysoing en justice de vicomte comprenait 16 bonniers 15 cents près du fief de La Phalecque et des rentes sur 3 bonniers 3 cents.

En 1595, à Messire François de Soyecourt, chevalier, fils aîné et héritier d'Antoinette de Raisse, comtesse de Chaulnes, veuve, en premières noces, de Jean, seigneur de Soyecourt, et en secondes noces, de Louis d'Oignies, et héritière de Messire François d'Oignies, son fils, chevalier de l'ordre du roi de France, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567.

Le fief du Bois a été acquis du comte de Chaulnes, vers 1603, par Jeanne Deliot, fille de feu Guillaume.

Le **Lymier**, à Lompret, tenu en justice vicomtière de la baronnie de Cysoing, consistait en rentes dues par plusieurs hôtes et tenants et en 4 hommages parmi lesquels le Petit-Ploich et Petipas à Lompret.

Dame Agnès de Mérode, douairière de Sainghin-en-Mélantois, veuve de Bernard de La Douve, dit de Neuve-Église, en son temps écuyer, seigneur de Sainghin, mère et tutrice légitime de demoiselles Rénée et Catherine de La Douve, 1595.

Petipas, à Lompret, hommage du Lymier audit lieu.

A Lambert de Mannuy, écuyer, seigneur de La Turie, fils de feu Jean, 1595.

Le **Petit-Ploich**, à Lompret, hommage du Lymier audit lieu.

A Louis Honglet, écuyer, seigneur des Marets, à cause de Jeanne de La Chapelle, fille de feu Jean, sa femme, 1595.

Villers, dit aussi **Villers-Buteux**, à Lompret, tenu de la baronnie de Cysoing en justice de vicomte, comprenait un gros château et 15 bonniers tenant au fief des Goutières, et des rentes sur 5 bonniers et demi.

La seigneurie de Villers-Buteux appartenait, au XVI^e siècle, à Marguerite de Lille, comtesse de Bucquoy, dame de Fresne, fille unique d'Adrien de Lille, seigneur de Fresne, et de Hélène de Bourgogne. La comtesse de Bucquoy, mère du célèbre comte de Bucquoy, généralissime de l'empereur Ferdinand II, vendit avant 1595 la seigneurie de Villers-Buteux à Chrétien Sarrasin, chevalier. (A. Fremaux, *Généalogie Ruffault*).

Nicolas-François Faulconnier, écuyer, anobli en 1665, receveur des consignations de la Gouvernance et du Bailliage de Lille, était seigneur de Wambrechies, Pérenchies et Villers, en 1695. Son fils mourut sans alliance, brigadier des armées du roi, le dernier de sa famille, et la seigneurie de Villers fut alors vendue à N.. de La Fontaine, seigneur de Canicourt.

Lassus, à Lompret, hommage de Rosembois, à Fournes.

A Catherine de La Douve dite de Neuve-Eglise, fille mineure de Messire Bernard, chevalier, seigneur de Sainghin-en-Mélantois, 1595.

La **Phalecque**, à Lompret, tenu de la seigneurie des Prets, à Fournes contenant 26 bonniers 14 cents, y compris 2 bonniers d'héritages cottiers.

Jean de la Lascherie, écuyer, époux d'Antoinette du Fresnoy, dite de le Vigne, était seigneur de La Phalecque à Lompret dans la seconde moitié du XV^e siècle. Sa fille Agnès de la Lascherie s'allia, en 1499, à Maître Bruno du Mortier, seigneur des Florins, de Layens, des Mottes à Bouvines et du Sartel à Wattrelos, licencié ès-lois, conseiller de la Gouvernance de Lille. Elle l'eut père de quatre enfants parmi lesquels, Jean, qui suit :

Jean du Mortier, écuyer, seigneur de Layens, des Mottes et de la Phalecque, fut, dans sa jeunesse, page de François de Melun, premier comte d'Épinoy, et obtint confirmation de noblesse, avec anoblissement pour autant que de besoin, par lettres patentes de l'empereur Charles-Quint du 23 novembre 1549. Il épousa Isabeau de la Broye, fille de

Gautier, écuyer, et de Françoise d'Ollehain, dame de Gondecourt, d'Estaimbourg et de Bouvignies. Jean fut père de six enfants entre lesquels, Jean II.

Jean du Mortier, écuyer, seigneur de Layens et de La Phalecque, épousa Catherine Van Grave, veuve de Bauduin de Baudrenghien, écuyer, seigneur d'Hubermont, et en eut deux filles. Marie, l'aînée, dame de Layens, de la Phalecque, etc., s'allia, en 1604, avec son parent Rasse Van Grave, dit de Grez. Les deux époux vendirent le fief de La Phalecque, par acte passé le 15 mai 1606, à Nicolas Imbert, seigneur de Sénéchal qui fut anobli, moyennant finance, le 17 mars 1608. (Comte P. A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, art. du Mortier).

Nicolas-Guillaume Imbert, écuyer, descendant de Nicolas, était, au siècle dernier, seigneur de Sénéchal, de La Phalecque, d'Ennevelin et du Planty. Son second fils Christophe-Antoine-Robert Imbert, chevalier, seigneur de la Phalecque, de Sénéchal et du Planty, capitaine au corps royal d'artillerie au régiment de Grenoble, est mort à Lille le 21 mai 1810. Son petit-fils Eugène-Adrien Imbert de La Phalecque fut notre collègue à la Commission historique du Nord.

Les **Goutières**, à Lompret, tenues de la seigneurie de Sainghin-en-Mélantois, à 10 livres de relief, comprenait 7 bonniers 12 cents d'héritages et des rentes sur environ 10 bonniers et demi.

A Jean-Antoine Dommessent, écuyer, seigneur des Goutières, par achat de Jacques Regnault, 1621.

25. LE MAISNIL,

I. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie du Maisnil-en-Weppes, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et en toute justice haute, moyenne et basse, comprenait, en 1618, une maison seigneuriale sur motte enclose de fossés, 29 bonniers 403 verges, la Place où se tenaient les plaids, un moulin à vent, des rentes levées sur 196 bonniers 3 cents et 38 hommages.

Parmi les fiefs tenus en hommage de la seigneurie du Maisnil, deux devaient pour relief : « Une petite gaiollette faicte de fil d'acquire et une cardonnerelle dedens ». Un autre devait : « Une chevalée de cherises pesant deux cents livres à livrer au chasteau de Fersin ou » aussy long ». Pour sûreté duquel relief était assignée une maison avec 4 cents de jardin nommée le Mez Hotry. L'un des dits hommages devait : « Une paire de rondes boules de bois ». Un autre consistant en une pêcherie devait 13 carpes de cuisine.

Le seigneur du Maisnil à cause de son fief avait dans toute la paroisse » la seigneurie de Senne. C'est asçavoir en tant qu'il pœult touchier la » visitation de l'église, Je ou mon bailli puis prendre ung homme » d'église, presbtre idoine et suffisant, et par icelluy faire visiter chacun » an tous les sacremens qui à visiter sont en ladicte église, et avec ce » visiter la réfection et retenire livres, ornemens, luminaires et aultres » choses quelsconques qu'à icelle église pœult appartenir, et au cas » que en ce aulcun deffault auroit, je puis corriger celluy ou ceulx par » quy ledict deffault adviendrait, en eulx contraignant, sur paine » d'amende selon l'indigence du cas, de ce avoir rempli en temps et en » lieu au commandement de moy ou mondit bailly.

» Et sy m'appartient la cognoissance et correction de tous ceux et » celles quy en ladicte ville et paroisse du Maisnil pourroit transgresser » ou enfreindre aucunes festes commandées en la sainte Église, et les » puis ou mon dict bailly corriger punir en eulx contraignant de cer- » taine amendise, c'est assçavoir de eulx faire aller par jour sollempnel » tel que par moy ou mon dict bailly leur serait assigné, à la proces- » sion autour de ladicte église du Maisnil, entre le presbtre et le clercq, » teste nue, portant le stil duquel ils auroient enfrein ou trangressé » ladicte feste, et avec ce ung chierge de chire non allumé tel que par moy » ou mondict bailly leur serait commandé selon le cas, et après qu'ils » auront ce fait, dire et confesser devant le grand portal de ladicte » église, oyant ledict curé, le clercq et tout le peuple, que de ce faire » sont par moi ou mondict bailly constraint pour et en réparation de » ladicte feste transgressée, avecq aultres parolles accoustumées de » dire en tel cas, et incontinent après ce porter ledict chierge en ladicte » église et le mettre au lieu que de par moy ou mondit bailly leur » serait commandé.

» Et aussy je puis ou mondict bailly faire relever et puriffier par le » curé de ladicte ville ou aulcuns aultres presbtres, chacune fois que

» le cas le requiert, toutes femmes qui ont eut d'enfant illégitime
» tenus compétent en ladite paroisse du Maisnil, se empeschement
» n'y a par sentence d'excommunication. Et au surplus m'appartient
» généralement et spécialement tout ce que à cause de Senne pœult
» et doit appartenir ».

Deux chapellenies avaient été fondées par les seigneurs du Maisnil en l'église du lieu et en celle de Fromelles. L'une des chapellenies était à la collation du chantre de la collégiale de Seclin, l'autre à celle du prévôt *Duersant* ?

En 1145, Robert du Maisnil souscrit une charte du comte Thierry confirmant une donation faite à l'église d'Eaucourt. (Chambre des comptes, *Inventaire analytique* n° 61). — Vers 1146, le seigneur du Maisnil eut l'honneur de poser la seconde pierre de l'abbaye de Loos fondée par le comte Thierry ; la première pierre avait été posée par Roger III de Wavrin, chevalier. (Abbaye de Loos, n° 45). En 1147, Pierre du Maisnil souscrit un acte du comte Thierry confirmant une vente de terre faite à l'abbaye de Loos (Ibid. n° 1). En 1157, Pierre de Le Maisnil assiste au contrat de mariage de Renaud, châtelain de Lille et de Mathilde de Wavrin, fille du sénéchal Roger III. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 44). Pierre du Maisnil paraît encore dans deux actes de l'abbaye de Loos de 1159 à 1176 (n°s 8 et 24). Il eut au moins deux fils : Pierre II et Hellin, son frère.

En 1179, Pierre II de Maisnil et Hellin, son frère, sont témoins d'un acte par lequel Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ratifie l'accord intervenu entre l'abbaye de Cysoing et Pétronille, avouée de cette église. (De Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, XXV). En ladite année 1179, Pierre du Maisnil souscrit une charte dudit comte Philippe d'Alsace confirmant un échange de biens entre le prieuré de Fives et Hellin du Breucq. (*Bulletin de la Commission d'Histoire*, de Belgique, 4^e série, T. X, p. 190). Pierre du Maisnil et Roger, son fils, signent en première ligne un acte du comte Philippe concernant aussi l'église de Fives et dont la date est circonscrite entre les années 1179 et 1190. (*Ibidem*, p. 185 sous la fausse date 1160 environ). En 1182, Pierre de Maisnil souscrit une charte du même prince relative à la dîme de Chéreng. (De Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, XLI). En 1183, Pierre de Megnil et Hellin, son frère, figurent dans un acte par lequel le comte Philippe donne à l'abbaye de Loos cinq bonniers de son fief à Lille (n° 28).

En 1183-1187, Pierre de Maisnil est témoin d'un acte du comte Philippe donnant son verger situé hors de la ville de Lille comme compensation pour un terrain que le chapitre de Saint-Pierre de cette ville lui avait cédé. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 44). — En 1185, Pierre du Maisnil est l'un des barons du comte Philippe garantissant les biens du monastère d'Anchin. (Chambre des comptes, *Inventaire analytique*, n° 159). — En 1188, il est présent quand le même prince délivre sa charte en faveur de ses vassaux d'Orchies. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 528). — En mai 1189, il est témoin d'un acte du comte Philippe autorisant le prévôt de Saint-Pierre de Lille à établir un chapelain dans la chapelle de Notre-Dame près la Salle. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de la collégiale de St-Pierre de Lille*, p. 51).

Pierre du Maisnil alla à la croisade où mourut son seigneur le comte Philippe. Il aurait été dépêché, avec Robert de Wavrin, par le roi de France Philippe pour s'emparer de la Flandre au nom du monarque avant que la mort du comte y fût connue. — En 1193, il assiste à l'affranchissement de deux serves par Robert de Wavrin. (Fonds de Saint-Pierre de Lille, original).

Le 12 novembre 1195, Pierre du Maisnil est à Halluin, dans la maison de Reinelve de Lampernesse, où le comte Bauduin se porte garant de la renonciation à tous droits sur la dîme et l'autel d'Halluin, faite par le clerc Daniel. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 62).

On retrouve Pierre II du Maisnil dans deux actes de l'abbaye de Loos en 1195 (n° 39) et en 1197 (n° 40). Son sceau appendu à ce dernier acte, qui est une sentence arbitrale au sujet des hommes de Fourmestraux réclamés comme serfs par Urson de Fretin, figure un plain au franc canton. « *Sigillum Petri del Meinil* » (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1265.) — En la même année quand le comte Bauduin termine un différend élevé par Sibille de Flandre, dame de Lillers, contre l'abbaye de Saint-Amand au sujet de la dîme de Lecca, Pierre du Maisnil est au nombre des juges du procès. (Brassart, *Hist. du Château et de la châtellenie de Douai*, p. 532.) — Il assiste au traité d'alliance entre Jean d'Irlande et Philippe, comte de Namur (Chambre des comptes, *Invent. analytique*, 209). — L'année suivante, le comte Bauduin, confirmant les privilèges de la ville de Saint-Omer, est accompagné de nombreux témoins parmi lesquels Pierre de Maisnil (Brassart, *loc.cit.*).

Pierre II du Maisnil figure en 1201 dans une charte du comte Bauduin relative à la dîme de Watou (*Cartulaires de Saint-Martin d'Ypres*, T. II, p. 41). — En 1203, il confirme la donation faite à l'abbaye de Loos, par son père, de tous ses revenus et ses hôtes d'Esquermes, donation qui avait eu lieu quand son dit père avait posé, après Roger de Wavrin, la seconde pierre fondamentale de l'église de Loos (n° 45). — En cette même année, avec d'autres hommes de la Reine Mathilde, il adjuge la dîme de Hoymille à l'abbaye de Bergues (Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, p. 180). — Un acte de l'abbaye de Marchiennes, en 1204, a pour témoin Pierre du Maisnil. (Cartulaire, f° 134).

En 1204, Pierre II du Maisnil, qui figure dans les documents depuis plus de 25 ans, devait être au bout de sa carrière, et j'attribue à son successeur Pierre III les actes suivants.

En 1209, Pierre III du Mesnil, homme de la reine Mathilde, assiste cette princesse confirmant un acte du châtelain de Douai (Chambre des comptes, *Inventaire analytique*, n° 270). — Il combattit à Bouvines et y fut fait prisonnier. En 1214, il déclare que durant sa captivité par le roi de France, il advint que son homme Nicolas de Scaubeke, étant dans une extrême nécessité, vendit à l'abbaye de Loos sa dîme sur la paroisse d'Escaubeke tenue dudit Maisnil en fief. (Abbaye de Loos, original dont le scel n'est plus entier). — Le 10 février 1216 (v. st), Pierre del Maisnil et deux autres chevaliers se portent cautions pour Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix, vendant une rente au chapitre de Saint-Pierre de Lille. A la demande de ses compagnons, Pierre del Maisnil munit cet engagement de son sceau. (Archives du Nord, fonds de Saint-Pierre de Lille, original).

Le 15 décembre 1226, Pierre du Maisnil promet de rester fidèle au roi de France et de se déclarer pour lui contre le comte Fernand et la comtesse Jeanne si ceux-ci n'exécutent pas les conditions du traité par lequel le comte Fernand a été rendu à la liberté. (Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, T. 11, p. 104). Le sceau de Pierre de Maisnilio figure un plain au franc canton dextre. Le contre-sceau est un écu chargé en cœur d'un écusson, ce qui semble indiquer une alliance avec la maison de Wavrin. La légende est détruite. (Douet d'Arcq, *collection des sceaux*, n° 2809).

A cette époque, on rencontre Hellin du Maisnil, chevalier, maire héréditaire d'Avesnes-le-Sec du chef de Gillette, sa femme, fille de

Marie. Il fut aussi usurpateur que tous les maires de son temps et fut même excommunié par l'évêque de Cambrai au sujet de la haute justice qu'il s'était appropriée, bien qu'elle appartînt sans conteste à l'abbé de Saint-Aubert, seigneur de ce village. Un accord intervint en 1222, mais en avril 1226, Hellin vendit son office avec les droits y attachés, à l'abbé, se réservant néanmoins la maison, le jardin et les terres à labour à tenir en fief-lige dudit abbé. (L'abbé O. Dehaisnes et l'abbé A. Bontemps, *Histoire d'Iwuy*, pp. 87, 397-401).

Dix ans plus tard, vient un Hellin du Maisnil, peut-être le même, et à qui j'attribue les actes qui vont suivre, mais sous toutes réserves, car cet Hellin, appartenant à une branche cadette des seigneurs du Maisnil et brisant ses armes d'un lambel à cinq pendants, avait exactement le même sceau et la même brisure et vivait dans les mêmes années que Hellin du Maisnil, seigneur de Sainghin-en-Mélantois au point de laisser croire que l'un et l'autre ne sont qu'un même personnage.

En mai 1237, Hellin du Maisnil déclarait qu'il soutiendrait le roi de France si la comtesse Jeanne n'observait pas les conditions du traité de Péronne (Teulet, *Layettes*, T. II, p. 343). — Au mois de décembre de la même année, la comtesse Jeanne, qui s'était remariée à Thomas de Savoie, alla à Compiègne avec son mari, pour rendre hommage au roi Louis IX. A cette occasion, les chevaliers de Flandre durent de nouveau donner des sûretés pour l'observation des traités. Le chevalier Hellin du Maisnil promet de se déclarer pour le roi de France si le comte Thomas et la comtesse Jeanne ne remplissaient pas leurs engagements envers ce monarque (*Ibid.*, T. II, p. 358). Le sceau d'Hellin figure un *plain au franc canton* le tout au lambel de cinq pendants mouvant du chef. « *Sigillum Hellini de Meniliaco* » (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 2669).

En février 1245 (n. st.), le chevalier Hellin du Maisnil promet fidélité au roi de France dans le cas où la comtesse Marguerite n'exécuterait pas sa promesse. (Teulet, *Layettes*, T. II, p. 554). Le sceau d'Hellin de Mesnillio figure encore, comme en 1237, un *plain au franc canton* et au lambel de cinq pendants. Il ne reste rien d'utile de la légende. (Douët d'Arcq, n° 2808).

Entre temps, on voit par deux actes de 1244 que Roger du Maisnil et Yolente, sa femme, avaient vendu à l'abbaye de Loos 4 bonniers 7 cents de la terre d'Anekin, et que Hellin du Maisnil, seigneur de Sainghin, s'était rendu garant de cette vente. (Fonds de l'abbaye de Loos, n° 130^{ter} et 131).

Ici, des lacunes considérables existent dans les documents que j'ai explorés ; on n'y retrouve qu'en 1270 un seigneur du Maisnil dans la personne d'Hellin du Maisnil, chevalier, dont la fille Mahaut du Maisnil aurait épousé Bauduin d'Aubencheul. (Carpentier, p. 111). — Puis vient, en 1286 et 1287, Hugues, sire du Maisnil, chevalier, dont la femme s'appelait Jeanne. (Abbaye de Loos, n^{os} 206 et 210). — Parmi les nobles de la châtellenie qui, en 1344, s'élevèrent contre le droit d'arsin que s'attribuait la commune de Lille, on cite Jean du Maisnil (Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 385). Le 21 mars 1349, Jean du Maisnil, chevalier, est témoin d'une réparation faite aux doyen et chapitre de Saint-Pierre de Lille, par Robert d'Englos, écuyer, qui avait battu le valet de leur moulin de Lomme (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 724). Dès ce moment, dans mes notes du moins, il n'est plus question de la famille du Maisnil.

Gallehaud d'Avrech, seigneur du Maisnil, servait le rapport de cette seigneurie, le 24 février 1372. Il la transmit à Jean d'Avrech, dit Gallehaud, écuyer, qui remplit le même devoir le 10 novembre 1389. De ce dernier la seigneurie du Maisnil passa, je ne sais par quelle voie, dans la maison de Bernieulles.

Robert IV, sire de Bernieulles, mort avant 1410 et même avant 1408, était seigneur de Maugré, de Maisnil-en-Weppes et de Beauroy ; il avait pour femme Mahaut d'Ocoche et pour fils Jean, qui suit, André et Robert de Bernieulles. Ces deux derniers reprirent une instance commencée entre le prieuré de Saint-André-lès-Aire et leur père et interrompue par le décès de celui-ci. Elle se termina par une sentence du 16 mai 1410. (Comte de Galametz, *Prieuré de Saint-André-lès-Aire*, pages 55 et 92).

Jean de Bernieulles, seigneur du Maisnil, fit rapport de sa seigneurie le 13 décembre 1448 ; il avait épousé Ide d'Abbeville, dame de Bléquin. Leur fille aînée, Catherine de Bernieulles épousa Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, dont elle fut la seconde femme et à qui elle donna Françoise de Rubempré, dame de Bernieulles et de Bléquin, femme de Jean VI, sire de Crequy, lequel servit pour elle le rapport et dénombrement de la seigneurie du Maisnil, le 13 août 1496. Elle est morte en 1503.

Un peu plus tard, la seigneurie du Maisnil est aux mains de Jacqueline de Boulogne, femme de messire Jean Le Sauvage, 1^{er} du nom ; elle la transmit en 1533 à son petit-fils François Le Sauvage, fils de Jean II

et d'Antoinette d'Oignies. François Le Sauvage, écuyer, seigneur du Maisnil et de la Mairie, épousa Marguerite de Clermez fille de Louis, dont il eut une fille, Françoise Le Sauvage, dame du Maisnil et de la Mairie, qui s'allia en 1588 à François de Haynin, chevalier, seigneur du Brœucq. Ladite dame Françoise fit rapport de la seigneurie du Maisnil le 20 septembre 1618.

Jean-Charles de Haynin, chevalier, seigneur du Brœucq et du Maisnil, fils aîné de François et de Françoise Le Sauvage, releva au décès de sa mère, vers 1621, la seigneurie du Maisnil. Il mourut vers 1629, laissant la seigneurie du Maisnil à Philippe de Haynin, son fils, mari d'Anne-Régence de Wareennes, et père de Henri-Philippe, de Michelle-Françoise et de Jeanne de Haynin.

Édouard Ingiliard, seigneur de la Mairie, du Plouich, de Fromelles, créé chevalier en 1719 et mort en 1745, était aussi seigneur du Maisnil qu'il avait acquis des de Haynin.

II. Fiefs de mouvances diverses, sis au Maisnil.

La **Croix**, au Maisnil, tenue de la seigneurie du lieu à 100 sous de relief et à justice de vicomte, comprenait, en 1618, 3 bonniers tenant au chemin allant de la Place du Maisnil à Lille et au chemin de la Place à la Fresnoye, et des rentes sur 2 bonniers 5 cents.

A dame Jeanne d'Auxi, veuve de Messire Antoine de Blécourt, chevalier, seigneur de Bétancourt, 1618.

La **Hongrie**, au Maisnil, tenue de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1618, 5 bonniers et demi tenant au chemin de la Hanetrie et aux terres de la cense de Beaufremez, et des rentes sur 3 bonniers et demi.

A dame Jeanne d'Auxi, veuve de messire Antoine de Blécourt, chevalier, seigneur de Bétancourt, 1618.

La **Motte**, ci-devant le **Moulin**, au Maisnil, tenue de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1618, 8 bonniers et demi d'héritages près de la cense de Beaufremez, tenant au camp de Warneston et au chemin du Quesnoy allant de la place du Maisnil à Fromelles, des rentes sur un bonnier et demi et un hommage.

A dame Jeanne d'Auxi, veuve de messire Antoine de Blécourt, chevalier, seigneur de Bétancourt, 1618.

Beaufremez, au Maisnil-en-Weppes, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait, en 1617, 4 bonniers 6 cents avec un manoir et des rentes sur 8 bonniers 9 cents.

Hugues de Beaufremez, le 8 mars 1372, et Thomas de Beaufremez, le 24 septembre 1389, firent rapport et dénombrement de ce fief. Après eux on trouve successivement comme seigneurs de Beaufremez : Antoine de Werquigneul, écuyer, seigneur de la Pontenerie à Roubaix, 1447 ; — Isabeau de Werquigneul, épouse de Jacques de Saveuse, 1496 ; — dame Antoinette de Saveuse, 1561 ; — Messire Louis d'Auxi, chevalier, seigneur de La Tour, mort sans enfants ; — Jeanne d'Auxi, sa sœur, épouse de Messire Antoine de Blécourt, chevalier, seigneur de Bétancourt, 1588-1634 ; — Antoine de Blécourt, chevalier, sire de Bétancourt, fils des précédents, 1634.

Le **Bosquet**, au Maisnil, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, contenait 3 à 4 bonniers.

Toussaint de Guignies, le 1^{er} mars 1372, et Jean de Guignies le 30 janvier 1406, servirent le rapport et dénombrement de ce fief qui après eux passa dans la famille du Bois.

Guillaume du Bois, seigneur d'Ancoisne, fit rapport du Bosquet le 12 septembre 1447 ; il eut de Jeanne de Guiselins, sa première femme, entre autres enfants : Robert du Bois, époux de Marie de Scaillebert et père de Louis et d'Isabeau du Bois mariée à Chrétien de Clugny, seigneur de La Cessoye. Louis du Bois fit rapport du fief le 28 juin 1496. Il épousa Madeleine de Croix dont il eut, entre autres enfants, Hippolyte du Bois, seigneur de la Longuerie et d'Ancoisne, qui recueillit, en 1561, le fief du Bosquet. Hippolyte épousa Jeanne de Canal qui lui donna trois fils et deux filles. L'une des filles, Marguerite du Bois, épousa Jean de Varennes, seigneur de Hauteval, dont le fils Jean de Varennes hérita du fief du Bosquet en janvier 1579, à la mort de son grand père Hippolyte du Bois. Jean de Varennes étant mort en juillet 1591, le Bosquet passa à son frère Jacques de Varennes, écuyer, seigneur du Hautmez. Le dit Jacques mourut en Hongrie en combattant contre les Turcs, et le Bosquet revint à Jeanne, sa sœur, qui le releva le 16 juin 1595. Jeanne de Varennes avait épousé Antoine

Destros. Leur fils François *Destros*, écuyer, seigneur du Hautmez, fit rapport du Bosquet le 20 avril 1617. Il eut pour héritière dame Catherine de Mégant, dite du Hautmez, qui releva le Bosquet le 23 février 1649.

Le **Petit-Maisnil**, au Maisnil, fief en l'air, tenu des chartreux de la Boutillerie, consistant en rentes et en 4 hommages.

A messire Jean de Haynin, chevalier, seigneur des Grandels et du Petit-Maisnil, XVII^e siècle.

26. MARQUILLIES.

L'importante seigneurie de Marquillies, tenue du châtelain de Lille, comprenait un manoir avec 14 bonniers de bois, prés, jardins, eaux, etc., 38 bonniers et une mancaudée de terre ahanable, des rentes sur 173 hôtes et tenants, des droits de pêche, coupes de bois, rejets et plantis et divers hommages. Le seigneur de Marquillies pouvait faire crier bans de mars et d'août à Marquillies et à Hantay ; il pouvait faire tenir une franche vérité chaque année et bannir de sa terre ceux qui y commettaient larcin ou adultère.

Parmi les hommages : Behure, — La Coquardrie, — Ernouval, — Herbamez, — Le Pillart, à Marquillies.

Au commencement du XIII^e siècle, Daniel de Marquillies était seigneur du lieu ; il fut fait prisonnier en défendant Courtrai peu avant la bataille de Bouvines où périt Eustache de Marquillies, chevalier de stature gigantesque et d'une indomptable furie, qui avant de succomber fit un grand carnage des Français. On rencontre encore les noms de Pierre de Marquillies, en 1247 ; d'Adam, son fils ; de Richard de Marquillies tombé au pouvoir des Anglais qu'il avait attaqués avec la garnison de Péronne en 1380.

Vers cette époque, la terre de Marquillies passa dans la maison de Bergues-Saint-Winoc. Messire Louis de Bergues, seigneur de Cohen, la possédait en 1389. Il eut pour successeur Jean, son fils, seigneur

de Cohen et de Marquillies, conseiller et chambellan de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, puis de Philippe-le-Bon. Jean vivait encore en 1424 ; sa femme Jeanne de Nielles, lui donna Pierre de Bergues, seigneur de Cohen et de Marquillies dont la postérité vendit Marquillies à Pierre de Metteneye.

Pierre de Metteneye, d'une famille noble de Bruges, eut de Marguerite de Baenst, sa femme, entre autres enfants peut-être :

1° Antoine de Metteneye, seigneur de Marcq et de Marquillies.

2° Jean de Metteneye, chevalier, seigneur de Marcq et de Marquillies, après son frère ; il mourut en 1508.

3° Marguerite de Metteneye, héritière de Marquillies, épouse de Bauduin d'Oignies, seigneur de Quesnoy-sur-Deûle, d'où vint Jean d'Oignies, qui suit. Ladite Marguerite gît à Marquillies sous une belle tombe.

4° Catherine de Metteneye, épouse de Jean Adornes, seigneur de Nieuwenhove, d'où vint Jean Adornes.

Jean d'Oignies, seigneur de Quesnoy et de Marquillies, épousa Isabelle Le Preudhomme et n'en eut point d'enfants. A sa mort Marquillies et autres terres échurent à Jacques Adornes, du chef de Catherine de Metteneye, sa mère, sœur de Marguerite. De Jacques Adornes vint Anselme-Ospice Adornes, chevalier, seigneur de Nieuwenhove, de Marck et de Marquillies, qui mourut le 14 novembre 1610 à 90 ans, et gît en la chapelle dite de Jérusalem à Bruges, avec son épouse Anne de Braekele, fille de Georges, seigneur de Hauterive et de Morslede. Leur fils aîné, Georges-Lambert Adornes, fut seigneur de Nieuwenhove, Marck et Marquillies ; il épousa Jeanne de Haynin, fille de Philippe, seigneur de la Vallée, et de Françoise de Hennin-Cuvillers. De cette alliance vinrent Jacques-Anselme Adornes, seigneur de Marquillies, et Geneviève Adornes, dame de Marquillies après son frère, alliée, en 1664, à Michel de Wignacourt, comte de Flêtre, dont elle eut Denis-François de Wignacourt, comte de Flêtre, seigneur de Marquillies, de Herlies et de La Bassée. (Voir Herlies).

Behure, à Marquillies, au Pennage, tenu de la seigneurie du lieu à 30 sous de relief, contenait un bonnier d'héritage.

Le Borgne de Herbamez ; — dame Bonne de Herbamez, 1456 ; — les hoirs de ladite dame, 1483 ; — Jacques Grandel, possédèrent successivement ce fief.

La **Coquardrie**, à Marquillies, tenue de la seigneurie du lieu au relief d'une paire de chapons, consistait en 2 cents et demi de terre.

A Jean Le Blont en 1456 ; à Henri Proumerre en 1610.

Le **Dicquet**, à Marquillies, tenu de la seigneurie du lieu et consistant en un demi-cent de terre.

A Arnould Guillebert, fils de Colart, fin du XV^e siècle.

Ernouval, à Marquillies, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief et à justice de vicomte. (Voir Heramaez auquel Ernouval est resté uni).

Herbamez, à Marquillies, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait, avec le fief de Ernouval, un manoir sur motte, 26 bonniers d'héritages, des rentes et plusieurs hommages parmi lesquels Vicouries à Hantay. Il y avait autrefois un beau château qui fut brûlé vers 1635.

Bauduin de Herbamez figure comme échevin des Thimaux de la cour de Lille dans un acte de 1324 (titre de l'abbaye de Marquette, T. 10). Après lui viennent Alard de Herbamez ou de Marquillies, seigneur de Bois-Grenier ; Gérard de Marquillies, son frère et héritier, seigneur de Herbamez ; Le Borgne de Herbamez ; et dame Bonne de Herbamez qui épousa Estout d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beaumont, châtelain de Beauvais. Les héritiers de cette dame vendirent Herbamez à Isabelle Deliot, veuve de Jacques de Le Candèle, laquelle, en 1500, paya le droit de nouvel acquêt pour ce fief et le laissa à Guillaume de Le Candèle. Celui-ci, marié à Catherine de Mol, donna en 1519, les seigneuries de Herbamez et d'Ernouval à Maximilien, son fils aîné, prévôt de la Gouvernance de Lille en 1529, créé chevalier en 1555. Isabeau de Le Candèle, fille de Maximilien, fit passer la seigneurie dans la famille de Bourgogne par son mariage avec Philippe de Bourgogne.

Le **Pillart**, à Marquillies, au Pennage, tenu de la seigneurie du lieu consistait en 2 cents de terre.

A Jean Le Blont, en 1456.

Le **Petit-Fau**, à Marquillies et Wicres, tenu de la salle de Lille à 30 sous de relief, comprenait, en 1383, 10 bonniers 3 quarterons d'héritages, et en rentes : 6 sous 4 deniers, 12 chapons, une géline, 6 rasières de blé.

Firent successivement rapport et dénombrement de ce fief : Isabeau du Maisnil, dame de Douvrin, femme de Jean de Saint-Venant, dit Behord, chevalier, le 28 décembre 1388 ; — Jean du Mortier, le 24 avril 1456 ; — Philippot du Mortier, en 1460 ; — Jacques de Souy, prêtre, chanoine d'Arras, le 9 février 1467. Celui-ci donna le fief au chapitre d'Arras.

Lassus (Le champ de), à Marquillies, tenu du châtelain de Lille et consistant en 14 bonniers 13 cents pris en une masse de 28 bonniers, ci-devant commués en terres cottières.

Acquis vers 1603 par Edmond Cuvelier, homme d'armes de la compagnie du comte de Ligne. (Répertoire des fiefs, p. 182).

Maisnil (Le Grand et le Petit), à Marquillies, Salomé, Illies et Wicres.

Aux religieux de Phalempin.

27. PÉRENCHIES.

I. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie vicomtière de Pérenchies tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait 15 bonniers d'héritages, des rentes et divers hommages entre autres : la Barbandrie, — le Brusle, — le Mont, — les Buissons, — le Hautmez, — le Petit-Mez à Pérenchies.

Du XII^e au XIV^e siècle, la seigneurie de Pérenchies appartenait à une famille de ce nom dont on trouve des représentants en la personne de Siger de Pérenchies, en 1181-1190 (Abbaye de Cysoing, n^o 22 ; — abbaye de Loos, n^{os} 28 et 33) ; de dame Marguerite de Pérenchies, en 1295 ; de Roger de Pérenchies. Ce dernier et demoiselle Maroie, sa femme, vendirent, le 5 novembre 1305, à Béatrix Li Aubegoise, sœur d'Adam de La Bassée, une rente de 20 livres sur leur fief de Pérenchies. (Fonds de Saint-Pierre de Lille).

Un siècle plus tard, Pierre de Rosembos, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, était seigneur de Pérenchies et de la Caulerie. Il mourut à Azincourt, et on lui fit cette épitaphe rimée.

« Par grand desir d'honneur acquerre
Alla chil escuyer en guerre,
Et pour le Roi, son droit seigneur,
Souffrit mainte paine et labeur.
Escuyer de très grand loz
Nommé Pierre de Rosimbos,
Larges, courtois, beaux, secrets,
Et de tous gens estoit aymé.
En son temps tint la seigneurie
De la ville de Pérenchies,
Et aussy de le Caulerie.
Escuyer fut de l'Ecurie
De haut, puissant et redoubté
Le duc Jean plein de bonté.
Et perdy emprès Ruisseauville
La vie en l'an IV^e mille
Et quinze, si comme me remembre,
Vingt et cinquième jour de novembre.
Priez pour lui qui cy passez,
Et pour tous les autres trespassez».

(*Dans le manuscrit de Jacques Le Groux, article Fournes*).

Après cet écuyer vinrent : Marie Des Prez, fille de Guillaume et femme de Jean, bâtard de Carnin ; — et Jacques Du Vinage, docteur ès-lois, conseiller à la chambre du Conseil à Ypres. Celui-ci aurait eu pour fils Josse Du Vinage, seigneur de Pérenchies. Un Jacques Du Vinage, seigneur de Pérenchies eut de sa première femme, Marguerite Le Boucq, dite de Carnin, Jean Du Vinage, écuyer, époux de Martine Spiking. Jean vendit la seigneurie de Pérenchies, à charge de viage, à Charles d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, époux de Jacqueline de Rubempré.

François d'Oignies, 3^e fils de Charles, fut seigneur de Beaurepaire et de Pérenchies, bailli d'Aire. Il épousa, en secondes noces, Anne-Bonne de Lannoy, dame de Willerval, d'Allennes et de Beaumont, fille de Gilbert, seigneur de Willerval, et de Jeanne de Neupville. De cette union naquirent, entre autres enfants : Adrien d'Oignies, qui suit, et Bauduin d'Oignies, seigneur de Pérenchies, qui mourut sans enfants de Maximilienne Van der Meeren, sa femme, laissant sa seigneurie à Adrien, son frère aîné.

Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval, de Pérenchies, etc., gouverneur de Tournai en 1519, s'allia à Jeanne, héritière de Rosimbois, dame de Fromelles, dont il eut, entre autres enfants : Philippe, seigneur de Pérenchies, et Antoine, seigneur de Pérenchies après son frère. Antoine d'Oignies épousa Anne de Jausse, dite de Mastaing, dame de Sassignies, d'où vint Jean-François d'Oignies, seigneur de Sassignies et de Pérenchies mort au siège d'Arras en 1640, ayant épousé Agnès de Davre. Il eut pour héritière sa sœur Philippotte d'Oignies, chanoinesse de Mons.

Nicolas-François Faulconnier, écuyer, receveur des consignations de la Gouvernance et du Bailliage de Lille, était seigneur de Wambrechies, de Villers et de Pérenchies en 1695. Il avait été anobli, en 1671, comme « issu d'une famille dont les membres ont possédé, depuis un certain temps, les premières charges de la Gouvernance et de la magistrature de Lille. » (Archives du Nord, Inventaire sommaire, B. 1673). Son fils mourut sans alliance, brigadier des armées du Roi, laissant ses seigneuries à son cousin M. de Broide, fils d'Henri de Broide, seigneur de Gondecourt, de Beaufremez, etc., et de dame N. . Faulconnier, son épouse. Après M. de Broide, Simon-Charles Robert, seigneur de Choisy, probablement son gendre, posséda ces seigneuries; il mourut le 4 octobre 1778, laissant un unique héritier, Simon-Joseph Robert, comte de Robersart, seigneur de Choisy, de Wambrechies, de Pérenchies, d'Escobecque et autres lieux, qui fut présent à l'assemblée du Bailliage de Lille pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Pérenchies.

La **Barbandrie**, à Pérenchies, tenue de la seigneurie du lieu et consistant en 3 cents d'héritages.

Acquis, en l'an 1560, par Guillaume de la Chapelle, bourgeois de Lille. (Répertoire des fiefs, p. 113).

Le **Brusle**, à Pérenchies, fief vicomtier tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en rentes.

A Jean Hersent, 1456 ; — Jean de Courteville, bailli de Lille, 1508 ; — à Gui Laurin, qui le vendit à Germain Petipas. En 1603, la veuve et les hoirs de Germain Petipas, seigneur de la Mousserie et de Warcoing,

à Roubaix, payaient 103 livres 9 sous 3 deniers pour le droit de nouvel acquêt du fief du Brusle, à Pérenchies. (Répertoire des fiefs, p. 169). Le 15 février 1734, Pierre-Auguste Petipas, chevalier, le dernier des descendants de Germain, donnait à la Noble famille de Lille, dont il était administrateur, ce qu'il possédait à Saulx, paroisse de Wazemmes, provenant de la succession de M. du Brusle, son oncle. (Comte de Fontaine de Resbecq, *Sainte et noble famille de Lille*, p. 38).

Les **Buissons**, à Pérenchies, fief vicomtier tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, comprenait 4 bonniers et des rentes.

A Jacquemart Des Buissons, 1458 ; — Jean Des Buissons, 1508. (Cf, Les Buissons à Prêmesques).

Le **Hautmez**, à Pérenchies, fief vicomtier tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, comprenait 6 bonniers et des rentes.

A Robert de Laoutre, 1458 ; — Jean de Mélenois, 1508.

Le **Petit-Mez**, à Pérenchies, fief vicomtier tenu de la seigneurie du lieu, comprenait 17 cents de terre et quelques hommages.

A Jean de la Lacherie, 1456 ; — N... de Le Vallée, 1508 .

Le **Mont**, à Pérenchies, fief vicomtier tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, comprenait 8 bonniers et des rentes.

A Guillaume de Prêmesques, 1458 ; — Jean de Nouvelle, écuyer, 1508.

Lespire, à Pérenchies, tenu de la salle de Lille en justice vicomtière, à 10 livres de relief et 4 chapons de reconnaissance, consistait en une grande et spacieuse place sur le chemin menant à Frelinghien.

A Philippe de Bonnières, écuyer, seigneur du Biez, 1589 ; — à Pierre de Croix, par achat des héritiers du sieur du Biez, 1607 ; — à Messire Bauduin de Croix, chevalier, seigneur de Hautcourt, de Jeulain, de Beaussart, des Prévôtés, fils de Pierre. Anne de Locquinghien, veuve dudit Bauduin et tutrice de ses enfants, fit foi et hommage pour le fief de Lespire, le 24 février 1643.

Cappel, à Pérenchies, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, consistait en deux bonniers d'héritages.

A Jean Du Vinagé en 1389 ; — à Jacques Du Vinage, seigneur de Pérenchies, 1456 ; — à Jean Du Vinage, écuyer, seigneur de Pérenchies, 1505 ; — à Jean Du Bereng, conseiller en la ville de Bruges, par le trépas d'Anne de Thieulaine, fille de feu Gérard, sa cousine.

Le **Fresnel**, à Pérenchies, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes et en 7 bonniers 14 cents d'héritages réunis audit fief et réputés pour gros d'icelui.

En 1389, Le Fresnel appartenait à Péronne de Saint-Venant, veuve de Pierre, chevalier, seigneur de Briast et du Rant. Viennent ensuite : Jean Bracque, à cause de sa femme ; — Messire de Saint-Simon ; — Jean de Vimont, par achat ; — Jean, bâtard de Vimont, 1456 ; — Josse de Vimont, 1505 ; — Maximilien de La Haye, écuyer, seigneur du Fresnoy, époux de Anne de La Cauchie, dame de Rabecq, fille de Philippe, écuyer, seigneur de Rocques, et d'Antoinette de Le Candèle, dame de Rabecq et de la Caulerie. Ceux-ci vendirent le Fresnel à Françoise de Arende, veuve de François Anthonéda, de Gand.

Le **Gardin**, à Pérenchies, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait un manoir et 10 bonniers d'héritages.

En 1389, le Gardin appartenait à Gérard Du Gardin ; il appartint ensuite successivement à Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de la Hallerie et de Bargues ; — à Antoine de Tenremonde, son fils, 1456 ; — à Antoine Descamps, 1498 ; — à Guillaume Cuvillon ; — à Antoine Le Mievre, marchand à Lille, par achat du précédent.

Pérenchicourt ou la Cour de Pérenchies, seigneurie vicomtière, tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait un donjon de plaisance sur motte, 7 bonniers 14 cents d'héritages et des rentes sur 2 bonniers 4 cents.

« Appartient audit fief une franchise telle que le curé ou chapelain de l'église de Pérenchies est tenu, chaque jour datal, savoir les Pâques, la Pentecôte et la Noël, d'apporter, (tout revêtu des armes de Notre seigneur), un parisis *pele* au siège du seigneur dudit fief en ladite église, lequel parisis le seigneur est tenu de le donner à l'offertoire de la messe du jour. » — Appartiennent aussi audit fief les deux tiers du fourrage de la dîme de Pérenchies contre le curé

qui a l'autre tiërs « et partant le lieu dudit fief est serf et tenu de herbergier ladicte disme. » Lequel fief est chargé de 20 sous par an de chaque bonnier au profit d'une chapelle de St-Pierre de Lille.

En 1389 et 1417, Pérenchicourt appartenait à Gérard Du Gardin ; — en 1441 à Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de la Hallerie et de Bargues, qui mourut en 1446, laissant le fief de Le Court, à Pérenchies, à Antoine de Tenremonde, son fils. Il est probable que cet Antoine mourut sans postérité, car on retrouve, en 1475, son fief de Le Court aux mains de sa tante Catherine de Tenremonde, veuve de Georges d'Ostende. Celle-ci eut, entre autres enfants, Jean d'Ostende, seigneur de Marcot et de l'Épinette, qui fut tué au mois d'août 1479, à la bataille d'Enguinegatte. Il laissa de sa femme, Marguerite d'Allennes, deux enfants dont l'aîné, Jacques d'Ostende, servit le 21 février 1494, le rapport et dénombrement de son fief de Le Court à Pérenchies.

Au XVI^e siècle, on trouve comme seigneurs de Pérenchicourt : Guillaume Mahieu, marchand et bourgeois de Lille ; — Nicolas Mahieu, son fils ; — puis Jean Marissal, marchand à Lille, par achat du précédent au mois de juin 1555.

Maximilien Turpin était seigneur de Pérenchicourt en 1670 (Chambre des comptes, *Inventaire sommaire*, B. 1672). Plus tard, Pérenchicourt, avec un beau château, appartenait au sieur Libert, seigneur de Wasquehal.

Tiesson, à Pérenchies, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en 8 bonniers 12 cents.

A Marie de Prêmesques, 1389 ; — à Robert Tiesson, 1456 ; — à Jean de Bertangle, époux de Marguerite d'Allennes, fille d'Antoine et veuve, en premières noces, de Jean d'Ostende ; — à Jean Marissal, marchand à Lille, par achat de la précédente en avril 1554 ; — à Jean Marissal, fils et héritier de Jean.

Le **Hamel**, à Pérenchies, tenu de la seigneurie de Touquet-Loque, à Prêmesques, à une blanche lance de relief, consistait en 35 cents d'héritages.

Au sire de Rosimbos, chevalier, 1389 ; — à Jeanne Des Prez, femme de Jean de Ruymont, 1456 ; — à Oste de Ruymont, 1498 ; — au sieur de

Rocques ; — à sa fille Anne de La Cauchie, épouse de Maximilien de La Haye, écuyer, seigneur du Fresnoy ; — à Françoise de Arende, veuve de François Anthonéda par achat de Maximilien de La Haye.

Le **Haut-Bonnier**, à Pérenchies, tenu de la seigneurie de Touquet-Logue, à Prêmesques, à 10 sous de relief, consistait en un bonnier de terre à labour sur le chemin de l'église aux Prévôtés.

A Perceval Mallet, dit de Hocron, chevalier, 1389 ; — à Isabelle de Hocron, femme de Guy de Le Val, 1456 ; — à Catherine de Tenremonde, femme de Jean d'Ostende ; — à leur fils Jacques d'Ostende, 1498 ; — à Jean Marissal, fils de Jean.

Le **Temple de Pérenchies**. Les Templiers possédaient à Pérenchies et à Verlinghem 22 bonniers de terre à labour et pâturages, qui leur avaient été cédés, en 1167, par les religieux de Saint-Quentin en l'Île. En 1312, lorsque les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem prirent possession des biens de l'ordre du Temple, la maison de Pérenchies échut à la commanderie de Haute Avesnes ; mais elle en fut détachée en 1565 et attribuée à la baillie de Caestrès. Le commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Pérenchies. Il percevait des cens et autres droits seigneuriaux dans les villages de Pérenchies et de Verlinghem, ainsi que sur plusieurs maisons et héritages à Lompret, Wambrechies, Fâches et autres lieux de la châtellenie de Lille. Le revenu de l'ancien Temple de Pérenchies était, en 1661, de 450 florins ; en 1757, de 840 florins ; et en 1783, de 1440 livres (Mannier, *Les Commanderies*).

28. PRÉMESQUES.

Simple fief avec justice vicomtière. Contenance et mouvance inconnues.

En 1152, Thierry, comte de Flandre, confirme une donation faite à l'abbaye de Loos par Étienne de Prêmesques et Wautier de Duremort (abbaye de Loos, n° 6).

Beaucoup plus tard, en 1372, on rencontre Willaume, seigneur de Prêmesques, mari d'Alix Cannart, *alias* Lamant, dame d'Asck à

Deulémont, et, en 1386, Perceval de Prêmesques, tué dans une rixe à Lille. — L'alliance, en 1447, de N.... de Prêmesques, *alias* Jacqueline de Bousies, avec Étienne de Nouvelles fit passer, pour un siècle, la seigneurie de Prêmesques dans la maison de celui-ci.

Jean Ferry, seigneur de Nouvelles, de Prêmesques, de Fontaine et de Wargny, fils d'Étienne, épousa Anne ou Jeanne de Roisin dont il eut Ferry de Nouvelles, chevalier, seigneur du Grand-Wargny, de Prêmesques, de Fontaine et d'Aubert en Cambrasis. Ce dernier, marié à Jeanne de Mingersfruyt, n'eut qu'une fille, Charlotte de Nouvelles, qui épousa, en 1560, Georges de Montigny, chevalier, seigneur de Noyelles-sur-Selle. Leur fille, Anne de Montigny, dame de Noyelles, Prêmesques, etc.; s'allia, le 20 mai 1588, à Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Maulde, qui portait *d'azur à la bande d'or, accompagnée de 6 besans mis en orle*.

François de Carondelet, fils de Paul, né en 1592, doyen du chapitre de la Métropole de Cambrai, seigneur de Prêmesques, mourut le 9 octobre 1635, laissant sa seigneurie à son frère Antoine, qui épousa, par contrat du 16 décembre 1649, Jeanne Louise de Lannoy, fille de Jean-Baptiste, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de Hautpont et de Bersée. Leur fils, Alexandre de Carondelet, né le 7 février 1657, chevalier, baron de Noyelles, mourut le 22 avril 1719. Il avait probablement vendu la seigneurie de Prêmesques, car, dès 1694, on la voit aux mains d'Anselme Hespel, écuyer, et ensuite en celles de Michel Hespel.

Les **Vieux Bancs de Prêmesques**, tenus de Prêmesques et consistant en rentes.

Acquis, en juin 1565, par Gilles de Bavières et transmis par lui à son fils, M^e Gilles de Bavières qui le possédait en 1585. (Répertoire des fiefs, p. 119).

La **Caulerie**, à Prêmesques et Pérenchies, fief lige tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et justice de vicomte, comprenait, au XVI^e siècle, un lieu manoir avec 12 bonniers, des rentes sur 6 bonniers 6 cents et un tiers et 6 hommages.

Le sieur de Rosimbos fit rapport de ce fief en 1372. Pierre de Rosimbos qui périt à Azincourt en 1415 était seigneur de La Caulerie. (Voir Pérenchies). Jean, bâtard de Ruymont, fit aussi rapport de La Caulerie

le 8 février 1447. Un siècle plus tard, La Caulerie appartenait à demoiselle Anne Thieulaine, qui eut pour hériter féodal Jean du Brœucq, avocat de la ville de Bruges. Après eux viennent Maximilien de La Haye, écuyer, seigneur du Fresnoy, et demoiselle Anne de La Cauchie, sa femme, lesquels vendirent La Caulerie à Françoise de Arenda, veuve de François de Anthonéda, le 10 mars 1593. Cette dame vendit à son tour la Caulerie à demoiselle Anne de Hennin, veuve de Josse Van der Beken, le 9 avril 1621. Au décès de celle-ci, en février 1627, la Caulerie fut relevée par ses enfants : Marguerite, Marie et Julienne Van der Beken. Marguerite épousa Antoine Du Hot, qui fit pour elle foi et hommage le 22 janvier 1636. Antoine Du Hot, seigneur de Fléquièrre, natif de Lille, fut anobli le 28 mai 1641 ; il portait *d'azur à un nœud d'amour d'or*.

La Longuerie, à Prêmesques et Houplines, tenue de la salle de Lille, comprenait 7 bonniers sur le chemin des Bancs de Prêmesques à Houplines et des rentes.

Jean Le Walles fit rapport de la Longuerie le 8 mars 1372 (v. st.) et le 21 décembre 1388. Willaume Du Mortier, le 21 août 1447, et Jean Du Mez, seigneur de Croix, en 1458, remplirent le même devoir. Ce dernier, petit-fils d'Isabelle de Croix, héritière de Croix et de Flers, avait pris, en 1430, le nom et les armes de Croix, *d'argent à la croix d'azur*. Il était allié à Catherine de La Tannerie, dame de Wambrechies, dont il eut, entre autres enfants, Jean de Croix, chevalier, seigneur de Croix, de Flers, de la Longuerie, etc., qui épousa Madeleine d'Oignies, fille du sieur d'Estrées. De cette union naquit, entre autres enfants, Madeleine de Croix, la plus jeune, femme de Louis Du Bois, seigneur d'Ancoisne, qui fit pour elle le rapport et dénombrement de la Longuerie, le 28 juin 1496. Ils eurent 6 enfants parmi lesquels, Hippolyte, qui suit.

Hippolyte Du Bois, seigneur de La Longuerie et d'Ancoisne, qui portait *de gueules au lion d'argent, écartelé d'or à quatre chevrons de sable*, épousa Jeanne de Canal, fille de Jacques, grand écuyer du duc de Savoye, et de Catherine de Buisson, dame de la cour de la duchesse. De ce mariage vint entre autres enfants, Louis Du Bois, seigneur de Hauteval, d'Ancoisne, qui à la mort de son père en janvier 1579 releva la Longuerie. Il eut de son alliance avec Catherine Bernard, fille de Michel, chevalier, seigneur d'Esquelmes, et de Barbe

de Landas, quatre enfants parmi lesquels : Florent, qui suit, et Marie Du Bois, mariée à Antoine de Varennes, chevalier, seigneur de Bois-Grenier, la Rollandrie, etc.

Florent Du Bois, chevalier, seigneur de Beaumanoir, Houplin, Ancoisne, Saint-Obin, Molinel, etc., fit, à la mort de son père, en juillet 1609, rapport du fief de la Longuerie. Il épousa, en premières noces, Jeannede Mamcz, fille de Wallerand et de Jeannede Steenberghe, et, en secondes noces, Bonne de Sainte-Aldegonde, fille de Jean, baron de Celles. Il mourut le jour des Cendres 1641, laissant la Longuerie à sa sœur Marie Du Bois, dont le mari, Antoine de Varennes, fit pour elle foi et hommage le 3 août suivant. Marie mourut le 30 octobre 1655, étant veuve depuis le 9 octobre 1641.

Le **Vigne**, à Prêmesques et Ennetières, fief en l'air, tenu de la salle de Lille à 30 sous de relief et à justice de vicomte consistait en rentes justiciables sur 14 bonniers 3 cents, chargés seulement de 4 deniers d'entrée et 4 deniers d'issue, les dits bonniers gisant au Wez Maquaire.

Antoine de Varennes, chevalier, seigneur de Bois-Grenier, de la Crêmerie, de la Croix-Puitel, de la Rollandrie, etc., fit, le 20 juillet 1616, rapport de le Vigne, à lui appartenant à cause de sa femme Marie Du Bois, fille de feu noble homme Louis Du Bois, écuyer, seigneur de La Longuerie.

Les **Bancs de Prêmesques**. Ils représentaient la partie du domaine comtal qui s'étendait à Prêmesques et aux environs.

Les **Bancs**, à Prêmesques, fief en l'air, relevant de la Prévôté d'Esquermes à 32 sous 3 deniers parisis au terme de la Saint-Remy.

Noble homme Guilbert de Prêmesques, 1435. — L'Hôpital des Chartriers de la ville de Lille, qui vendit le fief, en 1502, à Hustin Grandin. — Arnould Tiberghien, procureur postulant en la Gouvernance de Lille, 1556. — Jacqueline Tiberghien, fille aînée d'Arnoul, 1577, épouse d'Antoine Delettré. — Antoine Delettré, leur fils, entre au couvent des Jacobins de Lille et vend le fief des Bancs, le 15 juillet 1593, à Alard Bave, marchand grossier, à Lille. — En 1738, le fief appartenait pour un tiers à Arnould-Hyacinthe Bave et à Marie-Marguerite, sa sœur, et pour les deux autres tiers à Marie-Claire de Roubaix, veuve de Jean-Baptiste Le Gay, conseiller du Roi en la Gouvernance de Lille, à demoiselle Catherine de Roubaix et à Messire

Pierre-François-Lamoral Jacquerye, chanoine noble de la métropole et official de l'église de Cambrai, père et tuteur de Marie-Claire, Agnès et Allard-François-Baudry, qu'il a eus de feu dame Marie-Madeleine de Roubaix. — M^e Louis-Joseph de Laruelle, arpenteur et expert juré, dont la veuve, Nicolle-Marguerite Michon, vendit le fief à Marie-Joseph Bury, veuve de Pierre-Joseph Van Wesbus, le 31 décembre 1773.

Le **Bois**, à Prêmesques, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait un manoir et 12 bonniers d'héritage et des rentes.

A Jeanne des Prez, fille de Willaume des Prez, et épouse de Jean Chaulle, dit Capy, 1456-1493. — Plus tard à Marie Castelain, fille de Paul, dame du Bois à Prêmesques, épouse de François Godin de Valenciennes, 1588.

Les **Pâtures**, à Prêmesques, tenues du châtelain de Lille à 100 sous de relief, consistaient en 5 bonniers de terre.

A Roger Le Prévost, sire de Capinghem, en 1389 ; — à sa nièce et héritière, Agnès de Beaufremez, épouse de Jean de Hingettes, seigneur des Obeaux ; — à Wallerand de Hingettes, leur fils, seigneur des Obeaux, 1456. — A Huart Huet, en 1501 ; — à Jean Huet ; — à Marguerite Huet, sa fille, épouse d'Henri Dumont, laboureur à Prêmesques.

Le **Touquet-Loque**, à Prêmesques, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 7 bonniers de bois, des rentes, un banc de 7 échevins et 5 hommages principaux parmi lesquels le Hamel à Pérenchies.

Le Touquet-Loque appartient à Roger Le Prévost, chevalier, sire de Capinghem, 1389 ; — à sa nièce et héritière, Agnès de Beaufremez, épouse de Jean de Hingettes, chevalier, seigneur des Obeaux ; — à Wallerand des Obeaux, leur fils, 1456. Un peu plus tard, en 1498, ce fief était aux mains de Jacques de Gavre, sire de Fresin, qui fut chevalier de la Toison d'Or, chambellan de l'empereur Charles-Quint, grand bailli de Hainaut, et mourut en 1537. Il avait épousé Antoinette, dame d'Inchy et de Pas, par laquelle il était père de Louis de Gavre, chevalier, seigneur de Fresin, allié à Jeanne de Rubempré. Le fils de ces derniers, Charles de Gavre, premier comte de Beaurieu et

du St-Empire, seigneur de Fresin, vendit, en 1574, le Touquet-Lòque, lequel fut retraits par Maximilien Vilain de Gand, baron de Rassenghien. Celui-ci le transmet à son fils, Jacques-Philippe Vilain de Gand, dit de Stavèle, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, seigneur de Lomme, Capinghem, Englos, Sequedin, Ennetières-en-Weppes, etc.

Les **Buissons**, à Prêmesques, tenus de la seigneurie de Pérenchies et comprenant 4 bonniers 1 cent.

Acquis, en 1531, par Antoine Coyart. (Cf. Les Buissons à Pérenchies).

Le **Contois**, à Prêmesques, tenu de Pérenchies et contenant 3 bonniers 4 cents.

A Marie Castelain, fille de Paul, et épouse de François Godin, de Valenciennes, 1588.

Le **Touquet**, à Prêmesques, tenu du Petit-Mez de Pérenchies consistant à quelques cents de terres et en rentes.

A Jean Beudart, laboureur à Emmerin, 1603. (Répertoire des fiefs, p. 163).

Larguerie, à Prêmesques, tenue du fief de Helbuterne à Houplines, à cent sous de relief, consistait en un manoir avec 8 bonniers et demi d'héritages gisant auprès des bancs de Prêmesques, entre les héritages de Portingal et le chemin qui mène des dits bancs à la Pierre Grouset, au courant appelé le Becque et à la Longue Planque.

A Marie Le Vasseur, veuve d'Antoine de Thieffries, 1615.

29. RADINGHEM.

La seigneurie de Radinghem, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait une cense sur motte entourée d'eau avec 12 bonniers 2 cents de terre, nommée la cense de la Place de Radinghem avoisinant l'église paroissiale ; des rentes sur 23 bonniers 216 verges et 8 hommages parmi lesquels la seigneurie de Flines, à Obigies, comprenant un château sur le grand chemin de Tournai à Audenarde ; — bailly, hommes de fief, greffier et sergent. On trouve un Pierre de Radinghem en 1204. (Cartulaire de Marchiennes, f° 134).

Le 20 Juin 1457, les tuteurs de Jean Wattepatte, fils de feu Jean, servaient pour lui le rapport et dénombrement du fief de Radinghem, qu'on retrouve en 1531 aux mains de Françoise de Luxembourg, comtesse d'Egmont et de Gavre, dame d'Armentières. La terre et seigneurie de Radinghem resta en possession des successeurs de cette dame, seigneurs d'Armentières, (voir Armentières), jusqu'en 1720, époque où elle fut achetée en billets de banque, dit-on, par Jean-Pierre de Flandres, chevalier, seigneur du Coutre, rewart de la ville de Lille. Néanmoins messire de Flandres ne put se libérer entièrement par cette monnaie fiduciaire ; une sentence des mayeur et échevins de Lille le condamna à payer en espèces d'argent et non en billets de banque une somme de 400 florins due au sieur Bataille, procureur à Lille, pour droits de mise à prix de la seigneurie de Radinghem. — En 1721, le fisc réclamait du sieur de Flandres le droit de franc-fief à cause de son acquisition ; mais il fut reconnu qu'il était noble. — Le 1^{er} avril 1737, on lui délivrait quittance pour droit de l'hommage qu'il avait fait au Bureau des Finances.

Jean-Pierre de Flandres paraît avoir eu pour successeur Pierre-André-Joseph de Flandres, chevalier, dont la veuve, dame Marguerite-Françoise Des Buissons, acquérait, le 2 octobre 1751, 4 cents de terre tenus en coterie de la seigneurie de Pierbaix. — Alexis-Joseph de Flandre, chevalier, autre descendant de Jean-Pierre, épousa, le 4 janvier 1771, Christine-Thérèse de Rouvroy, fille de Jacques-François-Alexandre, chevalier, seigneur de Fournes. Il prit part à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille appelée à élire des députés aux États généraux de 1789.

Le 25 mars 1793, quittance était donnée à Madame la douairière de M. de Flandres pour toute liquidation des arrérages des rentes par elle dues à cause de ses fiefs et seigneuries, savoir : Grand-Fau, Châtelain, Anchin, Francs-alieux, Radinghem, Petit Capinghem, Chantraine, Becquesne, Maux-Sergeans, Beaucamps, Barghes et Tropeuille.

Le **Petit-Mez**, à Radinghem, fief tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en une part de dîme et en rentes.

A Noël Bridoul en 1619.

Clenquemeure, à Radinghem, tenu de la salle de Lille à justice de vicomte, comprenait un manoir et 15 bonniers 12 cents tenant au chemin du Pont Boutry à la Place de Radinghem, et 3 hommages.

Marie de Haynin, tutrice de Willemot de Clenquemeure, fit rapport de ce fief le 9 mars 1372. Gérard de Clenquemeure remplit le même devoir le 24 décembre 1388. Les curateurs de Jennin Wattepatte firent également rapport du fief de Clenquemeure le 20 juin 1457. Depuis le fief passa successivement aux mains d'Antoinette de Saveuse, 1561 ; — de Jean de Rebreviette, mort en novembre 1574 ; — de Jean de Rebreviette, son fils, écuyer, qui le vendit à Philippe de Gomiecourt le 24 novembre 1601.

Philippe, seigneur de Gomiecourt, fut gouverneur général de la province d'Artois, obtint du roi d'Espagne le titre de comte de Gomiecourt, en 1633, et mourut en 1636. Il avait épousé le 19 janvier 1609, au château de Lomme, Marie de Gand-Vilain, fille de Jacques-Philippe, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, et d'Odilie Claerhout. La veuve du comte de Gomiecourt fit, au nom de ses enfants, foi et hommage pour le fief de Clenquemeure, le 16 octobre 1636.

Le **Petit-Capingham**, à Radinghem, seigneurie vicomtière tenue de la salle de Lille, consistait en rentes sur 17 bonniers d'héritages.

Le Petit-Capingham appartenait à Marie Veddelin, veuve de Maître Denis Le Guillebert, premier conseiller pensionnaire de la ville de Lille ; elle en fit donation à Denis Tesson, avocat à Lille. Celui-ci eut pour héritier Gabriel de Mons, lequel fit rapport et dénombrement dudit fief le 7 décembre 1618.

En 1793, à Madame la douairière de M. de Flandres.

Fief innommé, à Radinghem, tenu des Francs-alleux de la salle de Lille, comprenant onze cents de terre devant le manoir de Grard de Clinquemeure en Grinsart, et des rentes dues par 13 tenants.

Le 17 novembre 1447, Jehennin des Prets, fils de feu Jean, servait le rapport et dénombrement de ce fief à lui dévolu par le trépas de son dit père qui l'avait acquis de Grard de Clinquemeure, fils de feu Grard. (Registre des fiefs tenus de la salle de Lille, 1447-1457).

Fiefs innommés, à Radinghem, tenus de la salle de Lille.

Un fief de 2 bonniers 7 cents près du moulin Gorus à Radinghem et Escobecque.

Un autre fief consistant dans le quart de la motte du moulin Gorus.

Un fief en franc-allevé à Radinghem et Beaucamps.

Un fief en franc-allevé à Radinghem, appartenant, en 1487, à Lambert Du Vinage, écuyer, fils de feu messire Jacques, en son vivant, chevalier, seigneur de Pèrenchies. — Acquis en cette même année 1487 par Ernoul Cocquet, fils de feu Tristran.

Chantraine, à Radinghem, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en une motte entourée d'eau et 13 bonniers d'héritages.

Ce fief appartint successivement à demoiselle Marie Du Mortier, veuve de Jean Vreté, 1456 ; — à Antoine de Metre ?, dit Wiez, écuyer, 1498 ; — à Arnoul Miroul, fils d'Hubert, conseiller, prévôt de la ville de Lille, 1620.

En 1793, à Madame la douairière de M. de Flandres.

Le Fief du Châtelain, à Radinghem, fief foncier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 17 cents d'héritages et des rentes sur 16 bonniers.

A la dame de Douvrin, 1389 ; — à Guillaume de Mainrieu, 1456 ; — à Jean de Beaufremez, écuyer, 1504 ; — à Marie de Beaufremez, fille de Jean, en son vivant maître ordinaire de la Chambre des comptes à Lille, veuve de noble homme Robert de Boulogne, seigneur de La Broye, commis des Finances de Sa Majesté ; — à Isabeau de Beaufremez, sœur et héritière de ladite Marie.

En 1793, à Madame la douairière de M. de Flandres

Pierbaix, à Radinghem, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes.

A messire Estout d'Estouteville, chevalier, à cause de Bonne de Herbamez, sa femme, 1456. Jacqueline, fille d'Estout, vendit le fief à Wallerand de Beaufremez, seigneur de Salomé, qui le possédait en 1505. François de Beaufremez, fils de Wallerand, mourut sans génération et laissa ses seigneuries à sa sœur Marguerite de Beaufremez, dame de Salomé et de Pierbaix, femme de Porus de la Fosse, seigneur de Givenchy. Louise de la Fosse de Givenchy, épouse divorcée de Robert de Longueval, n'eut qu'une fille, Hélène de Longueval, mariée à Philippe de Bergues-Saint-Winoc.

Le Petit-Pierbaix, à Radinghem, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en rentes.

Mêmes seigneurs que Pierbaix.

La **Vallée**, à Radinghem, tenue du châtelain de Lille à 100 sous de relief, comprenait 8 bonniers d'héritages, des rentes et un hommage.

A Jean de Seclin, 1389 ; — à Gérard de Seclin ; — à Jean de Seclin 1456 ; — à Noël Wagnon ; — à son fils Charles Wagnon, 1504 ; — à François Wagnon ; — à Pierre Leplat, par achat des hoirs de François Wagnon, 1585.

Becquesne, à Radinghem, fief en l'air tenu de la seigneurie du Maisnil.

Acquis en 1576 par Jean du Retz et transmis à son fils Michel du Retz, qui le possédait en 1585-1587. (Répertoire des fiefs, p. 132).

En 1793, à Madame la douairière de M. de Flandres.

Le **Grand-Maisnil**, à Radinghem.

Les Templiers avaient à Radinghem une maison qui était, comme celle de Pérenchies, un membre ou succursale du Temple de la Haye. Elle se trouvait vers le nord du village, du côté de l'Épine-l'Apostèle, près du chemin se dirigeant vers le Wez-Macquart. A cette maison appartenait 16 bonniers de terre arable et 4 bonniers de pâtures. En 1312, lorsque les chevaliers de Saint-Jean prirent possession des biens de l'Ordre du Temple, le Grand-Maisnil fut attribué à la commanderie de Haute-Avesnes, mais il en fut détaché, en 1565, et attribué à la baillie de Caestres.

Le commandeur avait dans le fief du Grand-Maisnil les mêmes droits de justice et de seigneurie qu'à la Haye ; ce qui fut solennellement reconnu en 1405 par le duc de Bourgogne et l'évêque de Tournai qui avaient soulevé des prétentions contraires. Les revenus du Grand-Maisnil étaient, en 1661, de 150 florins. Ils rapportaient, en 1757, avec des dîmes à Radinghem, Erquinghem-le-Sec, Prêmesques et la Boutillerie, 1900 florins. Ils s'élevaient, en 1784, à 4000 livres. (Mannier, *Les Commanderies*).

30. SAINGHIN-EN-WEPPES.

La seigneurie de Sainghin-en-Weppes, antique domaine des châtelains de Lille, relevait du château de Lens. Sa contenance m'est inconnue.

Renaud II, châtelain de Lille, épousa, en premières noces avant 1157, Mathilde de Wavrin, fille de Roger III, sénéchal de Flandre. Ce fait que je n'ai connu qu'après la publication de mes *Châtelains de Lille*, est rappelé dans un acte du comte Thierry d'Alsace, passé à Lille *in hospicio meo, in thalamo Comitisse*, en 1157, pour trancher les difficultés qui avaient surgi depuis le contrat de mariage. Cette dame avait reçu pour douaire la seigneurie de Sainghin-en-Weppes. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, pages 22 et 44, d'après un manuscrit latin n° 9930 de la Bibliothèque nationale, et le Cartulaire de l'église d'Arras, f° XLIII; XIII^e siècle).

A la mort de Mathilde de Wavrin, la terre de Sainghin revint à son mari qui épousa, en secondes noces, Adelis, fille d'Arnoul, comte de Guines, et de Mahaud, châtelaine de Saint-Omer. Il mourut sans enfants ayant pour héritier son frère Hugues. Sa veuve, à qui la terre de Sainghin avait été assignée pour douaire, se remaria à Robert de Wavrin, dit l'Oncle, fils de Roger III, sénéchal de Flandre, auquel elle porta en dot l'usufruit de ladite terre de Sainghin. « Il y a lettres à Saint-Waast d'Arras, dit Du Chesne, par lesquels ce Robert de Wavrin déclare qu'icelle terre de Senghin lui appartenait à cause de sa femme et qu'elle devoit retourner à Jean, chastellain de Lille, fils du chastellain Hugues et de Hermentrude, qui en estoit le propriétaire ». (Maison de Guines, p. 447). Robert de Wavrin, dit de Sainghin depuis son mariage avec la douairière du châtelain de Lille, vivait encore en 1209.

En 1242, il y avait longtemps sans doute que la terre de Sainghin avait fait retour au châtelain. Au mois de février de cette année (n. st.) Jean, châtelain de Lille et de Péronne, fiançant son fils aîné à la fille aînée de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, promet de lui donner ou le mez de Sainghin ou celui d'Erquinghem ou celui du Plouich. Le traité ne reçut point son exécution et le mez de Sainghin resta aux mains des châtelains.

Au commencement du XIV^e siècle, la seigneurie de Sainghin-en-Weppes passa dans la maison de Luxembourg par le mariage de Guiotte, héritière des châtelains de la maison de Lille, avec Wallerand de Luxembourg, sire de Ligny, et y demeura cent cinq ans. Jeanne de Luxembourg, héritière des châtelains de Lille de la maison de Luxembourg, alliée à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, et morte sans enfants le 12 août 1407, laissa, avec la châtellenie héréditaire de Lille et le comté de Saint-Pol, la seigneurie de Sainghin-en-Weppes au neveu de son père, Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, de Beaurevoir et de Richebourg. Un des fils de celui-ci, Jacques de Luxembourg, fut seigneur de Richebourg, de Ruminghem et de Sainghin, chevalier de la Toison d'Or, et épousa Ysabeau, héritière de la maison de Roubaix, fondatrice de l'Hôpital de cette ville. Leur fille aînée, Isabeau de Luxembourg, veuve depuis le 29 juillet 1504 de Jean de Melun, seigneur d'Antoing, d'Épinoy et de Wingles, maréchal de Flandre, possédait, en 1507, la seigneurie de Sainghin-en-Weppes qu'elle tenait en pairie du comté d'Artois à cause du château de Lens. (Bouthors, *coutumes du Bailliage d'Amiens*, T. II, p. 350).

Isabeau de Luxembourg eut pour successeur François de Melun, son fils, baron d'Antoing, connétable héréditaire de Flandre, créé comte d'Épinoy en 1514, chevalier de la Toison d'Or, mort en 1547, laissant de Louise de Foix, Hugues de Melun, qui suit.

Hugues de Melun, créé prince d'Épinoy par Charles-Quint, fut tué dans un combat livré près de l'Authie, le 13 août 1553 ; il avait épousé, le 3 octobre 1545, Yolente de Werchin, dame de Roubaix, sénéchale de Hainaut, fille de Pierre de Werchin, chevalier de la Toison d'Or, sénéchal de Hainaut, seigneur de Roubaix. Pierre de Melun, leur fils, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal de Hainaut, s'engagea dans la révolte des Provinces-Unies contre le roi d'Espagne ; ses biens furent confisqués et donnés à son frère Robert de Melun, connu sous le nom de Marquis de Roubaix.

Guillaume de Melun, fils de Pierre, entra dans les biens et dignités de son père, fut prince d'Épinoy, marquis de Richebourg et de Roubaix, vicomte de Gand, connétable et sénéchal de Flandre, chevalier de la Toison d'Or et mourut le 8 septembre 1635. Il laissait de sa seconde femme Ernestine de Ligne-Aremberg, entre autres enfants : François-Philippe de Melun, tige des marquis de Richebourg.

François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, comte de Beaussart, seigneur de Sainghin-en-Weppes, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Valenciennes, mourut le 7 février 1690, ayant épousé Thérèse Vilain de Gand, fille de Philippe-Balthazar, prince de Masmines, et laissant quatre enfants parmi lesquels : Guillaume de Melun, qui suit et Louise de Melun qui s'allia à Maximilien-Emmanuel de La Woestine, seigneur de Bécelaer, dont un fils, Maximilien, marquis de La Woestine et de Bécelaer, qui devint seigneur de Sainghin.

Guillaume de Melun, comte de Beaussart, grand d'Espagne de première classe, vice-roi de Catalogne, chevalier de la Toison d'Or, mourut à Barcelone en 1734, laissant : Anne-Françoise de Melun, religieuse, et Marie-Lydie-Albertine de Melun, qui fut son héritière et ne contracta pas d'alliance.

Marie-Lydie-Albertine de Melun, marquise de Richebourg, grande d'Espagne de première classe, résidait alternativement à Sainghin et à Walincourt. C'est la demoiselle de Melun qui paraît avoir donné dans l'illusion du quiétisme et qui se laissa abuser par la feinte piété et les extases jouées d'Hélène Vincré, l'intrigante tarée dont j'ai rapporté l'histoire d'après un petit livre d'une extrême rareté, intitulé *Avis charitable. (Histoire de Roubaix, T. 1, chap. XIV, et Th. Leuridan, Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre Wallonne, chap. XXXII).*

Mademoiselle de Melun paya le tribut à la nature le 13 décembre 1746, et fut inhumée dans l'église des Annonciades de Lille, où on lui construisit un caveau et depuis un mausolée. Elle emporta dans le tombeau son religieux attachement pour Hélène Vincré et cet étrange engouement avait influencé ses dernières volontés. Disposant de la plus grande partie de ses biens en faveur de son parent Maximilien, marquis de la Woestine et de Bécelaer, elle exigea pour reconnaissance sa parole d'honneur qu'il protégerait la Vincré.

Par son testament du 4 novembre 1746, Mademoiselle de Melun donnait à son cousin germain, Messire Maximilien, marquis de La Woestine et de Bécelaer, tous les biens qu'elle possédait dans le Cambrais, à charge par le légataire d'acquitter une rente de 800 florins qu'elle devait viagèrement à sa sœur, très haute et très illustre dame Anne-Françoise de Melun. Elle lui donnait encore, entre autres choses, tous les meubles qui se trouveraient au château de Sainghin, ensemble toutes les voitures et tous les chevaux qui seraient à Walincourt.

Elle donnait et léguait, entre autres biens, à sa cousine, noble et illustre demoiselle Marie-Gabrielle-Charlotte-Louise, fille de Messire Jean-Alexandre-Théodose de Melun, prince d'Épinoy, ou, si celle-ci mourait sans enfants, à sa sœur Marie-Louise-Elisabeth de Melun, les fruits, profits et revenus de 3 ans de ses terre, fief et seigneurie de Sainghin, estimés 20.000 livres ; tous catheux verts et secs y adhérents, estimés 10.000 livres, et par don d'aumône elle leur léguait un quint de toute la terre de Sainghin, dépendances et annexes sans aucune réserve, ledit quint valant 40,000 livres.

Dans un acte de 1764, Maximilien de la Woëstine se qualifie seigneur de Sainghin-en-Weppes. Son fils François-Maximilien, marquis de la Woëstine et de Bécelaer, avait épousé en 1758, à Bruxelles, Éléonore de Cobenzl. Quand vint la Révolution, les deux fils de celui-ci émigrèrent ; mais lui, pour éviter la confiscation de ses biens, resta dans le pays et afin de se donner une apparence de sentiments démocratiques, il épousa, en secondes noces, sa femme de chambre, Marguerite Bonnefonds. La démonstration fut inutile, le marquis et sa femme, arrêtés et jugés par les séides de Joseph Lebon, furent exécutés à Cambrai pendant la Terreur. (*Notice historique sur Walincourt*, par M. J. B. Blin, dans le Tome XXXI, 2^e partie, des *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*).

Cocquerelle, à Sainghin-en-Weppes.

Seigneurs de Cocquerelle : Pierre Le Henry, fils de Michel et de Jeanne Messéant, marié, en 1677, à Marguerite Moguet, fille de Mathias et de Catherine Ramery. Leur fils, Pierre-Antoine Le Henry, seigneur de Vaudricourt, Cocquerelle, etc., épousa, en 1723, Nicole-Védastine Du Pire d'Hinges, fille de Nicolas-Alexandre, créé baron d'Hinges en 1697. Pierre-Antoine Le Henry mourut en novembre 1724, laissant Thérèse-Henriette-Védastine Le Henry qui épousa, en 1739, Alexandre-Auguste-Joseph de Beaulaincourt, comte de Marles. Leur fils, Philippe-Alexandre-Joseph, chevalier, capitaine de cavalerie, dit le vicomte de Beaulaincourt, auteur de la branche dite de Cocquerelle, est mort à Sainghin-en-Weppes, le 17 septembre 1827. Il avait épousé Elisabeth-Françoise-Thérèse Lejay. Leurs enfants sont nés à Sainghin-en-Weppes

31. SAINT-ANDRÉ.

Ce village a été en partie incorporé dans la ville de Lille lors de l'agrandissement de 1677. Ce qui reste en dehors dépend de la paroisse urbaine de St-André.

On prétend, dit de Muysart, que le seigneur de la Cessoie est seigneur de Saint-André ; mais il ne paraît pas s'en prévaloir. (Manuscrit des Archives de Lille).

Paulo, à St-André, tenu de la salle de Lille, en justice de vicomte, consistait en rentes cueillies sur un manoir et deux bonniers d'héritages.

Paulo appartenait à Marie de Langlée, femme en 1372 et veuve en 1388 de Jean de Templemars, bourgeois de Lille. Jean Gommer fit rapport de ce fief le 8 août 1447. Jacques Gommer eut de Joye de La Lacherie Agnès Gommer, dame de l'Escanguerie, de la Phalecque, de la Mairie de Wattrelos, des Plancques; etc., qui épousa Gilles Ghiselin II^e du nom, seigneur de Bousbecque, de Huelhove, des Wattines, de Duremont et autres lieux. De cette union naquit, entre autres enfants, Marie Ghiselin, dame de l'Escanguerie, de Wattier à Avelin et de la Mairie de Wattrelos, qui mourut en célibat le 6 juin 1561, laissant sa succession à son neveu Jean Ghiselin, seigneur de Bousbecque. — Voir, pour la suite, les seigneurs de Bousbecque jusqu'au comte de Watou, qui vendit le fief de Paulo, le 9 novembre 1635, à Jean Scapelinck, greffier du Bailliage de Lille. Celui-ci mourut le 1^{er} avril 1650 et eut pour successeur son fils Jean-Jacques Scapelinck.

La **Vacquerie**, à Saint-André, tenue de la salle de Lille à une blanche lance de relief, comprenait une maison de plaisance et deux censes avec 9 bonniers tenant au chemin de Lille à Ypres et à la Deûle. Le propriétaire de ce fief avait le droit d'avoir dans la Deûle, depuis le rivage de Lille jusqu'au rabat de Marquette, deux cygnes et leurs jeunes.

Au XIV^e siècle, les possesseurs de la Vacquerie en portaient le nom. Henri de La Vacquerie servait le rapport du fief, le 21 juillet 1389. Jeanne de La Vacquerie, veuve, en premières noces, de Jean Canart, et remariée à N. de Tenremonde, héritière de la Vacquerie, la vendit à

Jaspart Le Grand qui acquittait de ce chef, le 25 juillet 1445, le droit de nouvel acquêt modéré à 12 livres de Flandre. Jean Le Grand, le 26 septembre 1458, et Marguerite Le Grand, fille de Jaspart, veuve de Jean Pellefour, le 5 juillet 1496, faisaient rapport et dénombrement de ce fief.

La Vacquerie appartint ensuite à Alard Mullier, qui la vendit vers 1528, à son frère Hues Mullier. Celui-ci la vendit à Jean Fremault, qui la possédait en 1541 et qui, à son tour la vendit en 1556, à Jean de Smerpont. Claude de Smerpont, écuyer, fils de Jean, la releva au décès de son père, arrivé en mars 1592, et la transmit à son fils Gérard de Bourghelles, dit de Smerpont, à son décès arrivé en novembre 1606, Gérard de Smerpont, dit de Bourghelles, fit rapport de la Vacquerie le 16 octobre 1616 et à sa mort en octobre 1657, il la laissa à son fils aîné Maximilien de Bourghelles, dit de Smerpont, écuyer.

Anne-Marie de Bourghelles, dite de Smerpont, épousa Jean de Beyere, conseiller d'État et vice-chancelier de l'électeur de Brandebourg; leurs enfants et héritiers firent foi et hommage, le 10 avril 1698, pour le fief de la Vacquerie à eux échu par le décès de leur mère. Lesdits héritiers vendirent la Vacquerie à l'Hôpital Comtesse, le 12 janvier 1699, pour le prix principal de 14,000 florins. (Inventaire des Archives de l'Hôpital Comtesse).

La **Brunerue**, à Saint-André, tenue du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenait 4 bonniers 5 cents d'héritages, le « fourrage et le cépage de toutes les bêtes trouvées en défaut par tout le bailliage de Lille ».

La Brunerue appartint successivement à Péronne Padouille, veuve de Thomas de Le Croix, 1389 ; — à Louis de Walle ; — à N... de Walle, 1456 ; — à Ernoult de Cuinghien, chevalier, seigneur de Berles, époux de Marie du Bosquiel, 1504 ; — à Agnès de Cuinghien, sa fille, épouse de Rasse de Braquèle ; — à leur fils, Pierre de Braquèle, écuyer, seigneur de La Croix, de Heule. — Le fief de la Brunerue, à Saint-André et Lambersart, consistant, avec la drève, en 4 bonniers 6 cents de terre en une masse, aboutissant au chemin qui conduit de Lille à Verlinghem, fut acquis, en 1687, par l'Hôpital Comtesse de Lille, qui en fut adhérité, le 9 décembre de cette année, par le bailli général de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin. (Inventaire sommaire des Archives de l'Hôpital Comtesse, n° 2756).

La **Cessoye**, à Saint-André, tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait un lieu manoir assis sur une motte environnée de fossés, jardins, eaux, prés et terres à labour; ensemble 8 bonniers tenant au grand chemin de Lille à Frelinghien; 6 rasières de blé en rentes sur 3 bonniers, 5 hommages parmi lesquels Le Hem, la Maillardrie et la Saussoye à Wambrechies, le Thiembronne, à Lomme. — Très joli château, rebâti au siècle dernier.

La Cessoye appartenait en 1389 à Jacques Gommer. Catherine Gommer, fille de feu Thomas, dame de la Cessoye, épousa, par contrat du 30 octobre 1422, Jean Marquant, d'une branche bâtarde de la maison de Saint-Venant, issue elle-même de la maison de Wavrin, seigneur du Bois, de Vrelinghem, de Beaumont, de Quiery, roi de l'Épinette en 1422, homme d'armes de Gautier de Rouvroy, sire de Saint-Simon et de Raisse. Ils eurent 9 enfants dont l'aîné, Jean Marquant, leur succéda à la seigneurie de la Cessoye.

Jean Marquant, seigneur de la Cessoye, roi de l'Épinette en 1470, avait épousé par contrat du 5 mars 1469, Antoinette de Herbamez, veuve de Jean Cottrel. Leur fils, Bauduin Marquant, écuyer, seigneur de la Cessoye, épousa, par contrat du 14 novembre 1499, Catherine de Le Cambe, dite Gantois, fille de Hugues et de Marguerite Haccart. Il mourut à Lille, le 3 novembre 1536 et fut inhumé à Saint-André. Philippe Marquant, le troisième de ses 12 enfants lui succéda.

Philippe Marquant, dit de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye, du Vieil-Biez, de la Broye, homme d'armes du seigneur de Halluin, s'allia, par contrat du 16 août 1545, à Marie Blondel, fille d'Antoine, seigneur des deux Quinchy, et d'Agnès Oudart. De cette alliance sont nés trois enfants parmi lesquels Louis Marquant, dit de Saint-Venant, écuyer. Celui-ci mourut à Lille le 24 novembre 1600, ayant épousé, par contrat du 26 mai 1575, Jacqueline Du Bois, dame de la Croix, fille de François, seigneur de la Croix et de Madeleine de Croix. Il laissa 6 enfants entre lesquels Charles qui suit.

Charles Marquant, dit de Saint-Venant, seigneur de la Cessoye, né à Lille le 1^{er} septembre 1590, fut créé chevalier par lettres patentes du 10 août 1615. Il mourut le 9 janvier 1625, ayant épousé, par contrat du 10 février 1620 à Saint-Omer, Marie de Torres, fille unique de Philippe, chevalier, et de Claude de Croix, dame de l'Espinoy. Charles eut pour héritière sa sœur Louise Marquant, dite de Saint-Venant, qui avait

épousé, par contrat du 14 avril 1605, Antoine de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, mort le 2 avril 1657, étant veuf depuis le 24 octobre 1636.

Georges de Tramecourt, chevalier, vendit La Cessoye à Simon Volant, écuyer, ingénieur de Sa Majesté et trésorier de la ville de Lille.

Pierre-Joseph Rouvroy, écuyer, époux d'Agathe-Ursule Goudeman, fut le dernier seigneur de La Cessoye. Il assista, le 30 mars 1789, à l'assemblée générale des Trois Ordres de la Flandre Wallonne.

32. SALOMÉ.

I. Domaine de Saint-Bertin.

Salomé est connu depuis le X^e siècle. En 984, Arnoul, fils du comte Thierri, cède à l'abbaye de Blandin ou de Saint-Pierre de Gand : *in Weppis alodem Salomonis mansum*. (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, n^o 61). Il ne paraît pas que cette abbaye ait conservé des biens à Salomé.

En 1123, Robert, évêque d'Arras, donne à Lambert, abbé de Saint-Bertin, entre autres autels, celui de Salomé, *Salomomes* où se reconnaît parfaitement le *Salomonis mansum* de 984. — Le 11 octobre 1124, le pape Calixte II confirme les possessions de Saint-Bertin, parmi lesquelles *ecclesiam Salomonis*. — En 1231, Jacques, abbé de Saint-Bertin, accense à M^e Robert, curé de Salomé, *Salomeys*, tous les revenus de l'abbaye qui sont à percevoir dans sa paroisse, pour le prix de neuf marcs sterling. (Haigneré, *Les Chartes de Saint-Bertin*, n^{os} 149, 153 et 790).

Le châtelain de Lille était l'avoué de l'abbaye de Saint-Bertin pour les biens qu'elle possédait à Salomé et en cette qualité, il avait toutes les amendes prononcées par les échevins de Salomé, sauf celles qui naissaient du fonds et de la propriété des héritages des religieux ou de leurs sujets. — Lui appartenait encore, comme dans les autres avoueries, l'exécution des sentences criminelles avec les biens meubles des suppliciés. la connaissance des gages de bataille, le

corps et les meubles du vaincu. — L'abbaye devait lui livrer un char et 4 chevaux pour l'ost et chevauché du Roi ou du comte et non autrement. (Dénombrements du fief du châtelain de Lille).

Indépendamment de cette possession ecclésiastique, il y avait à Salomé une seigneurie laïque qui portait le nom de la paroisse.

II. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie de Salomé, tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait trois petits bois, *bosquiaux*, des rentes, les rejets et plantis des héritages tenus du fief, le droit d'avoir une mesure pour les graines.

Elle appartenait au XIV^e siècle à la famille de Herbaumez. Gérard de Herbaumez qui vivait au siècle suivant la transmit à sa fille Bonne de Herbaumez laquelle épousa, en premières noces, Jean d'Utterque et, en secondes noces, Estout d'Estouteville, seigneur de Beaumont. Elle se qualifiait dame de Salomé, d'Escobecque, de Pierbaix et de Bois-Grenier. — Jacqueline d'Estouteville, fille d'Estout et de Bonne, s'allia à Jacques, baron de Moy. Elle vendit la seigneurie de Salomé, vers 1505, à Wallerand de Bauffremez.

Wallerand de Bauffremez, seigneur de Salomé, veuf de Jacqueline d'Arquisies, eut pour successeur son fils Wallerand II de Bauffremez, époux de Laurence Fourlignies. Leur fils Wallerand III de Bauffremez, seigneur de Salomé, mourut en 1551, ayant épousé Marie de Thieulaine, fille de Jacques, seigneur d'Aigremont, et de Jeanne Claret, sa première femme. Il en avait eu, entre autres enfants : François de Bauffremez, seigneur de Salomé, mort à Gand et enterré à Saint-Jean avec sa femme Catherine Van Hamale ; 2^e Marguerite de Bauffremez, dame de Salomé après son frère, femme de Porrus de La Fosse, seigneur de Givenchy.

Louise de La Fosse, dame de Salomé, fille de Porrus et de Marguerite de Bauffremez, épousa Robert de Longueval, seigneur de la Tour, dont une fille, Hélène de Longueval, dame de Salomé, qui épousa Philippe de Bergues, chevalier, seigneur du Plantin, Boubers, Nomaing, etc.

Après les de Bergues vint Toussaint Des Barbieux, seigneur de Salomé, la Vigne, Beuvrecque, la Halle, etc., échevin de Lille, 1640. Sa fille Marie épousa N... de Lannoy, d'où vint Jean-Baptiste de Lannoy, chevalier héréditaire, seigneur des Pretz, Salomé, Rabodinghes, etc.,

qui eut pour successeur son fils Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Pretz, Salomé, Rabodighes, la Deûle, vivant en 1695. Guillaume-Georges-François de Lannoy, chevalier, seigneur des Pretz ; Salomé, etc., fils du précédent, mourut le 3 août 1717 âgé de 36 ans, époux de Marguerite de Mailly-Mamez, dame de Nielle, qui lui avait donné Marc-Eubert-Marie de Lannoy, chevalier, seigneur des Pretz, Salomé, La Deûle, Cléty, vicomte de Nielle, mort sans alliance à Perpignan, au mois de septembre 1728.

La seigneurie de Salomé passa dans la maison de Sainte-Aldegonde, peut-être du chef de dame Marie-Françoise de Lannoy-des Pretz qui avait épousé Balthazar de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, seigneur de Rosimbos, dont elle fut la première femme.

III. Fiefs sis à Salomé.

Le **Quint de Salomé**, fief vicontier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistait en rentes. Le fief avait bailli et lieutenant et pour hommes ses tenants. Selon l'usage et coutume de La Bassée, les héritages tenus de cette seigneurie n'étaient pas soumis au relief au trépas d'une femme ou fille héritière.

A Jean Le Wast, dit Broyart, 1456 ; — à Jean Le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escobecque, président du Conseil de Flandre, 1504 ; puis les successeurs de celui-ci à la seigneurie d'Escobecque.

Coisnes, à Salomé, fief lige tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait une maison de plaisance, 40 bonniers tenant aux marais de Coisnes et Salomé, au chemin de Salomé à La Bassée, au chemin du Loup pendu ; droit de plantis sur tous les chemins de Coisnes, droit de pêche dans la Deûle depuis le pont à Vaches jusqu'au filet de Saint-Martin, justice sur ledit canal et droit de plantis sur les deux rives, des rentes sur 37 à 38 bonniers et 15 hommages.

Au XIV^e siècle, la seigneurie de Coisnes appartenait à Jean de Camphin qui en fit rapport le 4 mars 1372.

Catherine Du Pret, dame de Coisnes, de Laoutre et de La Ghennerie, morte le 6 février 1553, avait épousé Pierre de Preudhomme, seigneur de Hallewyn à Annappes, mayeur de Lille. Leurs enfants furent : 1^o Jean de Preudhomme, seigneur de Laoutre, de Neuville-en-Ferrain

et de Poucques, 2^o François de Preudhomme, écuyer, seigneur de Coisnes dont il fit rapport le dernier jour de janvier 1565 ; et 3^o Henri de Preudhomme qui releva le fief de Coisnes au trépas de son frère, arrivé en mai 1603.

Henri de Preudhomme, seigneur de la Ghennerie et de Coisnes, épousa Marguerite de Croix, fille de Pierre, seigneur de Fresnoy, et de Marguerite de Ruwel, dame de le Court. Il fit, le 11 décembre 1617, rapport du fief de Coisnes qu'il laissa, en 1622, à son fils François. François de Preudhomme, chevalier, seigneur de Coisnes, mari de Madeleine de Croix, dame de La Riandrie, veuve de son cousin germain, fille de François, seigneur de La Riandrie et de Cécile Wyts, mourut le 6 septembre 1654, et eut pour successeur Henri-François, qui suit :

Henri - François de Preudhomme, écuyer, seigneur de Coisnes, mourut au mois de mars 1658, ayant épousé, d'après les généalogies, Marie Grenet, fille de François et d'Anne de Flandre. Dans les dénombrements, la femme d'Henri-François est nommée Madame Grand Courdel relevant le fief de Coisnes au nom de son fils François-Joseph de Preudhomme d'Hailly. Celui-ci serait mort sans alliance et aurait laissé la seigneurie de Coisnes à son frère aîné, Charles-Henri, seigneur de Theul, mari de Françoise de Moncheaux, fille de Charles et de Marguerite Beaufort. Henri-François de Preudhomme, seigneur de Coisnes, fils de Charles-Henri, mourut sans postérité de son mariage avec Marie-Victoire-Romaine de Gerbode. De Preudhomme portait *de sinople à l'aigle d'or, membrée de gueules..*

La seigneurie de Coisnes fut achetée par Jacques Rouvroy, dont la fille Isberghe - Albertine épousa Pierre-François Séraphin Hespel, seigneur de Frémicourt. Ils eurent pour successeur leurs fils N... Hespel, écuyer, seigneur de Coisnes. — Clément - Henri - François Hespel d'Hocron, écuyer, seigneur de Coisnes, fut présent à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille, appelé à élire des députés aux États généraux de 1789.

Fontenelles, à Salomé, tenu de la seigneurie de Coisnes à 30 sous de relief. comprenait neuf mencaudées de terre ahanable tenant à la voyette qui mène de Salomé à Coisnes et des rentes sur quelques héritages.

A Françoise Ballet, puis à sa sœur et héritière, épouse de Nicolas Colbeau, XVII^e siècle.

Les **Faudes**, à Salomé ?, tenus de la seigneurie de Coisnes et consistant en sept mencaudées de terre.

Acquis par le père d'Agnès Lamyt, en 1559, et transmis à ladite Agnès, épouse de Gilles de Monchaux qui possédait le fief en 1585. (Répertoire des fiefs, p. 154).

33. SANTES.

I. La seigneurie.

La seigneurie de Santes, à laquelle était unie la terre de Wattignies, relevait de la salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse, et comprenait en 1372:

1^o Le manoir dit le Bois de la Rive avec 34 bonniers 10 cents, le moulin à vent de Santes, 4 rasières et un havot de blé, 145 chapons, 35 muids 2 rasières d'avoine, 7 muids d'avoine de corvées, 27 livres 8 sous et 14 hommages parmi lesquels la Mairie de Santes, la Motte et le Picoit, à Santes.

2^o Des rentes perçues à Wattignies, savoir 12 muids de blé, 148 chapons et 40 sous.

3^o Tous les marais situés sur les bords de la navie (Haute-Deûle), entre les haies d'Haubourdin, Herromez (aujourd'hui Éramé), le bois Coullin, le bac de Wavrin, La Pouillerie ou les Courtils d'Ancoisne et la vieille écluse. Dans ledit marais, le seigneur ne s'était réservé que la pêcheerie dessous lui et celle de la navie depuis le bac de Wavrin jusqu'au pont de Beaupré ; les hôtes et manants de Santes ayant l'usage commun, l'herbage et la pêcheerie dans les autres eaux.

Le 1^{er} avril 1311, Robert II de Wavrin, chevalier, seigneur de Saint-Venant et de Santes, avait octroyé à perpétuité aux manants d'Ancoisne, à Houplin, l'aisement de l'herbage de ses marais dans certaines limites, sans qu'ils puissent y tourber et à charge pareux de lui payer annuellement un chapon de rente par chaque feu. Cet octroi avait été confirmé le jour de la Purification 1337, par Robert III de Wavrin, chevalier, seigneur de Saint-Venant. Mais un siècle plus tard, en 1442, Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes, de Wahagnies et de Beaumont, tourmenté de ce que les habitants d'Ancoisne entreprenaient,

sur lesdits marais plus avant qu'ils ne devaient, abusant du privilège à eux octroyé et faisant journellement tourber et fouir, en avait fait saisir et incarcérer plusieurs. Pour éviter des débats sans cesse renouvelés, un accord intervint par lequel ledit seigneur confirma les lettres de ses prédécesseurs en limitant l'aisement entre Ancoisne et la rivière appelé le Puis, et en permettant auxdits habitants d'Ancoisne de hotter, tourber et faire toutes choses comme ceux de Santes depuis Ancoisne jusqu'à la Navie, à charge de lui payer à la Noël deux chapons de rente au lieu d'un. (Archives d'Houplin.)

La seigneurie de Santes fut démembrée, en 1384 ou 1385, par l'éclichement de la terre de Wattignies et du manoir du Bois de la Rive, qui formèrent des seigneuries séparées. Le fief du Bois de la Rive, réincorporé par Philippe-le-Bon au profit de Hugues de Lannoy, gouverneur de Lille, qui avait acquis la seigneurie de Santes (Archives du Nord, Inventaire sommaire, B. 1602), fut de nouveau écliché en 1610, mais ce dernier démembrement ne fut que nominal, car la Rive, acquise par le possesseur de Santes, resta de fait comme partie du domaine.

En 1470, sous Philippe de Lannoy, la seigneurie de Santes, par suite de divers réincorporements, comprenait 50 bonniers 6 cents et un quarteron, moins 1304 verges qui étaient du gros du fief et que ledit seigneur avait données en arrentement pour y maisonner.

Il y avait à Santes un ancien château-fort dont parle Buzelin et dont il reste encore des vestiges.

II. Les seigneurs de Santes.

I. La seigneurie de Santes paraît avoir appartenu, au XII^e siècle, à la princesse Sybille de Flandre, dame de Lillers et de Saint-Venant, qui l'aurait portée en mariage à Robert 1^{er} de Wavrin, chevalier, sénéchal de Flandre, mort vers 1196, fils d'Hellin 1^{er} de Wavrin. Sybille de Flandre survécut longtemps à son mari dont elle n'eut qu'un fils qui suit.

II. Hellin II de Wavrin, chevalier, sénéchal de Flandre, épousa Isabeau de Montmirail, fille de Jean, sire de Montmirail et d'Oisy, châtelain de Cambrai. En 1220, Hellin et sa mère Sybille, dame de Saint-Venant et de Lillers, donnent à l'abbaye de Loos leur dîme de Wattignies. (Titre de l'Abbaye de Loos, n^o 73). Hellin II ne vivait plus en 1222. Il laissa trois enfants dont l'aîné, Robert, lui succéda.

III. Robert II de Wavrin, chevalier, sénéchal de Flandre, sire de Lillers et de Saint-Venant, qui mourut vers 1273, avait épousé 1^o Eustachie de Châtillon, fille de Gauthier, seigneur de Châtillon, et d'Isabeau, comtesse de Saint-Pol ; 2^o, vers 1245, Mahaut de Béthune, fille de Guillaume et d'Isabelle, dame de Pontrohart, veuve de Jean II, châtelain de Lille et de Péronne. Du second lit est né, entre autres enfants, Robert, auteur de l'illustre branche de Saint-Venant.

IV. Robert de Wavrin, dit Brunel, 1^{er} du nom dans la série des nobles sires de Saint-Venant, était chevalier dès 1279, sire de Dranoutre et sire de Saint-Venant de 1289 à 1308 environ. Dans une charte du 11 décembre 1280, Robert donne en garantie d'une rente ses terres de Santes et de Wattignies. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*). Il laissa au moins un fils, Robert, qui suit.

V. Robert II de Wavrin, chevalier, seigneur de Saint-Venant, épousa Marie de Roye qui restait sa veuve en 1316. Il laissa plusieurs fils et filles parmi lesquels Robert, son successeur.

VI. Robert III de Wavrin, chevalier, sire de Saint-Venant, grand fauconnier de Flandre par création de l'an 1334, sénéchal de Flandre par inféodation en 1336, lieutenant des maréchaux de France en 1340 et enfin maréchal de France, mourut vers 1370, laissant pour héritière sa fille Alix.

VII. Alix de Wavrin, dame de Saint-Venant, veuve de Guillaume de Clermont, dit de Neelle, chevalier, seigneur du Sauchoy, tué à Poitiers en 1356, servit le rapport et dénombrement de la terre de Santes en 1372. « Le sixième jour de janvier 1385 ou 1384, dame *Aelips* de Saint-Venant et messire Guillaume de Neelle, chevalier, son fils, supplièrent humblement Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, afin qu'il lui plût leur octroyer que la terre de Wattignies, qui était partie de la terre de Santes, laquelle était tenue de lui en fief, à cause de la salle de Lille, fût disjointe et échichée ; ce qu'il leur accorda ; et vendirent ladite terre à messire Hugues de Lannoy, chevalier, pour le prix de 1.500 francs d'or, desquels il en paya la rançon, ayant icelui sire de Neelle été pris commandant au fort Maistier, lorsque les Anglais assiégeaient la ville d'Ypres. (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, p. 15).

Alix mourut vers 1390. Guillaume de Clermont de Neelle, son fils, chambellan du Roi, avait retenu d'un premier mariage une fille, Jeanne de Clermont de Neelle, qui suit. Il épousa, en secondes noces, vers 1395, Mahaut de Le Vingne, châtelaine de Douai par acquisition, et veuve de Jean, dernier châtelain de l'antique maison de Douai.

VIII. Jeanne de Clermont de Neelle, héritière de Saint-Venant, fit, le 15 novembre 1390, rapport et dénombrement de la seigneurie de Santes. Suivant le P. Anselme (T. VI, p. 54), Jeanne épousa, en premières noces, Robert de Boulogne, dit le Tirant, premier écuyer tranchant du Roi, seigneur du Tronquoy, qui testa en juillet 1415. On lui prête deux autres alliances ridicules de l'une desquelles M. Brassart a fait justice. (*Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, pages 174 et 175). Ce qui est acquis c'est qu'elle n'eut point d'enfants et que la seigneurie de Santes passa par acquisition, on n'en peut douter, dans la maison de Lannoy, en la personne de Hugues, seigneur de Beaumont.

IX. Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Beaumont, fils de Guillebert 1^{er}, seigneur de Beaumont, et de Catherine de Molembais, veuve en 1409 (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1334), était gouverneur du souverain Bailliage de Lille en 1418. (Demay, n° 5065). Comme son père, il brisait d'une bordure engrêlée les armes de sa maison : *d'argent à trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules*. Grand maître des arbalétriers de France en 1421, conseiller et chambellan du Roi et du duc de Bourgogne, il est qualifié seigneur de Santes, de Wahagnies et de Beaumont dans un acte de 1423 (Demay, n° 352). La seigneurie de Wahagnies avait été achetée par sa mère, en 1418, de Jacques d'Enghien, seigneur de Feigneules. (Voir Wahagnies).

Hugues de Lannoy, chevalier de la Toison d'Or, le septième de la première création, ambassadeur en Espagne et à Rome, mourut sans enfants laissant une mémoire sans tache et vénérée. Il avait épousé Marguerite de Bécourt qui portait des *fusées en bandes écartelées de trois doloires*, et avec laquelle il avait fondé, en 1443, une chapelle dans la collégiale de Lille (Demay, n° 353). Tous deux furent inhumés dans la chapelle méridionale du chœur de Saint-Pierre de Lille, avec cette épitaphe :

« Cy gist noble chevalier messire Hues de Lannoy, seigneur de Santes, lequel reçut l'ordre de chevalerie à Jérusalem à l'âge de vingt ans. A son retour se tira avec le grand maistre de Prusse contre les Turcs, et puis au service des ducs de Bourgogne. Le plus vieux chevalier de l'ordre et aussi le plus ancien conseiller et chambellain de son maistre le duc Philippe de Bourgogne, trespassa le 1^{er} de may 1456, en l'aage de 72 ans ».

« En la mesme tombe gist Madame Marguerite de Boncourt, son épouse, qui trespassa en l'an 1461, le 21 d'aoust. » (Mausolée de la Toison d'Or, p. 10).

X. Guillebert II. Hugues eut pour successeur son frère Guillebert qui a aussi sa célébrité mais dont la mémoire est moins édifiante. Guillebert brisait, comme cadet, les armes de sa maison d'un lambel à trois pendants d'azur, et criait : *vostre plaisir*. Il aima la bonne chère et les fatigues, faisant des pèlerinages pour le salut de son âme, remplissant des missions diplomatiques et cherchant plaies et bosses dans tous les pays : en Espagne, en France, en Angleterre, en Prusse, en Livonie, en Russie, en Lithuanie, en Pologne, en Grèce, en Egypte et en Syrie. Il y fut maintes fois rossé, blessé, captif. Ayant toute sa vie guerroyé et couru les aventures, il eut beaucoup à raconter et écrivit, en effet, la relation de ses pérégrinations : *Voyages et ambassades de Messire Guillebert de Lannoy, chevalier de la Toison d'Or, seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wahlenies*, édités en 1840, par la Société des bibliophiles de Mons. (Voir *Guillebert de Lannoy et ses voyages commentés en français et en polonais*, par Joachim Le Lewel, 1844).

Guillebert de Lannoy avait épousé 1^o Éléonore d'Esquenne, vicomtesse de Poix, veuve de Jean, seigneur de Montigny-en-Ostrevant ; 2^o Marie de Ghistelles, fille de Jean, seigneur de Dudzeele, et de Jeanne de Craon ; 3^o Isabelle de Drinckam, dame de Willerval, avec laquelle il fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice, à Lille, avec cette épitaphe :

« Cy gist noble chevalier Messire Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, frère et compagnon de la Toison d'Or, qui donna mille écus de quatre S. de gros, monnoye de Flandres, pour l'entretienement du service divin en ladite église, et trespassa anno 1462, le 22 avril. »

« En la mesme tombe gist dame Isabelle de Drinckam, dame de Willerval, ma très-chère et bien-aymée compagne, laquelle trespassa anno 1452, le 11 de febvrier. » (Mausolée de la Toison d'Or, pages 13 et 14).

Guillebert laissait de sa seconde femme, Marie de Ghistelles, cinq enfants dont l'aîné, Philippe, lui succéda.

XI. Philippe de Lannoy, seigneur de Willerval, de Santes, de Wahagnies et de Tronchiennes, mourut le 26 décembre 1495, ayant épousé Marie de Châtillon, dame de Dampierre, de Sompuis et de Rollencourt, fille de Wallerand et de Jeanne de Saveuse. Trois fils étaient nés de cette union : 1^o Philippe, qui suit ; 2^o Pierre de Lannoy, seigneur de Dampierre et de Beaumont, sans génération ; 3^o Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval, qui eut un fils sans alliance et deux filles.

XII. Philippe II de Lannoy restait le chef de la branche des seigneurs de Santes. Il recueillit, du chef de son père, les seigneuries de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies, et, du chef de sa mère, celle de Rollencourt. Il épousa Bonne de Lannoy, sa parente, fille et héritière de Jean, seigneur de Lannoy, et de Jeanne de Ligne, et en eut un fils, Hugues de Lannoy, et deux filles. Hugues mourut avant ses parents, le 21 mai 1527, laissant de Marie de Bouchaut, dame de Roulers, paire de Flandre, son épouse, une fille unique, qui va suivre. (XIII).

Philippe mourut le jour de Saint-Calixte, 14 octobre 1535, à l'âge de 70 ans et fut inhumé, ainsi que sa femme et son fils, à Lannoy. Leur tombe, élevée de trois pieds au milieu du chœur, et dont il ne reste plus de vestiges, portait cette épitaphe :

« Cy gist messire Philippe de Lannoy, en son vivant seigneur de Santes, baron de Rollaincourt, conseiller et chambellan de l'Empereur nostre sire, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine des ville, cité, chasteau de Tournay et du Tournesis, qui trespassa le 14 d'octobre 1535 ».

« Auprès de luy gist dame Bonne de Lannoy, dame héritière dudit Lannoy, dame de Sebourg, son épouse, qui trespassa le 22 d'avril 1543. Et aussi messire Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Vahagnies et de Tronchines, fils unique de ce seigneur et dame, qui trespassa le 21^e jour d'avril, veille de Pasques, 1527. Priez Dieu pour leurs âmes. » (Mausolée de la Toison d'Or, pages 149 et 150).

XIII. Françoise de Lannoy, héritière de Lannoy et Lys, de Santes, de Rollencourt, de Wahagnies et de Roulers, avait épousé Maximilien d'Egmont, comte de Bueren et de Leerdam, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de Frise, fils de Florent d'Egmont, comte de Bueren et de Marguerite de Berghes. Ce seigneur, grand capitaine et brave soldat, aussi distingué dans la paix que dans la guerre, mourut vers la fin du mois de décembre 1548, ne laissant qu'une fille de son union avec Françoise de Lannoy. C'était Anne d'Egmont, comtesse de Bueren et de Leerdam, née en 1533 et qui épousa, par contrat du 2 mars 1551, le célèbre Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau, dont elle fut la première femme. Anne mourut le 24 mars 1558, laissant au futur fondateur de la République de Hollande un fils, Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, né le 10 décembre 1554, et une fille Marie de Nassau, qui mourut en 1616, veuve du comte de Hohenlohe, l'un des plus braves généraux de son temps.

Françoise de Lannoy mourut en 1562, laissant le comté de Bueren, les seigneuries de Lannoy et Lys, de Wahagnies et de Santes, à son petit-fils, Philippe-Guillaume de Nassau, à peine âgé de 8 ans.

XIV. Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Bueren, enlevé de l'Université de Louvain sous le duc d'Albe, fut pendant 28 ans prisonnier des Espagnols qui le traitèrent toujours avec douceur et considération. En 1594, il était remis en liberté et en possession de ses biens confisqués aux Pays-Bas et en Bourgogne, car le 2 mai de cette année, le comte de Berlaimont, surintendant de sa maison, faisait pour lui le rapport et dénombrement de la seigneurie de Santes.

Le prince d'Orange reprit à la cour de l'archiduc Albert le rang dû à sa naissance. Il était catholique et vécut paisiblement dans son hôtel à Bruxelles sans se mêler des affaires publiques. Le roi Philippe III, en vertu d'un bref de Sa Sainteté Clément VIII, du 24 novembre 1598, lui donna le collier de la Toison d'Or. En 1606, à l'âge de 52 ans, il épousa Éléonore de Bourbon, fille d'Henri de Bourbon, 1^{er} du nom, prince de Condé, et de Charlotte-Catherine de la Trémouille ; il n'en eut point d'enfants.

En mars 1610, le prince d'Orange détacha de la terre de Santes, la cense de La Rive, vendit celle-ci à Gilles Maertens, marchand, et la seigneurie de Santes à Hieronimo Andrea ; mais l'une et l'autre furent

retraites par Jean de Robles, comte d'Annappes, du chef de sa femme. Marie de Liedekercke. Le prince mourut le 20 février 1618. Sa devise était : *Sustinendo progredior*, en soutenant j'avance ; ses armes : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules*.

XV. Jean de Robles, baron de Billy, comte d'Annappes, seigneur de Santes, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, portait *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, rampant contre un arbre de sinople posé sur une terrasse de même, à la bordure d'argent chargée de huit mouchetures d'hermines*. Il mourut le 15 octobre 1621, ayant épousé Marie de Liedekercke, dame de Wevelghem, fille aînée d'Antoine et de Louise de la Barre, vicomtesse de Bailleul, dame de Mouscron. De cette alliance étaient nés Alexandre de Robles, qui suit, et sept autres enfants desquels on distingue Jean-François, sacré évêque d'Ypres en 1654. Jean de Robles avait son mausolée de marbre dans l'église de Santes.

XVI. Alexandre de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, seigneur de Santes, Wevelghem, etc., fut un des deux seigneurs qui menèrent le cheval d'honneur à la pompe funèbre de l'archiduc Albert. Il mourut vers 1645, laissant de son alliance avec Françoise de Mancicidor deux fils Michel et Antoine de Robles, qui furent successivement seigneurs de Santes, et deux filles.

XVII. Michel de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, seigneur de Santes, mestre de camp d'un terce de cavalerie au service du roi d'Espagne et général de bataille de ses armées, mourut à Gand, le 31 mars 1675, sans enfants de Michelle de Sainte-Aldegonde, fille du baron de Noircarmes. Son frère lui succéda.

XVIII. Antoine de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, seigneur de Santes, s'était allié à Françoise Le Preudhomme d'Haillies, fille du baron de Pouques. Il laissa, à son trépas, en 1692, Joseph et Antoinette de Robles qui furent successivement seigneur et dame de Santes.

XIX et XX. Joseph de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, seigneur de Santes, s'éteignit sans alliance après 1710. Antoinette de Robles, comtesse d'Annappes, baronne de Billy et dame de Santes

après son frère, n'eut point d'enfants de Michel-Maximilien de Gand, marquis d'Hem, son premier mari, ni de Robert-Lamoral, comte de Lannoy, baron de Wasnes, qu'elle épousa vers 1730. A la mort de cette dame, la seigneurie de Santes passa, à titre de succession, dit-on, aux mains de Charles-Alexandre de France.

XXI. Charles-Alexandre de France, baron de Vaux, marquis de Noyelles-Wion, seigneur de Santes, allié à Isabelle-Marguerite de La Haye, comtesse de Hesecque, vendit, le 3 juillet 1758, la seigneurie de Santes à Jean-Baptiste-Guillaume Van Zeller.

XXII. Jean-Baptiste-Guillaume Vanzeller, écuyer, seigneur de Roders Erquinghem, Saint-Simon et Raisse, né à Ratisbonne le 18 juillet 1725, était venu s'établir à Lille, en 1754. Il revendit, en 1785, la seigneurie de Santes à Gilles-Xavier-Casimir de Fontaine.

XXIII. Gilles-Xavier-Casimir de Fontaine, chevalier, seigneur des Sarteaux, de Liévin et d'Oreaulmont, trésorier de France honoraire, était allié à Marie-Anne-Joseph Mouques des Mazures. Il prit part, comme seigneur de Santes, à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille pour l'élection de députés aux États généraux de 1789, et mourut le 22 août 1806, à l'âge de 73 ans. De Fontaine portait : *parti, au premier, de gueules au lion d'argent, au deuxième, d'azur à une fontaine d'or.*

III. Fiefs sis à Santes.

La **Mairie de Santes**, tenue de la seigneurie du lieu à justice foncière et à 30 sous de relief, comprenant deux manoirs avec 8 bonniers 4 cents d'héritages et des rentes sur 8 tenants.

La **Motte**, à Santes, tenue de la seigneurie du lieu à justice foncière et à 30 sous de relief, comprenant un manoir et 5 bonniers 1 cent d'héritages, 2 sous et un chapon de rente et un hommage.

Mahieu des Hinies possédait le fief de La Motte en 1390. Beaucoup plus tard La Motte était aux mains de Nicolas Tesson, bourgeois de Lille, 1585-1587. (Répertoire des fiefs, p. 135).

Le **Picoit**, à Santes, tenu de la seigneurie du lieu en justice foncière et à 30 sous de relief, comprenant 3 bonniers d'héritage, un chapon et une obole de rentes et 3 hommages.

Le **Bruisle**, à Santes et Wavrin, tenu de la baronnie de Wavrin comprenait 8 bonniers 1 cent de terre à labour, un chapon, une poule 16 sous 9 deniers sur 12 cents et demi de terre à Santes et Wavrin, et plusieurs hommages.

A messire Wallerand de Hangouart, chevalier, grand bailli de Comines, 1591.

Maugré, à Santes, fief et pairie tenus de la baronnie de Wavrin à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 15 bonniers 10 cents et demi d'héritages à Santes, Wavrin, Ennetières-en-Weppes, Sainghin et environs, des rentes et 17 hommages parmi lesquels Tuluch à Wavrin et le Milenoie.

Aux seigneurs de Santes de la maison de Lannoy jusqu'à Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Bueren.

Le **Milenoie**, hommage de Maugré à Santes ; la situation de ce fief n'est pas indiquée dans le dénombrement.

Palmes, à Santes, tenu de Wavrin et comprenant 3 bonniers 2 cents de labour.

A Maximilien de Hennin, naguère pensionnaire de la ville de Lille, 1585-1587. (Répertoire des fiefs, p. 142).

La **Blancardrie**, à Santes, sur la Place, avec maison de plaisance habitée au dernier siècle par M. de La Blancardrie, M. Derivaux, et sous l'Empire par le général Picot Bassus. (*Recherches historiques sur la commune de Santes*, par Théophile Le Josne de Lespierre).

La **Rache**, à Santes, au hameau de ce nom, avec maison de plaisance habitée, au dernier siècle, par les demoiselles Fruict et ensuite par M. Le Josne. (*Recherches historiques sur la commune de Santes*, par Théophile Le Josne de Lespierre).

34. SEQUEDIN.

Au XII^e siècle, la seigneurie de Sequedin se composait de deux fiefs tenus l'un et l'autre du châtelain de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière et consistant tous deux en rentes et en terrages. Le seigneur y pouvait faire tenir trois plaids généraux chaque année.

L'un des fiefs, celui auquel était attaché le titre de seigneur de Sequedin, avait appartenu à Jacques de Prêmesques, écuyer, en 1456 ; à Jaspard de Prêmesques, écuyer, en 1498 ; à Colinet de Prêmesques, fils mineur de Jaspard, en 1499 ; puis à Charles Viennehove, qualifié seigneur de Sequedin, et à sa fille unique, Marie Viennehove, morte vers 1573.

L'autre fief avait appartenu, en 1456, à Pierre Boudet, chanoine de Saint-Amé de Douai, qui l'avait vendu à Charles de Lattre, écuyer. Bauduine de Lattre l'avait porté en dot à Jean de Martigny, chevalier, seigneur d'Herminyssart (Herinsart dans les généalogies), son mari, à qui elle avait donné, entre autres enfants, Philibert de Martigny, seigneur de Herinsart. Celui-ci, époux d'Antoinette de Hun, eut pour fils aîné Philibert de Martigny, qui prit le parti du duc d'Alençon contre le roi d'Espagne pendant les troubles et mourut expatrié vers 1581. Il avait épousé Claudine de Houchin, fille d'Isembart, seigneur de Longastre, et d'Antoinette de Lens, dite de Rebecque. De Martigny portait *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules*.

Maximilien Vilain de Gand, dit de Stavèle acquit le premier fief en janvier 1573, au décès de Marie Viennehove, fille unique de Charles, seigneur de Sequedin ; l'autre en décembre 1581 au décès de Philippe (Philibert ?) de Martigny, chevalier, seigneur de Herminyssart. Il les transmit à son fils Philippe Vilain de Gand, dit de Stavèle, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, seigneur de Lomme, Capinghem, Englos, Ennetières-en-Weppes, Sequedin, etc. (Voir pour la suite les seigneurs de Capinghem).

Beuvreques, à Sequedin, tenu de la salle de Lille à 30 sous de relief et à justice de vicomte, consistait en rentes sur 6 bonniers 10 cents d'héritages à Sequedin, Hallennes, Haubourdin et environs, et en un hommage.

Ce fief appartenait en 1561 à Jean de Frelin. Demoiselle Florence de Frelin, fille dudit Jean, le releva au trépas de son père et le laissa, à sa mort, à dame Catherine de Frelin, sa sœur, épouse de Frédéric de la Fosse, chevalier. Il appartint ensuite à Bauduin-Romain Castelain, par achat ; puis à son fils Pierre-Albéric-Joseph, mort sans enfants le 17 novembre 1766, et enfin à la sœur de celui-ci, veuve sans enfants des sieurs du Chastel et Becuwe.

Beuvreques dit **Caudron**, à Sequedin, tenu de la seigneurie de Beuvreques, à Sequedin, en justice de vicomte et à 60 sous de relief, comprenait une petite drève d'un demi cent d'héritage, des rentes et trois hommages parmi lesquels le Chimpret à Hallennes.

A Germain Tistran qui le vendit, en 1576, à Hubert Miroul. On le retrouve aux mains de Josse Miroul, fils et héritier de Hubert et de feu Claire Caudron, puis en celles de Hubert, fils de Josse, 1589.

Duremort, à Sequedin, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir avec 13 bonniers 14 cents d'héritages tenant aux terres de la commanderie du Temple, des rentes sur 11 bonniers 12 cents et 5 hommages.

On rencontre dans les titres de l'abbaye de Loos : Robert de Duremort en 1149-1166 et en 1176 (n^{os} 5 et 22) ; Walter de Duremort, en 1152 (n^o 6) ; Jean de Duremort, en 1230 et en 1233 (n^{os} 98 et 108) ; Regnier de Duremort et Maba, son épouse, en 1267 (n^o 187).

Le 6 mars 1372 (v. st.), Jean, d'*Amering*, chevalier, fit rapport et dénombrement de Duremort. Jean de Warengnien, bourgeois de Lille, remplit le même devoir le 3 août 1389 ; il laissa de sa femme, Jeanne de Thumesnil, Marguerite de Warengnien, dame de Duremort, vers 1412, après le décès de son père ; elle avait épousé Joires ou Georges Verdière. Ces deux époux vendirent le fief de Duremort à Lotart Fremault, qui paya le droit de nouvel acquêt, en 1416, et laissa de Catherine Le Nepveu, Jean Fremault, bourgeois de Lille, qui releva le fief le 23 septembre 1456 et le transmit à sa fille, Jeanne Fremault, mariée à Gérard Du Mez, dit d'Anstaing, écuyer.

Michelle Du Mez, fille de Gérard et de Jeanne Fremault, laissa probablement le fief de Duremort, en 1536, à son cousin Antoine de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies, entre les mains duquel il se trouvait à cette époque. Jacques de Tenremonde, écuyer, seigneur

dé Mérignies et de Duremort, petit-fils et héritier d'Antoine, étant mort en célibat en 1569, ses biens passèrent à sa sœur Gérardine de Tenremonde, qui vendit, par acte du 4 octobre 1573, le fief de Duremort à Guillaume Deliot, bourgeois de Lille, qui paya, en 1585, 615 livres 4 sous 4 deniers parisis le droit de nouvel acquêt de ce fief dont le revenu fut alors évalué à 280 florins. (*Généalogie de la Maison de Tenremonde*, par A. de Ternas).

Agnès Deliot, fille de Guillaume et d'Antoinette Duhot, servit le relief de ce fief en février 1588, et étant morte le 3 juillet de la même année, le laissa à sa sœur Jeanne Deliot, qui le releva en 1589. Cette dernière épousa André de Fourmestaux, fils d'André, bourgeois de Lille. André de Fourmestaux, seigneur de Wazières, servit, le 14 décembre 1619, pour sa femme, le rapport et dénombrement du fief de Duremort. Il fut anobli par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1623, et créé chevalier en 1641. Sa fille, Jeanne de Fourmestaux, épouse de François de Croix, écuyer, seigneur de Belsage, releva le fief le 14 décembre 1650, au trépas de sa mère Jeanne Deliot.

Le fief de Duremort fut acquis, le 13 janvier 1779, par N... Le Febvre de Lattre, seigneur de Ligny, et fut dévolu à ses trois fils cadets qui le vendirent, le 1^{er} juin 1791, à M. Virnot de Lamissart.

Mucembus, à Sequedin, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait au XVII^e siècle, des rentes sur 64 bonniers d'héritages et 4 hommages, un banc de 7 échevins et trois plaids généraux trois fois l'an le lundi après les Rois, le Quasimodo et la Toussaint.

Hues de Carnin, le 5 mars 1372 ; Guillebert de Carnin, chevalier, le 20 mars 1388 ; Hues de Carnin, écuyer, seigneur de Beaumanoir, le 27 novembre 1451 ; Antoine de Lattre, le dernier jour du mois d'août 1496. firent successivement rapport et dénombrement du fief de Mucembus, qui paraît être resté pendant plusieurs générations dans la famille de Lattre.

En 1561 Bauduine de Lattre, veuve de messire Jean de Martigny, relevait le fief qu'elle transmit à sa fille Marguerite de Martigny, veuve en secondes nocces, de Georges d'Eve, dit Malnuy. Celle-ci étant morte en mars 1569, le fief échut à sa sœur aînée Jacqueline de Martigny, veuve, de Louis d'Arestelles, chevalier. Après cette dame, bien qu'elle eût deux filles héritières, le fief de Mucembus passa à son neveu Philibert II de Martigny par qui il fut vendu, en 1579, à demoiselle de Vendeville.

Marie de Vendeville; alors veuve de Robert Baillet, avait épousé, en premières noces, N... Dragon, dont elle avait eu un fils, Jean Dragon, auquel elle transmit, par donation de mariage, le fief de Mucembus. M^e Jean Dragon en fit rapport, le 28 novembre 1592, et à sa mort, arrivée le 7 octobre 1597, il fut relevé par sa fille, Antoinette Dragon. Celle-ci s'allia à Jean de La Vichte, chevalier, seigneur de Nieuwenhove et lui donna une fille Antoinette de La Vichte, encore mineure en 1623 et pour laquelle son père servit, le 19 juillet de cette année le rapport et dénombrement de Mucembus, Antoinette de La Vichte épousa son parent Ignace de La Vichte avec lequel elle vivait en 1651.

Beuvreques, à Sequedin, tenu de la seigneurie de Lomme à 10 livres de relief, comprenait un manoir avec 7 bonniers et 7 quartiers d'héritages. Par suite de réincorporation de terres cottières le fief comprenait, en 1603, 10 bonniers 7 cents de terre.

On rencontre un Regnier de Beuvrekes dans les titres de l'abbaye de Loos de 1149 à 1176. (N^{os} 5 et 22).

En 1498, dame Antoinette de Verquigneul, veuve de messire Roland de Havesquerque, dit de Raisse, chevalier, seigneur de Bailleul, du Val et de Le Cauchie, donne à Annette, sa fille aînée toute la terre et seigneurie de Beuvreques et Sequedin.

En 1589, Beuvreques appartenait à dame Anne de Renty, épouse de messire François d'Oignies, chevalier, seigneur de Beaurepaire, de Beaumont, etc. En 1603, il appartenait à Jean Parent dont la sœur avait épousé Jacques Desruyelles, d'Armentières.

La Boutillerie, à Sequedin, tenue de la baronnie de Cysoing à justice de vicomte, à 10 livres de relief et 20 sous de cambrelage, comprenait 12 bonniers 8 cents tenant à l'héritage du sieur d'Hallennes et à la voie qui mène de Wastre à Haubourdin.

A Nicolas de Hennin, fils de feu Maximilien en 1595.

Davelu, à Sequedin, tenu de la seigneurie de Rosimbois et comprenant 12 bonniers de terre.

A Jeanne Deliot, fille de feu Guillaume, 1603.

35. VERLINGHEM.

I. La seigneurie.

La belle seigneurie de Verlinghem, tenue de la sallé de Lille à 10 livres de relief et en toute justice haute moyenne et basse, comprenait, en 1619, un manoir avec 43 bonniers 1107 verges et demie d'héritages, 41 bonniers 207 verges et demie de bois, des rentes considérables sur 237 bonniers 2 cents, un moulin à vent et une pairie à Lille. Pour l'exercice de sa haute justice, le seigneur avait bailli, lieutenant, échevins et sergents ; mais les héritages de l'échevinage de Verlinghem situés à Lille où ils formaient la pairie de Verlinghem, avaient des juges particuliers (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^{os} 2945 à 2949) ; lesquels juges ne jouissaient que de la justice foncière, les échevins de Lille ne reconnaissant pas d'autre justice dans l'enceinte de leur ville. Ces héritages, comme ceux de l'Échevinage de Lille, n'étaient assujettis qu'au droit de 4 deniers d'issue et 4 deniers d'entrée.

Vingt hommages relevaient de la seigneurie de Verlinghem, parmi lesquels : Carewin, — l'Épervier, — la Fennerie, — la Gauwinnerie, — le Mez des Camps, — le Neuf-Lieu, — Rabahaye, — la Tramerie, à Verlinghem, et Vierdings-Tiende, à Boèsinghes, au-dessus d'Ypres. Ce dernier fief, tenu de Verlinghem à 10 livres de relief et consistant dans la douzième partie de la dîme de Boèsinghes, fut acquis par les religieux de Saint-Martin d'Ypres et amorti en leur faveur, en 1423-1424, par le seigneur de Verlinghem. (Voir ci-dessous Philippe de Bourgogne, duc de Brabant).

II. Les seigneurs de Verlinghem.

I. En novembre 1219, Philippe de Verlinghem, chevalier, et Hawide, sa femme, fondaient une chapellerie dans l'église paroissiale de Verlinghem, du consentement de Jean, leur fils unique. (Cartulaire de Saint-Pierre de Lille, dit *Decanus*, f^o 94 v^o).

II. Au mois de janvier 1238 (n. st.) à Lille, Jean de Verlinghem, chevalier, déclare qu'il se prononcera pour le Roi de France si le comte Thomas et la comtesse Jeannie manquent à leurs engagements envers

ce monarque. (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, p. 370). Le sceau de Jean de Verlinghem figure un écu portant un écusson en cœur au lambel de sept pendants (*S' Johan) nis de Verleng*..... Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3835). Cet écusson en abîme pourrait être l'indice d'une extraction de la maison de Wavrin.

Au mois de mai 1244, Jean de Verlinghem, chevalier, déclare que c'est pour son meilleur profit qu'il a vendu à l'abbaye de Loos son vivier d'Esquermes et que l'argent provenant de cette vente a été par lui employé à l'achat d'un bien de plus de valeur sis dans le Boulonnais ; et quant aux droits que son épouse pouvait avoir sur ledit vivier, il les a transférés sur ses terres de Verlinghem. (Titres de l'abbaye de Loos, n°s 127 et 128).

Dans le même temps, Jean, sire de Verlinghem, ratifie une acquisition de terre à Wambrechies. Son sceau au type équestre et son contre-sceau portent l'écusson en abîme, au lambel de cinq pendants sur le tout. *S'-Johannis de Verlenghehem* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1686 levé sur un acte de l'abbaye de Marquette).

En février 1245 (n. st.), Jean de Verlinghem, chevalier, promet fidélité au roi de France dans le cas où la comtesse Marguerite n'exécuterait pas les conventions passées avec le roi de France, la reine Blanche et les frères du Roi (Teulet, T. II, p. 556).

Je suppose que Jean de Verlinghem était le père de Jean, qui va suivre, et qu'il mourut dans le cours de cette année 1245 ou au commencement de l'année suivante, me fondant sur ce fait que les lettres de garantie, souscrites par lui en février 1245, se répètent en mars 1246. Il est naturel de penser que ces secondes lettres ont été réclamées du fils par suite de la mort de son père.

III. Au mois de mars 1246 (n. st.) Jean II de Verlinghem avec six autres chevaliers de Flandre, se porte garant que la comtesse Marguerite observa fidèlement les conventions passées avec le roi de France, la reine Blanche, sa mère, et les frères du monarque. (Teulet, T. 11, p. 607).

Au même mois de mars 1246, Jean de Verlinghem, avec 26 autres chevaliers flamands, promet de reconnaître pour seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite qui sera désigné par le roi de France, l'évêque Odon ou le comte d'Artois. (Teulet, T. 11, p. 608). Son écu est chargé d'un écusson en cœur, brisé d'un lambel. Il ne diffère du

précédent que par la suppression de quelques lettres remplacées par des points dans le mot Verlenghehem. *S' Johannis de Verlinghehem*. (Douët d'Arcq, n° 3853).

IV. En 1258, Robert de Verlinghem, chevalier, et Marie, sa femme, vendent à la comtesse Marguerite, pour l'abbaye de Flines, une terre et un moulin à vent près de la léproserie de Lille, tenus de la comtesse. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, pp. 115, 116, 123, 124 et 145). Marie, femme de Robert, renonce à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur cette terre à raison de son mariage. Devenue veuve, elle se remaria à Pierre de Beaufremez, et, en 1287, malgré sa renonciation, elle réclamait, comme étant de son douaire, ce bien vendu par son premier mari. (Ibidem, p. 279).

V. Dès 1271, le seigneur de Verlinghem était Philippon de Bourbourg, sergent de la comtesse Marguerite. (Cartulaire de Marchiennes). L'office de sergenterie était un poste de confiance que Philippe de Bourbourg rehaussa par ses services. On le voit, en effet, investi de missions importantes, chargé comme arbitre ou mandataire de régler des affaires considérables et quelquefois même servir de caution pour des emprunts faits par la comtesse ou le comte Gui.

On ne connaît pas l'extraction de ce personnage qui portait le nom de la ville où il était né. Sa position de sergent lui donnait une grande influence et il se peut qu'il en ait usé pour accroître sa fortune ; ce qui le ferait croire, c'est l'acte du 9 octobre 1273 où il déclare qu'ayant été très longtemps au service de la comtesse Marguerite et de son fils et ayant acquis beaucoup de biens par dons, *convoitises et autres moyens*, il craint, quoique se croyant sans reproche, d'être recherché pour cela, et, pour la paix de sa conscience, il remet son avoir entre les mains du comte, qui l'accepte et lui en fit don aussitôt en lui accordant entière décharge. (1^{er} Cartulaire de Flandre, p. 110).

Le comte Gui, usant d'une prérogative séculaire avait créé chevalier Philippe de Bourbourg ou son fils. Le Parlement de Paris lui interdit, par arrêt de 1280, d'élever désormais un « vilain » à la dignité de chevalier, sans l'autorisation du Roi. « Non obstante usu contrario, ex » parte comitis Flandrensis proposito, dictum et pronunciatum fuit » contra dictum comitem quod non poterat nec debebat facere de » villano militem, sine auctoritate Regis ; et hoc fuit dictum pro filio » Philippi de *Borbonio* (Bourbourg) ». (Beugnot, *Les Olim*, T. 11, p. 166).

D'après les derniers mots de l'arrêt, il s'agit ici du fils de Philippe de Bourbourg portant le même nom. Quant à *Borbonio* pour Borborc, c'est évidemment le fait d'une mauvaise lecture. L'éditeur des *Olim* ajoute en note : Divers auteurs ont cité cet arrêt pour montrer qu'en France le roi seul pouvait anoblir. Il convient de remarquer que l'arrêt ne s'applique pas à un simple anoblissement, car il s'agissait, dans la cause, d'un vilain fait chevalier et non pas écuyer.

Philippe de Bourbourg possédait la prévôté de Lille. En janvier 1282, le comte Gui déclarait que feu la comtesse Marguerite, sa mère, ayant donné de son consentement, à son cher et féodal sergent, Philippe de Bourbourg, la prévôté de la ville de Lille et toutes ses appartenances, la prison et les fers de cette ville, pour la tenir à toujours, par lui et ses hoirs, des comtes de Flandre, en accroissement de son fief de Verlinghem, et désirant reprendre cette prévôté, il donne en échange audit Philippe et à ses hoirs 74 livres, monnaie de Flandre, à recevoir annuellement sur le grand tonlieu de Gravelines. Le comte lui fait en outre remise et à ses hoirs de 2 rasières de froment, de 6 gelines et de 4 sous qu'il devait payer tous les ans aux brieux de la châtellenie de Bourbourg, pour être toutes ces rentes mises en accroissement de son fief de Verlinghem. (4^e Cartulaire de Flandre, p. 80).

Philippe de Bourbourg, qualifié chevalier en 1286, était marié à une dame qu'une charte de 1288, du grand cartulaire de Saint-Bertin, nomme Marie et qui lui avait donné plusieurs enfants dont l'aîné s'appelait Philippe. On ne voit pas ce que celui-ci devint après la mort de son père, qui eut lieu en 1292.

VI. Quatre-vingts ans plus tard, on retrouve la seigneurie de Verlinghem aux mains de Robert, seigneur de Fiennes, chevalier, qui en fit rapport et dénombrement le dernier jour de février 1372 (v. st.). Robert de Fiennes, dit Moreau, connétable de France, était fils de Jean et d'Isabelle de Flandre, deuxième fille de Gui, comte de Flandre et d'Isabelle de Luxembourg. Il avait épousé, en premières noces, Béatrix de Gayre, et, en secondes noces, Marguerite de Melun, comtesse de Joigny. Il mourut sans enfants vers 1385, laissant, entre autres biens, la terre de Fiennes et celle de Verlinghem aux enfants de sa nièce Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol, veuve de Gui de Luxembourg, comte de Ligny, châtelain de Lille. Mahaut était fille de la sœur de Robert, Jeanne de Fiennes, qui avait épousé Jean de

Châtillon, comte de Saint-Pol. Ces terres échurent à l'aîné des enfants de Mahaud, Wallerand de Luxembourg, qui suit.

VII. Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, châtelain de Lille, seigneur de Fiennes, de Bohain, de Verlinghem, etc., avait épousé à Londres, en 1379, étant prisonnier des Anglais, Mahaud de Reus, fille de Thomas de Holland, comte de Kent, et sœur utérine de Richard II, roi d'Angleterre. De ce mariage était née une unique héritière, Jeanne de Luxembourg, fiancée dès le 19 février 1392 à Antoine de Bourgogne, comte de Rethel et depuis duc de Brabant, second fils de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre. Wallerand donnait en dot à sa fille le fief de la châtellenie de Lille, les seigneuries d'Erquinghem, d'Armentières et de la Bouteillerie, et aussi toutes les terres qui lui étaient échues en Flandre, en Artois et ailleurs, de la succession de son oncle (grand-oncle) « le sire de Fiennes darrier trespasé ». (*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par un bénédictin de Saint-Maur, T. III, preuves n^{os} CLVI-CLIX). Dans les terres provenant du sire de Fiennes était comprise la seigneurie de Verlinghem. Le mariage eut lieu le 24 avril 1402.

VIII. Jeanne de Luxembourg, châtelaine de Lille, comtesse de Saint-Pol et de Ligny, dame de Fiennes, de Bohain, d'Erquinghem, d'Armentières, de la Bouteillerie, de Verlinghem, etc., eut d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Rethel, deux fils :

1^o Jean de Bourgogne, né le 11 juin 1403, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, en 1415, époux de Jacqueline de Bavière en 1417, fondateur de l'Université de Louvain, en 1426, mort le 17 avril de l'année suivante, sans postérité.

2^o Philippe de Bourgogne, qui suit.

Jeanne mourut le 12 août 1407 et fut inhumée dans l'église des Carmes à Bruxelles. Antoine de Bourgogne, remarié à Elisabeth de Luxembourg, fille du duc de Gorlitz, périt à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

IX. Philippe de Bourgogne, né le 25 juillet 1404, héritait, en 1407, des comtés de Saint-Pol et de Ligny, de la châtellenie de Lille, des seigneuries de Fiennes, de Bohain, d'Erquinghem, d'Armentières, de la Bouteillerie, de Verlinghem, et autres biens de sa mère. Le 25 mars

1410, Robert de Wattrelos, receveur de Mgr le comte de Ligny et de Saint-Pol, tuteur de Philippe, son petit-fils, donnait quittance de 10 livres de relief pour le fief de Vierdings Tiende, tenu de Verlinghem et consistant en la douzième partie des dîmes de Boesinghe en Flandre, au-dessus d'Ypres. En 1413, Gilles d'Ablaing, écuyer, bailli dudit comte de Ligny et de Saint-Pol, de sa terre, justice et seigneurie de Verlinghem, passait à loi l'acquisition de ce fief faite par les religieux de Saint-Martin d'Ypres. Wallerand, comte de Ligny et de Saint-Pol, étant mort en avril 1415, c'est par les soins de Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, tuteur de ses deux neveux, Jean et Philippe de Brabant, qu'un acte relatif à ce même fief est passé à loi en 1416. En 1423-1424, Philippe est majeur et amortit cette portion de dîme en faveur des religieux de Saint-Martin, qui possédaient les autres parties. (*Les Cartulaires de Saint-Martin d'Ypres*, par E. Feys et A. Nélis, n^{os} 709, 725, 749, 768, 777 et 778).

En 1424, le bailli de Verlinghem était Guilbert de Carnin, dit Morlet ; le lieutenant, Jean Marischal ; les hommes de fief, Guillaume du Bos, fils de feu noble homme Gérard du Bos ; Pierart et Jacquemart Marischal, frères du lieutenant ; Guillaume Grandiel et Pierart Billau.

Duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, après la mort de son frère ; en 1427, Philippe mourut à Louvain, le 4 août 1430, sans alliance. Les biens qu'il tenait de sa mère retournèrent dans la maison de Luxembourg, aux enfants de Jean, sire de Beaurevoir, frère de Wallerand. Ils furent attribués à l'aîné Pierre de Luxembourg.

X-XIV. Depuis Wallerand jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les seigneurs de Verlinghem étant les mêmes que ceux d'Armentières, je me borne, pour ceux qui suivent, à les indiquer rapidement.

Pierre de Luxembourg, mort en 1433, neveu de Wallerand ; — Thibaut de Luxembourg, second fils de Pierre et de Marguerite des Baux, mort le 1^{er} septembre 1477 ; — Jacques 1^{er} de Luxembourg, fils de Thibaut ; — Jacques II de Luxembourg, mort en 1517, fils de Jacques 1^{er} ; — Jacques III de Luxembourg, mort sans enfants en 1530, fils de Jacques II ; — Françoise de Luxembourg, sœur de Jacques III, épouse de Jean IV, comte d'Egmont. — Son fils qui suit.

XV-XXI. Le fils de Jean IV d'Egmont et de Françoise de Luxembourg le célèbre Lamoral, comte d'Egmont, possédait la seigneurie de Verlinghem en 1561 ; elle fut successivement relevée par Philippe et

Charles, comtes d'Egmont, princes de Gavre, tous deux fils de Lamoral, et, en 1620, par le fils de Charles, Louis, comte d'Egmont, qui mourut en 1654, laissant la seigneurie de Verlinghem à son fils Philippe-Louis. Celui-ci, mort le 24 août 1659, laissa deux fils, Louis-Ernest et Procope-François, comte d'Egmont, princes de Gavre, qui furent successivement seigneurs de Verlinghem.

XXII-XXV. Procope-François, comte d'Egmont, prince de Gavre et du Saint-Empire, marquis de Renty, baron de Wavrin, seigneur d'Armentières, etc., vendit la terre de Verlinghem à messire Alexandre-François de Croix, marquis d'Heuchin, seigneur de Frelinghien, des Prévôtés, etc., conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près la cour du Parlement de Tournai. Celui-ci la transmit à son fils, Alexandre-Maximilien-François de Croix, marquis d'Heuchin, qui eut pour successeur son fils Alexandre-Louis-François de Croix, marquis d'Heuchin, seigneur des Prévôtés et de Verlinghem, présent, en 1789 à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille, réunis pour l'élection des députés aux États généraux.

III. Hommages de Verlinghem, sis à Verlinghem.

Carewin, à Verlinghem, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en 17 cents de terre à labour.

Ce fief appartenait, en 1619, aux enfants Bacquart.

L'Épervier, à Verlinghem, tenu de la seigneurie du lieu à un épervier d'or de relief et à un pareil épervier d'or à la vente, don ou transport du fief, consistait en 2 bonniers 4 cents de terre tenant au chemin qui mène de la Cessoye aux Frémaux, nommé le chemin de la Sauvagerie, et à la piedsente menant de ce chemin au moulin de Verlinghem.

A François Muette, par acquisition du 18 septembre 1582. (Répertoire des fiefs, p. 108). A Nicolas Imbert, fils de feu Nicolas, 1619.

La **Fennerie**, à Verlinghem, tenue de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en un manoir et 8 bonniers 725 verges d'héritages traversés par le chemin de Verlinghem à Quesnoy.

La Fennerie appartenait, en 1619, à messire Louis de Lannoy, seigneur de Haut-Pont, par le trépas de Louis Du Bois, écuyer, seigneur de Gaude et de la Fennerie.

La **Gauwinnerie**, à Verlinghem, tenue de la seigneurie du lieu à une paire de blancs gants de relief, consistait en 10 cents d'héritages tenant au chemin de Verlinghem à Quesnoy.

A Roland de Le Lys en 1619.

Le **Mez des Camps**, à Verlinghem, tenu de la seigneurie du lieu. (Cartulaire de Marquette, T. III, p. 499).

Le **Neuf-Lieu**, à Verlinghem, tenu de la seigneurie du lieu à 60 sous de relief, consistait en 13 cents d'héritages tenant au chemin de la Croix de Verlinghem à la Deûle et à l'issue de la cense de la Tramerie.

Ce fief appartenait en 1619 à Bauduin de Croix, seigneur de Haucourt, Jeulaing, etc.

Rabahaye, à Verlinghem, tenu de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, comprenait 4 cents d'héritages tenant au chemin de l'Espierre à la Croix au Gavre, et des rentes sur 34 bonniers.

En 1441, Pierre Le Nepveu, bourgeois de Lille, était seigneur de Rabahaye. (Cartulaire de Marquette, T. III). Le fief appartenait en 1619 à Bauduin de Croix, chevalier, seigneur de Haucourt.

La **Tramerie**, à Verlinghem, tenue de la seigneurie du lieu à 10 livres de relief, consistait en 13 bonniers, 13 cents d'héritages avec un manoir sur motte tenant au chemin de la Rouge-Croix au rivage du Gardinet.

La Tramerie avait donné son nom à une famille noble ou l'avait reçu d'elle. François de La Tramerie, créé chevalier par lettres patentes du 17 avril 1598, baron de Roisin, était seigneur de la Tramerie, de Forest, d'Aubry, de Heraucourt, d'Angré, de Hertaing, de Givenchy, de Drumez et du Quint de La Fosse, grand bailli et capitaine des ville et château d'Aire, et mourut le 10 janvier 1612. Il avait épousé Marie de Bernémicourt, dame de Flers et de Gaverluson, par contrat du 4^{er} septembre 1580. Sa femme lui survécut et en 1619 elle tenait pour ses enfants le fief de la Tramerie. Le fils aîné, Ignace-Philippe, succéda à son père.

Ignace-Philippe, seigneur de la Tramerie, baron de Roisin, épousa, en premières nocces, Anne de Dion, chanoinesse de Maubeuge, et, en secondes nocces, Eléonore d'Oignies, chanoinesse de Denain, morte à

Valenciennes le 11 juillet 1656. Elle était fille de François d'Oignies, seigneur de Courrières, et de Anne d'Oignies, dite de Rosimbos. La Tramerie portait : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de même.*

IV. Fiefs de mouvances diverses sis à Verlinghem.

Les **Barles**, à Verlinghem, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief, consistaient, au XVI^e siècle, en 2 bonniers 2 cents tenant au chemin allant des bancs des Tombes à Pérenchies et au gros dudit fief des Tombes.

Bettremieux de Le Barre et Jores de Le Barre firent rapport et dénombrement du fief des Barles, le premier, le 11 mars 1372, le second, le 8 septembre 1397. En 1496, il est aux mains d'Antoine de Lattre, écuyer, et en 1588 en celles de François d'Erps, par achat de l'an 1581. A partir de celui-ci, le fief eut les mêmes seigneurs que Les Tombes.

La **Croix-au-Gavre**, à Verlinghem, tenue de la salle de Lille ; fief flépard.

A Jacques Morel, procureur postulant à Lille, 1523 ; à Jacques de Bonnaire, licencié en droit, par achat du précédent.

Lespierre, à Verlinghem, tenu de la salle de Lille et contenant un bonnier de terre.

A Jean Carton, laboureur à Verlinghem, en 1585. (Répertoire des fiefs, p. 124).

Les **Masures** dites de l'**Esquielle**, à Verlinghem, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, étaient un fief en l'air, consistant en rentes cueillies sur 40 bonniers, savoir : 7 muids 4 rasières de froment, 35 chapons, 8 rasières de brais, 6 œufs, 4 oranges et 4 denries, et en 6 hommages.

Ernould de l'Esquielle, chevalier, fit, le 23 mars 1372, le rapport et dénombrement du fief des Masures, qui était aux mains de Léonore de l'Esquielle en 1447. Agnès de Quieuleng, veuve sans enfants de Barthélemy Regnier, bourgeois de Lille, acquittait en 1475, 164 livres 8 sous pour droit de nouvel acquêt du fief des Masures (Archives municipales de Lille, manuscrit contenant des extraits du compte des

nouveaux acquêts levés en 1475 d'après l'original qui a été détruit à la Révolution), lequel fief passa à sa nièce Antoinette de Verquigneul, veuve de messire Roland de Havesquerque, dit de Raisse, chevalier.

En 1561, les Masures appartenaient à Guislain de la Viefville et en 1590 à Anne de la Viefville, épouse de messire Adolphe de Pamèle, dit de Joigny ou de Joigny, dit de Pamèle, chevalier, seigneur de Saint-Liévin, grand bailli de la châtellenie de Bailleul en Flandre, qui, le 15 mars 1593, fit le rapport et dénombrement du fief des Masures au nom de Jacques de Pamèle, son fils. Celui-ci le vendit, au mois de juillet 1621, à Wallerand de Hangouart, chevalier, seigneur du Laurie, qui, à son trépas, le 12 août 1623, le transmet à son fils Wallerand, écuyer, seigneur du Bel-Arbre, époux de demoiselle Catherine Du Chastel, laquelle était veuve en 1637, ayant la garde noble de son fils Wallerand de Hangouart.

Les **Oursins**, à Verlinghem, tenus de la salle de Lille à 50 sous de relief et à justice de vicomte consistaient en rentes cueillies sur 23 cents d'héritages.

Henri des Oursins fit rapport de ce fief le 13 mars 1372 (v. st.). A la fin du XV^e siècle le fief des Oursins était aux mains d'une branche cadette de la famille Petipas. Jean Petipas, fils de feu Guérard, fit rapport de ce fief le 18 juin 1496. Il était seigneur de Duretête ou de la Moussonnerie, à Annappes, à cause de sa femme Marie de Bailleul. Je le suppose père de Jacques Petipas, dont le fils Guillaume possédait les Oursins en 1561. Celui-ci laissa un fils mineur, Guillaume Petipas pour lequel Charles Petipas, son tuteur et très probablement son oncle, fit rapport du fief des Oursins le 18 mai 1570. Guillaume vendit le fief à M^e Gilles le Boucq, mais il fut retrait le 8 juin 1585 par Hippolyte Petipas de la branche des seigneurs de la Pontenerie à Roubaix, fils de Charles,

Hippolyte Petipas épousa, en juin 1589, Marguerite Flameng, dame de la Bouteillerie et de Ladeseure à Bondues, de Le Plancque à Linselles, etc., fille de Jacques et de Marguerite Fremault. Écuyer, seigneur de Walle, de la Pontenerie, des Oursins, de Gamans, de la Tannerie, licencié en droit, conseiller du Roi, avocat fiscal à Lille, Hippolyte Petipas fut, en 1603 et 1623, déchargé comme noble, du droit de francs-fiefs ou de nouvel acquêt. Marguerite Flameng, morte en 1636, lui avait donné plusieurs fils pour lesquels je renvoie à l'article Pontenerie, à Roubaix, au quartier du Ferrain.

Les **Saisines**, à Verlinghem, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenaient 14 bonniers et demi de bois tenant en tous sens au bois du sire de Verlinghem, des rentes consistant en 10 muids de froment, 11 muids 6 rasières de brais et d'avoine, 51 chapons, 10 livres en argent, et 5 hommages parmi lesquels : Videhaus, à Verlinghem, et la pairie de l'Ouche, à Saint-Sauveur à Lille, le tout évalué 122 livres de revenu en 1475. Le fief des Saisines, qui dans un ancien dénombrement porte le nom de Verlinghem, était chargé d'une rente annuelle d'un muid de blé et de 10 livres vers la Chapelle de Quiquempoix.

Jean de Saint-Venant, chevalier, seigneur du Liemon, fils de Mathieu 1^{er} de Wavrin, dit de Saint-Venant, et de Jeanne de La Haye, et sa femme Jeanne Le Prévost, dame de Liemon, firent, le 4 mars 1372 (v. st.) le rapport et dénombrement du fief des Saisines, à Verlinghem. Jean de Saint-Venant mourut vers 1383. Ses successeurs furent :

Catherine des Aubeaux, en 1447 ; — Jean de Le Cambe, dit Gantois, fondateur de l'hospice Gantois, mort le 6 novembre 1496 ; — Jacques de Le Cambe, dit Gantois, fils de Jean ; — Guillaume de Boulogne, prêtre, 1561 ; — Philippe de Saint-Venant, écuyer, seigneur de la Cessoye ; — Louis de Saint-Venant, fils de Philippe et époux de Jacqueline Du Bois, dame de la Croix. Louis de Saint-Venant mourut le 24 novembre 1600, laissant, entre autres enfants, Charles, qui suit, et Louise de Saint-Venant, dame des Saisines après son frère.

Charles de Saint-Venant, chevalier, seigneur de la Cessoye, Viel-Biez, La Broye, fit rapport du fief des Saisines le 4 septembre 1615 et épousa, en 1620, Marie de Torres, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 19 janvier 1625, laissant ses biens à sa sœur Louise de Saint-Venant, épouse d'Antoine de Tramecourt, chevalier. Son fils, François de Tramecourt, écuyer, seigneur de Werchin, releva les Saisines au trépas de sa mère en 1637. Il mourut en 1652.

Videhaus, à Verlinghem, tenu du fief des Saisines à Verlinghem, à 10 livres de relief, consistait en un rejet et en rentes sur 24 bonniers.

En 1615, Videhaus appartenait à M^e Robert Imbert, chanoine de Saint-Pierre de Lille, qui l'avait relevé au trépas de Nicolas Imbert, écuyer, son père ; en 1750 aux héritiers de feu demoiselle Marie-Jeanne-Théodore Locart.

Les **Tombes**, à Verlinghem et Lompret, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un château, une cense, 39 bonniers tenant aux terres du moustier de Pérenchies, au fief des Barles, au chemin du Vert-Touquet et à la Croix au Gavre, et des rentes sur 17 bonniers 4 cents.

Jean de Helbuterne, écuyer, fit rapport du fief des Tombes le 24 avril 1389. Il appartenait en 1496 à Antoine de Lattre ; en 1561 à dame Bauduine de Lattre, veuve de Jean de Martigny. Il fut relevé par Philibert de Martigny, chevalier, seigneur de Hervincourt, au trépas de la dite dame, sa mère, et en 1569, par Philibert de Martigny, fils du précédent.

François d'Erps, chevalier, acquit le fief des Tombes en 1581 et le transmit à son fils Charles d'Erps, dit Schouteete, écuyer, seigneur d'Erps, Laerne, Les Tombes, qui le vendit, en août 1621, à Jean de Coninck, marchand, à Lille. Le fief fut relevé par Guillaume Fauconier, au nom de demoiselle Marie de Coninck, sa femme, et des autres enfants de Jean, mort en juillet 1639.

Les **Fremaux**, à Verlinghem, tenus du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenaient 6 bonniers et demi d'héritages parmi manoir, prés et terres sur le chemin de Verlinghem à Lille et tenant au fief de Clerkennoit, un fromage de Caulet de 30 livres pesant ou 5 sous sur la dîme de Saint-Pierre de Lille.

Le fief des Fremaux paraît avoir tiré son nom de la famille Fremault. (*Généalogie de la famille de Tenremonde*, par A. de Ternas). Il appartenait, en 1389 à Lotard Fremault, bourgeois de Lille, roi de l'Épinette en 1389. Jean Fremault, son fils, roi de l'Épinette en 1425, époux de Jeanne de Saint-Genois, est qualifié seigneur des Fremaux en 1456. Il laissa ce fief à sa fille Jeanne Fremault, qui le possédait en 1475. Cette dernière avait épousé Gérard du Mez, dit d'Anstaing, écuyer, seigneur de la Froissardrie. Leur fille, Michelle d'Anstaing, dame des Fremaux, mourut le 15 septembre 1536, veuve de Wallerand de Havesquerque, dit de Raisse, écuyer. Le fief échut à Antoine de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérignies, qui en paya le relief au receveur du châtelain de Lille et, à sa mort, le 6 février 1542, le laissa à son petit-fils, Philippe de Tenremonde, écuyer.

Maître Gilles Jouvénel acheta le fief des Fremaux en 1551 et le légua à ses filles, Jeanne, Anne et Marguerite Jouvénel, qui le vendirent, en

1586, à Jean Leblanc, bailli de Lambersart, lequel paya, en 1587, 199 livres 6 sous au receveur du domaine de Lille pour le droit de nouvel acquêt.

Vers 1600, la famille A la Truye, dite de la Vigne, acheta ce fief qui passa par alliance dans la famille Le Prévost de Basserode. Sébastien-Ferdinand-Joseph Le Prévost de Basserode, seigneur de Le Becque et des Marissons, et Gilles Pélard, directeur des Monts de piété de Flandre, Artois et Hainaut, servirent, le 16 janvier 1778, au roi Louis XVI, châtelain de Lille, le rapport et dénombrement des Fremaux qu'ils possédaient par indivis. Sébastien Le Prévost de Basserode mourut à Lille, le 14 novembre 1782, et laissa le fief à une de ses sœurs demoiselle de Basserode, dame des Fremaux, qui prit part à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille pour l'élection de députés aux États généraux de 1789.

Le **Bois de Lepierre**, à Verlinghem, tenu de la seigneurie des Prévôtés.

Charles Petipas, bourgeois de Lille, payait, en 1585, 50 livres pour le droit de nouvel acquêt pour ce fief acquis en l'an 1546. (Répertoire des fiefs, 27).

Clerckennoit, à Verlinghem, tenant au fief des Fremaux.

La **Gauwinnerie**, à Verlinghem, tenue de la seigneurie de Le Becque et consistant en rentes sur 2 bonniers 5 cents d'héritage.

A Roland de Beaumarest, procureur à Lille, 1603. (Répertoire des fiefs, p. 165).

36. WAVRIN.

I. La baronnie.

La baronnie de Wavrin, tenue de la salle de Lille à 10 livres de relief et en toute justice haute, moyenne et basse, était le domaine du troisième haut justicier de la châtellenie. Elle comprenait : 1^o parmi château fort, clos de mur et de fossés, avec tours, portes et ponts, basse-cour, etc., 16 bonniers en comptant le bois Bernus essarté et mis en prairies ; 2^o 12 bonniers de pâtures, 15 bonniers provenant du bois

de Quesnoy essarté et mis en labour, 5 bonniers de bois, 2 bonniers et demi de prés, un autre pré d'un bonnier et demi ; 3^o 82 bonniers 10 cents de terre à labour ; les deux tiers de la dîme dont l'abbaye de Saint-Éloy, à Noyon, possédait l'autre tiers ; un moulin à blé à Wavrin, un moulin à wedde, à Rouvroy, et le droit du barel de wedde et tonlieu audit Rouvroy ; 4^o la terre de Ermin, près de Houdain, retraite, comme épave, du bâtard de Le Cauchie.

Il était dû au fief de Wavrin 15 écus Johannes sur une maison appelée la Chambre de Wavrin, laquelle avait franchise de breuvage, c'est-à-dire qu'on n'y devait aucun droit pour les boissons qu'on y brassait et qu'on y vendait : cervoise, briemas, goudale, miels, etc. (1). La franchise ne s'étendait pas au vin, si on en vendait. Laquelle maison était aussi franche des jeux de table, des dez, de breleng (2) et de tous autres jeux, c'est-à-dire que ceux qui y jouaient n'étaient exposés à aucune amende de quelque juridiction que ce fût.

En la ville de Wavrin étaient une boucherie et une saumerie affermées.

Le seigneur de Wavrin avait franchise et seigneurie sur le pont de Don, sur la grande navie de La Bassée à Lille, bien que ladite navie fût du ténement de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, laquelle abbaye était tenue d'entretenir le pont de telle sorte que si l'on n'y pouvait passer commodément, le seigneur de Wavrin pouvait, avec l'aide de tels agents qu'il lui plaisait d'employer, faire ôter les fers du moulin de Don et défendre à toutes personnes de faire moudre audit moulin jusqu'à ce que le pont fût remis en bon état.

Il avait droit et seigneurie de Senne (3) ; droit de pêche dans la grande navie. Dans le marais de Wavrin, le seigneur avait des cygnes marqués de sa marque. Lui appartenaient toutes rues et places, tous flégards, chemins, etc., et ce qu'ils produisaient.

174 hommages relevaient de la baronnie de Wavrin parmi lesquels Bauvin, le Bruisle, le Bus, le Gardin, La Haye, les Sarteaux et la Vallée à Wavrin.

(1) *Cervoise, briemas, goudale*, diverses sortes de bière ; *miels*, hydromel.

(2) *Berleng, berlang*, sorte de jeu à trois dez.

(3) *Senne*, expression romane de synode. Le droit de Senne consistait dans la connaissance et la correction de certains délits de mœurs et de certaines infractions aux lois de l'Église, notamment de l'adultère et de la transgression des dimanches et fêtes. (Voir mon opuscule sur ce sujet dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 3^e série, T. 9).

Wavrin était ville à loi, avec une halle appartenant au seigneur et où le bailli et son lieutenant tenaient les plaids ; prisons et justice ou fourches patibulaires sur le chemin de Lille à La Bassée. Un prévôt était établi par le bailli du seigneur pour semoncer et conjurer les juges rentiers ; il avait connaissance de tous clains (1) et de tous eswards (2) où il échéait amende de trois sous et en dessous.

Il y avait à Wavrin franc marché le vendredi et franche foire le jour de Saint Denis et de Saint Guislain. Le seigneur y avait droit de tonlieu. Tout créancier pouvait faire arrêter son débiteur à moins que celui-ci ne dît qu'il était venu au franc marché du vendredi, ce qui ne pouvait se faire qu'une fois. Si le créancier qui faisait arrêter pouvait prouver que la dette avait été contractée ou reconnue un vendredi, le débiteur devait lui donner satisfaction ou il était arrêté.

Il y avait des viviers et des marais où les gens de Wavrin pouvaient faire faucher et emporter l'herbe, faire paître leurs bêtes, mais dont la pêcherie appartenait au seigneur ; une navie ou canal allant du bac de Wavrin aux terres de la cense de la Poulerie, laquelle navie tenait à la seigneurie de Santes et aux marais communs de Seclin, où les gens de Wavrin pouvaient faire paître leurs bêtes, faucher, fouir et tourber.

Les gens de Wavrin avaient l'amitié et franchise aux marais de Santes, comme ceux de Santes avaient franchise aux marais de Wavrin. Ils pouvaient prendre tous profits aux marais de Gondecourt et de Herrin, mais sans fouir ni faire tourbe.

II. Les seigneurs de Wavrin.

Roger de Wavrin assiste, vers l'an 1020, à Saint-Amand, à la donation de la villa de Bouvines, qu'un seigneur nommé Ernould et sa femme Richilde font au profit de l'abbaye. Vers l'an 1100, il y eut un autre Roger de Wavrin, qui ne vivait plus en 1107 et qui très probablement avait été le premier époux d'Emma, dite *comtesse* de Valenciennes, fille d'Isaac et de Mathilde. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 16).

Bien que selon toutes probabilités Roger I^{er} et Roger II fussent des ascendants de Roger III, M. Brassart qui révèle ces noms, mais qui ne

(1) *Claim*, *clain*, de *clamare*, plainte ou demande en justice.

(2) C'est-à-dire de toute infraction constatée par les eswards ou égards.

donne crédit qu'aux titres pour établir les générations, commence, comme ses prédécesseurs, à marquer les degrés avec ledit Roger III, créé sénéchal de Flandre vers 1156. Je ne puis que suivre ce consciencieux travail intitulé : *Une vieille généalogie de Wavrin*, pour la filiation qui va suivre jusqu'à Robert VII, tué en 1415 à la journée d'Azincourt avec son fils, le dernier de la branche aînée.

I. ROGER III, chevalier, sénéchal de Flandre en 1156 ; présumé fils de Roger II et d'Emma, dite comtesse de Valenciennes. Vers 1146, il avait eu l'honneur de poser la première pierre de l'abbaye de Loos, fondée par le comte Thierry ; la seconde avait été posée par le seigneur du Maisnil (Titre de l'abbaye de Loos, de 1203).

En 1150, Roger de Wavrin et son fils Hellin tenaient en fief des comtes de Flandre le droit de Gavène, et c'était de leur consentement que le comte Thierry exemptait de ce droit les maisons qui seraient construites à Baudimont, terre de Saint-Waast d'Arras. (Le chanoine Van Drival, *Cartulaire de Guiman*, p. 326). En 1151, ils souscrivaient tous deux la charte du même prince faisant donation du fonds de la Gild-halle de Saint-Omer aux bourgeois de cette ville. (Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, T. II, p. 416).

L'acte de 1159 par lequel Thierry, comte de Flandre, restitue à l'abbaye de Saint-Bertin la bergerie de Saint-Willibrord, que son oncle, Robert le Jeune, avait donnée à ce monastère à l'occasion de la sépulture de son fils Guillaume, a pour témoins Roger, seigneur de Wavrin et son fils Hellin. (Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, n° 230). On retrouve Roger, sénéchal, soit seul soit avec son fils Hellin de 1158 à 1166 dans des titres de la Chambre des comptes (Inventaire analytique, n°s 76, 79 et 80), et dans des titres de l'abbaye de Marchiennes (n°s 43, 45, 48 et 49).

La femme de Roger III s'appelait Mathilde ; elle lui donna plusieurs enfants parmi lesquels Hellin, qui suit ; Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, mort à la croisade en 1191 ; Robert de Wavrin, dit l'Oncle, qui épousa Adèle de Guincs, veuve de Renaud II, châtelain de Lille ; et Mathilde de Wavrin, première femme de ce même Renaud, châtelain de Lille.

II. Hellin 1^{er} de Wavrin, associé aux actes de son père dès 1150, sénéchal de Flandre dès 1164 en même temps que son père, figure dans des titres de Marchiennes (n°s 50 et 52) et d'Anchin (87 et 88) de

1167 à 1169 ; et dans divers actes des archives du Nord, de 1169 à 1190. (Inventaire analytique, n^{os} 97, 154 et 178^{bis}). Il mourut à la croisade en 1191. Hellin I^{er} avait épousé Torsiau d'Arras, fille du chevalier Anselme ; elle lui avait donné plusieurs enfants, notamment : Robert, qui suit ; Hellin, qui fut seigneur d'Heudicourt et auteur de la branche de Waziers, et trois filles nommées dans un titre du chapitre de Lille, en 1193.

III. Robert I^{er} de Wavrin, chevalier, sénéchal de Flandre, avait épousé la princesse Sibille de Flandre, dame de Lillers et de Saint-Venant. En 1193, Robert de Wavrin, sire de Lillers, sénéchal de Flandre, accordait l'émancipation de servitude à deux serves, Julienne de *Frigido manso* et Alburge de *Maresco*, ainsi qu'à leur postérité, pour l'amour de Dieu, le salut de son âme et de celles de sa femme Sibille, de ses prédécesseurs et de ses successeurs. (Titre de Saint-Pierre de Lille). Il mourut vers 1196, avant le mois de septembre. Sibille survécut longtemps à son mari dont elle n'eut qu'un fils, qui suit.

IV. Hellin II de Wavrin figure avec sa mère, en 1211, dans un traité entre le roi Philippe-Auguste et Ferrand, comte de Flandre (Warnkoenig, *Histoire de Flandre*, T. 1, p. 347) ; il y est qualifié seigneur d'Oisy, du chef de sa femme, Isabeau de Montmirail, fille de Jean, sire de Montmirail et d'Oisy, châtelain de Cambrai. Chevalier dès 1214, il fut un des hauts hommes qui accompagnèrent le prince Louis, depuis Louis VIII, à sa seconde expédition en Angleterre, le 24 mars 1216 (v. st). Sa femme était veuve en 1222 et lui avait donné trois enfants dont l'aîné, Robert, lui succéda.

V. Robert II de Wavrin, chevalier, sénéchal de Flandre, sire de Lillers et de Saint-Venant, épousa : 1^o Eustachie de Châtillon, fille de Gauthier et d'Isabeau, comtesse de St-Pol ; 2^o vers 1245, Mahaud de Béthune, fille de Guillaume et d'Isabeau, dame de Pontrohart et veuve avec enfants de Jean II, châtelain de Lille et de Péronne. Il mourut vers 1273 ayant eu des enfants de ses deux femmes, notamment de la première, Hellin, qui suit, et du second lit, Robert de Wavrin, auteur de l'illustre branche de Saint-Venant.

VI. Hellin III, sire de Wavrin et de Lillers, chevalier, sénéchal de Flandre, épousa Marie, dame de Malannoy, et mourut en 1284. C'est celui qui, ayant mené ses affaires assez pauvrement, avait été contraint

de vendre la sénéchaussée de Flandre et aussi son patrimoine, car on voit, en 1298, le comte Gui céder à Jean de Gavre, sire d'Escornaix, et à Willelmine (de Wavrin), sa femme, une rente sur la recette de Flandre, pour leur tenir lieu de la terre de Wavrin, dont le roi de France s'était emparé pendant la guerre. (Archives du Nord, Inventaire sommaire, B. 426). Willelmine de Wavrin était la sœur consanguine d'Hellin ex matre Mahaut de Béthune. Hellin III laissa un fils qui suit et plusieurs filles.

VII. Robert III, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, paraît être mort avant 1304. Il avait repris, « par proïsmeté », ce qu'avait vendu son père prodigue ; c'est ainsi qu'il opéra, sans doute, le retrait des terres de Lillers et de Wavrin, quant à l'office de sénéchal, ni lui ni ses descendants ne purent le recouvrer. Son successeur fut Robert, qui suit.

VIII. Robert IV, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, n'était encore qu'écuyer lorsqu'il plaidait, en 1313, contre les Lillois au sujet des privilèges de sa terre et haute justice de Wavrin qu'il tenait en fief du roi de France. Il était chevalier quand, en l'an 1316, il entra dans la confédération des nobles contre la comtesse d'Artois. Il eut, entre autres enfants : Robert V, qui suit, et Pierre, qui devint seigneur de Wavrin à la mort de son neveu, fils de Robert.

IX. Robert V, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, épousa, vers 1349, Isabeau de Fiennes, veuve de Guillaume de Mortagne, sire de Dossemer, ber de Flandre, tué à Crécy en 1346. En 1352, Robert transigea avec les Lillois au sujet des contestations soulevées par son père relativement à l'exercice du droit d'arsin. (Roisin). Il était parmi les gentilshommes qui, en 1360, tentèrent une sortie de Paris contre le roi d'Angleterre. (Froissart). Robert V n'eut qu'un fils, qui suit.

X. Robert VI, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, fit rapport en 1372 des fiefs de Wavrin et des Wazières à Wavrin. Il fut l'un des bannerets français qui prirent part, sous le commandement du duc de Bourgogne, à la campagne entreprise près de Calais et dont le principal résultat fut la prise d'Ardres sur les Anglais, 7 septembre 1377. Robert VI périt glorieusement à Roosebeke, en 1382, en

combattant au premier rang de la chevalerie française contre les Flamands révoltés et alliés des Anglais (Froissart). N'ayant point laissé de génération légitime, sa succession passa à son oncle Pierre de Wavrin.

XI. Pierre de Wavrin, écuyer, uni, semble-t-il à Marie d'Arleux, fit hommage, le 22 mai 1383 (n. st.), entre les mains du comte de Flandre pour la seigneurie de Wavrin, tenue de la salle de Lille ; pour celles de Lillers et de Malannoy, relevant de la cour d'Arras, et pour un autre fief descendant du chastel de Beuvry, lesquelles terres lui étaient échues par la mort du seigneur de Wavrin, son neveu « comme son plus apparent et prochain hoir ». Et le même jour, le comte admit Robert de Wavrin, qui suit, fils aîné de Pierre, à l'hommage desdites terres que son père lui céda en avancement d'hoirie.

XII. Robert VII, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, épousa : 1^o Marguerite, bâtarde de Flandre, fille du comte Louis II, décédée vers 1389 ; 2^o vers 1390, Jeanne de Caucourt. Il mourut en 1415 à Azincourt, ayant eu plusieurs enfants : 1^o Robert de Wavrin, tué avec son père à la journée d'Azincourt ; 2^o Béatrix, dame de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, qui suit, et Jeanne de Wavrin, issue de Jeanne de Caucourt et qui épousa vers 1416, Gaucher de Rouvroy, chevalier, seigneur de Saint-Simon et de Raisse.

Messire Robert, qui portait *d'azur à l'écusson d'argent en abîme*, appartenait à la cour amoureuse de France. (Souvenirs de la Flandre Wallonne, T. XV, p. 152). Il laissa quelques enfants naturels dont l'un, Jean, bâtard de Wavrin, chevalier, seigneur de Forestel et de Fontaines, né vers 1365, est l'auteur des *Anchiennes chroniques d'Engleterre*.

XIII. Béatrix, dame de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, mariée au chevalier Gilles de Berlettes, vivait encore en 1446. Elle eut deux enfants qui adoptèrent le nom de leur mère, savoir : Wallerand, qui suit, et Bonne de Berlettes, dite de Wavrin, mariée, par contrat du 16 décembre 1432, à Jacques Quiret, chevalier, seigneur d'Heuchin.

XIV. Wallerand de Berlettes, dit de Wavrin, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine général de l'armée de mer, fut au nombre des seigneurs

qui assistèrent au banquet du Faisan, en 1452, et se distingua surtout dans la guerre contre les Gantois. Il fit rapport de la seigneurie de Wavrin le 24 octobre 1457.

Wallerand avait épousé Liévine de Roubaix, fille de Jean, seigneur de Roubaix et de Herselles, chevalier de la Toison d'Or, et d'Agnès de Lannoy. Par acte passé à Lille le 1^{er} mars 1443, Wallerand déclare qu'au traité de son mariage avec Liévine de Roubaix, Jean de Roubaix avait assigné à sa fille la somme de dix mille livres de 40 gros la livre, pour être employée à l'achat d'un ou de deux fiefs en Flandre ou en Artois, rapportant un revenu de 500 livres pour tenir côté et ligne aux enfants qui naîtraient de ce mariage ; sur quoi le seigneur de Wavrin avait déjà reçu du seigneur de Roubaix cinq mille livres qu'il avait converties en une rente de 250 livres. Il reconnaît présentement avoir reçu de Mgr de Roubaix le reste des dix mille livres et en donne quittance, promettant d'en faire en dedans six ans l'emploi déterminé plus haut. (Sources de l'Histoire de Roubaix, n° 293).

De ce mariage naquirent : 1° Philippe, qui suit ; 2° Jeanne de Wavrin, épouse de Philippe de Maldeghem. En 1480, il est fait remise à Wallerand de Wavrin, ainsi qu'à sa femme Liévine de Roubaix, des droits seigneuriaux pour une donation faite à Jeanne de Wavrin, dame de Maldeghem, et pour le fief des Wazières qui avait été cédé par Wallerand à Marguerite, sa fille illégitime. (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 2122). Jeanne mourut sans enfants en 1498.

XV. Philippe, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, choisi en 1444, par le duc Philippe, pour être élevé avec son fils le comte de Charolais, fut armé chevalier au combat de Lokeren en 1452 et assista à la bataille de Montlhéry en 1465. Il mourut en l'an 1500, sans enfants d'Isabeau de Croy, sa femme. Suivant Goethals, Philippe aurait cédé en 1499, à titre gratuit, et entre autres terres, celle de Wavrin au neveu de sa femme, messire Charles de Croy, prince de Chimay.

XVI. Charles de Croy, comte de Chimay, baron de Quievrain et d'Estrun, seigneur d'Escaussines et autres lieux, chevalier de la Toison d'Or et pair de Hainaut, avait été créé prince du Saint-Empire et avait obtenu l'érection en principauté de sa ville et comté de Chimay, par diplôme de Maximilien, roi des Romains, donné à Aix-la-Chapelle

au mois d'avril 1486. Il eut l'honneur de tenir en 1500, sur les fonts de baptême, l'empereur Charles-Quint, et fut gouverneur de ce prince après la mort de Philippe-le-Beau. Charles de Croy mourut à Beaumont le 11 septembre 1527. Sa femme Louise d'Albret, dame d'Avesnes, était sœur de Jean d'Albret, roi de Navarre, bisaïeul d'Henri IV, roi de France. Elle lui avait donné deux filles : 1^o Anne de Croy, mariée à son cousin Philippe II, sire de Croy, duc d'Arschot, à qui elle porta la principauté de Chimay et beaucoup d'autres terres ; 2^o Marguerite qui suit.

XVII. Marguerite de Croy, dame de Wavrin et d'Escaussines, mariée à Charles II, comte de Lalaing, baron d'Escornaix et de Montigny, chevalier de la Toison d'Or, dont elle fut la première femme. Elle mourut le 11 juillet 1540. Son mari convola en secondes noces avec Marie de Montmorency et mourut le 22 novembre 1558 à 52 ans. Du premier lit était né Philippe, qui suit.

XVIII. Philippe de Lalaing, baron d'Escornaix, seigneur de Wavrin, fut grand bailli du Hainaut et gouverneur de Valenciennes en 1574, général de l'infanterie des États en 1577, conseiller d'État aux Pays-Bas en 1580 et mourut à Valenciennes le 14 mai 1582. Sa femme Marguerite de Ligne était fille aînée de Jean de Ligne, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, baron de Barbançon, chevalier de la Toison d'Or, et de Marguerite de La Marck. De leur union étaient nés François de Lalaing, mort en bas âge, et deux filles dont l'aînée, Marguerite de Lalaing, fut dame de Wavrin.

XIX. Marguerite, comtesse de Lalaing, baronne de Wavrin, dame du pays d'Escornaix, mariée à Florent, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, fit, le 1^{er} janvier 1591, rapport et dénombrement de la baronnie de Wavrin où elle prend à tort la qualité de sénéchale de Flandre qui avait cessé d'appartenir à ses ancêtres de la maison de Wavrin depuis 1282. Il restait de son union avec Florent de Berlaymont deux filles : Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, qui suit, et Claire-Isabelle, comtesse de Lalaing.

XX. Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, baronne d'Escornaix et de Wavrin, épousa ; 1^o, en 1610, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten et de Rennebourg, chevalier de la Toison d'Or, qui mourut sans enfants le 26 septembre 1613, âgé de 25 ans ; 2^o en 1621.

Louis d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne de première classe, qui mourut à Saint-Cloud le 27 juillet 1654, veuf depuis le 17 mars de la même année. De cette seconde union était né Philippe-Louis, comte d'Egmont, qui suit :

XXI. Philippe-Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne de première classe, vice-roi de Sardaigne, fit foi et hommage pour la baronnie de Wavrin le 9 mars 1656, et mourut à Cagliari, le 16 mars 1682. Il avait été marié le 24 août 1659 à Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty, fille de Charles-Philippe-Alexandre, duc d'Havré, marquis de Renty, et de Marie-Claire de Croy, duchesse héritière de Croy. Des quatre enfants nés de cette alliance restaient : 1^o et 2^o Louis-Ernest et Procope-François d'Egmont, successivement barons de Wavrin et seigneurs d'Armentières; 3^o Marie-Claire-Angélique d'Egmont, qui épousa, en 1695, Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia. Leur fils Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin duc de Bisaccia, fut institué héritier de son oncle maternel Procope-François et substitué aux nom et armes d'Egmont.

A partir de Philippe-Louis, comte d'Egmont, la baronnie de Wavrin eut les mêmes seigneurs que ceux d'Armentières auxquels le lecteur peut se reporter. Je me borne donc ici à les énumérer brièvement.

XXII et XXIII. Louis-Ernest, comte d'Egmont et de Berlaymont, prince de Gavre, baron de Wavrin et seigneur d'Armentières, mourut le 17 septembre 1693, sans enfants. Il eut pour successeur son frère Procope-François, qui mourut le 15 septembre 1707, sans postérité. Par son testament il institua son héritier son neveu, fils de sa sœur Marie-Claire-Angélique, duchesse de Bisaccia.

XXIV à XXVI. Procope-Marie-A.-Ph.-Ch.-N.-A. d'Egmont-Pignatelli, né à Bruxelles en 1703. mourut à Naples en 1743, laissant de Henriette-Julie de Durfort de Duras, entre autres enfants, Gui-Félix et Casimir qui furent successivement barons de Wavrin et seigneurs d'Armentières. Gui-Félix mourut sans enfants le 3 juillet 1753; Casimir, son successeur, vivait encore en 1786, fin prochaine de la baronnie.

III. Fiefs de mouvances diverses, sis à Wavrin.

Bauvin, à Wavrin, tenu en justice vicomtière de la baronnie de Wavrin à 60 sous de relief. — Armes de Bauvin : *de gueules à un calice d'argent*.

David de Bauvin, 1457. — Vincent de Bauvin, fils du précédent ; achète la bourgeoisie de Lille, le 20 août 1466. — Guillaume Fremault, bourgeois de Lille. — Allart Malbranque, bailli du seigneur de Bauvin, en 1512 ; présumé acquéreur de la seigneurie. — Pierre Malbranque. — François Malbranque, mort avant 1592. — Catherine Malbranque, épouse de François Le Clercq, seigneur de la Fontaine, mort avant 1615. — Jacques de Noyelles, écuyer, seigneur de la Fontaine, 1641. Gabriel Van Wesbus, 1674. — Gabriel Michel Van Wesbus, 1691. — Pierre - Joseph - Michel Van Wesbus, 1726. — Pierre-Ignace Van Wesbus, 1752. — Françoise Van Wesbus, 1805, épouse de Jean-Baptiste Le Clercq. — Caroline Le Clercq, épouse d'Antoine Théry, sénateur.

Le **Bruille**, à Wavrin, tenu en fief et pairie de la baronnie de Wavrin à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 17 bonniers 3 cents d'héritages tenant au chemin de Lille, et 10 hommages.

En 1591, à Antoine de Mol, écuyer, seigneur de Ligny et d'Escobecque, succédant à Jean Le Sauvage, son oncle.

Le **Bus**, à Wavrin, tenu de la baronnie de Wavrin à 100 sous de relief et à justice foncière, comprenait 13 bonniers 14 cents d'héritages tenant au chemin de Wavrin à Ligny et au grand chemin de Lille à La Bassée, le cours d'eau venant des prés d'Haubourdin traversant le fief, et des rentes sur 26 cents d'héritages.

A Jean de Humières, écuyer ; puis à Jean Le Sauvage et ensuite au neveu de celui-ci, Antoine de Mol, écuyer, seigneur de Ligny et d'Escobecque. 1591.

Le **Gardin**, à Wavrin, tenu de la baronnie de Wavrin à 30 sous de relief, comprenait 3 bonniers 3 cents d'héritages, 2 poules et 28 deniers de rente, et un hommage.

A Jean Le Saulch, fils de Jean, 1581.

La **Haye**, à Wavrin, tenue en fief et pairie de la baronnie de Wavrin à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 7 bonniers 203 verges d'héritages, une écluse et la pêcherie sous le pont Rocquin qui conduit de Santes à Ancoisne, des rentes dues par plusieurs hôtes et tenants, et trois hommages.

Henri Gommer fut seigneur de La Haye à Wavrin. — Isabeau Abonnel, dame de La Haye à Wavrin, fille de Jean Abonnel, dit le Gros, seigneur de Wasnes, et de Jeanne de Troyes, épousa Alard de La Porte, écuyer, seigneur de Vertain et de La Quièse, maître de la Chambre des comptes, à Lille en 1459, mort en 1476, ayant eu sept enfants dont l'aîné suit.

Alard de La Porte, écuyer, seigneur de Vertain, mort à Lille en 1546 ayant épousé Catherine de Tenremonde, dame de Hébuterne à Houplines, fille de Jean, écuyer, seigneur de Hébuterne, et de Jacqueline de Le Cambe, dit Gantois. De leur union étaient nés 22 enfants dont deux survivaient: Louis de La Porte, écuyer, seigneur de Vertain, de La Quièse et de Morseleden, qui prit le nom d'Espierres pour rappeler qu'il descendait par les femmes de l'illustre maison des sires de Mortagne, barons d'Espierres (Comte du Chastel, *Notices tournaisiennes*, T. III, p. 104), et mourut à Lille en septembre 1573; et Antoine de La Porte, seigneur de Meurchin à Sailly.

Dans le dénombrement de la baronnie de Wavrin, en 1591, Jean d'Espierres, fils de feu Antoine est dit seigneur de La Haye, venant auparavant de M^{tro}Alard de La Porte.

Les **Sarteaux**, à Wavrin, tenus de la baronnie de Wavrin à 60 sous de relief, consistaient en un manoir et quatre bonniers d'héritages tenant par devant à la rivière qui va au Bac et de tous autres sens au marais de Wavrin.

A Jean d'Escobecque, puis à Philippe d'Allennes et en 1591 à Philippe de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy.

La **Vallée**, à Wavrin, fief et pairie tenue de la baronnie de Wavrin à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait 17 bonniers 13 cents d'héritage tenant au chemin de Franqueville, des rentes sur plusieurs tenants et 2 hommages.

En 1445, Bauduin Gommer louait son lieu de Le Vallée à Wavrin. Philippe de Haynin, seigneur de La Vallée en 1553, épousa Jeanne Herlin

filles de Jean, et en eut Philippe II de Haynin, seigneur de La Vallée, Wavrans, etc., qui épousa Françoise de Hennin-Liétard, fille de Jean, seigneur de Cuvillers, pair du Cambrais, dont il eut, entre autres enfants, Philippe III de Haynin, seigneur de Reckem, Wavrans, La Vallée, Portingal. Celui-ci mourut en 1691, ayant épousé Éléonore Du Bois de Fiennes, fille de Maximilien, seigneur de Renauville, et de Françoise de Brias. Il en avait eu 1^o Éléonore de Haynin, mariée à Charles-Hyacinthe de Varick, chevalier; 2^o Philippe-François de Haynin, baron de Reckem, seigneur de La Vallée, Wavrans et Portingal, époux de Marie-Philippine de Haynin-Wambrechies, fille de François et de Florence d'Estourmel.

De la famille de Haynin, La Vallée est passée dans celle d'Hespel, par achat. Henri-Séraphin Hespel, écuyer, seigneur de La Vallée, fut présent à l'assemblée de la noblesse du Bailliage de Lille appelée à élire des députés aux États généraux de 1789.

Les **Wazières**, à Wavrin, tenues de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice haute, moyenne et basse, comprenait un manoir sis à la Fontaine avec 10 bonniers 6 cents, 2 muids d'avoine, 4 chapons, 3 sous 10 deniers et un hommage.

La seigneurie des Wazières était, à ce qu'il semble, un antique domaine de la maison de Wavrin. On a vu plus haut que Robert V, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, épousa, vers 1349, Isabeau de Fiennes, veuve de Guillaume II de Mortagne, sire de Dossemer, ber de Flandre, tué à Crécy en 1346, dont elle avait retenu deux filles, Marie et Yolente de Mortagne. Robert V et Isabelle de Fiennes n'eurent qu'un fils, Robert VI, chevalier, sire de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, qui en 1372, fit rapport et dénombrement des fiefs de Wavrin et des Wazières à Wavrin. Il périt à Roosebeke en 1382, sans génération, ayant pour principal héritier son oncle Pierre de Wavrin, mais laissant probablement quelques-unes de ses seigneuries, entre autres celle des Wazières, à sa sœur utérine Yolente de Mortagne.

Yolente de Mortagne avait épousé, en 1349, Gossuin, seigneur du Quesnoy, de Loire et de Braffe. La dame du Quesnoy fit, le 13 juin 1383, rapport du fief des Wazières. Elle épousa, en secondes noces, Jean de Ville, chevalier, seigneur d'Audregnies, qui servit aussi, le dernier jour de novembre 1389, le rapport du fief des Wazières. Ces deux

époux vendirent, vers 1396, à Robert VII, sire de Wavrin, fils de Pierre, moyennant 200 francs, le fief des Wazières (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 88). Wallerand de Berlettes, sire de Wavrin, le céda, vers 1480, à Marguerite, sa fille illégitime, mais cette cession paraît n'avoir été que temporaire, viagère sans doute, car le fief revint aux mains des seigneurs qui se succédèrent dans la baronnie de Wavrin.

Hérommez, à Wavrin, tenu de la seigneurie de Beauvoir, et comprenant parmi cense, manoir de plaisance, jardins, prés, bois, rejets et terre à labour, 17 bonniers d'héritage et des rentes.

Acquis en 1559 par M^e Charles de Callonne et vendu par lui à Marguerite *Le Grain*, veuve de François du Bosquiel, demeurant à Lille, laquelle possédait Hérommez en 1603. (Répertoire des fiefs, pp. 154 et 176).

Le **Bougre**, à Wavrin, qui serait demi-quint du fief de Hérommez, tenu de la seigneurie de Beauvoir, et comprenant 2 cents et demi d'héritages et des rentes estimées valoir en cense 24 rasières de blé.

A François Muette, bourgeois de Lille, en 1585. (Répertoire des fiefs, p. 107).

Guyman, à Wavrin, tenu de la seigneurie d'Erquinghem-Lys à 30 sous de relief et en justice vicomtière, consistait en rentes sur 9 bonniers 1325 verges près de la justice de Wavrin.

Jean Du Bosquiel, écuyer, seigneur de Guyman, 1591.

La **Fontaine**, à Wavrin.

François Le Clercq, seigneur de la Fontaine, mort avant 1615. — Jacques de Noyelles, seigneur de la Fontaine, 1641.

Toullu, à Wavrin, maison et cense avec cinq bonniers de terre à labour dont trois bonniers sont fief tenu de la seigneurie de Santes.

A Nicolas Coulbau, receveur de Wavrin en 1603. (Répertoire des fiefs, p. 183).

Tuluel, à Wavrin, hommage de Maugré à Santes.

37. WICRES.

Contenance et mouvance inconnues.

On trouve, en 1225, un Gérard de Wicres, pair de Wavrin, qui n'ayant pas de juges pour passer à loi une vente de dîme, emprunte ceux de la dame de Wavrin. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 188). — Chrétien de Wicres figure parmi les hommes du comte de Flandre, en 1280 (*Le couvent de l'Abbiëtte de Lille*, par Em. Gachet, n° LXIX, dans le *Messenger de Sciences historiques de Gand*, année 1852) ; et en 1286. (Mgr Hautcœur, p. 511).

A la fin du XVI^e siècle, cette seigneurie appartenait à Claude d'Oignies, chevalier, seigneur de Coupigny, Wicres, Beaucamps, Rouvroy, etc., qui la transmet à ses descendants. (Voir Beaucamps).

Lalaing (La pairie de), à Wicres, tenue de la baronnie de Wavrin, à 10 livres de relief, consistait en 7 bonniers 4 cents de terre à labour tenant à la terre du Fau et aux terres de la cense Dorémieux.

A Jean Du Mortier, qui eut pour successeur Pierre de Fourmanoir, fils de Pierre, 1591.

Clairfontaine, à Wicres, tenue de la baronnie de Wavrin et contenant 6 bonniers 8 cents en une masse, tant jardins que prés et terres à labour (Répertoire des fiefs, p. 164).

A Hubert Deliot, de Lille, qui paya, en 1603, 214 livres 7 deniers pour droit de nouvel acquêt. Hubert Deliot, seigneur de Clairfontaine, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Lille, fils de Wallerand, fut anobli en 1615. Il avait épousé Hélène Du Bois, fille de maître Hermes, avocat à Tournai, petite nièce du côté maternel de Wallerand Hangouard (Inventaire sommaire des Archives du Nord, T. VI, p. 78).

Le **Wacquet**, à Wicres, tenu de la baronnie de Wavrin et contenant, tant en manoir que jardin, cinq mencaudées de terre.

A Laurence Blancquart, veuve de Jean de Beusart, demeurant à Wicres, 1603. (Répertoire des fiefs, p. 174).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FIEFS

	Pages		Pages
A			
Alleu (Le Franc-), à Escobecque.	69	Beaufremez, au Maisnil.....	152
Alleux (Les Francs-), à Beaucamps	41	Beaupuis (Le), à La Bassée.....	37
Anglée (L'), à Armentières.....	27	Beaurepaire, à Armentières.....	15
Anglée (L'), à Lambersart.....	131	Beaurepaire, à Beaucamps.....	40
Annequin ou Ennequin, près		Becque (Le), à Frelinghien.....	83
La Bassée.....	38	Becque (Le), à Houplines.....	115
Antoine (Le fief), à Erquinghem-		Becque (Le), à Lambersart.....	128
Lys.....	63	Becquesne, à Radinghem.....	171
Armentières	1	Béhure, à Marquillies.....	154
Artois, à Hallennes.....	95	Berlaymont, à Fromelles.....	91
Aubers	29	Beuvreques, à Sequedin.....	193
Avelin, à Hallennes.....	95	Beuvreques, à Sequedin.....	196
		Beuvreques dit Caudron, à	
		Sequedin.....	194
		Biez (Le), à Erquinghem-Lys...	63
		Biez (Le vieux), à Armentières..	26
		Blancardrie (La), à Santes.....	192
		Blanchardrie (La), à Houplines..	111
		Blanchardrie (La), à Houplines..	117
		Blanches-Mottes (Les), à Fournes.	79
		Blancs-Gants (Les), à Lambersart.	132
		Blocus (Le), à Beaucamps.....	41
		Blonderies (Les), à Frelinghien..	84
		Bois (Le), à Lompret.....	142
		Bois (Le), à Prêmesques.....	166
		Bois (Le) de Lespierre, à Verlin-	
		ghem.....	209
		Bois-Grenier	44
		Bois-Grenier, à Armentières.....	13
		Bonnier (Le Demi-) Charlet, à	
		Illies.....	121
		Bonnier (Le Haut-), à Pérenchies.	162
		Bosquet (Le), au Maisnil.....	152
		Bosquiel (Le), à Lambersart....	132
		Boudrez (Les), à Frelinghien....	86
B			
Bancs de l'Épine-l'Apostèle (les),			
à Ennetières..	55		
Bancs (Les) de Prêmesques,			
2 fiefs.....	165		
Bancs (Les Vieux) de Prêmesques	163		
Bar (Le Grand), à Houplines....	118		
Bar (Le Petit), à Houplines.....	118		
Baratrie (La), à Lomme.....	140		
Barbandrie (La), à Pérenchies...	158		
Barles (Les), à Verlinghem.....	205		
Barlimont, à Armentières.....	19		
Barlimont, à Armentières.....	20		
Barre (La), à Frelinghien.....	83		
Bassée (La)	36		
Bas-Wailly, à Herlies.....	99		
Bas-Wailly, à Herlies.....	100		
Bauvin, à Wavrin.....	219		
Beaucamps	39		

	Pages		Pages
Bougre (Le), à Wavrin.....	222	Champ de Lassus (Le), à Marquillies	156
Bourghelles, à Armentières.....	14	Chanteraine, à Radinghem.....	170
Bouteillerie (La), à Fromelles....	92	Chantraine, à Ennetières - en - Weppes	58
Boutillerie (La), à Sequedin.....	196	Chapelle d'Armentières	49
Bracquart (Le), à Fromellès.....	91	Chapelle (La), à Armentières....	25
Bricogne (La), à Hantay.....	96	Charlet (Le Demi Bonnier), à Illies	121
Broucart, à Herlies.....	101	Chastel (Le), de Frelinghien....	85
Bruille (Le), à Wavrin.....	219	Châtelain (Le fief du), à Hallennes.....	95
Bruisle (Le), à Santes.....	192	Châtelain (Le fief du), à Radinghem.....	170
Brunerie (La), à Saint-André....	177	Chergerie (La) ou Petit-Bar, à Houplines	118
Brusle (Le); à Pérenchies.....	158	Chimpret (Le), à Hallennes.....	95
Buissons (Les), à Pérenchies....	159	Clairfontaine, à Wicres.....	223
Buissons (Les), à Prêmesques..	167	Clenquemeure, à Radinghem....	168
Burg (Le), à Houplines.....	109	Clerckennoit, à Verlinghem.....	209
Burgh (Le), à Ennetières-en-Weppes	57	Cocqueaux (Les), à Armentières.	20
Bus (Le), à Ligny.....	135	Cocquerelle, à Sainghin-en-Weppes	175
Bus (Le Grand-), à Lomme.....	137	Coisnes, à Salomé.....	181
Bus (Le), à Wavrin.....	219	Consulat (Le) d'Éverlinghem, à Herlies	103
Busquet (Le), à Armentières....	25	Contois (Le), à Prêmesques.....	167
Busquiel (Le), à Armentières....	24	Coquardrie (La), à Marquillies..	155
C			
Camp-Cornu (Le), à Armentières.	28	Cottelleries (Les), à Aubers.....	31
Camp-Marquin (Le), à Houplines.	109	Coupigny (Le Petit), voir Les Prets, à Fournes.....	74
Camp-Royé (Le), à Lambersart..	130	Courtembus, à Armentières.....	14
Capingham	44	Crin (Le), à Erquinghem-Lys....	63
Capingham (Le Petit-), à Radinghem.....	169	Crin (Le Petit), à Erquinghem-Lys	63
Cappel, à Pérenchies.....	159	Croix (La), à Frelinghien.....	87
Carewin, à Verlinghem.....	203	Croix (La), au Maisnil.....	159
Carnin, à Armentières.....	20	Croix-au-Gavre (La), à Verlinghem.....	205
Carnin, à Erquinghem-le-Sec....	60	Croix-d'Iclenne (La), à Erquinghem-Lys.....	64
Carnoie (La), à Fournes	79	Croix-de-Marbre (La), à Escobecque.....	69
Carnoie (La), à Lambersart	130	Croix-Puitel (La), à Erquinghem-Lys.....	64
Cauchie (La), à Armentières	25		
Caudron, voir Beuvrèques, à Sequedin	194		
Caulerie (La), à Lambersart.....	133		
Caulerie (La), à Prêmesques....	163		
Cazerie (La), à Houplines.....	116		
Cessoye (La), à Lambersart.....	129		
Cessoye (La), à Saint-André	178		

	Pages
Croquet (Le), à Lambersart.....	132
Crunquets (Les Verts-), à Lomme.	139

D

Darendonck, à Erquinghem-Lys.	64
Davelu, à Sequedin.....	196
Demi - Bonnier - Charlet (Le), à Illies.....	121
Dicgust (Le), à Hantay.....	96
Dicquet (Le), à Marquillies.....	155
Doubles-Saulx (Les), à Houplines.	117
Douvrin, lez La Bassée	38
Duremort, à Sequedin.....	194

E

Englos	49
Ennequin ou Annequin, lez La Bassée.....	38
Ennetières-en-Weppes .	52
Ennetières (La Mairie d').....	54
Ennetières (Le Moulin d').....	59
Epervier (L'), à Verlinghem.....	203
Épine-l'Apostèle (Bancs de l'), à Ennetières.....	55
Ernouval, à Marquillies.....	155
Erquinghem-le-Sec	60
Erquinghem-le-Sec en la paroisse de ce nom	60
Erquinghem-Lys	61
Escobecque	67
Esœul (L'), à Illies.....	122
Escoivres (La Navie d'), à La Bassée.....	37
Esquielle (L') ou Les Masures, à Verlinghem.....	205
Estoquoy (L'), à Fournes.....	77
Éverlinghem, à Herlies.....	101
Éverlinghem (Consulat d'), à Herlies.....	103
Éverlinghem (La Mairie d'), à Herlies.....	103

F

	Pages
Faignel, à Erquinghem-Lys.....	66
Faignœulle, à Houplines.....	114
Fau (Le Grand-), à Beaucamps..	43
Fau (Le Petit-), à Marquillies ...	155
Faucompret, à Fournes.....	77
Faudes (Les), à Salomé.....	183
Fazon ou Maillard, à Ennetières.	58.
Fennèrie (La), à Verlinghem....	203
Fief Antoine (Le), à Erquinghem-Lys	63
Fief du Châtelain (Le), à Hallennes.	95
Fief du Châtelain (Le), à Radinghem.....	170
Fiefs innommés.	
Voir : Armentières.....	27
Capinghem	48
Erquinghem-le-Sec.....	60
Frelinghien.....	88
Hallennes.....	94
Radinghem.....	169
Flamingerie (La), à Armentières, 2 fiefs.....	29
Flenque, à Houplines.....	118
Fontaine (La), à Wavrin.....	222
Fontaines-lez-Rosembois (La), à Fournes	80
Fontenelles, à Salomé.....	182
Fournes	69
Franc-alieu (Le), à Escobecques.	69
Francs-alieux (Les), à Beaucamps	41
Frelinghien	81
Fremaux (Les), à Verlinghem...	208
Fresnel (Le), à Pérenchies.....	160
Fresnet (Le), à Houplines.....	109
Fresnoye (La), à Beaucamps....	42
Fromelles	89
Fromelles (Le Val de).....	90
Frommez, à Hallennes.....	94

G

Gaignonnerie (La), à Armentières.	29
Gamans, à Illies.....	121

	Pages		Pages
Gamechines, à Frelinghien.....	88	Haye-au-Lys (La), à Erquinghem-	
Gannerie (La), à Erquinghem-		Lys	65
Lys	64	Haye (La), à Lomme.....	132
Gants (Les Blancs-), à Lamber-		Haye du Temple (La), à Lomme.	139
sart	132	Haye (La), à Wavrin.....	220
Garde (La Grande), à Beaucamps.	43	Helbuterne, à Houplines.....	110
Gardin (Le), à Armentières.....	25	Helbuterne (Le Quint de), à Hou-	
Gardin (Le), à Hantay.....	96	plines	111
Gardin (Le), à Pérenchies.....	160	Hem (Le), à Aubers.....	31
Gardin (Le), à Wavrin.....	219	Hem (Le), à Fromelles.....	91
Gauwinnerie (La), à Verlinghem.	204	Hente (La Vièze), à Frelinghien.	86
Gauwinnerie (La), à Verlinghem.	209	Herbamez, à Marquillies.....	155
Gaveleus, à Frelinghien	89	Herlies	97
Gavelin : Voir Willy et Gavelin,		Herlies (La Mairie de)	99
à Illies.....	122	Herlies-Empire.....	104
Gilde (La) de Frelinghien	89	Hérommez, à Wavrin.....	222
Goutières (Les), à Lompret	144	Hocron, à Fournes.....	74
Grand-Bar (Le), à Houplines....	118	Hollehain, à Beaucamps.....	43
Grand-Bus (Le), à Lomme.....	137	Hongrie (La), à Ennetières.....	59
Grande-Garde (La), à Beaucamps.	43	Hongrie (La), au Maisnil	151
Grand-Fau (Le), à Beaucamps...	43	Houplines	104
Grand-Maisnil (Le), à Marquillies	156	Houplines (Les Moulins et Portes	
Grand-Maisnil (Le), à Radinghem	171	d')	112
Grange (La), à Armentières.....	20	Houplines (Le Prieuré d').....	114
Grévrerie (La), à Armentières....	20	Houplines-Empire.....	118
Gruyères (Les), à Ennetières....	59	Hus (Le), à Illies.....	121
Guyman, à Wavrin.....	222		

H

Hagrinsart, à Fromelles	91
Hallennes	92
Hallennes, à Hallennes	95
Hallerie (La), à Armentières....	16
Hamel (Le), à Fournes.....	80
Hamel (Le), à Pérenchies.....	161
Hancardrie (La), à Erquinghem-	
Lys	64
Hancardrie (La), à Erquinghem-	
Lys	66
Hantay	96
Hardirée (La), à Houplines.....	109
Haut-Bonnier (Le), Pérenchies..	162
Haut-Mez (Le), à Pérenchies....	159

I

Illies	119

J

Jardin (Le), à Erquinghem-Lys..	66
Jardin-Meurin (Le), à Erquin-	
ghem-Lys.....	66
Jardin (Le), à Houplines.....	110

L

Lacherie (La), à Ligny	135
Lalaing (La pairie de), à Wicres..	223
Lambersart	123
Lambersart, à Lambersart	130

	Pages		Pages
Lannoy, au Plouich d'Aubers....	34	Masures-Ansel (Les), à Armen-	
Larguerie, à Prêmesques.....	167	tières.....	15
Lassus, à Englos.....	51	Masures (Les) dites de l'Esquielle,	
Lassus, à Lambersart.....	133	à Verlinghem.....	205
Lassus, à Lompret.....	143	Maugré, à Santes.....	192
Lassus (Le Champ de), à		Maux-Sergeans (Les), à Enne-	
Marquillies.....	156	tières.....	56
Leauwe, à Illies.....	121	Meersch (Ter), à Frelinghien....	89
Lespierre, à Verlinghem.....	205	Mernes, à Erquinghem-Lys.....	65
Lespire, à Pérenchies.....	159	Mesplau, à Fournes.....	79
Ligny	133	Mez-des-Camps (Le), à Verlin-	
Lomme	136	ghem.....	204
Lompret	141	Mez (Le), à Erquinghem-Lys....	65
Longuerie (La), à Prêmesque....	164	Mez (Le Haut), à Pérenchies....	159
Lymier (Le), à Lompret.....	142	Mez (Le Petit), à Pérenchies....	159
Lys (La), à Armentières.....	14	Mez (Le Petit), à Radinghem ...	168
Lys Haye (La), à Erquinghem-		Milenoie (Le), à Santes.....	192
Lys.....	65	Molimont, à Houplines.....	119
		Molimont, à Houplines-Empire..	112
		Molinel (Le), à Lomme.....	137
		Molinel (Le), à Lomme.....	138
		Mont (Le), à Pérenchies.....	159
		Motte (La), au Maisnil.....	151
		Motte (La) dite Vormezelles, à	
		Armentières.....	20
		Motte (La), à Santes.....	191
		Motte (La Petite), à Houplines..	117
		Mottelettes (Les), à Ennetières..	57
		Mottes (Les Blanches), à Fournes.	79
		Moulin (Le) ou La Motte, au	
		Maisnil.....	151
		Moulin-Cazier (Le), à Houplines.	117
		Moulin d'Ennetières (Le).....	59
		Moulins et Portes d'Houplines	
		(Les).....	112
		Moussonnerie (La), à Houplines.	115
		Mouton (Le), à Houplines.....	115
		Mucembus, à Sequedin.....	195
		N	
		Navie d'Escoivres (La), à La	
		Bassée.....	37
		Neuf-Lieu (Le), à Verlinghem...	204
		Neuville, à Armentières.....	23

M

Madringham, à Lomme.....	140
Maillart, dit Fazon, à Ennetières.	58
Manicourt, à Hantay.....	96
Mairie d'Ennetières (La).....	54
Mairie de Herlies (La).....	99
Mairie d'Éverlinghem (La), à	
Herlies.....	103
Mairie de Pommereaux (La), à	
Aubers.....	35
Mairie de St-Pierre (La), à	
Frelinghien.....	89
Mairie de Santes (La).....	191
Mairiette (La), à Fournes.....	79
Maisnil (Le).....	144
Maisnil (Le Grand et le Petit), à	
Marquillies.....	156
Maisnil (Le Grand), à Radinghem	171
Maisnil (Le Petit), au Maisnil. ..	152
Maresquel, à Ennetières-en-	
Weppes.....	55
Marest (Le Petit), à Ennetières..	58
Marets (Les), à Armentières....	14
Marquillies	153

	Pages
O	
Obcaux (Les), à Armentières.....	14
Oursins (Les), à Verlinghem	206

P	
Pairie de Lalaing (La), à Wicres	223
Palmes, à Santes.....	192
Pas (Le), à Armentières	15
Passagerie (La), à Armentières..	23
Patin, à Armentières	24
Pâtures (Les), à Prêmesques	166
Paulo, à Saint-André.....	176
Pérenchicourt, à Pérenchies.....	160
Pérenchies	156
Pérenchies (Le Temple de).....	162
Pescq, à Armentières.....	27
Pescq, à Houplines.....	117
Petipas, à Lompret.....	142
Petit-Bar (Le), à Houplines	118
Petit-Capinghem (Le), à Radin- ghem.....	169
Petit-Coupigny (Le), à Fournes .	74
Petit-Crin (Le), à Erquinghem- Lys	63
Petite-Motte (La), à Houplines..	117
Petit-Fau (Le), à Marquillies....	155
Petit-Maisnil (Le), au Maisnil...	153
Petit-Maisnil (Le), à Marquillies.	156
Petit-Marest (Le), à Ennetières..	58
Petit-Mez (Le), à Pérenchies....	159
Petit-Mez (Le), à Radinghem....	168
Petit-Pierbais (Le), à Radinghem.	170
Petit-Ploïch (Le), à Lompret.....	142
Petit-Pré (Le), à Frelinghien....	89
Phalecque (La), à Lompret.....	143
Picoit, à Santes.....	192
Pierbaix, à Radinghem.....	170
Pierbaix (Le Petit-), à Radinghem.	170
Piettre, à Aubers.....	35
Pillart (Le), à Marquillies.....	155
Planques (Les), à Armentières..	17
Planque (Le), à Houplines.....	116

	Pages
Ploïch (Le Petit), à Lompret....	142
Plouich - en - Weppes (Le), à Aubers.....	32
Poilleval, à Fournes.....	80
Poissonnerie (La), à Houplines..	117
Pommereaux, à Aubers.....	34
Pommereaux (La Mairie de), à Aubers.....	35
Pont-Hardi (Le), à Houplines...	109
Portingal, à Capinghem.....	48
Portingal, à Houplines.....	115
Possession de St-Barthélemy de Béthune, à Herlies	104
Pré (Le Petit-), à Frelinghien....	89
Prêmesques	162
Prêmesques (Les bancs de)	165
Prêmesques (Les Vieux-bancs de)	163
Prépouille, à Aubers	32
Prés (Les), à Beaucamps.....	44
Prés (Les), à Fournes	77
Prets (Les), à Fournes.....	74
Prets (Les), à Lambersart.....	132
Prévôté de St-Piat de Seclin (La), à Englos.....	52
Prévôtés (Les), à Frelinghien ...	87
Prieuré (Le) d'Houplines.....	114

Q	
Quennesonnerie (La), à Enne- tières-en-Weppes	59
Quesnoy (Le), à Lomme.....	130
Quint (Le) de Helbuterne à Houplines.....	111
Quint (Le) de Salomé.....	181

R	
Rabahaye, à Verlinghem.....	204
Rache (La), à Santes	192
Radinghem	167
Raineval, à Lambersart.....	127
Raisse, à Armentières.....	17
Relinghehem, à Fournes.....	79

	Pages
Reveaux (Les), à Frelinghien...	86
Riencourt, à Englos.....	51
Rollandrie (La), à Erquinghem-Lys.....	66
Roques, à Armentières.....	27
Rose (La), à Houplines.....	110
Rosembois, à Fournes.....	77
Rozel (Le), à Herlies.....	101
Rue (Le), à Lomme.....	138
Rue-du-Bois (La), à Armentières.	27
Ruelle-Leleu (La), à Armentières.	14
Rumeaux (Les), à Frelinghien...	86

S

Sainghin-en-Weppes	172
Saint-André	176
Saint-Barthélemy, de Béthune, à Herlies	104
Saint-Piat, de Seclin (La Prévôté de), à Englos.....	52
Saint-Pierre, de Lille (La Mairie de), à Frelinghien	89
Saint-Simon, à Armentières.....	24
Saisines (Les), à Verlinghem....	207
Salomé	179
Salomé (Le Quint de).....	181
Santes	183
Santes (La Mairie de).....	191
Sarteaux (Les), à Wavrin.....	220
Saulx (Les Doubles), à Houplines.	117
Sequedin	193
Sergeans (Les Maux-), à Ennetières.....	56
Sevellinges, à Fromelles.....	90
Soluwys, à Houplines.....	111

T

Tancardrie (La), à Armentières..	28
Temple (Le), de Pérenchies.....	162
Ter Meersch, à Frelinghien.....	89
Thiembronne, à Lomme	140

	Pages
Thulliter, à Ligny.....	135
Tiesson, à Pérenchies.....	161
Tombes (Les), à Verlinghem.....	208
Toullu, à Wavrin.....	222
Touquet (Le), à Prêmesques	167
Touquet-Loque (Le), à Prêmesques.....	166
Touquet-Pouilleux (Le), à Armentières	26
Touquet - Saint - Gilles (Le), à Erquinghem-Lys	65
Tour-Banin (La), à Armentières.	26
Tour-Blandoul (La), à Armentières.....	14
Tramerie (La), à Verlinghem....	204
Transloy (Le), à Illies.....	122
Tuluch, à Wavrin.....	222

V

Vacquerie (La), à St-André.....	176
Val (Le) de Fromelles	90
Vallée (La), à Radinghem.....	171
Vallée (La), à Wavrin.....	220
Vecthe (La), à Fournes.....	80
Verlinghem	197
Vertbois (Le), à Frelinghien....	89
Verts-Crunquets (Les), à Lomme.	139
Vichte (La), à Capinghem.....	48
Vicouries ou Vinchouries, à Hantay.....	97
Videhaus, à Verlinghem.....	207
Vieux-Bancs (Les), de Prêmesques	162
Vieux-Biez (Le), à Armentières..	26
Vièze-Hente (La), à Frelinghien.	86
Vigne (Le), à Erquinghem-Lys..	65
Vigne (Le), à Prêmesques.....	165
Villers ou Villers-Buteux, à Lompret	142
Vinchouries ou Vicouries, à Hantay.....	97
Vollerie (La), à Houplines.....	117
Vormezelles (La Motte de), à Armentières.....	20

	Pages		Pages
W			
Wacquet (Le), à Wicres.....	223	Wastine (La), à Lomme.....	138
Wailly, à Herlies.....	100	Wastines (Les), à Lomme.....	138
Wailly (Le Bas-), à Herlies.....	99	Wazières (Les), à Hallennes....	94
Wailly (Le Bas-), à Herlies.....	100	Wazières (Les), à Wavrin.....	221
Wallonnie (La), à Armentières..	28	Wavrin	209
Warengnien, à Armentières.....	28	Werquin, à Frelinghien	88
		Wicres	223
		Willy et Gavelin, à Illies.....	122
		Woestine (La), à Lomme	138



LA TOMBE ÉLEVÉE
D'UN
PANETIER DE SAINT LOUIS
PIERRE ORIGHE

CHEVALIER,

Fondateur de la chapelle de la Madeleine à Douai

NOTICE

CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS SUR LES TOMBES DE SEBOURG ET SUR LA VRAIE ORIGINE
DE LA MAISON D'HÉNIN-LIÉTARD, SE DISANT FAUSSEMENT D'ALSACE.

Avant la démolition de l'église Saint-Pierre en 1734, on voyait encore dans la chapelle de la Madeleine (1), située à l'orient et à quelque distance du chœur de l'église, une tombe élevée avec deux statues de

(1) Une vue de la chapelle se trouve sur le plan gravé le Bourgeois de 1627, reposant dans la salle de travail des archives communales, et dont les plans Janso-
nius et Blaew ne sont que des contrefaçons. La chapelle (vaste édifice, couvert en
tuiles, éclairé vers l'orient par une grande fenêtre) figure sur le plan en relief de
Douai vers 1700, conservé à l'hôtel des Invalides. Elle est encore marquée sur le
plan militaire de ladite salle de travail, plan qui, quoique daté de 1763, représente
le Douai de 1730.

Comme, suivant l'usage presque toujours observé encore au XIII^e siècle, elle
était orientée, son portail s'ouvrait dans l'enclos ou cimetière Saint-Pierre, et elle
tournait le dos à la rue de la Madeleine, dont le nom primitif fut même : rue Der-
rière-le-Maselaine (censier de Jean de France, octobre 1291, aux archives des Hos-
pices, fonds des Chartiers, 180).

D'après Plouvain, *Souvenirs*, Douai, 1822, in-12, p. 685, « on y arrivait par la
rue à laquelle elle a donné son nom » ; mais il ne peut s'agir ici que d'une petite
entréc, ouverte sans doute pour la commodité des passants. Où il se trompe certai-
nement, c'est quand il prétend que le dôme de la nouvelle église s'élève sur l'empla-
cement de la Madeleine. En réalité, ce sont deux ou trois maisons du rang ouest
de la rue de la Madeleine, vers celles numérotées 9 à 13, qui en occupent la place.

Plouvain, né en 1754, n'avait connu ni la Madeleine, ni l'ancienne église Saint-
Pierre.

marbre et une inscription en caractères du XIII^e siècle ; c'était le monument que, vers 1250, le fondateur de la chapelle avait fait construire en mémoire de lui-même et de sa femme. Deux raisons permettent d'affirmer que la tombe n'avait point été refaite : d'abord, l'obscurité de la famille et sa disparition dès le XIV^e siècle ; et puis la pauvreté de la fondation de la Madeleine.

C'était donc une œuvre en quelque sorte unique dans la région, qu'une tombe élevée de particuliers non princiers, de l'an 1250. Tel est l'avis de notre Président, Mgr Dehaisnes, le savant auteur de *l'Histoire de l'art dans la Flandre, avant le XV^e siècle*, qui n'a pu nous signaler, comme tombe élevée, à deux personnages du XIII^e siècle, que celle de Sebourg, qui fut consacrée à la mémoire de Henri de Sebourg et de sa femme (1).

I. — LA TOMBE ÉLEVÉE DE SEBOURG.

Henri de Hainaut, chevalier, seigneur de Sebourg, était le dernier fils du comte de Hainaut Bauduin IV (1120 + 1171) ; né vers 1159, il était nouveau chevalier en 1184 ; son père l'avait apanagé de Sebourg et d'autres terres acquises par lui (2). En 1187, du temps de son frère, le comte Bauduin V (1171 + 1195), il usait d'un sceau armorial à trois lions (3) ; et en 1210, il avait un sceau équestre, sur lequel on lit : « *S. Henrici patru*....., légende qu'on doit compléter par *comitis* (4) ; c'est-à-dire : oncle du comte de Hainaut Bauduin VI (1195 + 1206), le

(1) On a cru que cette tombe avait échappé en partie à la destruction ; c'est une erreur : la pierre tombale, mutilée, puis refaite, conservée en l'église de Sebourg, est celle d'un d'Hénin-Liétard à la bande, sans brisure apparente sur son écu, et de sa femme en manteau de veuve. Elle a les caractères de la fin du XIII^e siècle.

Cf. *Bulletins de la Soc. hist. de Tournai*, Tournai, 1890, in-8, XXIII, p. 348, avec une planche. — *Revue de l'art chrétien*, Lille, 1895, in-4, 4^e série, VI, p. 81, avec une planche semblable. — *Compte rendu du congrès archéologique de Tournai*, Tournai, 1896, in-8, p. 646 et 654.

L'auteur des articles parus dans ces recueils varie dans ses attributions, allant de Henri de Hainaut à un Bauduin d'Hénin ; et aussi dans ses dates : ici, 1374, ailleurs, 1274.

(2) Gilbert de Mons, *Chronique de Hainaut*, édit. Méniglaise, Tournai, 1874, in-8, I, 100 et 252.

(3) Bibl. Nation., collection Moreau, vol. 89, folio 196.

(4) Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre*, I, 258. L'auteur se trompe en disant : oncle de Philippe I, marquis de Namur (1196 + 1212).

glorieux empereur de Constantinople. Ce titre d'oncle du comte, il le portait encore en décembre 1219, d'après sa charte du fonds de l'abbaye de Vaucelles, le sceau perdu : « *Henricus, patruus comitis, dominus de Seuorc, assensu Marie, uxoris mee, et Philippi, primogeniti mei* ; charte confirmée à Haspres, le 22 janvier suivant, par la comtesse Jeanne, qui ne donne à ses proches parents que les qualités ci-après : « *Henricus, dominus de Seborgh, et domina Maria, uxor ejus, et Philippus, filius eorum primogenitus* ».

La mort de Henri de Sebourg peut être placée vers 1220. D'après les anciennes généalogies de Flandre et de Hainaut, de 1295 environ, dites de Bauduin d'Avesnes (1), Henri de Sebourg « prist à femme la suer mon signeur Jehan de Cysoing » ; les généalogistes modernes (2) gratifient cette dame du prénom de Jeanne ; mais nous savons qu'en 1219 la dame de Sebourg, mère de l'héritier présomptif de la terre, s'appelait Marie. Les mêmes généalogistes ne connaissent qu'un fils de Henri de Sebourg : c'est Philippe, son successeur ; en réalité, Henri eut deux fils : ledit Philippe, et Bauduin, « qui morut juvenes varlés », selon les généalogies de 1295. En revanche, les modernes attribuent à Henri trois filles, Isabeau, l'héritière de Sebourg, Jeanne et Alix, qui en réalité appartiennent, avec une quatrième, à son fils Philippe.

Celui-ci fut chevalier, « tint Sebourch après son père » et « prist à femme la fille mon signeur Alart de Estrepi », à laquelle les modernes donnent le prénom de Marie, n'accordant à ces époux que deux fils, morts sans enfant et successivement seigneurs de Sebourg : Bauduin et Philippe (*sic*) ; mais ce dernier prénom est encore inexact, et c'est Henri qu'il faut lire. On doit ajouter à la postérité de Philippe de Sebourg quatre filles : 1^o Isabeau, « l'ainsnée », qui « fu mariée à mon signeur Bauduin de Hennin », dont elle eut fils et fille, Bauduin et Basille, et qui ensuite « reprist à mari mon signeur Ernoul de Audenarde, aîné fil mon signeur Jehan de Audenarde » ; elle fut l'héritière de Sebourg (3) après ses deux frères ; 2^o Aelis, qui « fu mariée à mon

(1) Bibl. Nation. Ms. Fr. 15460, f. ccxxxij.

Voir *Souvenirs de la Flandre wallonne*, Douai, 1882, in-8, seconde série, II, 138.

(2) Le P. Anselme, II, 776, C.

(3) Une charte de mai 1266 du fonds de Vaucelles porte : « Nous Bauduin de Hennin, chevaliers, sires de Sebourc, et Ysabiaus, femme à celui Bauduin » ; les sceaux manquent.

Voir aussi *Souv. Fl. wall.*, 1879, 1^{re} série, XIX, 125.

seigneur Watier de Bousies », dont deux fils, Watier et Bauduin, plus trois filles; 3^o Jeanne, qui « fu rendue en l'abbeie dou Kaisnoi »; 4^o et Juliane, qui « fu li maisnée ».

Ce fut donc la maison d'Hénin-Liétard, riche et puissante avec le temps, qui, dès avant 1266, recueillit l'héritage de Sebourg, et elle le conserva plusieurs siècles durant. Ces faits demandaient à être établis, avant d'examiner l'authenticité des tombes de l'église de Sebourg.

Celles-ci ont été décrites, selon l'état où elles se trouvaient vers le milieu du XVII^e siècle, par le Valenciennois Pierre Leboucq, dans son *Histoire de la terre et vicomté de Sebourg* (Bruxelles, 1645, in-4), aux pages 173 à 175.

Et d'abord, c'est la tombe monumentale de Henri de Sebourg et de sa femme, située en la nef, à droite en entrant, contre la muraille, à côté de la chapelle Saint-Nicolas : « un tombeau haut eslevé de pierres blanches, sur lesquelles est un marbre noir poly, taillé à deux personnages », homme et femme, l'homme « revestu de sa cotte de mailles », avec un « escriteau allentour dudit marbre, estant aussi le mesme escrit contre la muraille de la chapelle de S.^t Nicolas ». Suit l'inscription : « Cy gist Henry, sires de Sebourcq, fils Baulduin, comte de » Hainnault, et la comtesse Allis (1), oncles à l'empereur de Constantinople et au roy de France (2). Priez pour son ame ». Il n'est point fait, sur les deux inscriptions, mention de sa femme, dont la statue était à côté de la sienne. A part cette omission, tout jusqu'ici est correct.

Seulement voici qui l'est beaucoup moins. « Aux pieds desquels [personnages] est un autre marbre noir poly, relevé dessus des pierres blanches, sur lequel sont ses armes taillées de Hainnault : au premier et quatrième, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueulle; deuxième et troisième, d'or au lion de gueulle, armé et lampassé d'azur » (3). De sorte que Henri de Sebourg, mort vers 1220, aurait porté les armes modernes de Hainaut qui n'ont été réglées qu'après 1311 !

En effet, au 12 juin 1311, Guillaume I^{er}, comte de Hainaut et de Hol-

(1) Alix de Namur, morte en 1168, femme du comte Bauduin IV.

(2) Philippe Auguste, à titre d'époux de Isabelle de Hainaut, fille du comte Bauduin V.

(3) Ceci est à rectifier et on doit blasonner ainsi : d'or à quatre lionceaux, le premier et le quatrième, de sable, etc.; le deuxième et le troisième, de gueules, etc.

lande (1304 + 1337) portait encore les plaines armes de Flandre (1), de même que son père, le comte Jean d'Avesnes (1280 + 1304) et aussi son aïeul Jean d'Avesnes, « damoiseau » de Hainaut, tous trois en leur qualité d'aînés descendants de mâle en mâle de la comtesse Marguerite de Flandre (1244 + 1280), mère dudit « damoiseau » (2). Quant au frère d'Henri de Sebourg, le comte de Hainaut Bauduin V, si en 1182 son sceau équestre ne montre pas encore d'armoiries, il portait en 1195 (3) le chevronné de six pièces (d'or et de sable) dit de Hainaut ancien (4); c'est même le seul comte de Hainaut qui ait porté ces armoiries-là, attendu que son fils et successeur, l'illustre Bauduin de Constantinople, prit les armes de Flandre.

Ce n'est qu'au 1^{er} février 1316 (vieux style) que nous voyons le comte Guillaume I^{er} porter ce qu'on a appelé de Hainaut moderne (5), c'est-à-dire briser les armes de Flandre de celles de Hollande (6); conséquence de la fin de l'antique querelle des d'Avesnes et des Dampierre, terminée au détriment de ceux-là, qui s'avouaient cadets. « C'était la première fois que les d'Avesnes s'humiliaient devant les Dampierre. Marguerite de Constantinople dut tressaillir dans sa tombe » (7). Comme l'événement a dû avoir en Hainaut un grand retentissement, ce n'est guère avant la fin du XIV^e siècle qu'à Sebourg on a pu l'oublier au point d'attribuer rétroactivement à un seigneur mort vers 1220 des armoiries créées vers 1315. Une autre faute, qui n'aurait pu être commise au XIV^e siècle et difficilement dans le XV^e, ce serait d'avoir attribué à un cadet les armes plaines de sa maison; mais il est

(1) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, I, n° 653 : sceau équestre, au lion.

(2) Voir Demay, *Flandre*, I, 199 et 200, — et Douët d'Arcq, 650 à 652.

(3) Demay, 197 et 198.

(4) Cf. Palliot, *Armoiries*, Paris, 1660, in-4, p. 163.

(5) Cf. Palliot, 294 et 296, XV.

(6) C'est une faute de dire que le Hainaut moderne est écartelé : le champ de Hollande, comme celui de Flandre, étant d'or, on se garda bien en 1316 de donner à l'écu de Hainaut moderne la forme d'un écartelé. Témoin, l'ancien sceau du bailliage de Hainaut, décrit par Demay (*Flandre*, II, 4904), d'après un acte du 4 décembre 1332. Quand on refit en 1552 le sceau du bailliage, on conserva le même type (d'après un relief du 4 septembre 1581, qui nous a été communiqué en mars 1882 par M. le docteur Fauchaux). La figure d'un écartèlement, — c'est à-dire les deux traits divisant l'écu en quatre portions égales, — est une faute imputable seulement aux modernes.

(7) E. Leglay, *Hist. des comtes de Flandre*, Paris, 1843, in-8, I, 334.

possible que, dans la pensée de l'artiste, les plaines armes de Hainaut ne soient là que pour attester l'origine de Henri de Sebourg. Peut-être l'examen des autres tombes de Sebourg, décrites par Pierre Leboucq, nous donnera-t-il des indications sur l'époque des réfections ?

Ces deux tombes ne sont plus élevées, comme celle de Henri de Sebourg : ce sont des pierres plates.

Et d'abord, « auprès d'iceluy [Henri], contre ladite muraille de l'autel de S. Nicolas, il y a aussi cest épitaphe qui contient ces mots :

« Cy gist messire Philippe, sires de Sebourcq, cousin au roy de » France et à la comtesse de Hainnault et Hollande ».

Si, en effet, Philippe, fils et successeur d'Henri, fut cousin au cinquième degré, ou oncle à la mode de Bretagne, du roi Louis VIII (1223 + 1226, fils d'Isabelle de Hainaut) et de la comtesse Jeanne de Flandre (1206 + 1244) et aussi de la sœur de celle-ci, Marguerite (1244 + 1280), il est faux que l'une ou l'autre de ces deux princesses ait eu le comté de Hollande, toutes deux ayant été successivement comtesses de Flandre et de Hainaut.

A la vérité, le comté de Hollande fut uni par succession à celui de Hainaut, mais seulement en 1299. Par conséquent, l'épitaphe de Philippe de Sebourg n'a pu être refaite que bien des années après cet événement-là, capital dans l'histoire de Hainaut.

La troisième tombe décrite était assise près de la précédente et « contre le lieu cy devant dit », c'est-à-dire la muraille de la chapelle Saint-Nicolas ; c'était une épitaphe, « avec cest escreteau :

» Chy gist noble homme le comte Baulduin de Hennin, chevalier, » sires de Fontaine, Sebourcq. Priez pour son ame ».

On aura remarqué le titre de *comte*, si rare avant le XVI^e siècle, attribué à un membre de la maison d'Hénin-Liétard : ce qui coïncide avec une prétention moderne de cette maison, d'être issue d'un Simon d'Alsace imaginaire, prétendu frère cadet et germain de Thierry, comte de Flandre (1128 + 1168), fils de Thierry II, duc de Lorraine (1070 + 1115). Cette prétention, aussi ridicule que tenace (1), serait due, au dire de Scobier (2), à l'imaginative du fameux héraut d'armes

(1) Voir *Souvenirs de la Flandre wallonne*, Douai, 1879, in-8, 1^{re} série, XIX, 116-138. — Ci-après, Preuves, VIII.

(2) Recueil généalogique, II, folio 65. Bibliothèque nationale, cabinet des titres, 615.

montois, Antoine Olivier, florissant en 1570 sous le duc d'Albe, qui, charmé de ses talents d'ingénieur militaire et de sa connaissance de la langue espagnole, en avait fait un châtelain de Gaesbeck, place confisquée sur le comte d'Egmont, le premier maître de l'habile et vaillant Olivier ; lequel, levant le masque en 1572, se déclara un gueux redoutable, en livrant Mons au comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, en se signalant dans la défense de cette ville contre le duc d'Albe, et en se faisant tuer, le 7 mai 1573, alors qu'il tentait de délivrer la ville de Harlem, assiégée par l'Espagnol (1).

« Toutes fois seroit besoning de bonnes preuves », fait observer Scohier, à propos de ce prétendu Simon, époux de « Marguerite Poullain de Hénin-Liétard, dame héritière dudit lieu, qui portoit un poullain en ses armes » (2) ; et il ne saurait suffire d'invoquer, comme l'a fait Olivier « les armes d'Alsace » (3), pour la seule raison que la maison d'Hénin-Liétard porte : de gueules à la bande d'or (4).

(1) *Souv. Fl. wallonne*, 1884, seconde série, IV, 204-206. — *Invent. som. des archives départ. du Nord*, Lille, 1885, in-4, V, 242, col. 1.

Olivier dressa aussi une généalogie de Montmorency, citée en 1624 par Duchesne, *Montmorency*, à sa table des auteurs.

(2) Il y eut en effet une famille Poulain, dont le chef, un financier, obtint en 1439 (Dieu sait à quel prix !) les plus belles attestations sur son origine, sur sa parenté avec les seigneurs d'Hénin-Liétard, et sur son blason : « d'argent à un cheval de sable, sellé et bridé, que l'on appeloit cheval échappé », qui étaient « les armes dudit Hénin ». (Leboucq de Ternas, *Recueil de la noblesse*, Douai, 1884, in-4, p. 128.) Inutile d'ajouter que ces Poulain-là n'ont aucun rang dans la série des seigneurs d'Hénin-Liétard.

Un Poulain fut abbé d'Hénin en 1390 (*Gallia Christ.*, III, 440, C).

C'étaient des armes parlantes que portait en 1439 le financier Poulain : un cheval noir sur beaucoup d'argent. Or, dès le commencement du XIV^e siècle, le contre-scel aux causes de l'échevinage d'Hénin-Liétard montrait, comme emblème non héraldique, un cheval sellé et bridé. (Dancoisne, *Hénin-Liétard*, Douai, 1847, in 8, pages 63, 121, 243.) Le cheval *hennit* ; est-ce un de ces affreux calembourgs par à peu près, si fréquents au moyen âge et dans l'art héraldique, qui a fait placer un cheval sur le contre sceau d'*Hénin* ? à la manière des armes parlantes. Sur l'ancien sceau de l'échevinage, on voyait un léopard couronné contourné ; « nous ne savons pourquoi », déclare l'auteur des *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*.

(3) Qui seraient, d'après Scohier : « de gueulles à la bande d'argent accostée de deux tiretz endentez de mesme » ; mais c'est aussi une erreur ; car ces armes sont : de gueules à la bande d'or, accompagnée de six couronnes, les cercles opposés, mises en orle, de même (Palliot, 307, 308, 611, 612).

(4) Une *bande* et nullement une *barre*, comme le dit par erreur Palliot, à la p. 81, à propos des « Henin de Bossut ».

Rien, du reste, ne serait plus oiseux que de rechercher si l'enfant de l'imagination du valeureux Olivier, Simon d'Alsace, aurait emprunté ses armoiries au blason d'Alsace ou à celui de Lorraine (d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent), attendu que, s'il avait vraiment existé, il aurait vécu à une époque où l'art héraldique n'était point encore né (1). On sait que son prétendu frère, Thierry, comte de Flandre (1128 + 1168), n'eut pas d'armoiries, et que c'est le comte Philippe (1168 + 1191), fils et successeur de Thierry, qui, le premier, porta le lion de Flandre (2).

Dans son commentaire sur les tombes de Sebourg, Pierre Leboucq affirme que la troisième par lui décrite serait celle de « Baulduin, comte (*sic*) de Hennin-Liétart, lequel fut allié à dame Elisabeth de Hainnault, dame de Sebourg, fille aînée de Philippe » ; et cependant il ajoute : « Embas duquel [épitaphe] sont ces armoiries telles : escar- » tellez de gueulle à la bende d'or, et Luxembourg, qui est : burellé » d'argent et d'azur, sur le tout au lion de gueulle, à la queue four- » chue, couronné, armé et lampassé d'or ». Or, le premier d'Hénin de Sebourg qui ait écartelé de Luxembourg, à cause de sa mère Béatrix, est Jean, arrière-petit-fils de Isabeau de Sebourg : lequel Jean eut un fils, Bauduin, seigneur de Fontaine et de Sebourg, vivant vers 1360 ; c'est à ce Bauduin ou peut-être à l'un de ses descendants que doit être attribuée la troisième tombe de Sebourg décrite par Pierre Leboucq, qui termine ainsi : « En la mesme église sont encor plusieurs sépul- » tures des princes et seigneurs de marcque, couvertes de grands marbres noirs, tant au milieu de la nef, que devant la chapelle de Nostre Dame du Sacré Rosaire, les escreteaux desquels sont effacez par leur ancienneté. »

(1) Quand on a fixé à la fin du XI^e siècle, à la première croisade, la naissance des armoiries, on s'est trompé d'un peu moins d'un siècle : c'est ce qu'a établi, dans son œuvre remarquable, Germain Demay, créateur de la science sigillographique, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), le 15 janvier 1819, décédé à Paris le 4 octobre 1886, sous-chef de la section historique aux archives nationales.

(2) Il l'avait dès 1170. Voir Douët d'Arcq, I, 617. — Demay, *Flandre*, I, 136 à 138.

Puisque le comte Philippe porta des armoiries dès les premières années de son règne et avant de partir en 1177 pour la Terre-Sainte, l'anecdote de la « bannière de Nobilion, roy d'Albanie », tombe à l'état de conte héraldique. *Nobilion* ! quel singulier nom de « roy sarrazin ». — Cf. Palliot, 41-42.

Quant au prétendu blason de Flandre ancien, le gironné des « forestiers » et autres, c'est encore un conte.

C'est l'évidence même que les tombes de Sebourg ont été refaites (1) et vraisemblablement elles le furent à des époques différentes ; si le titre de *comte*, attribué rétroactivement à un d'Hénin-Liétard semble indiquer une œuvre du XVI^e siècle, il ne nous paraît pas douteux que la réfection de la tombe élevée de Henri de Sebourg soit beaucoup plus ancienne, et volontiers nous la reporterions vers la fin du XIV^e siècle. Le caractère monumental qui lui fut donné vient de ce que, plus que toute autre tombe, elle flattait les d'Hénin de Sebourg ; grâce à elle, le fait qu'ils descendaient des comtes de Hainaut éclatait aux yeux de tous.

II. — LA TOMBE ÉLEVÉE DE LA MADELEINE DE DOUAI.

Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'elle était en 1734 et longtemps auparavant un monument en quelque sorte unique dans la région, et qu'en vain on y aurait cherché une tombe semblable, du milieu du XIII^e siècle, élevée à la mémoire d'un couple obscur, tombe authentique et à l'abri de toute restauration, grâce, précisément, à cette heureuse obscurité. Hâtons-nous de dire que ces considérations, qui vont au cœur de l'archéologue, ne paraissent pas avoir agi sur les curieux du temps passé.

C'était un curieux que ce François de Montmorency qui, jeune étudiant à Douai vers 1595 (2), visitait les églises de la ville et des environs, et copiait sur le *Liber amicorum* confectionné en 1568 pour son père (3), alors aussi étudiant chez nous, les inscriptions tombales

(1) Ce travail de rajeunissement a sauté aux yeux du faussaire Carpentier lui-même, qui, ce jour-là, eut une lueur de bon sens et fit preuve d'esprit critique.

Après avoir donné les trois épitaphes de Sebourg, non d'après le livre de Pierre Leboucq, mais d'après l'Épitaphier de son Rosel, sur le compte duquel il met tant de ses propres faussetés, il ajoute : « Si ces épitaphes se rencontrent de la sorte dans ladite église de Sebourg, je me persuade qu'ils ont esté renouvellez et traduits en meilleur langage, en nos derniers siècles », etc. « Quoy qu'il en soit, je m'en remets aux plus judicieux que moy ». (*Hist. de Cambray*, II, 488-489.)

(2) Né vers 1578, dignitaire ecclésiastique, comte d'Estaires, etc., il se fit jésuite. (Duchesne *Montmorency*, 340. — Le P. Simonin, *Bibliothèque douaisienne des écrivains de la compagnie de Jésus*, Douai, 1890, in-8, p. 223.)

(3) Louis, né vers 1554, marié en 1577, capitaine d'infanterie, tué devant Ostende le 30 mars 1585 (Duchesne, 339).

qui lui semblaient les plus intéressantes (1). Ne se serait-on pas attendu à trouver dans l'épithier du jeune Montmorency quelque mention de la tombe de la Madeleine ? à côté d'autres tirées de l'église Saint-Pierre, comme par exemple celle de Martin de Goy, l'ancien tavernier et changeur, dont le fils Jean, tué à Azincourt, avait eu l'honneur de prendre rang parmi les écuyers d'écurie du Roi, probablement par la faveur du duc Jean Sans-Peur et lors d'une des phases de la domination de la faction bourguignonne, à laquelle sa rivale, la faction d'Armagnac, reprochait (2) de faire jouir des honneurs de la cour (*honores aule regie*) des gens de basse extraction (*ex abjectissimis proavis ducentes originem*), reproche qui devait viser surtout l'homme de loi d'Arras, maître Guillaume Bonnier, licencié ès lois, usurpant la qualité de seigneur de Bonnières (3), et dont Jean Sans-Peur avait fait un chambellan du Roi (4), après l'avoir créé en 1397 bailli d'Hesdin, armé chevalier de sa main à la bataille d'Othée, gagnée contre les Liégeois, le 23 septembre 1408, et nommé en 1409 gouverneur d'Arras (5).

Rien donc sur la tombe de la Madeleine dans l'œuvre de François de Montmorency, que l'épigraphie et le blason attiraient plus que la beauté ou l'antiquité des épitaphes. Il est vraisemblable que le « Procès-verbal des monumens de » l'église collégiale de Saint-Pierre de Douai, — reposant aux archives de cette collégiale et cité par dom Caffiaux (6), qui reproduit, d'après ce procès-verbal, l'inscription de la

(1) *Mém. de la Soc. d'agricult.* Douai, 1878, in-8, 2^e série, XIII, 43.

Vendu à Saint-Omer en novembre 1892, N^o 158 bis du catalogue du baron Dard, et acheté pour 330 fr. plus les frais par le libraire parisien Morgand, ce manuscrit, le plus important de tous pour l'épigraphie douaisienne, a passé dans la bibliothèque du château de Chantilly.

(2) Bellaguet, *Chronique du religieux de Saint-Denys*, Paris, 1844, in-4, V, 88 ; en juillet 1413.

(3) La terre de Bonnières (anciennement du bailliage d'Hesdin et du diocèse d'Amiens, aujourd'hui, Pas-de-Calais, arrond. Saint-Pol, canton Auxi-le-Château) appartenait, de haute antiquité, à l'abbaye d'Anchin, dont relevait le fief, situé à Bonnières, qu'acquies en 1408 Guillaume Bonnier. (Archives d'Anchin.)

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, 63, sous la date du 6 septembre 1415 ; la légende du sceau est à rectifier ainsi : « S. Guillaume Bonnyer ».

(5) C'est le chef de la famille Bonnier, dite de Bonnières et faussement de Guines, éteinte en 1806, dans la personne du duc de Guines, lieutenant général, cordon bleu, gouverneur d'Artois, favori et un des « quatre femmes de chambre » de la reine Marie-Antoinette, époux d'une Montmorency et fils d'une de Melun.

(6) *Généalogies*, G-M, XXI, f. 16. Bibl. Nat. cabinet des titres, 1229.

tombe de Martin de Goy, — ne négligeait pas celle de la Madeleine : mais malheureusement ce procès-verbal ne semble pas avoir attiré l'attention de l'historien de Saint-Pierre, l'abbé Doutart (1), dont l'œuvre patiente, conservée à la bibliothèque communale (893 et 894) tient en partie lieu des archives du chapitre, gaspillées après la Terreur, par l'effet de l'incurie des supérieurs et de la basse convoitise (2).

Seule donc l'œuvre de Doutart nous a conservé le souvenir du tombeau de la Madeleine, en ces termes :

(1^e rédaction. Ms. 893, II, f. 72 verso.) « Hic munificus fundator reipsa conditus conspicitur, cum sua conjuge, sub marmore annum obitus ejus notante, in dicto B. M. Magdalenae sacello. »

(Rédaction définitive. I, f. 54.) « Hic munificus fundator, cum sua conjuge, in dextro ingressus latere dicti sacelli quiescit, tumulatus sub bino (3) et expolito marmore, annum obitus eorum notante (4) et statuas utriusque exhibente, characteribus gothicis et lectu difficillimis, ac eidem marmori circumscriptis, in hunc modum. » Ce passage,

(1) Daniel Doutart, né vers 1685, prêtre, chanoine de Saint-Pierre, licencié en théologie et professeur royal de la langue grecque en l'université, mort le 11 septembre 1750, inhumé dans l'église. (Arch. Com. GG. 424, f. 27 verso.) Il paraît avoir commencé à écrire vers 1730, et il tint la plume jusque dans les derniers temps de sa vie.

(2) A la fin de 1794, elles devaient encore être dans la salle à elles destinée, d'après le « Journal » de Réal, archiviste du district, p. 59, reposant aux archives départementales. Or, en 1818, plusieurs chartes de Saint-Pierre, de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e, se trouvaient en la possession d'un particulier, Philippe Dupont, dit Nom-de-Dieu, ancien jacobin, épiciier et chantre à Saint-Pierre. (Bibl. com. Ms. 894, I, f. 3. — Plouvain, *Ephémérides*, Douai, 1828, in-12, p. 167.)

On est ainsi édifié sur la source des larcins quotidiens et la destination des pièces dérobées ; sans préjudice aux poêles bourrés avec les papiers des registres, sous l'œil indifférent des maîtres.

Lorsqu'en 1842 l'attention du père de l'auteur de la présente notice fut attirée sur un amas de pièces se trouvant dans la salle des archives de l'ancienne collégiale, on ne put que constater l'existence de quelques épaves des archives du chapitre, additionnées de pièces étrangères. (*Mém. de la Soc. d'agricult.*, Douai, 1843, in-8, 1^{re} série, IX, 42.) Ces épaves ont fini par être transférées aux archives départementales, où elles tiennent lieu de fonds du chapitre de Saint-Pierre de Douai.

(3) Doit-on traduire par marbre de deux couleurs ?

(4) Est-il bien sûr que les dates de la mort des deux époux se trouvassent dans l'inscription qu'en somme Doutart ne sut pas lire ? car ce n'était ni un archéologue ni un paléographe.

Guilmot, qui vers 1805 possédait l'œuvre de l'abbé Doutart (1), le traduit ainsi : « Il y était enterré, du côté droit, avec sa femme, l'un et l'autre ayant des statues en marbre poli (2) avec une épitaphe d'un caractère très difficile à lire, que l'auteur dit aller donner, mais qu'il a laissé dans sa plume ; elle était gravée autour de leur tombeau. »

Le bon chanoine, empêché dans sa lecture, laissa sur son manuscrit un blanc qu'il espérait sans doute pouvoir remplir plus tard ; mais à peine avait-il achevé sa description sommaire de la tombe, que celle-ci était anéantie.

III. — LE VANDALISME.

C'est à deux reprises différentes, que Guilmot raconte le fait odieux de la destruction de la tombe du fondateur de la Madeleine.

Et d'abord vers 1805 (Premiers Extraits, page 260). « Les chanoines [de Saint-Pierre] qui avaient essuyé différens procès et avaient eû bien des difficultés avec les chapelains de la Magdelaine, profitèrent du moment de la reconstruction de leur église, entraînant celle de la Magdelaine, pour faire disparaître le tombeau des fondateurs ; ils le firent briser et le firent servir de fondement à l'un des piliers du chœur de Saint-Pierre.

» Il y eut à ce sujet un procès dans lequel beaucoup de témoins entendus ont déposé de ce fait. J'ai vu leurs dépositions (3). Le procès, sérieux d'abord, n'eut point de suite ».

(1) Arch. Com. série II, inventaires. Guilmot, Premiers Extraits, pages 257-261 et 286. — Extraits, I, p. 521-523 et 537-543.

C'est Guilmot qui a folioté le Ms. 893, I, entré en 1860 seulement (Bigant, 1034) à la Bibl. communale. Il est vraisemblable que l'œuvre de Doutart lui échut durant la tourmente révolutionnaire, attendu qu'en 1805 il ignorait encore qui en était l'auteur, l'attribuant tantôt à Doutart (Extraits, I, p. 524) tantôt (p. 541) au prévôt Gouliard (1740-1767). Ce ne fut que plus tard, après avoir mieux cherché, qu'il pencha pour Doutart (addition marginale de la p. 541).

(2) *Expolito marmore* est traduit plus ou moins fidèlement par Guilmot, qui n'essaie pas de traduire *sub vino marmore*. (Premiers Extraits, p. 260.)

(3) En 1773 et 1774, Guilmot, âgé d'une vingtaine d'années, travailla dans l'étude du procureur de la gouvernance Nefve (1738-1775). « C'est là où s'est développé mon goût pour les archives. » (Guilmot, Mélanges sur Douai, folio E 85 verso ; Ms. 985 de la Bibl. communale.)

Le procès a dû s'entamer à la gouvernance ; il est possible que les pièces existent

Et plus tard, vers 1824 (Inventaire des archives communales, III, page 1095). « De longs procès ayant eu lieu entre messieurs du chapitre de Saint-Pierre et les chapelains de la chapelle de la Madelaine, démolie comme la vieille église de Saint-Pierre, quelques-uns de messieurs du chapitre, par jalousie contre les chapelains, firent briser, la nuit, la statue et la tombe de Pierre Honoric [*sic*; lisez : Orighè] pannetier du Roi, fondateur de la dite chapelle, et la firent jeter dans les fondations d'un pillier du chœur de Saint-Pierre, le dernier du chœur à gauche, avant celui qui forme le rond point, ceintre ou cûl de lampe (1). Anecdote que je tiens de feu monsieur Deguillion. »

Ainsi attesté, cet acte, digne prélude du vandalisme révolutionnaire, ne saurait être mis en doute. Non seulement Guilmot est l'honnête homme et le modeste employé que l'on sait (2) ayant eu l'honneur d'être en butte aux persécutions des Jacobins; mais de plus, le trésorier de la ville Deguillion (Balthazar-Alexis-Joseph) qui connaissait dans ses détails l'acte odieux des chanoines, était ce que nous appellerions *un clérical*, compté par les professeurs du Collège Anglais « au nombre de nos meilleurs amis », lorsque, sous l'administration modérée du maire Bonnair (1790-1791) les Jacobins les tourmentaient (3).

encore dans le fonds d'archives de la gouvernance, qui ont été versées au greffe de la cour d'appel. Une partie a été transférée à Lille, aux archives départementales; mais il en est resté à Douai.

(1) Renseignement recommandé aux futurs archéologues, qui verront démolir l'église de 1750.

(2) Il faisait des écritures pour le trésorier Deguillion.

(3) L'abbé Dancoisne, *Le Collège Anglais*, Douai, 1881, in.12, p. 9. Les Anglais écorchaient un peu son nom : « M. Daquillon ».

Né en 1729, trésorier de 1757 à 1790, il continua ses fonctions sous les administrations Taffin de Gœulzin et Bonnair; mais il démissionna le 2 décembre 1791, refusant de continuer les devoirs de sa place jusqu'à la nomination de son successeur, qui ne fut élu que le 23 suivant. (Arch. com. BB. 10, f. 178. — D. 1, N° 3, folios 169 verso et 184 verso.)

Le trésorier était moins un receveur qu'un banquier, puisqu'il faisait à la commune des avances de plusieurs centaines de mille livres, pour lesquelles il recevait un intérêt de quatre pour cent. On comprend que, sous le régime des assignats, Deguillion ait esquivé les chances de voir ses espèces sonnantes converties en *papillotes*.

. Il mourut célibataire « et très bossu », dit Plouvain, le 11 mai 1796. (Bibl. com. Ms. 997, p. 79.)

IV. — PIERRE ORIGHE, CHEVALIER, PANETIER DU ROI
SAINT LOUIS, ET SA DESCENDANCE.

Le fondateur de la chapelle de la Madeleine n'était pas Douaisien d'origine, puisqu'il acheta la bourgeoisie en 1248, le 21 novembre ; la mention de sa réception ne lui donne aucune qualité (1) ; mais dans sa charte de fondation de la Madeleine, il prend celle de panetier du Roi, élisant, dans la chapelle qu'il avait fait construire, sa sépulture et celle de sa femme, désignée seulement par l'initiale de son prénom, et scellant avec un sceau qui ne nous a point été conservé ; il avait en outre fait bâtir à droite et à gauche de sa chapelle, des habitations pour les chapelains (2). La fondation reçut l'approbation de l'évêque d'Arras (3), comme c'était nécessaire.

Quoique la charte de 1248 soit muette à l'égard des biens dont fut dotée la chapelle, on ne peut mettre en doute que le fondateur ne se soit montré généreux (4). Circonstance à noter, c'est que, dès l'année suivante, les revenus furent augmentés par la comtesse de Flandre et de Hainaut, Marguerite (5) qu'on peut supposer avoir voulu être agréa-

(1) Preuves, I.

(2) Preuves, II.

(3) « *Fundationem.... ab episcopo Atrebatensi approbatam.* » Doutart, Ms. 893, I, fol. 53 verso.

(4) L'avenir d'une institution dépendait de la nature des revenus qui lui avaient été donnés en dot ; ceux en nature lui assuraient un sort convenable ; ceux en argent, comme les rentes foncières, dont les sols d'argent se transformaient avec le temps en simple monnaie de billon, ne donnaient comme avenir que la misère, à moins que de nouveaux bienfaiteurs ne vinssent au secours de l'œuvre.

(5) Nous n'hésitons pas à rendre à la comtesse Marguerite sa personnalité qui a été méconnue par l'abbé Doutart. En effet, cet auteur, qui, nous le répétons, n'était point un Mabillon, la qualifie de comtesse de Boulogne, dans sa première et brève rédaction. « *In diplomate anni 1249, quo comitissa Boloniae quinquaginta libras et amplius... liberaliter assignavit.* » Ms. 893, II, fol. 72 verso. Et de Marguerite, comtesse de Boulogne et de Flandre, dans sa rédaction définitive : « *Margareta, Boloniae et Flandriae comitissa, quinquaginta libras Parisienses et amplius, a quatuor capellanis B. M. Magdalenae annuatim ac in perpetuum de terra sua Roulers percipiendas, liberaliter ad augendos proventus assignavit.* » I, f. 53 verso.

En 1249 était comtesse de Boulogne Mahaut de Dammartin. (*L'Art de vérifier les dates*, XII, 366). Il est faux qu'à cette époque les comtés de Flandre et de Boulogne

ble à son suzerain et cousin, saint Louis (1), en favorisant l'œuvre pieuse d'un domestique du Roi, qui était venu s'établir dans sa bonne ville de Douai. En effet, elle donna aux quatre chapelains (2) de la Madeleine une rente de cinquante livres parisis (somme importante pour le temps) à prendre sur sa terre de Roulers (3).

Cette rente, bien entendu amoindrie, nous la retrouvons vers 1630 dans un censier des chapelles de Saint-Pierre (4), constatant que la « chapelle chorale de la Magdelaine, que possède maistre François Blondelle », lève chaque année « sur la viscomté de Riéulay [sic ; lisez : Roulers] appartenante à monsieur de Nœufville-Vitas (5), d'une rente héritière à perpétuité, 13 livres 10 sols. »

Enfin, Pierre Orighe est qualifié chevalier dans une vente à lui faite, en mai 1254, par le chapitre de Saint-Pierre, d'une maison canoniale sise à côté de la chapelle, dont il jouira viagèrement et qui, après lui, servira au logement des chapelains (6). Il semble qu'à cette date la femme de Pierre Orighe reposait déjà à la Madeleine. Lui-même mourut vers 1260 (7).

aient été réunis dans la même main. Quant à la terre de Roulers, elle était du domaine de Flandre.

Apparemment il fallait lire sur la charte de 1249 : *Margareta Flandriae et Haioniae* (ou *Hainoniae*, ou *Hainoiae*, au lieu de *Boloniae*) *comitissa*.

N'ayant, pour une partie de notre notice, à notre disposition qu'une œuvre de seconde main (copie défectueuse ou sorte d'inventaire analytique) ce n'est qu'après bien des efforts et en ayant recours à une critique attentive, que nous pouvons espérer nous être approché de la vérité historique.

(1) Il avait été en juillet 1246 un arbitre très favorable à la comtesse, dans la grande querelle des d'Avesnes et des Dampierre, et tout faisait prévoir qu'elle et les Dampierre auraient encore besoin du Roi. Voir le magistral ouvrage de M. Duvivier, professeur à l'université de Bruxelles et avocat près la cour de cassation, *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, Bruxelles et Paris (Malines) 1894, 2 vol. in-8.

(2) Ils étaient encore au nombre de quatre en 1651, 14 septembre. (Arch. Hosp. Bourse commune, 37.)

(3) Belgique, Flandre occidentale.

(4) Renouvelé entre 1620 et 1633. — Arch. Com. Douai. Guilmot, Premier Extraits, p. 278. — Ce censier appartenait vers 1805 à Guilmot ; il est perdu.

(5) Guillaume de Montmorency, seigneur de Neuville-Vitasse ; en 1602 et 1624 vicomte de Roulers par sa femme, Marie de Montoye (Duchesne, *Montmorency* p. 484).

(6) Preuves, III.

(7) Preuves, IV

Du temps du P. Lhermite (1), il y avait dans la chapelle les « deux marteaux » ayant servi à saint Éloi, en 650, pour graver « les vierges sages et folles en relief » sur la châsse de saint Piat, à Seclin, dont le « grand évêque » de Noyon et de Tournai avait aussi fourni le dessin. Nous ne croyons pas que ces marteaux provinssent d'une libéralité de Pierre Orighe, ou d'un de ses contemporains. Il nous semble plutôt que le chapitre de Saint-Pierre, après la démolition de la chapelle Saint-Éloi (2), les ait fait transférer, avec « les reliques du saint », à la Madeleine « où le bénéficié [de Saint-Éloi] est obligé de célébrer une messe par semaine » (3).

Le fondateur de la Madeleine laissait à son décès trois enfants mineurs :

1^o Pierre Orighe, encore mineur vers 1276, sa fortune étant administrée, sous la surveillance des échevins de Douai, par les exécuteurs testamentaires du défunt (4). Il devint chevalier, comme son père, et épousa Isabeau de Lens ; tous deux moururent avant 1310, laissant plusieurs enfants. Il avait vendu, vers l'an 1295, une maison de campagne, dite de la Motte (5) qui lui provenait probablement de son père. On perd toute trace quant à sa postérité qui, si elle a continué de mâle en mâle, aura délaissé le nom d'Orighe, pour prendre un nom de terre.

2^o Jacques Orighe, mineur en 1262 et 1264, sous la tutelle d'Ernoul d'Escaillon et l'administration des « gard' orphènes ». Lors d'une taille communale levée en 1262, il fut imposé à 10 livres, pour un capital de 468 livres (6).

3^o Willemette, sous la même tutelle que son frère Jacques. Lors de la taille de 1262, elle était de moitié moins riche que lui ; en 1264, son capital était réduit à 200 livres (7).

Tels sont les renseignements que nous avons pu découvrir sur le panetier de saint Louis et sur sa famille. Son nom ne figurant pas, dans

(1) *Hist. des saints de la province*, Douai, 1638, pet. in-4. p. 58.

(2) En 1542. Arch. Com. CC. 260, folios cxlviii, cl, clxxiii et clxxvii verso.

(3) Doutart, II, f. 107.

(4) Preuves, V.

(5) It. VI.

(6) Preuves, IV.

(7) It.

le P. Anselme, parmi ceux des panetiers du Roi qui servaient sous le grand panetier de France, c'est une addition à faire à ce célèbre recueil (1).

En vain avons-nous multiplié les demandes sur ce nom Orighe, dont la signification reste inconnue, et sur ceux qui l'ont porté. C'est inutilement que nous nous sommes adressé à M. Fremaux, notre cher collègue de la commission historique, le généalogiste lillois qui, dans sa longue carrière, a épuisé les grandes sources de Paris et de Lille ; — à M. Guesnon, pour qui l'histoire d'Artois n'a plus de secret ; — à M. le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, le fécond exploreur des célèbres archives de Tournai ; — pour tous, Orighe est un nom aussi étrange qu'inconnu. Du moins, avons-nous pu établir avec M. Guesnon, que ni l'un ni l'autre de nos Pierre Orighe ne saurait être confondu avec le chevalier artésien, Pierre de Fampous, dit l'Orrible, souvent cité dans les actes de 1280 à 1303.

Au surplus, cette obscurité d'un nom presque aussi vite disparu que né est un argument de plus en faveur de notre thèse : que Douai possédait, dans la tombe élevée de la Madeleine, du milieu du XIII^e siècle et non refaite, un monument en quelque sorte unique. N'est-ce pas un crime de lèse-archéologie que de l'avoir fait disparaître ?

FÉLIX BRASSART.

Douai, 24 février 1896.

(3) *Histoire généalog. et chronol. de la maison de France*, Paris, 1733, in-fol VIII, 604, E.

PREUVES

I.

Reception de Pierre Orighe à la bourgeoisie de Douai, à des conditions spéciales et moyennant finance. — 1248, 21 novembre

Pieres *Orighe* devient borgois de Dowai, sauve le droiture et le franchise de se cartre ke il a de le vile. En l'an del Incarnation Nostre Segneur mil CC et xlviiij, le semedi devant le Saint Climent.

Et il est asavoir ke Pieres devant nomeis a doneit iretalement à le vile j marc d'iretage par an (1).

Archives Com. Douai, AA. 88, f. xxix verso.

II.

Fondation des chapellenies de la Madeleine par Pierre Orighe, panetier de l'illustre roi de France, qui avait fait bâtir, dans le cimetière Saint-Pierre, une chapelle où lui et sa femme seront enterrés, ainsi que des maisons à droite et à gauche, pour l'habitation des chapelains. — 1248 (vieux style) mars.

Universis praesentem paginam inspecturis, Petrus *Honorici* (2), domini regis Franciae illustris panetarius, salutem in Domino sempiternam. Universitati vestrae, tenore praesentium, declaretur quod, cum ego (3), pro remedio animae meae, ad honorem Dei, in memoriam beatae Mariae Magdalenae, capellam, ad meam et uxoris meae sepulturam, et domos (4) ad habitationem capellanorum et servitorum ejusdem, ex utraque parte capellae, de consensu et voluntate praepositi, decani et capituli Sancti Petri Duacensis, Atrebatensis dioecesis,

(1) Un bien fonds ou des rentes foncières d'un revenu annuel d'un marc d'argent, monnaie de compte qui valait 20 sols douisiens, ou une livre.

(2) Le nom ayant été mal lu par Doutart, il est difficile de savoir comment Orighe avait été traduit en latin ; on ne peut que deviner les premières et les dernières lettres : *Hori...ci*.

(3) *Ego.... duximus....* Il faudrait : *nos*.

(4) Ainsi, dès avant 1248, le chapitre laissait construire autour de son église des maisons qui ont tant nui à la beauté de l'édifice ; mais plus encore, depuis la cons-

infra septa cymiterii prefatae ecclesiae, in loco quem michi ad hoc assignaverunt et dederunt, duximus construendas, — voluerunt et irrefragabiliter concesserunt (1) quod domus quas aedificavi ibidem hactenus, aut deinceps aedificabo, usque ad viam publicam (2) quae est a dextra parte capellae, circiter meridiem (3), constent eidem capellae, ad usum et habitationem dictorum (4) servitorum ejus, perpetua firmitate. Ita quod non sit eisdem praeposito, decano et capitulo facultas aliter disponendi de ipsis, vel eas ad usus alios convertendi, sed omnia in illa dispositione remaneant, quantum ego et uxor mea.... (5) ad usum praedictum duximus statuendum.

Concesserunt insuper et se observaturos promiserunt bona fide, quod redditus seu proventus et alia quam, causa elemosinae, a me et uxore mea, aut ab aliis quibuscumque personis, ad sustentationem dictorum capellanorum et servitorum memoratae capellae, vel ad ornatum ipsius, vel ad capellaniarum numerum augmentandum, vel ad meliorationem ipsarum, et alia hujusmodi collata sunt, vel deinceps conferentur, obitibus et anniversariis exceptis, et oblationibus quotidianis, et iis quae praepositus percipere debet ibidem, secundu[m] consuetudinem ecclesiae S. Petri, et aliis hujusmodi, si quae sunt, per quae possit juri ecclesiae derogari, ipsi vel eorum successores non minuent ullo modo capellanas, nec capellanos ipsos molestabunt, nec eisdem inferent gravamen aliquod super eis. Capellani autem praedictae capellae, de obitibus ecclesiae Sancti Petri et aliis, similes, cum aliis capellanis praedictae ecclesiae, debent, dum tamen intersint officio, secundum consuetudinem ecclesiae ejusdem, percipere portiones, ea vero quae ratione pitantiae et legatae quae fient, tam capellanis Sancti

truction de l'église actuelle, datant de 1750, contre les flancs de laquelle s'appuient, comme sur un mur mitoyen, toutes sortes de constructions particulières.

C'étaient six maisons que le chapitre avait fait bâtir le long du rang ouest de la rue de la Madeleine. (Arch. départ. Journal de Réal, archiviste du district de Douai, p. 59.)

(1) Sous-entendu : le prévôt, le doyen et le chapitre.

(2) La rue prit le nom de : Derrière la Madeleine ; aujourd'hui : rue de la Madeleine.

C'est une des très rares voies de Douai qui ait conservé son nom primitif, que fera disparaître, un de ces jours, la maladie moderne de rebaptiser les anciennes rues avec le nom d'un *grand* homme.

(3) La rue est, non au midi, mais à l'est de la chapelle, qui était orientée.

(4) On a omis : *capellanorum et.*

(5) Il devait se trouver ici une lettre majuscule et des points, pour désigner la femme du fondateur.

Petri, quam capellanis Sanctae Mariae Magdalenae debent œqua portione, secundum ecclesiae Sancti Petri consuetudinem, dividi inter eos, salvo tamen quod ea quae legata fuerint alias, vel donata capellae, ad sustentationem ministrorum, vel capellaniarum numerum augmentandum, vel meliorationem ipsarum, vel ad ornatum capellae, et alia hujusmodi incommutabiliter constant ei, secundum quod superius est expressum. Capellanos etiam ipsos, seu clericos ad sepedictae capellae servitium deputatos, non sit ei licitum cogere ad ecclesiae Sancti Petri servitium, tali modo quod servitium capellae praedictae in missis vel aliis divinis officiis, diurnis sive nocturnis, aliquatenus minuatur. Sic autem invigilare debent capellani jam dicti, quod, expleto in aurora matutinali officio, in capella statim ibidem celebrent primam missam et alias subsequentes, et sic fiat quod ante horam primam Sancti Petri, et deinceps inter primam et tertiam percelebrent missas omnes quae singulis diebus celebrandae fuerint in capella, ita quod, citra diminutionem officiorum capellae, ut dictum est, intersiut divinis in ecclesia Sancti Petri, sicut alii capellani ejusdem ecclesiae, de consuetudine, interesse tenentur. Decanus autem et capitulum praedicti habeant potestatem compellendi eos ad ista, et excessus eorundem, prout de jure fiant, sic et aliorum capellanorum ipsius ecclesiae, corrigendi. Decano etiam, cui cura animarum eorum incumbit, faciant obedientiam, sicut alii capellani, qui etiam in receptione sua jurare debent eidem et capitulo jura ecclesiae Sancti Petri et bonas ipsius consuetudines et ordinationem istam specialiter se inviolabiliter servaturos.

Capellaniae vero praedictae debent conferri per me et uxorem meam, toto tempore vitae nostrae, post mortem autem nostram debent ad capitulum Sancti Petri devolvi, collatio earundem per ipsum capitulum personis idoneis, sine morae dispendio, canonice facienda.

Quod ut inconcussum semper et stabile perseveret, praesentes litteras saepedictis praeposito, decano et capitulo tradidi, sigilli mei (1) munimine consignatas.

Actum anno Domini millesimo CC^o XLVIII^o, mense Martii.

*Bibl. Com. Douai, Ms. 894, tome I, pièce 9.
Copie prise par l'abbé Doutart, vers 1730, sur
l'original qui reposait aux archives du chapitre
de Saint-Pierre.*

(1) L'abbé Doutart, qui a négligé de nous conserver l'inscription tombale de messire Pierre Orighe, a agi de même à l'égard de son sceau, si toutefois celui-ci subsistait encore vers 1730.

III.

Vente par le doyen et le chapitre de Saint-Pierre de Douai à messire Pierre Orighe, chevalier, pour le prix de cent livres, d'une maison tenant à la chapelle de la Madeleine, qui, après le décès de l'acheteur, servira à l'habitation des chapelains. — 1254, mai.

Jou Jakemes, doiens del eglise monseigneur saint Pierre de Douay, et tout li capiteles de cel meime liu faisons à scavoir à tous caus ki ces lettres verront et orront ke, por le grant porfit de nostre eglise et pour l'avancement, nous avons vendu, à tous jors iretaulement, à monseigneur Pieron *Orighe* (1), chevalier, le maison qui fut monseigneur Pieron *de Deuwioel* le canone (2), d'en costé le Mazelaine, tout ainsy comme ele siet, wide et herbegié, devant et deriere, tout ainsy comme messires Pieres li canoines le tint à se vie, francement sans nulle rente, avoec tout cou ke nous li aviens devant octroïé. Et cou li avons nous vendu C livres de parisis, lesquex C livres devant dittes nous avons mis en meilleur hiretage et plus pourfitant, c'est à scavoir en le tierce partie de li disme de Marke (3), ke li doiens et li capiteles ont acaté à Alexandre *de Marke*, qui doit aler à le livrée des canoines.

Si est à scavoir que me sires Pieres *Orighe* doit tenir cele maison et cel hiretage devant nomé, toute se vie (4) et apres sen decés li maisons et tous li hiretages devant dis, tout ainsy con nous li avons octroïé et vendu, demeure as chapelains ki sunt et ierent resident à la Mazelaine, à tous jors hiretaulement et en teil maniere que nos jamais à nul jor

(1) Pierre *Honoric*, d'après une analyse du même acte de vente, donnée à la page 206 d'un mémoire judiciaire imprimé, produit par le chapitre dans son procès de juridiction contre les échevins; mémoire qui appartenait vers 1805 à Guilmot; voir à la page 262 de ses « Premiers Extraits », reposant aux archives communales.

C'est un mémoire à la confection duquel l'abbé Doutart avait certainement travaillé; donc il continua à mal lire le nom du fondateur, tandis que les commissaires du parlement de Flandres surent bien lire « Orighe » et nullement *Honoric*.

(2) Pierre de Deuwioel était chanoine de Saint-Pierre en septembre 1247. (Guilmot, Premiers Extraits, p. 261; d'après la page 44 du mémoire imprimé cité dans la note précédente.)

(3) Marcq-en-Ostrevant, arrond. Douai, c. Arleux. Le seigneur d'alors s'appelait messire Mathieu, chevalier.

(4) Il n'est plus fait, comme dans l'acte précédent, de mars 1248, de réserve de jouissance, la vie durant de la femme du bienfaiteur de la chapelle de la Madeleine; il semble donc que l'épouse de messire Pierre Orighe n'existait plus en mai 1254.

ni poons montrér nule droiture, ne rien reclaimer, ne ni poons autruy herbegier, fors les chapelains ki ierent estauli à chanter à le Mazelaine.

A tout cou avons nous en covent el creancé bien et loiaument à tenir. Et pour cou ke soit ferme cose et estaule et bien tenue de nous et de ciaux ki apres nous venront, à mon seigneur Pieron devant nommé et as chapelains de la Mazelaine, nous avons ces presentes letres saielées et confremées del saiel de no capitele.

Ce fut fait l'an del Incarnation Nostre Seigneur mil C C cinquante quatre ans, el mois de may.

Et sur le dos desdites lettres est écrit ce que s'ensuit, en ancien caractère :

Acat de l'une des maisons des capelains de Marie Madeleine, seante aupres des greniers de capitele, fete pardevant Mes^{rs} de capitele, comme vray seigneurs.

Collationné la présente copie à l'original et trouvé conforme par nous, conseiller commissaire et adjoint soussignés, ce jourd'huy quatre février 1736.

Signé : DE CALONNE (1) et LEQUINT (2).

*Arch. Com. Douai, GG. cultes, layette 156 ;
copie simple produite dans un procès de juridiction entre la ville et le chapitre de Saint-Pierre. — Pilate, Table Chronol. 105.*

IV.

Situation financière, au 19 avril 1264, de Jacques et de Willeminne, enfants mineurs de feu messire Pierre Orighe, chevalier, décédé vers 1260.

Li vile doit à Jakemon, fil mon segneur Pieron *Orighe*, ki fu, CCCC et XLVIII livres parisis, ke Bernars *Cateus*, Simons *Belos*, Jakemes *de Landast* et Jakemes *Ewerens* (3) paierent et rendirént as

(1) Alors conseiller à la cour, premier président, 1767-1781 ; père du célèbre ministre.

(2) Greffier de la troisième chambre, 1733-1751. De 1740 à 1751, il fut en même temps notaire.

Sa copie prouve qu'il savait bien lire les anciennes écritures, même les actes rédigés en vieux français, qui, d'ordinaire, dans les productions de procédure du XVIII^e siècle, sont encore plus maltraités que les actes latins.

(3) Ces quatre « pseudome » avaient rendu aux échevins leur compte comme « gard'orphènes ». Les trois premiers ont été échevins à leur tour dans ce temps-là.

eschievins en l'an mil cc lxiij, le nuit de Paskes ki fu xij jors devant l'entrée del mois de mai. Et de ces deniers devant dis ont pris li eschievin x livres de parisis, pour le taille de Jak. devant dit, con fist en l'an lxi isme (1).

Et s'est encore à savoir ke li iiij preudome devant dit ont presté à Ernoul *d'Escaillon* (2) xx livres de parisis, pour le warde de celui Jakemon.

Et s'est encore à savoir ke cil preudome devant dit ont rendu et païé as eschievins, pour Willemete, fille mon segneur par devant dit, ccxlj livres xij sols parisis, des queuls Ernoul *d'Escaillon* a encovent à rendre, dedens les xl jors ke eschievin l'en semonrront à lui et au sien, cc livres de parisis. Et Jakes *de Landast* et Waubiers, ses freres, ont ces cc livres de parisis encovent à rendre, por Ernoul, devant nommé. Se li furent kerchié (3) à le Saint Remi l'an lxiij isme (4). Et les xlj livres xij sols devant dis a encovent Jakemes devant dis à rendre, ki li furent (5) comandé en warde, le nuit de Paskes devant dite, pour le debat d'Ernoul et de Willemete devant dis, ki les demandent cascuns comme siens.

Et si a Jakemes *de Landast* païé por Willemete devant dite c sols parisis de ces xlj livres xij sols, pour le talle (6) et à Ernoul *d'Escaillon* xvij livres vj sols, et as massars ki sunt Willemete xvij livres vj sols (7).

Ach. Com. Douai, AA. 88, f. xxxvj.

(1) Une contribution extraordinaire avait été imposée en 1262 pour une grosse dépense de la commune.

Le mineur Jacques étant imposé à 10 livres pour un capital de 468 livres, la taille fut donc de plus de 2 % du capital.

En 1264, son capital était réduit à 438 livres (448-10). Nous retrouverons vers 1278 un capital de plus de 476 livres dans les mains de la famille Orighe. *Voir la pièce suivante.*

(2) Tuteur des deux mineurs. Il n'appartenait pas à la magistrature douaisienne. De 1217 à 1253, le seigneur d'Escaillon (arrond. Douai, canton sud) fut messire Ernoul, chevalier, dit Broiart.

(3) Chargé, donné en charge.

(4) 1^{er} octobre 1263.

(5) Rayé sur le registre : « kerchié ».

(6) La mineure étant moins riche de moitié que son frère Jacques, elle paie une taille moindre de moitié.

(7) Les 41 livres 12 sols en litige étant ainsi employés en totalité, l'avoir de la mineure n'est plus en 1264 que de 200 livres.

V.

Approbation donnée par les échevins de Douai à des acquisitions de terres à Aniche et à Lewarde, faites par les exécuteurs testamentaires de messire Pierre Orighe, chevalier, au profit de son fils mineur Pierre, jusqu'à concurrence de 476 livres 9 sols 9 deniers, frais compris. — Vers 1276.

Li Eschevin se sont assenti à chou ke on a acatei aoes Pieret, fil monsingneur Pieron *Orighe*, ki fu, de xx R[asières] do terre con a acatei à Estevenon *dAnich*, por xiiij xx livres, et à Adan *dou Mont*, de le Warde (1), xj R. 1/2, por viiiij xx livres parisis. Et si disent li testamenteur kil misent avoec, por frais de canges des deniers devant dis, xxxj livres ix sols ix deniers parisis.

Arch. Com. Douai, AA. 94, folio xlv. Délibération enregistrée après une autre, du mois d'avril 1276, et avant une autre, du 29 juillet 1279.

VI.

Sentence échevinale validant une vente de la maison de la Motte, autrefois faite à Evrart de Saint-Venant, l'aîné, par messire Pierre Orighe, chevalier, mari de dame Isabelle de Lens; les enfants desdits défunts époux étant déboutés de toute revendication à cet égard. — 1310, 27 mai.

L'an de grasce mil ccc et x, le nuit del Assention, fu dit par jugement des eschevins en plaine halle : Biernart *dè Goy*, Jehan *Tiestart*, Rogier *Barde*, Phelippon *dAstices*, Robiert *le Kieure* (2), Symon *Mallet*, Jehan *Painmoilliet* et leurs compagnons, ke li enfant monsieur Pieron *Orighe*, chevalier, qui fu, que il eut de me dame *Ysabel de Lens*, se femme, qui fu, n'ont droit en le maison, el gardin et ou

(1) Lewarde, arrond. Douai, canton sud.

Le nom de Dumont se conserva longtemps dans ce village. Témoin Paul du Mont, fils d'Antoine, receveur de la ville de Douai, 1558-1599, auteur de divers ouvrages, né vers 1533 à Erchin, mais dont une partie de la famille habitait à Lewarde.

(2) Le Kièvre, le Chièvre, c'est-à-dire la Chèvre, surnom porté par plusieurs Piquette.

Une très curieuse généalogie de la famille patricienne des Piquette, remontant à 1237, a été dressée par le savant généalogiste lillois, M. Fremaux, pour le magnifique ouvrage : *Notices généalogiques. Famille Houzé de l'Aulnoit*, Lille, 1892, gr. in-8, dans lequel elle figure aux pages 541 à 571.

tenement con dist de le Motte (1) el fosseit de le ville (2) tenant à le Mote, ne es xl sols de rente, pour celui fosseit, le cours de le vie Jehan *Bonnebroke* (3), ke me sire Pieres, leur peres, vendi à Eurart de *Saint Venant*, l'ainsné (4).

Arch. Com. Douai, AA. 94, folio l. Après cette sentence est immédiatement enregistrée la vente de la Motte, qui suit.

VII.

Vente forcée de la maison de la Motte, réalisée à la poursuite des mattres des foires de Champagne et de Brie, au profit de Lanvin Pilate, moyennant 500 livres. — 1310, 29 mai

Sachent tout cil ki sunt et ki avenir sunt, ke Pieres de *Weppes*, clers as eschevins, a, par l'assentement des eschevins en plaine halle, par le contrainte et mandement des maistres des foirres de Champaigne et de Brie, vendut et werpit à Lanuin *Pillate* (5), fil Grart *Pillate*, qui

(1) La Motte était située hors de l'enceinte fortifiée, entre la Scarpe et la porte Olivet, sur la paroisse Saint-Nicolas. Il y avait dans ce quartier de banlieue une rue et une ruelle de la Motte, citées dans un acte du 15 janvier 1274, vieux style. (Reg. AA. 94, f. xliij.)

Elle est encore citée dans un acte du 5 novembre 1427 (It. f. iij xx iij verso). Elle a dû disparaître au XV^e siècle, soit à cause de l'élargissement des doubles fossés, faits tout autour de la ville, pour augmenter la défense ; soit à cause de sa proximité des murs de l'enceinte.

Un autre hôtel de la Motte, plus important, était situé en ville, paroisse Saint-Jacques ancienne ; il devint en 1596 l'Abbaye-de-Paix.

(2) C'est le fossé de la nouvelle enceinte ; il séparait le terrain de la Motte et la ville.

(3) C'était en 1274 un habitant de la rue de la Motte, et la ruelle de la Motte, qui menait au fossé de la ville, fut alors réunie à son « manage ». (AA. 94, f. xliij.)

(4) Six fois échevin, de 1272 à 1296.

En mai 1284, il tenait l'hôtellerie de Saint-Venant, près du « moustier », ou église Saint-Nicolas. (Duthillœul, *Douai et Lille*, Douai, 1850, in-4, p. 109-110 et 134-135.)

Le vaste hôtel de Saint-Venant, à l'extrémité de la rue des Foulons, rang ouest, correspondait à la maison N° 34 et à celle qui était numérotée 36, démolie en 1868 pour l'élargissement de la rue des Basses (rue Foucques).

(5) Lanvin Pilate, dit l'Ouri, douze fois élu échevin, de 1304 à 1332.

Pour la généalogie Pilate, voir *Famille Houzé de l'Aulnoit*, p. 575.

Au lieu de *Lanvin*, appellation usitée dans notre famille Pilate, on a prétendu lire *Laurin*. Si, par impossible, il y avait doute pour la lecture de « Lanuin », soit

fu, le maison, le gârdin et tout le tenement con dist de la Motte, le fosseit de le ville, tenant à le Mote, ki siet dehors le porte Oliuet, joignant au tenement Bernart *Câtel*, et s'abouté à le riviere de le ville. Sauf le dit fosseit de le ville, le vie Jehan *Bonnebröke*, par mi xl sols de parisis de rente, que cius Jehans en doit rendre, cascun an, toute se vie, à celui qui tient le tenement de le Motte. Tout ensi com li ditte maisons, gardins, li dis fosseis et tous li tenemens siet et s'estent, wis et hiebreghiés, devant et derriere. A tele rente com il doit au jour de huy.

Et tout ensi l'en proumist li dis Pieres à garder de tort et de force, el non des dis eschevins, comme de par les jageurs dou liu, juskes au dit des eschevins. Par mi V C livres de parisis, feble monnoie, ke li devant dis Lanuins a païet u doit paier, pour le vendage des dittes choses, au mandement et contrainte des dis maistres des foirres, au cange des Angoussoles de Plaisence (1) en le foirre de Prouvins en may l'an CCC et X.

Ce fu fait en le halle, par devant eschevins : Bernart *de Goy*, Rogier *Barde*, Henri *Biel*, Jehan *Haut de Cuer*, Phelippon *dAstices*, Robiert *le Kieure*, Jehan *Painmoilliet* et lor compaignons, en l'an de grasce mil CCC et X, lendemain dou jour del Assention.

Arch. Com. Douai, AA, 94, folio l.

sur notre registre, soit dans maint chirographe des archives communales, nous renverrions les hésitants à deux actes, l'un en latin, l'autre en français, du 27 mars 1316 (V. St.) reposant dans le fonds de Saint-Amé aux archives départementales, et dans lesquels on trouve une collection de Pilate et notamment un « Lanvins » (avec l'abréviation ordinaire de l'*n*) dit « Kokus » ou « Kokars », ainsi qu'un *Lanvinetus*.

Aujourd'hui le nom de Lanvin, comme ceux de Allart, Bouchart, etc. est porté comme nom de famille.

(1) M. Georges Espinas, archiviste paléographe, attaché au ministère des affaires étrangères, a bien voulu nous communiquer des renseignements très détaillés sur les Angoussoles, banquiers italiens de Plaisance, qui ont eu assez de relations avec les foires de Champagne, pour avoir laissé leur nom à une rue de la ville de Bar.

Un Anguissola de Grassano, sénateur, comte de l'Empire au 15 août 1809, figure dans la noblesse du premier Empire. (Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale*, Paris, 1889, in-8, p. 8.)

VIII.

Vraie Origine de la maison d'Hénin-Liétard, se disant faussement d'Alsace, dont le berceau est à Quincy-lez-Douai, en 1187 ; d'après les preuves données en 1592 par l'abbé Bauduin de Glen, Balduinus Glendus, dans son Histoire de l'abbaye d'Hénin.

Crayon généalogique des premiers de Quincy et d'Hénin, et de la branche de Cuvillers jusque vers 1470, époque de l'aliénation de la terre de Quincy-Bauduin, berceau de la maison et que cette branche avait conservé.

(Bibliothèque communale de Douai, manuscrit 820, 40°; copie contemporaine de l'œuvre, de 56 feuillets. Folio 22 verso de ladite copie.)

Quod ad dominium villae Henniensis attinet, id sciendum illud jam olim et jam ante tempora Theodorici, comitis Flandriae, sic bisariam fuisse divisum, ut ad duos jus domini spectaret, uterque se dominum Henniensem scriberet, utrique in regunda republica parauthoritas, ad utrumque par redditum rediret portio, hocce tempore alterum sub nomine Baillatus agnoscitur, alterum sub nomine Hamidae. Sciendum tamen quod, licet hactenus sic perseveraverint dominia villae Henniensis, illud nihilominus quod Hamidae dicitur sub clientela ejus sit, quod Baillatus vocatur. Baillatus autem immediate sub clientela est comitis Arthesiae, ratione sui castri Lensensis.

Ut aliquid etiam dicamus de iis qui Bailliviae dominium occupavere, Pontus Heuterus, in suis Genealogiis (1), et ante eum plurimi qui domino Joanni Henninio, Cuvillerii domino (2), adfuere, in describenda sua genealogia, quos omnes alii postea sequuti sunt, plurimi Theodoro Alsatio, Flandriae comiti, fratrem dant natu minorem, nomine Symonem, quem etiam aiunt duxisse uxorem Margaretam, filiam ac

(1) Page 58 des *Genealogiae* de 1583, faisant suite aux *Rerum Burgundicarum Libri sex*, Anvers, 1584, in-4. — Voir *Souvenirs de la Flandre wallonne*, Douai, 1879, in-8, 1^{re} série, XIX, p. 128 et note 2.

(2) Nous ne trouvons que deux Jean d'Hénin qui aient été seigneurs de Cuvillers : 1° en 1492 (Demay, *Flandre*, II, 4966) ; 2° en 1583-1596 (Herckenrode, *Nobiliaire*, Gand, 1862, in-4, II, 998). C'est du second, semble-t-il, qu'il s'agit ici ; il aurait, avant 1583, produit une généalogie de sa maison, dressée par ses soins.

A l'exposition rétrospective d'Arras, de mai-juin 1896, a figuré, sous le N° 3308, une " Généalogie de la maison de Cuvillers-Hénin-Liétard ", avec armoiries enluminées, du XVIII^e siècle, Ms. sur parchemin appartenant au vicomte d'Hendecourt, à Paris. (Loriquet, *Catalogue*, Arras, 1896, pet. in-8, p. 336.)

heredem domini Henninii Lietardi, ex quo conjugio natum putant Balduinum, dominum Henninii ac Cuinchy, quem etiam authorem volunt cognominis Henniniorum, asserentes eum a materna ditione voluisse nuncupari, servatis interae Alsatorum insigniis. Addunt hujus Balduini filium, pare cognomino, vendidisse ditionem suam Henniniam, quo se instrueret ad bellum transmarinum.

Ut lector facilius intelligat harum rationem, nos eam genealogiam sic ob oculos ponimus.

(Fol. 23.) I. — Theodoricus Alsatus, natu minor, filius Simonis, Alsatie comitis. = Gertrudis, filia Roberti primi Frisonis, comitis Flandriae.

II. — Theodoricus Alsatus, major natu, filius Theodorici, comes Flandriae. = Sibilla Andegavensis, filia Fulconis, Hierosolimitanorum regis.

II. — Simon Alsatus, filius minor natu Theodorici, comitis Alsatie. = Margareta Henninia, heres ditionis Henniniae.

III. — Balduinus, Henninii ac Quinchy dominus, qui cognomen Henninium sumpsit, servatis Alsatorum insigniis. = Elizabeta Hannonia, Seburgi heres (1).

IV. — Balduinus, Henninii ac Quinci dominus, qui ditionem Henniniam vendidit. = Mahuta, Fontinae domina (2).

Ut ingenue fatear, non possim hanc Henniniorum probare genealogiam, qui nusquam Simonem Alsatum fratrem Theodorici legam, sed neque hanc Margaretam nusquam videam. Qum si hanc genealogiam recipiendam existimarem, quia in regiis Philippi litteris (3) legimus Theodoricum sese dictitare dominum villae Henniacensis, mallem dicere Simonem hoc dominio a fratre donatum, quam recipere hanc Margaretam, cujus nulla usquam sit apud nos mentio. Quis vero probavit Bal-

(1) Grosse bévue de Heuterus : l'alliance d'Hénin et de Sebourg est postérieure d'un siècle environ, en 1265. (*Souv. Fl. wall.* XIX, 124-125.)

(2) En réalité, Heuterus ne cite point le nom de l'épouse du vendeur d'Hénin-Liétard ; c'est à son fils Bauduin (qualifié de seigneur de Fontaines et de Sebourg, mort en 1279) que par erreur il donne pour femme *Mahuta Bossua*, c'est-à-dire Mahaut de Boussu, au lieu d'Isabeau de Sebourg.

(3) Charte communale de Philippe Auguste, de 1196, reproduite par l'abbé de Glen, folios 20-21 de son *Histoire*, et par Dancoisne, *Hénin-Liétard*, Douai, 1847, in-8, p. 223, d'après un vidimus de 1280, reposant aux archives d'Hénin ; It. p. 52-57.

duinum, Simonis Alsatii et Magaretae Henniniae filium, repente dominum a Cunchy scribi, cujus dominium aut titulus nec ad patrem, nec ad matrem aliquando spectarit ?

(Verso.) Quod de donatione Theodorici diximus, tamen id non suscepimus probandum, qui etiam ignoramus quo jure se dominum Henniniensem (1) scripserit, nisi forte putemus ad eum tanquam integrae Flandriae dominum, etiam Henniacum spectasse, quod sibi erat feudale, ratione sui castri Lensensis. Jam ut certiora his adducamus in medium, ex Petri, episcopi Atrebatensis, litteris, quas supra ad Balduini tempora adduximus (2), luce meridiana clarius videmus Joannem de Hennin, anno 1202, dominum fuisse dimidiae partis villae Henniacensis. Ea autem pars fuit, quae a Balliva vel Bailliato nomen postea sortita est. Id enim vel ex litteris (3) venditionis factae Roberto, Arthesiae comiti, evidentissime cernitur, ubi Balduinus a Bosco, qui alteram partem possidebat, sub hujus esse clientela dicitur. Habuit hic Joannes, ut in iisdem Petri litteris legere est, sororem Mariam, quam suam existimavit futuram heredem. Sic autem existimavit, quod ipse tunc temporis esset aetatis provectionis (4) et sterili uteretur conjugio. Alioqui quam aliam causam dabimus, cur sic existimarit, cum ejus uxor Fredensis (*sic*) tunc etiam temporis esset adhuc superstes.

Nupserat haec Maria Heninia Balduino a Cunchy, sicuti ibidem refertur, ut huic intelligamus, quomodo ad eos qui a Cunchy dicuntur pervenerit dominium villae Henniacensis. Ex hoc Balduini et Mariae conjugio natus est Balduinus, heres paternae simul et maternae ditionis.

(1) Le droit du comte Thierry sur la terre d'Hénin était celui de suzeraineté, à cause de son château de Lens. Dans sa charte de 1146 (Dancoisne, 42 et 219) il ne prend point la qualité de seigneur d'Hénin. Cette charte est transcrite aux folios 9 verso et 10 recto de l'Histoire de l'abbé de Glen. Le comte s'y dit avoué de l'abbaye d'Hénin. C'est donc à tort que la charte communale de 1196 lui attribue la qualité suivante : *dominus et advocatus prefatae villae existens*.

(2) Folio 16 verso ; sous la prélatrice de Bauduin 1^{er}, en 1202.

(3) L'acte de vente de 1244 est reproduit en fac-simile par Dancoisne, p. 232.

(4) Avancé en âge, en 1202, selon de Glen. Jean d'Hénin était cependant encore en état de partir pour la croisade, et même d'y retourner en 1207.

Ce qui résulte de la charte de l'évêque Pierre, c'est que le sire d'Hénin était marié, mais qu'il n'avait pas alors d'enfant.

Quant à Marie d'Hénin, sœur de Jean, elle devait être jeune en 1202, puisque son époux, le sire de Quincy, ne mourut que vers 1238, s'étant remarié avant 1225 ; et que leur fils Bauduin, sire d'Hénin, n'atteignit sa majorité que vers 1225, et qu'il vivait encore en 1254.

nutem, quia dominium Henniniense celebrius existimavit, se etiam Henniniensem scripsit et id cognominis transtulit ad posteros, licet vediderit ille postea dominium Henniensem Roberto, primo Artheasiae comiti, consentiente Balduino filio, quem ex Mathildae (Mahutam, Fontainae dominam, dicit (1) Heuterus) suscepit.

Joannes Henniniensis; de quo supra egimus, in alteris litteris quas nobis dabat anno 1207, septem raserias avenae apud Quiery nobis largitur pro anniversario patris sui, quem tamen non nominat. Nos putamus Balduinum intelligendum, qui Caroli Pii dapifer (2) fuit; cujus uxor Gondreda, Id adeo dicimus, quia in litteris Theodorici (3) legimus Balduinum Brochet obtinuisse a Balduino in feodum ea praedia quae nobis conferebat, in quibus aedificatum fuit monasterium nostrum. Non poterant autem in feodum nisi a domino teneri.

Ut intelligat lector rationem nostram et videat in quibus dissentimus a Heutero, ponimus Henniniorum ejus temporis genealogiam, hoc modo.

(Fol. 24.) I. — Balduinus, dominus Henniniensis, dapifer Caroli Pii, comitis Flandriae. = Gondreda, ex litteris Willielmi, archiepiscopi Remensis (4).

II (5). — Joannes Henninius, dominus Henniniensis, sine liberis

(1) Nous répétons que Heuterus n'a pas donné le nom de la femme du vendeur d'Hénin.

(2) Bauduin, sénéchal de Flandre, cité dans la charte du comte Charles, de 1123, reproduite par l'abbé de Glen, f. 6 de son Histoire. — Cf. Dancoisne, p. 38.

De toute évidence, un sénéchal de Flandre de 1123 ne saurait être père d'un chevalier croisé de l'an 1202, qui retourne à la croisade en 1207. Il y a entre les deux une au moins et peut-être plusieurs générations.

(3) Charte de Thierry, comte de Flandre, de l'an 1146, reproduite par de Glen, folios 9 verso et 10 recto de son Histoire; et par Dancoisne, p. 219, d'après l'original reposant aux Arch. départ. à Arras. It. p. 42, note 1.

(4) Charte de Guillaume, archevêque de Reims, de 1182, reproduite par de Glen, folios 11 verso à 13 recto.

(5) Au lieu du N° II, il faudrait ici un N° III ou même un IV. Voir la troisième note ci-dessus.

L'erreur du digne abbé de Glen ne porte aucun préjudice à sa découverte de l'origine de la maison d'Hénin-Liétard, qu'il trouve dans l'humble village de Quincy-lez-Douai.

Un Bauduin d'Hénin, vassal du comte Thierry, apparaît en 1150 et en 1165 (*Souv. Fl. wall.* XIX, 124); ce serait le fils du sénéchal de Flandre de 1123 et de 1128, appelé d'Hénin et aussi de Lens. — Cf. note 4 de la page 407 et p. 579 de nos

mortuus. = Fresendis, ex litteris Petri, episcopi Atrebatensis (1); uxor Joannis Henninii.

II (2). — Maria, heres Joannis Henninii, sine liberis defuncti. = Balduinus de Cunchy, ex litteris Petri, episcopi Atrebatensis.

III. — Balduinus Henniniensis, propter ditionem maternam, vendit eam Roberto, comiti Atrebatensi, anno 1244. = Mathildis, in litteris venditionis; Mahuta, Fontainae domina, Heutero (3).

IV. — Balduinus Henninius consentit venditioni ditionis Henninae, ex litteris venditionis. = Mathildis de Bousy, ex genealogia domini de Cuvillers (4).

Ut autem his aliquando finem imponamus, addimus tantum quod

preuves de l'*Hist. du château, etc. de Douai*, Douai, 1887, in-8. Ces passages doivent être rectifiés en ce sens que la maison d'Hénin-Liétard, encore existante, descend, par les femmes, du sénéchal de Flandre de 1123, mais que son berceau est à Quincy.

(1) Charte de Pierre, évêque d'Arras, du 24 décembre 1202, « in vigilia » Annunciationis Dominicae, Incarnationis ejusdem tunc inchoante », à Arras, en l'église Notre-Dame, reproduite aux folios 16 verso à 17 verso, afin, dit l'abbé de Glen, qu'on voie comment la terre d'Hénin passa à ceux qui se nommaient de Quincy.

« Joannes de Hennin, super malis quae gesserat poenitens et compunctus, et in » poenitentiam a nobis cruce signatus », dit l'évêque. Ce seigneur vend des parcelles de sa terre à l'abbaye d'Hénin, « cui in multis extiterat injuriosus », et en reçoit de l'argent « in subsidium peregrinationis suae ».

Approuvent : « Maria, soror ejusdem Joannis, quae tunc etiam heres ejus futura » putabatur, et Balduinus de Cunchy, ejusdem Mariae maritus », et encore « Fresendis, uxor ipsius Joannis, quia de tota medietate omnium quae Joannem » contingebant in Hinniaco dotata fuerat ». Présents : deux échevins d'Hénin, « Richerus Tarterons et Julianus » (folio 17 recto).

Ce qui fut de nouveau confirmé « ab ipso Joanne, cum jam arrepturus esset viam » Domini (ut ipse loquitur) anno Domini 1207, prima die Junii » (f. 17 verso). Ainsi, le dernier seigneur d'Hénin, de la première dynastie féodale de ce lieu, repartait en 1207 pour la croisade.

(2) Voir la note 5 de la page précédente.

(3) Nous répétons que Heuterus ne donne pas le nom de la femme de celui qu'il appelle Bauduin II, seigneur d'Hénin et de Quincy ; et aussi de Sebourg, ajoute-t-il par erreur.

(4) Bousy (?) dans la généalogie dressée vers 1570 par les soins du seigneur de Cuvillers ; au lieu de la *Mahuta Bossua* de Heuterus, que celui-ci donne pour femme à son Bauduin III d'Hénin, seigneur de Fontaines et de Sebourg, mort en 1279.

Selon Ruteau, *Annales d'Haynau*, Mons, 1648, in-4, p. 244, c'est : Mahaut de Bousies.

Joannes Henniniensis litteris anni 1207 supra memoratis (1) appendit sigillum suum, in cujus planitie tria scuta seu planities conspiciuntur ; in circumferentia autem legimus : S. Joannis domini de Hennin (2).

Nunc convertimur ad historiam nostram.

Nous essaierons de ranger méthodiquement les premiers de Cuincy et d'Hénin, ancêtres de mâle en mâle des d'Hénin-Liétard, antique maison encore existante, mais se disant faussement d'Alsace et n'osant aller jusqu'à se proclamer de Lorraine : ce qui cependant serait moins illogique, attendu que Thierry, comte de Flandre (1128+1168) prétendu frère du faux Simon d'Alsace d'Hénin, est de la même maison que les empereurs et archiducs d'Autriche-Lorraine.

I. — BAUDUIN de Quinci, chevalier, est en 1187 témoin d'un traité entre l'abbé de Saint-André du Cateau et Gérard, prévôt de Douai, au sujet de la terre de Cuincy-le-Prévôt. (Brassart, *Histoire du château*, etc. de Douai, page 326 ; et preuves, page 125.)

La partie de l'humble village de Cuincy-lez-Douai, dont ce Bauduin avait la seigneurie, se trouvait être la moins importante ; on l'appelait Cuincy-Bauduin ou Petit-Cuincy. Elle mouvait de la pairie d'Avion, en la châtellenie de Lens. Cuincy-le-Prévôt mouvait de Lambres, en la châtellenie d'Oisy.

1° Bauduin, qui suit.

2° N..... père de :

A. *Bauduin* de Lanwin, neveu et vassal de Bauduin, sire de Quinci, qui, en mars 1218 (vieux style) lui donne, en accroissement de son fief, ce qu'il a au vivier et au moulin d'Esquerchin (3).

(1) La charte du 1^{er} juin 1207, par laquelle le seigneur d'Hénin, repartant pour la croisade, confirmait la vente du 24 décembre 1202. (De Glen, fol. 17 verso.)

(2) Un autre exemplaire du même sceau pendait à une charte du mois de janvier 206 (vieux style) du chartrier de l'évêché d'Arras. Légende : « + S. Johis dni. de Henin ». (*Souv. Fl. Wall.* XIX, 125.)

En 1244, son neveu et héritier portait les mêmes armoiries.

(3) *Musée des archives départementales*, Paris, 1878, in-4, p. 110 ; et in-1. planche XXVIII, pièce 62. — It. Tailliar, *Recueil d'actes*, Douai, 1849, in-8, p. 60.

Quoique cette charte soit dans le fonds de Saint-Amé, carton 3, 1200-1229, c'est au fonds d'Anchin qu'elle appartient. Aussi n'est-elle pas reprise dans l'inventaire Porret, de Saint-Amé, de l'an XIII (1804-1805) ; voir aux pages 55-57. La copie de cette charte n'est pas dans la collection Moreau (Bibl. Nation.) volume 123, années 1217-1218. Or, dom Queinsert, dont les copies reposent dans cette collection, a

Dans un censier de l'abbaye de Sin, de la seconde moitié du XIII^e siècle, est cité, à Douai, « liretaige ki fu Mons^r Bauduin de Lanwin, ki siet es Maisaus ». (Arch. Départ. Lille.)

La postérité de Bauduin de Lanwin, lequel sera, après 1218, devenu chevalier, paraît avoir pris le nom d'Esquerchin. On trouve en effet, en novembre 1248, un Bauduin d'Eskerchin qui cède à l'abbaye d'Anchin sa part du moulin de Biekeriel, assis près du vivier d'Esquerchin, après avoir reconnu qu'il était « houte d'Awenchin », à raison de son droit sur le moulin, et que ce droit, il ne le tenait pas en fief de « sire Amorris Flaiaus de Lespaut, chevalier » (*dominus Amolricus, dictus Flael, miles*) ainsi qu'il l'avait soutenu d'abord, d'accord avec ce chevalier. (Fonds d'Anchin.)

On trouve, en janvier 1240 (vieux style) un chevalier Jean de Eskercin, qui, avec sa femme Marie, vend à la même abbaye la moitié d'un four à Eskerchin (Item).

En 1303, Jean d'Eskierchin, chevalier, était banni d'Artois, et ses biens d'Esquerchin confisqués, à cause du meurtre de Jean de Brunemont, chevalier. (*Inventaire sommaire des archives départementales à Arras*, A, page 77, colonne 1.)

II. — BAUDUIN, chevalier, seigneur de Quincy, était en 1202 l'époux de Marie d'Hénin, alors héritière apparente de son frère Jean, chevalier, seigneur d'Hénin, sur le point de partir pour la croisade, et qui y retourna en 1207. En 1214, il usait d'un sceau armorial de forme élégante, à un plain, au lambel de cinq pendants (Douët d'Arcq, *Sceaux*, II, 3343). En mars 1218, il datait de « Quinci » (1) sa charte

copié, vers la fin de l'ancien régime, les chartes d'Anchin; mais celles de Saint-Amé lui sont restées inconnues.

Les cotes ajoutées, à plusieurs époques, au dos du titre pourront servir de guide, lors du classement définitif des fonds ecclésiastiques douaisiens, qui ont été bouleversés.

(1) Le manoir seigneurial de Quincy-Bauduin, berceau de la maison d'Hénin-Liétard et remontant au moins au XII^e siècle, continua de servir de principale résidence à ses possesseurs jusque vers 1240; devenus seigneurs de terres beaucoup plus importantes, les d'Hénin-Liétard le désertèrent bientôt, de sorte qu'il ne tarda pas à descendre au rang d'édifice agricole.

Il ne resta à Quincy-Bauduin qu'une habitation quasi seigneuriale : la *court* ou ferme de Saint-André-du-Cateau, occupée encore en 1789 par le riche fermier ou décimateur de l'abbaye catésienne.

en faveur de son neveu. En mai 1225, qualifié de « me sire Baud. de Quinci », il est caution de « Stevenes de Buignicort », avec « Anscins de Lanvin », envers des bourgeois de Douai (Archives communales, chirographe). Le 19 octobre 1225, ayant à garantir l'abbaye d'Anchin au sujet de la vente qu'il lui avait faite de son vivier d'Esquerchin, il scelle avec un autre sceau aux mêmes armes (Demay, *Flandre*, I, 758). Il était alors remarié à une dame Philippa qui, en janvier 1238 (vieux style), était restée sa veuve (fonds d'Anchin). Le 31 mars 1229, Bauduin de « Quinchy » est témoin d'un acte de Michel de Harnes (1).

III. — BAUDUIN, chevalier, seigneur d'Hénin, puis de Cuincy, était entré, dès avant 1229, en possession de la terre d'Hénin, du chef de sa mère défunte. Sa charte communale, dans laquelle il se qualifie de sire d'Hénin, est datée d'Arras, en novembre 1229 (2). L'année suivante, en septembre, ce seigneur d'Hénin ratifie la vente que son père, le seigneur de « Quinci », avait faite à l'abbaye d'Anchin de son vivier d'Esquerchin (fonds d'Anchin, sceau perdu). Se qualifiant de chevalier et de seigneur de Cuincy et d'Hénin (*ego Balduinus, miles, dominus de Quinchi et de Henin*) il cède à la même abbaye, en novembre 1240, une coupe de terre à Esquerchin, *ad portam camporum*, pour faire une voie allant de la *curtis* de l'abbaye vers Douai (3).

On lit dans l'Histoire du digne abbé de Glen, folio 20 : « *Balduinus de Cunchy, dominus de Hennin, ratas habet omnes antecessorum suorum donationes et suas; inde litteras dat ecclesiae nostrae, anno 1239.* »

En octobre 1241, il s'intitule « Bauduins li jovenes, cevaliers, sire de Henin et de Quinci », dans une charte de l'abbaye des Prés-lez-Douai. (Arch. Départ. Lille.)

Ce fut lui qui, se qualifiant de seigneur de Cuincy (*Balduinus de*

(1) A. de Marquette, *Hist. de Harnes*, Lille, 1867, in-8, I, 121.

(2) Dancoisne, pages 57 et 227. — De Glen, folios 21 verso et 22 recto.

Au f. 20 recto, cet auteur fait observer qu'on se trompe en attribuant à Bauduin de Cuincy la création de l'échevinage d'Hénin : « qui plurimas in archivis habeamus, » datas a scabinis Henniencensibus, multis annis ante tempora hujus Balduini ».

(3) Bibl. Nation. collection Moreau, volume 158, f. 127; tiré par dom Queinsert, du f. 122 verso du cartulaire d'Anchin du XIII^e siècle, actuellement perdu.

Henin, *miles, dominus* de Quinci) vendit sa terre d'Hénin au comte d'Artois, en février 1244 (vieux style) du consentement de son fils aîné Bauduin et à l'intervention de sa femme Mahaut. Son sceau armorial est à trois écussons, avec la légende : « + *Sigillum : Baldvini : de Henin* » (1). Il avait donc relevé les armes de son oncle maternel et son prédécesseur à Hénin, plutôt que de porter les armes paternelles.

Il y a, dans le fonds d'Anchin, deux chartes de lui, avec le même sceau, de juin 1247 et de février 1247 (vieux style) et une lettre qu'il adressa, le 27 avril 1248, au comte d'Artois, relativement à des aliénations partielles de sa terre de Noyelle-Godault. Sa femme et son fils aîné figurent encore dans les deux chartes, où il se qualifie : « *Balduinus de Hinniaco, miles, dominus de Quinchi* », et dans l'autre : « *Balduinus, dominus de Quinci* ». Le comte, dans sa réponse datée de Lens, en mai 1248, l'appelle : « *dilectus et fidelis noster, Balduinus, dominus de Quinchi et de Nigella, miles* ». Le même sceau armorial pend à une charte française de novembre 1248 (jou Bauduins, chevalier et sire de Quinchi) qu'il donna à la même abbaye, au sujet du moulin de Biekeriel, à elle appartenant et « *ki siet asom le vivier d'Eskierchin* ».

Encore dans le même fonds, il y a un acte du mois d'avril 1254, relatif à la terre de Noyelle et passé par lui, son fils aîné et sa femme : « *dominus Balduinus de Hnin, miles, dominus de Quinchi; dominus Balduinus, miles, filius suus primogenitus; domina Mathildis, uxor prefati domini Balduini, patris* » (2).

L'épouse de Bauduin, ex-seigneur d'Hénin, souvent citée avec lui, de 1244 à 1254, était Mahaut *de Fontaines*, sœur de l'évêque de Cambrai Nicolas, sire de Fontaines (1248-1272). C'est aujourd'hui Fontaine-l'Évêque (province de Hainaut, arrondissement de Charleroi).

Bauduin est cité comme défunt dans une charte de décembre 1265, du fonds de l'abbaye de Saint-André du Cateau-Cambrésis, à propos de la terre de Cuincy « *ki fu mon signeur Bauduin de Hennin* », et qui n'était plus alors dans la maison d'Hénin-Liétard. En effet, les deux seigneurs de Cuincy se disent : « *Nous, Hues d'Antoing, prevos de*

(1) Cf. Dancoisne, p. 232, planche. — Demay, *Artois*, 359.

(2) Au f. 146 du cartulaire d'Anchin du XIII^e siècle, il y avait une charte française de pareille date et donnée pour la même affaire par : « *jou Bauduins de Henin, sire de Quinchi, chevalier* ». (Bibl. Nation. coll. Moreau, vol. 175, f. 114.)

Douay et sires de Quinchi le Prevost (1), et Gherars, sires de Provi et de Quinchi apries seant, chevalier, ki fu mon signeur Bauduin de Hennin » et scellant des armes de Prouvy, c'est-à-dire : le double trécheur fleuroné, à la fasce frettée brochant (2). Ils exposent que « li home de Quinchi le Prevost et li home del autre Quinchi, apries seant, ont usages et coustumes par lonc tans », etc. Ces co-seigneurs de Quincy-lez-Douai étaient cousins germains et petits-fils de Ida, prévôte de Douai ; la fille aînée de cette dame, Marie d'Antoing, avait épousé Philippe de Prouvi, chevalier, dont elle ne laissa qu'un fils, Gérard de Prouvi, marié à Ida de Guines, fille de Bauduin III, comte de Guines (1220+1245) et de Mahaut de Fiennes ; ils eurent plusieurs fils et filles (3). Grâce à ces affinités, on s'explique pourquoi le petit-fils de la prévôte Ida est venu acquérir une terre aux portes de Douai, loin de sa seigneurie sise en Hainaut. Ce seigneur de Prouvy, on le retrouve en 1274 et en 1285, scellant avec le même sceau qu'en 1265, et ajoutant, en 1265 et en 1285, un contre-sceau, aux armes de la face (4).

Nous ignorons si Gérard de Prouvi a conservé longtemps la terre de Quincy-Bauduin ; mais il ne semble pas que son successeur à Prouvy, Philippe, très probablement son fils, vivant en 1301, ait été seigneur de Quincy-Bauduin. En effet, ce berceau de la maison d'Hénin-Liétard y rentra, semble-t-il, avant la fin du XIII^e siècle, et il fut conservé par la branche cadette de Cuvillers, pendant près de deux siècles.

(1) Hugues, sire d'Antoing (1282+1310) apanagé par son père Hugues (1220+1282) de la prévôté de Douai et de la terre de Quincy-le-Prévôt, dès avant 1265. Il était petit-fils de Ida, prévôte de Douai (1212+1250) mariée vers 1204 à Alard, sire d'Antoing. (Brassart, *Hist. du château, etc. de Douai*, 335, 342, 344, 346, 347, 358.)

(2) Demay, *Flandre*, I, 1466, décrit le sceau et le contre-sceau de Gérard, sire de Prouvy, *alias* : « monsieur Gerart de Prowi, chevalier », pendu à un acte du 4 octobre 1285. — It. 1467, le sceau de Philippe, sire de Prouvy, pendu à un acte passé à Valenciennes, le 22 juillet 1301.

(3) Anciennes Généalogies de Flandre et de Hainaut, de 1295, dites de Bauduin d'Avesnes. (Bibl. Nation. Ms. Fr. 15460, f. 129 verso.)

Philippe, sire de Prouvy (l'époux de Marie d'Antoing) vivait en 1234. (Bibl. Nation. Ms. de dom Grenier, vol. CL, f. 297 ; extraits des archives de l'abbaye d'Hasnon, par dom Queinsert.)

(4) Bibl. Nation. collection Moreau, vol. 198, f. 218 ; d'après les archives de Vicoigne. — Demay, *Flandre*, I, 1466

Heuterus donne au vendeur d'Hénin-Liétard une nombreuse postérité ; nous ne nous occuperons que des deux fils qui continuèrent la maison, l'un dans la branche aînée et l'autre dans la branche de Cuvillers.

1^o *Bauduin* d'Hénin, chevalier, seigneur de Sebourg par sa femme, dès 1266, emprunta en 1268, avec son oncle maternel, Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai, la somme considérable alors de 3500 livres parisis, que leur prêtèrent la comtesse Marguerite et le comte Guy, son fils ; il se servait d'un grand sceau armorial à la bande, au lambel de cinq pendants brochant (1) aux armes qu'il avait déjà adoptées du vivant de son père, lorsque le 6 avril 1253 (vieux style) « lendemain de Paskes Florie », s'intitulant « Balduins de Quinci, chevaliers, aînés fils mon seigneur Balduin de Quinci », il pendait un sceau à un acte confirmant les marchés faits avec l'abbaye d'Anchin par son père et par lui-même.

Telle est donc l'origine de la bande d'Hénin-Liétard, qui ne date que de 1250 environ (2). Tandis que son père, le vendeur d'Hénin-Liétard avait relevé les armes de son oncle maternel,

(1) Demay, *Flandre*, I, 1064. Un dessin de ce sceau a été donné par Dancoisne, p. 46. — Arch. Départ. chambre des comptes, B. 112. Nos 1546 et 1547 de l'inventaire Godefroy. — Cf. *Invent. Som.* I, p. 20, col. 1.

La charte du sire de Sebourg est du « joesdi apres le Circuncision Nostre Segneur » (3 janvier 1269, nouveau style).

(2) A en croire le faussaire Carpentier, la bande d'Hénin-Liétard serait infiniment plus ancienne, et elle remonterait jusqu'à 1071!! La mystification qu'il se permet à cette occasion est même une des plus fortes de son œuvre.

Il aurait vu, dans les archives du chapitre de Sainte-Croix de Cambrai, une « table » datée de 1071, « gravée sur l'erain, d'un caractère grecanisé », etc. avec « 4 armoiries emallées sur l'or à l'antique, de couleurs extrêmement transparentes, » et qui ne sont en usage en ces derniers siècles. Ces armoiries sont représentées » dans des escus à forme ronde, ou plustost rondaches », dont « la 4^e, qui est celle » de Hennin-Liétard, représente un champ de gueulle à une bande d'or, entourée, » dans son premier cercle, de roses, et dans son deuzième, de 8 roses et de 8 pois- » sons, que je crois estre des brochets ». Le « scel, fait en forme de rondache », serait celui de « Isaac de Cuvillers », *alias* « Isaac Lietardus », qui « fut aussi sur- » nommé Brochet », lequel « estoit grand bailly de Cambresis l'an 1095, par une » chartre de l'an 1071 » (*sic*) et qui, « en tesmoignage de vérité, munit de son seel » l'extraordinaire charte en question. (Carpentier, *Hist. de Cambray*, Leide, 1664, in-4, II, 478, 961, 1015; et preuves, 10-11.)

Et dire que cet éhonté faussaire, le digne ami des frères Delaunay, continue à être cité comme une autorité dans des ouvrages d'histoire locale !

qu'on pourrait qualifier de vieilles armes d'Hénin, il en avait pris de tout à fait différentes et était revenu au blason primitif de Quincy-Bauduin, le lambel de cinq pendants de 1214, celui de son aïeul, sauf qu'il avait enrichi l'écu d'une bande. On voit par là combien il est oiseux de rechercher dans une prétendue similitude des armes de Lorraine et d'Hénin-Liétard la preuve que cette maison serait de Lorraine-Alsace.

La veuve de Bauduin d'Hénin, Isabeau *de Sebourg*, convola avec Ernoul d'Audenarde, chevalier, fils aîné de Jean d'Audenarde, aussi chevalier. C'est son fils aîné, Bauduin d'Hénin, qui eut la terre de Sebourg. Les dates des décès des d'Hénin de Sebourg, données par Heuterus pour ces temps-là : 1279, 1295, auraient grand besoin d'être vérifiées.

Quant à la tombe de Sebourg, la seule qui ait échappé au vandalisme révolutionnaire et qui présente les caractères de la fin du XIII^e siècle, elle pourrait être attribuée, si l'écu du mari n'a pas été refait, à un seigneur de ce lieu portant la bande d'Hénin-Liétard sans brisure, à l'un des trois Bauduin qui se succédèrent alors de père en fils. Sa femme, gisant à côté de lui, est représentée en manteau de veuve, sans armoiries.

2^o Jean d'Hénin, qui suivra.

Nous continuons notre crayon généalogique des d'Hénin-Liétard, en essayant de classer nos renseignements sur la branche de Cuvillers, jusqu'au moment où elle abandonna la terre de Quincy-Bauduin, berceau de la maison.

IV. — JEAN d'Hénin-Liétard, chevalier, que les généalogistes qualifient de seigneur de Boussu et de Cuvillers, et unissent à Marie *de Bleaugies*, héritière dudit lieu, en Hainaut, est appelé « *Johannes de Hennin, miles, nepos noster* », dans une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, de mai 1272, relative à un échange fait par ce chevalier avec le chapitre de Condé (1).

Grâce à son oncle l'évêque, il se fit une grande situation en Cambrésis et en Hainaut. Les généalogistes mettent sa mort en 1300. Avait-il recouvré la terre de Quincy-Bauduin ? que tint certainement son fils cadet, qui suit.

(1) Bibl. Nation. Ms. latin 9917 ; cartulaire de l'église Notre-Dame de Condé, XIII^e siècle, f. 26.

V. — WAUTIER d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Quincy-Bauduin, bailli de Hainaut en 1302 et de Cambrésis en 1309, fut tué vers 1313, « en guerre ouverte », hors du Royaume, en Hainaut, par les enfants de Nicaise d'Auby, vengeant la mort de leur père. Il brisait la bande d'Hénin d'un lambel de trois pendants besantés (1).

Dans un acte en chirographe des archives communales de Douai, du mois de janvier 1308 (vieux style) il est question d'une parcelle de terre « ou tierroir de Quinchi le Bauduin, à Foukois », tenant à huit rasières « monsigneur Watier dé Hennin ».

Sa veuve, Jeanne *de Moy*, se qualifiant de dame de Quinchy, était en 1324 remariée à Robert *de Barale*, chevalier (fonds de Saint-Amé, charte du 27 août). Elle devait être de nouveau veuve en 1339, d'après un chirographe du 30 octobre, relatif à des terres « gisans ou terroir de Quinchy le Bauduin » et où il est question de « me dame de Quinchi ».

VI. — BAUDART d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Cuvillers et pair de Cambrésis, donna, en mars 1331 (vieux style) une charte communale à Cuvillers, que scella aussi « noble homme monsieur Jehan *d'Aisne*, chevalier, per de Cambresis », portant les dix losanges à la façon de Lalaing (fonds de l'abbaye de Saint-Aubert). Au 27 décembre 1332, il était l'époux de Alix *de Saint-Aubin* (de Douai) auparavant mariée à un écuyer et ayant conservé son sceau de « demisielle » où le plain sous un chef des Saint-Aubin est parti d'un lion à la bande brochant. Le sire de Cuvillers brisait la bande d'Hénin d'un lambel de cinq pendants sur le tout (2).

« Haut homme et noble, monsieur de Cuvillers », est cité comme seigneur de Quincy-Bauduin dans un acte du fonds de Saint-Amé, du 10 juin 1356.

Heuterus, qui l'appelle Bauduin, lui donne pour femme une Marguerite et pour fils un Baudart premier.

Un chirographe du 13 décembre 1376 des archives communales de Douai constate qu'alors « hault homme et noble, mon seigneur Henri *d'Antoing*, chevalier », était « seigneur de Quinchy-le-Bauduin, à cause de viage ».

(1) *Souv. Fl. Wall.* 1883, 2^e série, III, 131. — Demay, *Flandre*, II, 4957, au lieu de « Inchy », lisez « Quinchi ».

(2) Demay, *Flandre*, I, 1062 et 1063. — Arch. Départ. fonds de la cathédrale, 38^e carton, 1330-1333.

VII. — BAUDART II d'Hénin-Liétard, seigneur de Cuvillers, pair de Cambrésis, épousa Isabeau *de Beaumont*, l'un et l'autre marqués en 1378 comme décédés, lors du mariage de leur fils (1).

VIII. — BAUDART III d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Cuvillers, pair de Cambrésis, était bailli de Cambrésis au 22 mai 1416, d'après un acte du fonds de Saint-Sépulchre. Carpentier (II, 18) qui l'appelle Bauduin, le porte sur sa liste des baillis en 1410 et n'en cite pas d'autre avant 1436. Son contrat de mariage avec Marie *Bougier* aurait été passé à Valenciennes le 14 novembre 1378.

« Monsieur de Cuvillers » serait cité comme seigneur de Cuincy dans un contrat de mariage en chirographe (2) du 31 janvier 1412 (vieux style).

Il eut au moins deux fils :

1^o *Bauduin* d'Hénin-Liétard, seigneur de Cuvillers, pair de Cambrésis, qui continua la postérité.

2^o Baudart, qui suit.

IX. — BAUDART d'Hénin-Liétard, dit de Cuvillers, chevalier, seigneur d'Ainbrechies et de Cuincy-Bauduin, est l'auteur d'une branche de Cuincy, négligée par les généalogistes et qui s'éteint assez vite. D'après un chirographe du 13 et du 14 juin 1420, dans lequel il est qualifié de « noble homme, monsieur Baudart de Cuvillers, chevalier, seigneur d'Ainbrechies et de Cunchy-le-Bauduin », il acheta deux maisons contigues à Douai, dans le quartier voisin de sa terre de Cuincy (3). Il est appelé « monsieur Baudart de Cuvillers, seigneur du Petit Cuinchy », dans une sentence du 15 janvier 1425 (vieux style) rendue par le prévôt de Beauquesne (4). Dans un acte du 21 juillet

(1) *Souv. Fl. Wall.* 1865, 1^{re} série, V, 143 : d'après une communication de Goethals, le généalogiste bruxellois.

(2) *Souv. Fl. Wall.* 1865, p. 143.

Cette pièce n'est pas dans le paquet de 1411-1413 des contrats de mariage, aux Arch. Com. de Douai.

(3) Ces maisons, dont la principale se nommait le Blanc-Mouton, étaient situées en la rue du Pont-Camphaing (de la Cloche, rang nord, vers le N^o 36). Le prix monta à 210 écus d'or ou couronnes « du coing et forge du Roy nostre sire ».

(4) Copie du XVII^e siècle, avec une autre, d'une sentence du conseil d'Artois, du 23 octobre 1587, dans le fonds d'Anchin, 28^e carton, 1581-1590.

1440, du fonds de Saint-Amé, « messire Baudart de Cuvillers » est cité comme fieffé d'Avion ; on sait que Quincy-Bauduin mouvait de la pairie d'Avion. Un acte du même fonds, du 2 août suivant, nomme « noble homme, monsieur Baudart de Cuvillers, chevalier, seigneur de Cunchy le Bauduin ».

Dans un chirographe du 21 juin 1441 des archives communales de Douai, « messire Bauduin de Cuvillers » est noté par erreur comme ayant la « terre et seigneurie de Cuinchi le Prevost, qu'il tient du chastiel de Lens », tandis que cette terre appartenait alors au vidame d'Amiens, et qu'elle mouvait de Lambres.

Un acte du 2 septembre 1444, passé devant échevins de Douai, constate que le berceau de la maison d'Hénin-Liétard était alors une « grande maison » occupée par un « censier » et dont les terres à labour « y appendans » montaient à 123 rasières (environ 52 hectares 80 ares) le tout appartenant à « monsieur Baudart de Cuvillers, chevalier, seigneur de Cunchy le Bauduin » (1).

« Monsieur de Cuviller » est encore cité en 1455, le 7 mai, comme ayant des terres à « Cuinchy le Bauduin » (2).

X. — JEAN d'Hénin-Liétard, dit de Cuvillers, écuyer, sieur de Quincy-Bauduin, apparaît dans un chirographe du 13 janvier 1459 (vieux style) du fonds de l'abbaye des Prés de Douai, avec la qualification de « noble homme Jehan de Cuvillers, sieur de Cuinchy le Bauduin ». Du vivant de son père, il se qualifiait de « noble homme Jehan de Cuvillers, escuier, seigneur d'Ieppe, du Megny, Conchy et de Belli en partie, et chastellain de Beaumont en Hainau », ayant été le procureur de son père dans l'acte précité du 2 septembre 1444.

Déjà en 1426 il était marié à Anne, châtelaine héréditaire de Beaumont, fille de feu Guy, chevalier, châtelain de Beaumont, et de Marie d'Esclaibes, sa veuve. L'un et l'autre vivaient encore en 1458 (3).

Jean d'Hénin, dit de Cuvillers, apparaît encore en 1464 comme seigneur de Quincy-Bauduin (4).

XI. — BAUDART d'Hénin-Liétard, dit de Cuvillers, chevalier,

(1) Arch. Com. Douai, série FF, reg. aux actes, VIII, 1443-1445, f. 48.

(2) Arch. Nation. S. 5210, ordre de Malte, fonds du Temple de Douai.

(3) Bernier, *Hist. de Beaumont*, Mons, 1880, in-8, p. 88-89.

(4) *Souv. Fl. Wall.* 1^{re} série, 1865, V, 144.

seigneur de Conchy, d'Ieppe et de Cuincy-Bauduin, qui est cité avec ces qualités dans un acte du 23 mars 1466 (vieux style) paraît avoir été le dernier seigneur de Cuincy de sa maison (1). Il est qualifié de « monsieur de Cuvillers, seigneur du Petit Cuinchy », dans un acte du 2 août 1470.

La judicieuse observation faite par feu le chevalier de Ternas, dans sa notice sur Cuincy, à propos de la disparition de messire Baudart de Cuvillers, est corroborée par ce fait qu'en 1473 sa sœur, Marie de Cuvillers, épouse de Gilles, chevalier, seigneur de Bellignies, possédait la châtellenie féodale de Beaumont (2) ; celle-ci aurait été, selon la loi, tenue alors par le frère aîné, s'il n'était pas mort et sans enfant.

Ce sont vraisemblablement les époux de Bellignies qui vendirent le berceau de la maison d'Hénin-Liétard. L'acquéreur fut le seigneur de l'autre Cuincy, Louis d'Ailly, chevalier, seigneur de Bellonne, et l'aliénation est antérieure à 1480, puisqu'à la date du 1^{er} janvier 1480 (vieux style) la confiscation du duc d'Autriche s'exerçait sur la terre de Cuincy-Bauduin, comme tenue par un seigneur français, et qu'au 30 avril suivant, ledit d'Ailly apparaît comme seigneur de Cuincy-Bauduin, et au 7 juin 1484, comme seigneur de Cuincy-le-Prévôt (3).

Du reste, l'antique berceau de la maison d'Hénin-Liétard, se disant d'Alsace, ne resta pas longtemps dans la maison d'Ailly, d'où elle sortit au moyen d'une vente, avant 1495 ; l'acquéreur était un financier artésien, Martin Oudart.

Quant à la terre de Cuincy-le-Prévôt, elle ne fut aliénée par les d'Ailly que vers 1545, au profit de Jacques Blondel, chevalier, petit-fils du financier, et qui réunit ainsi les deux Cuincy. Ceux-ci passèrent par vente, en 1704, de la maison chevaleresque des Blondel dans la famille d'Aoust de Jumelles, ayant obtenu en 1739 le titre de marquis.

Le château de Cuincy, élevé vers 1750, prit la place du château de Cuincy-le-Prévôt, bâti vers 1550. Son parc n'a rien perdu en étendue, à la Révolution, au contraire ; ses terres labourables non plus.

(1) Voir la note 4 de la page précédente.

(2) Bernier, *l. cit.*

(3) *Souv. Fl. Wall.* V, 138 et 144.

Quant au berceau de la maison d'Hénin-Liétard, qui en 1671 consistait en « la cense de Cuincy-le-Bauduin », avec jardins, fossés, bois, prairies et enclos, et dont dépendaient 202 mesures de terres (environ 86 hectares 70 ares) il avait été morcelé dans ce temps-là par les Blondel (1).

(1) It. VI, 57.



TABLE

	Pages.
NOTICE sur la tombe d'un panetier de saint Louis	1
I. — La tombe élevée de Sebourg	2
II. — La tombe élevée de la Madeleine de Douai	9
III. — Le vandalisme	12
IV. — Pierre Orighe, chevalier, panetier du roi saint Louis, et sa descendance	14
PREUVES.	18
I. — Réception de Pierre Orighe à la bourgeoisie de Douai. — 1248, 21 novembre	18
II. — Fondation des chapellenies de la Madeleine à Douai, par Pierre Orighe, panetier du Roi. — 1248 (V. St.) mars..	18
III. — Achat par Pierre Orighe, chevalier, d'une maison tenant à la chapelle de la Madeleine. — 1254, mai	21
IV. — Situation financière, au 19 avril 1264, de Jacques et de Willeminne, enfants mineurs de Pierre Orighe, chevalier.	22
V. — Acquisitions de terres à Aniche et à Lewarde faites vers 1275 par les exécuteurs testamentaires de Pierre Orighe, che- valier, au profit de son fils mineur Pierre.....	24
VI. — Sentence échevinale validant une vente de la maison de la Motte, autrefois faite par Pierre Orighe, chevalier, mari de dame Isabelle de Lens; les enfants desdits défunts époux étant déboutés de toute revendication. — 1310, 27 mai.....	24
VII. — Vente forcée de la maison de la Motte, réalisée à la pour- suite des maîtres des foires de Champagne et de Brie, moyennant 500 livres. — 1310, 29 mai.....	25
VIII. — Vraie origine de la maison d'Hénin-Liétard, se disant faus- sement d'Alsace, sans aller jusqu'à oser se dire de Lor- raine; prétention qui cependant serait plus logique que l'autre. — Crayon généalogique des premiers de Quincy et d'Hénin, ainsi que de la branche de Cuvillers, jusque vers 1470, époque de l'aliénation de la terre de Quincy- Bauduin, près de Douai, berceau en 1187 de la maison d'Hénin-Liétard	27

DÉLIMITATIONS DU FRANÇAIS ET DU FLAMAND

DANS LE NORD DE LA FRANCE

DEPUIS LA FORMATION DE LA LANGUE ROMANE JUSQU'A NOS JOURS

Par M^{gr} C. DEHAISNES,

Président de la Commission historique du Département du Nord.

Diverses opinions ont été émises sur les limites auxquelles la langue flamande s'est autrefois étendue dans le nord de la France.

On croit généralement que, depuis la formation de la langue romane, c'est-à-dire depuis environ le neuvième siècle de notre ère, le flamand, ou l'idiome tudesque dont il dérive, a peu à peu perdu beaucoup de terrain dans les provinces de Hainaut, de Flandre, d'Artois et même de Picardie.

Un érudit de Gand, M. Willems, affirme dans les *Elnonensia*, que le peuple de Valenciennes comprenait encore un peu le tudesque en 1119 (1). Deux historiens du dernier siècle, Desroches dans son *Histoire ancienne des Pays-Bas* et Lesbroussart dans ses *Notes sur les Annales* de Pierre d'Oudegherst, avaient déjà prétendu que l'usage de la langue flamande s'étendait, vers le dixième siècle de notre ère, jusque sur les bords de la Somme (2). Roquefort, l'auteur du *Glossaire de la langue romane*, ouvrage publié au commencement de notre siècle, et l'abbé De la Rue, dans ses *Bardes et trouvères*, livre qui a paru en 1834, ont adopté cette opinion.

Cette thèse a été reprise en 1856 par M. Courtois, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, d'après lequel « la langue

(1) WILLEMS, *Elnonensia*, Gand, 1837; p. 44.

(2) DESROCHES. *Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens*; t. I, p. 24.— PIERRE d'OUDEGHERST. *Annales de Flandre*, t. I, p. 9, note.

» flamande a été parlée jusqu'au X^e siècle de notre ère, au centre
» même de la Picardie, dans les alentours de Corbie et d'Amiens, et y
» était en usage non seulement parmi les seigneurs, mais encore dans
» la masse de la population où elle luttait opiniâtement contre le
» roman, qui n'était pas compris de tout le monde, surtout dans les
» campagnes (1) ».

M. Élisée Reclus a vulgarisé cette opinion en écrivant les lignes qui suivent dans sa *Nouvelle Géographie universelle*. « On dit qu'au
» moyen-âge, l'Artois tout entier et une partie de la Picardie jusqu'aux
» portes d'Amiens, peut-être même jusqu'à Abbeville, étaient peuplés
» de flamingants et que, dans un grand nombre de villages, l'idiome
» roman n'était pas compris (2) ».

M. Louis De Baecker a adopté l'ensemble des opinions qui précèdent dans l'ouvrage qui a pour titre : *La langue flamande en France* (3).

Ces assertions sont, à notre avis, en contradiction manifeste avec les données de l'histoire. On peut établir, à l'aide des documents, des chroniques et des faits, que, depuis le IX^e siècle, époque approximative de la formation de la langue romane, la ligne de démarcation entre la langue française et la langue flamande ou tudesque n'a pas beaucoup varié, et que le flamand, dans l'ensemble, n'a perdu que des zones restreintes de territoire.

C'est la conclusion qui résulte de travaux publiés, au sujet de la Belgique, par M. Raoux et M. de Reiffenberg, membres de l'Académie royale de Bruxelles (4) ; c'est aussi l'opinion qui vient d'être émise dans l'*Histoire générale* de M. Ernest Lavisse (5.)

Plusieurs érudits, à qui nous avons communiqué notre manière de voir, nous ayant engagé à en faire l'objet d'une étude et d'une publication spéciales, nous avons cru devoir écrire les pages qui suivent.

(1) Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. XIII (1864-1869), p. 27.

(2) Élisée RECLUS. Nouvelle Géographie universelle, livre II, France, p. 782.

(3) L. DE BAECKER. La langue flamande en France. Gand, 1890 ; pp. 42, 43, 57, 63.

(4) Mémoires de l'Académie royale des Sciences et des Belles Lettres de Bruxelles, t. IV (1827), p. 433. — REIFFENBERG. Introduction à la Chronique de Philippe Mouskès, p. CXXXIX.

(5) Ernest LAVISSE et Alfred RAMBAUD. Histoire générale du IV^e siècle à nos jours, t. II, p. 446.

Dans un premier chapitre, qui est une sorte d'introduction, nous recherchons les causes du dualisme de langues, qui existe encore dans le département du Nord et en Belgique. Puis divisant en cinq parties, afin de mieux préciser, le territoire qui s'étend du Hainaut jusqu'à la mer, nous nous demandons quelles ont été, depuis nos jours jusqu'au IX^e siècle de notre ère, les délimitations entre les deux langues : 1^o dans le Hainaut ; 2^o dans la Flandre Wallonne et sur les bords de la Lys depuis Courtrai jusqu'à près de Saint-Omer ; 3^o à Saint-Omer ; 4^o dans les comtés de Guines et d'Ardres et sur les côtes maritimes de Gravelines à Boulogne ; 5^o dans l'Artois et la Picardie. Dans le septième chapitre, nous faisons connaître en quelques lignes la situation actuelle (1).

I.

CAUSES QUI ONT AMENÉ LE DUALISME DE LANGUES DANS LA GAULE-BELGIQUE.

La langue française est aujourd'hui parlée dans une partie du département du Nord et la langue flamande dans l'autre ; les deux idiomes sont aussi usités en Belgique.

Avant de traiter la question des délimitations de ces deux langues, nous croyons devoir rechercher comment ce dualisme s'est produit au sein de populations, soumises depuis un grand nombre de siècles au même régime politique. Si nous ne pouvons déterminer, d'une manière précise, en quelles circonstances et à quelle date cette divergence s'est opérée, au moins, nous croyons pouvoir émettre, à ce sujet, de sérieuses probabilités.

Nous ferons d'abord remarquer qu'il n'est point possible de prendre pour base et point de départ de ce dualisme, les idiomes usités par les peuples de la Gaule-Belgique avant la conquête romaine. Les ethnographes, les linguistes et les historiens les plus savants diffèrent absolument d'opinion, au sujet des races auxquelles appartenaient ces peuples et des langues dont ils se servaient : les uns prétendent qu'il

(1) L'auteur se proposait d'apporter quelques changements à la rédaction primitive de son travail, malheureusement la mort est venue l'en empêcher. Nous ne pouvons donc le donner que tel qu'il avait été livré d'abord à l'imprimeur.

y avait identité d'origine entre les Gaulois et les Germains, et les autres soutiennent que ces deux nations formaient deux branches distinctes de la grande famille indo-européenne (1).

Mais à partir de la domination romaine et des invasions des barbares, la situation de la Gaule-Belgique sous le rapport physique et les mouvements de population qui s'opèrent dans cette contrée, permettent de comprendre comment ont pu s'y introduire et s'y développer l'idiome roman, origine du français, et l'idiome tudesque, origine du flamand.

Dans la partie méridionale de la Gaule-Belgique, les pays occupés par les Nerviens et ceux où dominaient les Atrébates et les Morins, offraient plusieurs vastes forêts; mais ils présentaient aussi des plaines étendues et de riches pâturages. Divers cours d'eau, la Meuse, la Sambre, l'Escaut, la Scarpe, la Deûle et la Lys les fertilisaient et y ouvraient de grandes voies de communication, qui furent complétées par de nombreuses chaussées. L'accès y était facile pour la civilisation romaine, et les innombrables objets gallo-romains trouvés à Namur, à Bavai, à Tournai, à Cambrai, à Douai, à Arras et dans les localités qui avoisinent ces villes, prouvent incontestablement que cette civilisation s'y était répandue dans toute la contrée (2). Avec cette civilisation la langue latine, là comme dans le reste de la Gaule, avait dû s'introduire. Parlée par les fonctionnaires, les magistrats, les prêtres, les soldats, les vétérans, les colons, les marchands, et par les Gaulois enrôlés dans l'armée romaine, elle dut nécessairement d'abord être comprise, plus tard être employée par l'ancienne population qui était à demi-sauvage au moment de la conquête, et, après trois à quatre siècles, finir par se substituer en partie à l'ancien idiome, soit gaulois, soit germain. Mais le latin des marchands et des soldats, qui même en Italie était très différent de la langue de Cicéron, dut perdre bien

(1) RENARD. *Histoire de la Belgique*; Bruxelles, 1847. — HOLTZMANN, *Kelten und Germanien*; Stuttgart, 1855. — IMBERT DES MOTTELETTES. *Ethnographie du royaume de Belgique*. — CRETS. *Origines celtiques et germaniques*.

(2) Bavai, la ville principale des Nerviens, avait des duumvirs et des prêtres d'Auguste; la société romaine y était administrée par un *quæstor civium romanorum*. On y a trouvé les restes d'un cirque, d'aqueducs et de hautes colonnes, avec des mosaïques, de beaux bronzes et des statuettes artistiques. Sur les 340 localités du Hainaut actuel, il y en a 132 où l'on a mis au jour des objets de l'époque gallo-romaine. — DESJARDINS. *Géographie de l'époque romaine*, t. III, p. 58, 240, 257 et 449. — LEBEAU, *Bavai ancien*. — DUVIVIER. *Le Hainaut ancien*, p. 56 et 226.

plus encore sur les lèvres des descendants des Celtes et des Germains, et des barbares de la grande invasion, qui y introduisirent des expressions et des tournures de phrase propres à leur idiome et leur prononciation. De tout cela se forma peu à peu une langue latine populaire, qui, dès le VII^e siècle, est appelée la langue vulgaire ou romane, mais qui commence seulement à se montrer dégagée du latin dans les célèbres serments de Strasbourg, vers le milieu du neuvième siècle, et plus tard, dans deux fragments du dixième siècle découverts dans la bibliothèque de Valenciennes, dont nous parlerons plus loin. (1) Voilà, dans ses grandes lignes, l'histoire de la formation de la langue romane dans la partie méridionale de la Gaule-Belgique.

Dans la partie septentrionale de la même région et sur les côtes de la mer, la situation était bien différente. Au nord du pays de Liège; dans la contrée où se trouvent maintenant Saint-Trond, Tirlemont et Louvain commençaient, vers l'époque de la conquête romaine, des bruyères comme celles qui se voient encore aujourd'hui dans la Campine, terres incultes où résidait une population sauvage et rebelle à la civilisation. D'un autre côté, les Romains eux-mêmes y introduisirent à divers reprises des barbares germains; Agrippa établit des Ubiens non loin de là dans le pays des anciens Eburons; un siècle plus tard, on y trouve les Tongriens, les Toxandres et d'autres Germains, à qui Rome avait cédé une partie des terres de ce pays et de celui des Aduatiques; en 291 l'empereur Maximien abandonne à une colonie de Francs venus de la Germanie, les terres restées incultes, *arva jacentia*, des Nerviens et des Tréviens (2). Ces immigrations de Germains dans un pays sauvage et rebelle à la civilisation, suivies des invasions des barbares, durent nécessairement donner de l'influence aux mœurs et à la langue tudesques et permettent de comprendre comment la langue flamande, dialecte tudesque, est encore aujourd'hui parlée, dans le nord du pays de Liège et dans une notable partie du Brabant.

(1) Divers travaux ont été faits sur ces deux fragments. Nous ne signalerons ici que le *Voyage historique de M. Bethmann dans le Nord de la France*, traduit de l'allemand et publié par M. Edmond de Coussemaker (Paris 1849), et les *Elmonensia* de Hoffmann de Fallersleben, traduits par Willems (Gand, 1837).

(2) SCHAYES, dans son ouvrage sur la Belgique avant et après la domination romaine (t. I, p. 392 à 400) donne le texte des auteurs anciens qui ont rapporté les faits que nous venons de mentionner.

Au sujet du pays des Morins et de la plaine maritime, depuis l'Escaut jusqu'à Boulogne, l'étude des mouvements produits par les invasions des Germains et de la situation physique de la contrée, fait arriver aux mêmes conclusions. Les Ménapiens, qui étaient probablement d'origine germanique, furent successivement chassés, par diverses invasions de barbares du nord, des bords du Rhin qu'ils occupaient au premier siècle de notre ère, puis des îles de la Batavie, et plus tard de la région qui avoisine l'embouchure de l'Escaut, et ils vinrent occuper les terres des Morins, qui furent forcés de reculer vers la rivière de l'Aa (1). Au second siècle de notre ère, on voit des Toxandres et des Suèves, peuples germaniques, s'établir au-delà de l'Escaut, jusque près de Courtrai (2). Dans la seconde moitié du troisième siècle des pirates francs et saxons, après avoir ravagé, depuis le pays des Morins jusqu'à l'Armorique, les côtes du littoral, qu'on appelait à cette date *littus saxonicum*, et les terres voisines, vinrent occuper plusieurs localités près de Boulogne et s'établirent sur divers points des côtes, où déjà s'étaient fixés d'autres Saxons (3). Voilà donc des barbares germaniques usant certainement de la langue tudesque, qui prennent position depuis Boulogne jusque vers l'Escaut, sur les côtes et dans l'intérieur des terres. L'histoire et la tradition, rapportent qu'à la fin du VII^e siècle, Charlemagne transporta de la Germanie en Flandre, des milliers de familles saxonnes (4). Et plus tard encore, en 928, toute une nombreuse population de Danois vint s'établir dans le pays de Guines et d'Ardres (5). Ces immigrations successives de peuples, parlant la langue tudesque, qui se poussent, comme des flots depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à Boulogne ou que la mer conduit sur les rivages où ils s'établissent, ne peuvent-elles pas faire comprendre comment la lan-

(1) PIOT. La Ménapie sous la domination romaine, mémoire publié dans les *Annales de la société d'Emulation de Bruges*, 3^e série, t. IV, p. 285. — DE VLA-MINCK. La Ménapie et la Flandre, travail publié dans les *Annales de la société d'archéologie de Belgique*, 3^e série, t. IV, p. 360, etc. — H. RIGAUX, Topographie de l'arrondissement de Dunkerque, avant le XII^e siècle, p. 19.

(2) Id. id. — Et SCHAYES, ouvr. cit. p. 394.

(3) Voir les textes cités dans l'*Histoire de la Flandre*, par KERVYN DE LETTENHOVE, t. II et dans les *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 33 et 39.

(4) Historiens des Gaules et de France, t. V, p. 197. — MEYER, *Annales Flandriæ*, p. 9

(5) LAMBERT d'ARDRES. Chronique publiée par Godefroy de Méniglaize, p. 179.

gue tudesque, devenue plus tard la langue flamande, s'est répandue sur tout le littoral et dans les provinces de la Flandre-Maritime ?

Et l'on conçoit comment cette langue s'y est maintenue, en étudiant la constitution physique de cette région et les bouleversements qui se sont produits sur ses rivages. Le climat y est humide, et les pluies et les brumes très fréquentes ; le sol sablonneux en certains endroits, marécageux en d'autres et couvert ça et là de bouquets de maigres sapins, n'a pu être fertilisé qu'au moyen de travaux opiniâtres, renouvelés chaque année ; la population qui y réside est rude, impatiente du joug et défiante à l'égard des étrangers. Les rivages y sont souvent envahis par les inondations de la mer qui pénètre parfois assez avant dans les terres : de l'année 1003 à l'année 1570 de notre ère ont eu lieu trente-cinq grandes inondations maritimes, parmi lesquelles plusieurs amenèrent la disparition de certaines localités et l'émigration d'une partie notable des habitants. L'histoire n'a pas enregistré le souvenir des inondations antérieures à l'an 1003 ; mais il s'en est certainement produit. La chronique de Lambert d'Ardres, écrite en 1203, rapporte qu'anciennement, *ab antiquo*, la mer brisa sa barrière de dunes à Sangate et forma dans les terres, un vaste golfe qui fut appelé le puits des païens, expression qui indique l'époque romaine (1). Les travaux d'un savant géologue, M. Gosselet, et d'un archéologue sagace, M. Rigaux, ont démontré qu'une ou plusieurs inondations de la mer ont couvert, dans le pays des Morins, de vastes étendues de territoire, qui avaient été peuplées avant et pendant la domination romaine, et y ont formé de grands golfes, qui se sont étendus l'un de Sangate à Watten, et l'autre dans le bassin de l'Yser entre Dunkerque, Bergues et Nieuport (2). Des sépultures et des monnaies romaines trouvées sous d'épais dépôts marins attestent que l'une au moins de ces inondations est postérieure à l'année 270 de notre ère. Des débordements analogues ont eu lieu sur d'autres parties du littoral, entre autres dans le pays de Waes.

Les populations d'origine tudesque, comme nous l'avons dit, dont le pays avait été ainsi envahi par la mer, durent se réfugier sur quelques points plus élevés restés libres, et le long des rivages des nouveaux

(1) LAMBERT D'ARDRES. Chronique des comtes de Guines, p. 179.

(2) RIGAUX. Etude sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque antérieurement au XII^e siècle ; *passim*.

golfs ou dans l'intérieur des terres. Les documents nous apprennent qu'il leur fallut, à eux et à leurs descendants, plusieurs siècles de pénibles travaux, pour reconquérir et rendre propre à la culture, la partie de leur territoire qui était couverte d'une couche d'eau, de vase, de sable et de dépôts marins (1). Durant cette lutte de tous les jours contre les éléments, qui les forçait à rester isolés du reste de la population et rendait leur vie plus dure et plus sauvage, les habitants du littoral et de la plaine maritime de l'ancienne Gaule-Belgique durent conserver leur nationalité et leurs mœurs, ainsi que leur langue qui était le tudesque et qui devint le flamand, avec les différences qu'on lui connaît depuis Dunkerque jusqu'au nord de la Hollande.

De tout ce que nous venons de dire, nous croyons pouvoir conclure avec assez de probabilité que la loi qui a présidé à la diffusion et à la conservation de la langue romane et de la langue flamande dans le nord de la France a été la suivante : le flamand est resté l'idiome usuel dans les pays sauvages, parfois inondés, peu habités et peu cultivés, où, sous la domination romaine et après les invasions des barbares, des immigrations des peuples tudesques ont eu lieu et ont constitué une population presque complètement nouvelle et isolée du reste des habitants ; la langue romane s'est formée peu à peu dans les régions d'accès facile et propres à la culture, où s'étaient répandus la civilisation romaine et le latin, où des chefs barbares et des leudes de l'époque mérovingienne ont établi leur pouvoir au milieu de l'ancienne population gallo-romaine, dont ils n'ont pas tardé à prendre la langue, en même temps que la civilisation.

II.

DÉLIMITATION DES DEUX LANGUES ET DIFFUSION DU WALLON DANS LE CAMBRÉSIS, LE HAINAUT ET DANS LES PAYS DE NAMUR ET DE LIÈGE.

Le wallon, nom qui se donne au roman ou français dans la Belgique et dans le nord de la France, est, comme nous venons de le dire, une

(1) QUARRÉ-REYBOURBON. Le dessèchement des Waeteringues et des Moères. Lille, 1893.

langue qui s'est formée du latin populaire auquel se sont mêlés quelques éléments étrangers propres aux anciennes populations du pays.

Plusieurs écrivains ont prétendu, que dans le pays de Liège et le Hainaut, le tudesque s'est conservé au-delà du neuvième siècle; M. Ferdinand Hénaut a même soutenu, dans ses *Etudes historiques et littéraires sur le wallon*, que ce dernier idiome est, dans le pays de Liège, un tudesque latinisé formé principalement de la langue que parlaient les Aduatiques et les Eburons (1). Mais M. Grandgagnage, savant érudit, dont l'opinion a été adoptée partout en Belgique, a fait justice du système imaginé par M. Hénaut. Il a démontré que le wallon du pays de Liège est une branche de la grande famille des langues romanes, avec un contingent un peu plus considérable d'éléments germaniques que dans les dialectes rouchi et picard, à cause du long séjour des Austrasiens en cette contrée; il a en outre établi que, dès les origines, le wallon et le flamand avaient, dans la partie des Pays-Bas devenue aujourd'hui la Hollande et la Belgique, les mêmes limites qu'aujourd'hui: Maestricht, Tongres, Saint-Trond, Tirlemont, Louvain, Hal, Bruxelles, Grammont et Courtrai (2).

M. Willems, de Gand, a dit, comme nous l'avons rappelé, qu'au XII^e siècle le peuple de Valenciennes comprenait encore un peu le tudesque. Nous allons établir par une suite de faits et de textes, que, depuis les temps modernes jusqu'au IX^e siècle de notre ère, c'est le français désigné sous le nom de wallon ou roman, qui est seul usité dans les anciennes provinces du Hainaut et du Cambrésis.

Il serait superflu de prouver, que, depuis nos jours jusqu'à la fin du moyen-âge, on a toujours parlé dans ces dernières provinces, le dialecte wallon, qui est appelé parfois *rouchi*, et qui forme l'intermédiaire entre le wallon du pays de Liège et le roman de la Picardie: c'est un fait évident pour tous ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire de cette région.

Il en était déjà ainsi au XIV^e et au XV^e siècle. Dans ses chroniques, Froissart (1339-1402), le célèbre historien né à Valenciennes, emploie un grand nombre d'expressions et de tournures de phrases qui se retrouvent encore aujourd'hui dans le patois du Hainaut. A ceux qui

(1) Cet ouvrage a été imprimé à Liège en 1843.

(2) GRANDGAGNAGE. *De l'origine du wallon*; Liège, 1853.

nous diraient que Froissart s'est formé une langue à part qu'il a prise dans le Hainaut comme dans tous les pays où il a vécu, nous ferons remarquer que c'est bien le dialecte du Hainaut qui domine dans ses écrits, et qu'en tout cas l'historien de Cambrai, Enguerrand de Monstrelet (1392-1453), qui a passé toute sa vie dans son pays de naissance, offre non moins d'analogie avec le patois dont on se sert aujourd'hui dans la même contrée. Ce qui démontre d'une manière bien plus évidente la certitude de notre thèse, ce sont les documents conservés dans les archives de Mons, de Valenciennes, de Cambrai et des localités situées autour de ces villes. Il y a, dans les dépôts d'archives communales de ces localités, des milliers et des milliers d'actes passés devant les échevins, pour toutes les transactions qui interviennent dans la vie de l'homme, testaments, mariages, ventes et achats de biens : or, depuis le XVIII^e siècle jusqu'au XIII^e, tous ces actes sont écrits en wallon, sans que l'on en trouve un seul en flamand ; et ils sont écrits pour la plupart avec une correction et une observation des règles alors usitées, qui démontrent que c'était bien la langue du pays. Et tout cela se remarque non seulement sur la partie des actes qui restait dans les archives, mais aussi sur celle qui passait entre les mains des contractants (1). De même, les cartulaires, les états de biens et de rentes et les comptes des évêques de Cambrai, des comtes de Hainaut, des chapitres de Notre-Dame de Cambrai et de sainte Waudru, de Mons, et de toutes les recettes du Hainaut et du Cambrésis, sont écrits, quelques-uns en latin, presque tous en français, et pas un seul en flamand ou tudesque (2). On peut en dire autant, pour le XIII^e et le XII^e siècles, au sujet d'autres cartulaires des évêques de Cambrai et des comtes de Hainaut. Mais il y a, pour cette période, à appeler l'attention sur les chants des trouvères. M. Arthur Dinaux, érudit valenciennois, a publié deux recueils de chants des trouvères du Cambrésis, du Hainaut et des pays de Liège et de

(1) Archives communales de Mons, de Valenciennes, de Cambrai ; grand nombre d'actes pour chaque année.

(2) Archives départementales du Nord à Lille. Évêché et cathédrale de Cambrai ; passim ; Fonds de la Chambre des Comptes ; cartulaires de Hainaut. Nos 1583 à 1587, — Archives de l'Etat à Mons : les trois premiers cartulaires de Hainaut. — DEHAISNES. *Documents sur l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut* ; ouvrage où se trouvent un grand nombre de documents en français, t. 1, p. 43, 52, 53, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 89, etc., etc.

Namur. On trouve, dans ces recueils, de nombreux extraits de plus de cent trouvères, nés dans le Cambrésis, le Hainaut et les pays de Liège et de Namur, qui ont composé en wallon des pastourelles, des fabliaux, des poèmes chevaleresques, des légendes pieuses, des prières à la Vierge, etc.; leur langue est si correcte et si élégante, la facture de leurs vers est si facile et si pure, que l'on peut conclure qu'ils parlaient un idiome depuis longtemps usité autour d'eux (1). Rien n'y rappelle le tudesque : on n'y trouve pas le moindre flandricisme. Et ces vers n'étaient pas seulement chantés dans les châteaux ; les trouvères allaient les redire dans les couvents et jusque dans les campagnes. Durant son adolescence, en 1080, saint Aybert, qui habitait chez son père, homme d'armes, dans un village voisin de Tournai, prit la résolution de se faire ermite, après avoir entendu un poète ambulant qui chantait la vie de saint Thibaud (2). M. Léon Gautier a prouvé que les jongleurs chantaient sur les places publiques pour le peuple. (3)

Un certain nombre de faits historiques viennent à l'appui de ce que nous venons de dire au sujet de l'usage de la langue romane dans le Hainaut, le Cambrésis, et les pays de Namur et de Liège.

Au commencement du XIII^e siècle, un flamand nommé Garembert fut envoyé à Cambrai pour y apprendre le français, ce qui prouve qu'on parlait le wallon en cette ville (4). Baudouin, fils aîné du comte de Hainaut Baudouin V, fut armé chevalier à Spire, où il avait été envoyé pour apprendre le tudesque. Donc on ne parlait pas cette langue à Mons et à Valenciennes, lieu où résidait ordinairement son père (5).

Deux religieux cisterciens ont publié, au sujet des miracles de saint Bernard, des lettres datées de 1147, qui font connaître quelles langues étaient usitées depuis les provinces rhénanes jusqu'à Cambrai. Ces religieux, qui accompagnaient le saint, rapportent qu'à Cologne, Aix-

(1) Arthur DINAUX. Les Trouvères Cambrésiens ; Paris, Techner, 1837. — Les Trouvères Brabançons, Hainuyers, Liégeois et Namurois, id. 1860.

(2) DESTOMBES. Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras ; 7 avril.

(3) *Les Épopées françaises*, t. I, p. 387.

(4) DE REIFFENBERG. Introduction à la chronique de Philippe Monskés, p. CXXXXIX. Nous avons fait plusieurs emprunts à cet ouvrage.

(5) Id., p. LXII.

la-Chapelle et Maestricht, lorsqu'un miracle était accompli, les fidèles chantaient en allemand : « Christ uns genade, Kirie eleison, die » heiligen olle halfen uns, Christ ayez pitié de nous; que tous les » saints nous assistent ». Mais, ajoutent les deux écrivains, lorsque nous fûmes sortis du pays allemand, on n'entendit plus ces paroles, parce que les peuples de langue romane n'ont pas de chants spéciaux pour rendre grâce à Dieu, quand s'opère un miracle. A Liège, le peuple ne chante plus : il exprime son émotion par des sanglots... A Cambrai, on présenta à saint Bernard un enfant sourd et muet; et lorsque ce dernier eut baisé la robe du saint, un des hommes de l'évêque s'approcha de l'enfant et lui dit dans la langue du pays : *Oz-tu ?* Et l'enfant subitement guéri répéta ce qui lui avait été dit : *Oz-tu ?* De ce récit il résulte qu'on parlait la langue romane à partir de Liège et à Cambrai (1).

Il en était de même à Valenciennes et près de Namur en 1119, comme le fait connaître la vie de saint Norbert. En cette année, le saint, qui était allemand et qui connaissait et comprenait à peine quelques mots de la langue que l'on parlait à Valenciennes (c'est-à-dire la langue romane), accepta de prêcher au peuple de cette ville. Il avait l'espoir, dit son biographe, que s'il s'adressait à ses auditeurs dans sa langue maternelle, l'Esprit Saint leur rendrait sa parole intelligible, malgré le caractère barbare de la langue tudesque et les difficultés de la langue latine. Et c'est, ajoute le biographe, ce qui arriva. Avec divers auteurs qui ont rappelé ce récit, nous en concluons que le peuple de Valenciennes parlait la langue romane et ne comprenait pas la langue tudesque (2). Nous reproduisons en note le texte de la vie de saint Norbert, afin que nos lecteurs puissent apprécier par eux-mêmes qu'il en est bien ainsi et se rendre compte de la méprise dans laquelle est tombé M. Willems, lorsqu'il a dit qu'il

(1) Id., id., id.

(2) Voici le texte de la vie de saint Norbert : Cum tribus sociis venit (Norbertus) Valentianis, sabbato Palmarum. In crastinum ergo fecit sermonem ad populum, vix adhuc aliquid sciens vel intelligens de lingua illa, romana videlicet, quia nunquam eam didicerat. Sed non diffidebat, quin, si materna lingua verbum Dei adoriretur, Spiritus sanctus, qui quondam centum viginti linguarum erudierat diversitatem, linguæ teutoni barbariemce vel latinæ eloquentiæ difficultatem, auditoribus habilem ad intelligendum faceret. Et ita, per gratiam Dei, omnibus acceptus factus est... (Acta Sanctorum, junii 8, p. 27).

résulte de ce récit que la langue tudesque n'était pas tout à fait inconnue à Valenciennes au XII^e siècle et que le saint s'était fait comprendre en s'exprimant en des termes très vulgaires et en entremêlant son discours de citations latines (1). Le texte dit très clairement, comme nos lecteurs peuvent s'en convaincre, que c'est la langue romane qui était en usage à Valenciennes, et que le tudesque et le latin de saint Norbert y furent compris par un miracle de l'Esprit-Saint. Les Bollandistes, quoi qu'en dise M. Willems, ont interprété le texte dans le même sens que nous : en effet, en reproduisant ce passage, ils mettent sur la marge : « Valencenis teutonice concinans, intelligitur », à Valenciennes saint Norbert prêche en allemand, et on le comprend. Les savants écrivains regardent cela comme un miracle. La suite du texte de la vie du saint prouve que de même on ignorait le tudesque à Fosses près Namur, puisqu'un prêtre de cette localité, d'après le récit, ne comprenait pas saint Norbert, qui parlait en allemand (2). Donc à Valenciennes et près de Namur, on ne parlait pas le tudesque.

Nous pouvons établir aussi par un texte que dans le pays de Liège, on parlait le roman au X^e siècle. L'építaphe de Notger, évêque de cette ville, mort en 998, fait connaître qu'il parlait en latin au clergé et en wallon au peuple

Vulgari plebem, clerum sermone latino
Erudiit (3).

Tout ce que nous venons de dire suffit, nous en avons la conviction pour établir notre thèse, à savoir que la langue romane a été, à partir du X^e siècle, en usage dans le Hainaut et le Cambrésis.

Au sujet de la langue qui était parlée au IX^e siècle, il est difficile de trouver des preuves directes et certaines. M. Raoux, savant membre de l'Académie royale de Belgique, a fait une remarque qui a son importance. En 870, le partage du royaume de Lothaire eut lieu entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve : dans le lot de

(1) WILLEMS. *Elnonensia* ; Gand, 1887, p. 14. — M. De Baecker a adopté l'opinion de M. Willems. *La langue flamande en France*, p. 63.

(2) Acta SS. ib.

(3) CHAPEAUVILLE. Histoire de Liège, t. I, p. 220. On sait que, par le mot *vulgaris sermo* ou *lingua*, il faut entendre le roman et non le tudesque ou le flamand.

Louis-le-Germanique, toutes les localités situées en des pays où l'on parle aujourd'hui l'allemand ou le flamand offrent des désinences tudesques, comme Utrecht, Strateborch, Berck, etc.; au contraire toutes les localités du lot de Charles-le-Chauve, qui sont situées en des pays où l'on parle aujourd'hui le français, ont des désinences celtiques, latines ou romanes, telles sont : *Cameracum* (Cambrai), *Melbarium* (Maubeuge), *Crispinium* (Crespin) et une foule d'autres. M. Raoux est porté à conclure, de cette remarque, que, dès 870, la ligne de démarcation des deux langues était à peu près la même que de nos jours (1).

Dans l'ouvrage de M. Duvivier, intitulé *Recherches sur le Hainaut ancien*, on trouve une liste de 296 noms de lieux mentionnés dans divers documents antérieurs au XII^e siècle, dont 23 du VII^e, 16 du VIII^e, 45 du IX^e et 28 du X^e, qui permet de faire la même remarque; nous en dirons autant du polyptyque de l'abbaye de Lobbes rédigé au IX^e siècle (2).

Il en est de même dans le *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, recueil annoté de documents dont le plus ancien remonte à 911 et le plus récent à 1240, publié par M. A. Le Glay, archiviste du département du Nord. Sur plus de 400 noms que l'on y trouve, il n'y en a que 5 ou 6, dont les désinences n'offrent pas l'indice d'un milieu roman ou wallon (3).

Sans doute, il n'y a pas de preuves certaines à tirer des remarques de M. Raoux et des listes de M. Duvivier et de M. Le Glay. Mais ne peut-on pas en conclure que déjà, dès le VIII^e et le IX^e siècle, l'élément roman tendait, dans le Hainaut et le Cambrésis, à se dégager du latin et à devenir un idiome particulier?

Nous pouvons donner une idée de la manière dont se formait ce travail, en reproduisant quelques lignes de deux documents provenant de l'abbaye de Saint-Amand et conservés aujourd'hui dans la bibliothèque communale de Valenciennes, qui sont, après le fameux

(1) RAOUX. Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons, publié dans les Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; t. IV (1827), p. 433. — Nous avons largement mis à profit ce consciencieux travail.

(2) DUVIVIER. *Recherches sur le Hainaut ancien*; Bruxelles, 1865.

(3) LE GLAY. *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*; Cambrai, 1849.

serment de Strasbourg, les fragments en langue romane les plus importants qui existent.

Le premier de ces documents qui paraît dater du IX^e siècle, est un commentaire de certains passages de la prophétie de Jonas, en langue latine mêlée de mots romans. Voici une phrase empruntée à ce commentaire : « Et afflictus est Jonas afflictione magna et oravit ad » Deum et dixit : *Dunc eo dixit Si fust mult Jonas propheta mult » correcions et mult ireist, quia Deus de Ninivitis misericordiam » habuit, et lor peccatum lor dimisit (1).* »

Le second de ces documents est la célèbre cantilène de sainte Eulalie, dont la transcription semble dater du X^e siècle, mais dont le texte doit être plus ancien. Voici les premiers vers de cette cantilène :

Buona pulcella fut Eulalia :
Bel avret corps, bellezour anima.
Voldrent la veintre li Deo inimi,
Voldrent la faire diavle servir.

Cette chanson, qui est formée de vingt-quatre vers, a été découverte en septembre 1837 dans un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes par M. Hoffmann de Fallersleben et publiée la même année à Gand (2).

N'est-il pas curieux de constater que les deux documents en langue romane rangés au nombre des plus importants que l'on connaisse, viennent d'un pays et de localités dont certains écrivains ont voulu faire un pays de langue tudesque ? Ces documents viennent aussi, jusqu'à un certain point, à l'appui de notre thèse.

(1) Voir à ce sujet, *Voyage historique de M. Bethmann dans le Nord de la France*, traduit par Edmond de Coussemaker ; Paris, 1849. Introduction p. XIV. — GÉNIN. *Chanson de Roland*, 1850 ; p. 55. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1851. p. 383. — MANGEART. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes* ; p. 483.

(2) WILLEMS. *Elmonensia*, Gand, 1837. Depuis cette publication, la cantilène de saint-Eulalie a été reproduite un grand nombre de fois. On a retrouvé aussi, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, une cantilène en tudesque sur la bataille de Saucourt, dont nous parlerons plus loin.

III

DÉLIMITATIONS DU FRANÇAIS ET DU FLAMAND DEPUIS COURTRAI JUSQU'A SAINT-OMER ET DANS LA FLANDRE WALLONNE ET LE TOURNAISIS.

A partir de Courtrai, la ligne de séparation des deux langues suit actuellement le cours de la Lys jusqu'à Comines. Elle s'éloigne ensuite un peu de cette rivière qu'elle longe à distance, en laissant sur la rive gauche une étroite zone de terrain où se trouvent plusieurs localités autrefois de langue flamande, Nieppe, Steenwerck, Doulieu, Neuf-Berquin et Haverskerque, qui avoisinent la rivière. Au-delà, d'Aire à Saint-Omer, la ligne de démarcation des deux langues est continuée par le Neuf-Fossé, canal creusé au XI^e siècle. En ne tenant pas compte de la zone étroite, dont nous avons parlé et sur laquelle nous reviendrons plus loin, on peut dire que de Courtrai à Saint-Omer, la délimitation entre les deux langues suit d'abord le cours de la Lys et ensuite le canal du Neuf-Fossé. Nous allons établir que, depuis notre époque jusqu'au X^e siècle, il en a toujours été à peu près de même.

C'est bien la ligne de démarcation que nous trouvons dans deux cartes dressées, l'une en 1856 par les soins du *Comité flamand de France* (1) et l'autre en 1846 par la *Commission historique du département du Nord* (2). M. Raoux, membre de l'Académie royale de Belgique dont nous avons parlé plus haut, avait publié en 1825 une carte de délimitation des deux mêmes langues (3). Si l'on tient compte du procédé de ce savant auteur, qui ne signale que les villes possédant un nombre assez considérable d'habitants, on voit clairement que les délimitations étaient alors les mêmes qu'aujourd'hui et en 1856 et 1846.

Dans son Mémoire, où il parle tout particulièrement des bornes formées par la Lys, M. Raoux fait appel aux souvenirs personnels de ses contemporains : « Il est connu, dit-il, de nos contemporains les

(1) Annales du Comité flamand de France, t. III, p. 377.

(2) Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. II, p. 51.

(3) Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, t. V (année 1825), p. 442 et 460,

» plus âgés, que la limite des deux langues française et flamande était
» la même qu'aujourd'hui, il y a un demi-siècle, vers la fin du règne
» de l'impératrice Marie-Thérèse, souveraine des Pays-Bas, et que dans
» toutes les villes grandes et petites où la langue flamande était
» vulgaire, elle l'est encore aujourd'hui. La seule différence est que,
» dans quelques villes et communes de la frontière flamande, où les
» habitants parlaient déjà le français, cette langue est devenue un peu
» plus commune pour le peuple (1). »

Ce dernier effet est analogue à celui qui fut produit par la loi du 2 thermidor an II, décrétant que, dans quelque partie que ce fût du territoire de la République française, les actes publics ne pourraient être rédigés qu'en français (2), et par l'édit de Louis XIV daté de décembre 1684 et enregistré au Parlement de Flandre le 4 janvier 1685, défendant à tous les hommes de loi de la Flandre occidentale de se servir à l'avenir de la langue flamande dans leurs plaidoiries et écritures sous peine de nullité (3). A la suite de ces mesures, les délimitations restèrent les mêmes : vers la fin du XVII^e siècle, l'intendant de Dunkerque, Des Madrys, dit dans son rapport adressé au roi que « la partie de la Flandre maritime où l'on parle la langue flamande s'étend de la mer jusqu'à la Lys (4). »

Mêmes observations sous la domination espagnole. En 1655, un érudit, Gilles Boucher (Bucherius), constatait que, les nobles, les membres du Parlement et les personnes attachées à la Cour avaient honte de ne pas connaître la langue française (5). En 1625, un autre érudit, le P. Buzelin, écrivait dans son histoire de la Flandre Wallonne que « c'est la Lys qui forme la séparation des deux langues, excepté dans quelques localités assises sur cette rivière (6). » Cette ligne de démarcation, qui ne diffère guères de celle d'aujourd'hui, se voit

(1) Id., p. 415.

(2) MERLIN. Répertoire de jurisprudence, édition de 1808, t. VI, p. 680, au mot *Langue*.

(3) Recueil des édits et arrêts enregistrés au Parlement de Flandre, t. I, p. 610.

(4) Mémoires des intendants publiés par la Commission historique du Nord, t. XI, p. 151.

(5) BUCHERIUS. *Belgium romanum, ecclesiasticum et civile* ; 1665.

(6) BUZELIN. *Gallo-Flandria*, 1625 ; p. 2.

aussi dans l'atlas de Hondius, qui date du commencement du XVIII^e siècle (1).

Vers la fin du XVI^e, la situation était déjà la même. Un historien connu par l'exactitude de ses récits et de ses descriptions, Guichardin, dit à cette époque « que le quartier de la Flandre où on parle le teuton est borné vers le septentrion par l'Océan, au sud par la rivière de Lys et la Flandre gallicane, au levant lui gist l'Escaut, et au ponent le Fossé neuve et le pays d'Artois (2). » C'est toujours la Lys et le Fossé neuf comme ligne de démarcation.

En 1571, l'historien Pierre d'Oudegherst, né à Lille d'une famille originaire de Poperinghe, s'exprime dans ses Annales d'une manière bien plus explicite au sujet de la Lys et des localités de la Flandre flamingante et de la Flandre wallonne actuellement situées dans le département du Nord.

« La Flandre, dit-il, quasi de tout temps, a esté par le moyen de la
» rivière du Lys, en deux parties divisée, et tout ce qu'est deça la Lys
» du costé de noort, se nomme Flandre flamengant, a raison du
» langage que on parle illec; et ce que depuis Menin vers le zuut
» est delà le Lys, s'appelle Flandre gallicant, pour ce qu'on y use
» de la langue wallée ou françoise (3).

Et plus loin, l'annaliste complète cette indication générale mais très nette, en parlant en détail des localités situées dans l'une et l'autre Flandre. « En Flandre flamingant sont le seigneur de Haveskerke et
» le seigneur de Watten, anciennes bannières, la court de Bergues et
» celles de Bourboursch, de Cassel et de Bailleul, la visconté de
» Wervy, sortissant au chastel de Courtray, les viscontés de Berghes,
» Hondeschote, Drincham, Quenville et autres sortissant à la cour de
» Berghes-Saint-Winoch, Ravesberghe sortissant à la cour de Bour-
» boureh, Sainte-Aldegonde, Hoymille, Borre, Haveskerke, Haes-
» broeck et autres ressortissant à Cassel, Caestre et Zoetstede et
» autres ressortissant à Bailleul (3). »

Les 23 localités ou juridictions, indiquées comme se trouvant en 1571 dans la partie de la Flandre où l'on parle la langue flamande

(1) Elisée RECLUS. Nouvelle géographie générale, t. II, France, p. 784.

(2) GUICHARDIN. Description des Pays-Bas.

(3) Pierre d'OUDEGHERST. Annales de Flandre; édition de 1789, t. I, p. 8, t. II, p. 540 et suivantes.

et comprenant toute cette partie, sont aujourd'hui situées dans la région du département du Nord où cette même langue est encore en usage, excepté les deux villages d'Haverskerque et de Zoetstede (Douliu), qui se trouvent à l'extrême limite où l'on commence à parler le français. Dans l'ensemble, la délimitation n'a donc guère changé. Nous arrivons à la même conclusion en étudiant les lignes consacrées par le même annaliste à la partie de la Flandre où l'on parlait de son temps la langue française. « Soubs Flandre galli- » cant, dit-il, sont compris les chasteaulx, villes et chastelenies de » Lillé, Douay et Orchies, où on use du langaige françois. Et y sont » trois cours féodales du conte, sçavoir la salle de Lille, le chastel de » Douay et la court d'Orchies. De la salle de Lille sont mouvans » Wavrin, Cisoing, Comines, Hallewyn, Robaix, Sainctes (Santes), » Lannoy, Wilerval, Estrées, Haultbourdin, Semelles (1), Bondues, » Fresnoy, Warwaene et plusieurs autres (2). Les 17 localités qui viennent d'être mentionnées, dans un ouvrage datant de 1571, comme se trouvant en pays de langue française, sont encore aujourd'hui situées en pays où l'on use de cette langue. Dans ses *Décades*, ouvrage publié en 1531, Meyer, qui connaissait très bien la Flandre, indique comme limite de séparation entre les deux langues, la Lys et le Neuf-Fossé. Au reste, le nom de Flandre wallonne, donné aux trois villes et châteltenies de Lille, Douai et Orchies, prouve bien en faveur de notre thèse. En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Douai, nous rappellerons qu'une lettre des échevins de cette ville, écrite à Charles-Quint en 1531, demande qu'on y établisse une Université, « pour que ne soit plus besoing ceux de la langue thioise (flamande) se transporter ès universitez hors le pays pour apprendre le langaige franchois, dont on use audit pays de Douay (3). »

La Lys formait déjà la séparation; au commencement du XV^e siècle, comme l'établissent certains faits rapportés par le même annaliste d'Oudegherst, d'après des documents authentiques. A la fin du XIV^e siècle, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, époux de Marguerite, l'héritière du comté de Flandre, avait établi à Lille une cour de justice

(1) Peut être Linselles.

(2) Pierre d'OUDEGHERST. Op. et loc. cit., t. II, p. 512 et 542 et suivantes.

(3) DEHAISNES. Les origines de l'Université de Douai; Paris, 1864.

devant laquelle devaient se rendre, pour les appels, les habitants des pays de langue flamande. Ceux-ci étaient mécontents d'être forcés à aller en pays français, quand ils appelaient d'un jugement rendu en pays flamand. Aussi, lorsque Jean sans Peur, le successeur de Philippe le Hardi, fit son entrée solennelle à Bruges, « ils luy requirent qu'il » fit traicter les matières du païs, des loix. et ensemble des cours » féodales dedans le païs de Flandre flamengant, par sa court, en » langaige flameng, et deçà le Lys, comme avoyent faict ses prédéces- » seurs. A quoy leur fut respondu, par la bouche de messire Henry » Van den Zype, gouverneur de Lille, que mondit seigneur tiendroit » désormais l'audience et court accoustumée en Flandre flamengant » deçà le Lys et en langaige flameng, feroit vuyder les procès demenez » à Lille en langaige françois et cesser icelle chambre, comme il le » fit (1). » Donc, au commencement du XV^e et au XIV^e siècle, sous Philippe le Hardi, c'était déjà la Lys qui était considérée comme formant la séparation entre les deux langues.

Nous avons dit que cette ligne de démarcation, suivant la Lys, commençait à Courtrai. Une intéressante mention historique nous fait connaître que la même situation existait au commencement du XIII^e siècle. Guillaume Le Breton, le chapelain de Philippe-Auguste, qui suivit le roi durant toute la campagne achevée par la bataille de Bouvines, a raconté, dans un poème latin en douze chants, intitulé la *Philippéide*, les exploits et les marches de l'armée française. Il rappelle, dans le livre IX de son poème, que le roi avait, en 1213, soumis plusieurs villes de la Flandre flamingante et s'était emparé de Courtrai, et il dit ensuite combien il fut heureux en quittant cette dernière ville pour se rendre à Lille, d'entendre enfin, après avoir longtemps souffert de la rudesse d'une langue barbare et inconnue, résonner à ses oreilles les accents du français, sa langue natale.

Hinc quoque Cortraci vi mænia capta subivit,
Nos ubi, barbaricæ post verba incognita linguæ,
Sub qua longa diu fueramus tædia passi
Demum nativæ cognovimus organa vocis;
Insula post triduum modica fuit obsidione,
Vertice demisso, regi parere coacta (2).

Encore aujourd'hui, quatre à cinq kilomètres après avoir quitté

(1) D'OUDEGHERST. Op. cit., t. II p. 523 et 547.

(2) Guillaume LE BRETON. *Philippeidos*, l. IX, versu 580.

Courtrai, on trouve, sur la route de Lille, des localités où l'on parle le français. Il en était de même en 1213.

Des renseignements historiques, d'un caractère plus général, mais qui permettent de tirer des conclusions en ce qui concerne la ligne de démarcation de la Lys et la situation de l'ensemble des villes sous le rapport de la langue qui y était usitée, existent pour le XI^e siècle. En 1071, lorsqu'une guerre éclata entre la comtesse Richilde et Robert-le-Frison, la Flandre, dit le savant annaliste Meyer, se divisa en deux parties, l'une formée des pays de langue flamande et l'autre des pays de langue française, qui se réunirent en confédérations et luttèrent les uns contre les autres (1). Les villes de langue flamande qui s'associèrent entre elles, chacune avec ses dépendances, furent Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, Harlebecque, Cassel, Furnes, Bergues, Bourbourg, Rousselaer, Tournhout, Oudenbourg, Rodenbourg, localités où l'on parle encore aujourd'hui le flamand. Les villes de langue française qui firent entre elles une association rivale de celle que nous venons de faire connaître, furent, aussi avec leurs dépendances, Arras, Douai, Tournai, Saint-Omer, Aire, Béthune, Boulogne et Saint-Pol, ainsi que Lille, ville où la comtesse résidait au début de la guerre ; dans ces villes, aujourd'hui encore, on parle le français, comme on le faisait au XI^e siècle à l'exception de Saint-Omer où les deux langues étaient usitées. Les annales de Pierre d'Oudegherst offrent les mêmes noms pour les deux confédérations. Ces faits établissent que la ligne de démarcation était au XI^e siècle, dans son ensemble, ce qu'elle est aujourd'hui, et pour la Lys et le Neuf-Fossé et pour les trois villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

L'usage de la langue française dans ces trois villes et châtellenies et dans le Tournaisis est encore démontré par l'étude des manuscrits et des documents conservés dans les bibliothèques et les dépôts d'archives. On n'y trouve ni manuscrits, ni actes scabinaux en flamand. Bien

(1) L'expression de Meyer : *scinditur Flandria in partes duas, germanica et gallica*, a bien la signification de Flandre de langue flamande et Flandre de langue française. C'est bien ainsi que l'entend Warnkoenig, lorsqu'il traduit *germanica* par *flamingante* et *gallica* par les *parties wallonnes*, et qu'il ajoute que la division indiquée par Meyer subsiste encore sous le rapport du langage (Histoire de Flandre, t. I, p. 161). *Gallica* ne peut vouloir dire la Flandre wallonne proprement dite, puisque Meyer comprend, en ce mot, Boulogne, Aire, Arras, Saint-Omer et Tournai, qui n'ont jamais fait partie de la province appelée Flandre wallonne.

loin de là, c'est dans ce pays que se rencontrent les actes administratifs en français les plus anciens dont l'existence est connue : il y en a un à Tournai qui date de l'année 1200 et plusieurs autres qui sont antérieurs à 1221 ; à Douai, il y en a un de 1204 et un autre de 1219 (1). Et des remarques importantes peuvent être faites au sujet de ces actes, qui sont des pièces d'intérêt privé passées devant échevins : on y constate une observation exacte des principes régissant la langue romane, ce qui démontre que cette langue était très bien connue et qu'on devait la parler depuis longtemps dans ces villes. Et ce ne sont pas des documents isolés ; à Douai, à Tournai, on les compte par centaines pour le XIII^e siècle, et il y est question des affaires concernant l'ensemble de la population : donc, on y parlait le français et non le flamand.

Nous trouvons une autre preuve en faveur de notre thèse dans les *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, recueil publié par M. Arthur Dinaux. Cet ouvrage présente des extraits de trente trouvères du XII^e et du XIII^e siècle, parmi lesquels on remarque : à Douai, Gandor, l'auteur du *Chevalier au Cygne*, et Durand, le spirituel écrivain à qui l'on doit les *Trois Boçus* ; à Lille, Jacques Gielée, qui a composé l'une des parties les plus célèbres du roman du Renard, Jacques Fremaux, roi dans les concours poétiques, et Marie Dergnau, femme poète qui a chanté l'hiver d'une manière charmante ; à Tournai, Gilles Li Muisis et Philippe Mouskés, qui ont mis en rimes l'histoire de leur ville et celle de la France ; à Cysoing et au Maisnil, deux chevaliers connus par leurs chants d'amour. Seule, une contrée où était cultivée la langue romane, a pu produire une telle efflorescence de grandes et remarquables œuvres poétiques (2), écrites non-seulement par des chevaliers, mais aussi par de simples bourgeois.

Pour les siècles antérieurs au onzième, durant lesquels on écrivait en latin et les dialectes étaient encore en voie de formation, nous ne pouvons trouver que des inductions, tirées de la langue latine. Dans la charte de 1066, par laquelle le comte Bauduin accorde une dotation à la collégiale de Saint-Pierre de Lille qu'il venait de fonder,

(1) Musée des Archives départementales. Paris, 1878, p. XXII. Nous avons publié plusieurs actes anciens en roman dans les Documents sur l'histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle. M. De Baecker (*La langue flamande en France*, 1890), cite une procuration donnée en flamand, en 1580, devant les échevins de Lille. Cet acte est isolé : il ne prouve rien.

(2) Arthur DINAUX. *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*.

on trouve deux énumérations de localités, les unes en pays aujourd'hui français, les autres en pays aujourd'hui flamand, par la langue. Ces dernières ont un caractère flamand bien accusé, Godelinchehem, Isenchehem, Elverzenges, Flambertenges, Rosleirs, etc. Les autres, au contraire, qui sont de la châteltenie de Lille, ont des noms et des désinences qui rappellent le latin, le celtique et le roman, ce sont Ulma, Wasemias, Lechin, Schelmes, Anetieres, Marham, Fourmestraus, Fléz, Anaspian, Batceda. Il y a toutefois, parmi celles-ci, trois qui viennent du tudesque, c'est Fredelenchem (Frelinghem), *Doulesmons* et *Halwin*; mais ces deux derniers prennent déjà la forme romane au lieu de la forme flamande Deulemund et Hallewyn (1).

Des remarques analogues résultent de l'étude du Testament de saint Evrard, seigneur de Cysoing, document daté de 867. Les noms des localités, situées dans les environs de Lille, Douai et Tournai sont bien latins, celtes ou romans par leur forme et leurs désinences, ce sont : Anaspis et Anaspio, Græcinum (Gruson), Cisonium (Cysoing), Confinium (Camphin), Summinium (Somaing), Vitrei (Vitry). Au contraire, les noms des lieux, situés en pays aujourd'hui tudesque par la langue, ont déjà ce dernier caractère; ce sont : Ermen, Mareshem, Bolghuidam, Helinsheim, Hostrenheim, etc. (2).

Sans parler d'autres documents au sujet desquels nous pourrions faire des observations analogues, nous rappellerons que les 41 noms de lieux inscrits par l'érudit archiviste-paléographe, M. d'Herbomez, à la suite de longues recherches comme étant certainement du Tournaisis avant la fin du XII^e siècle, sont tous d'origine celtique, latine ou romane, excepté trois qui confinent à une contrée où l'on parle encore aujourd'hui la langue flamande.

Nous tenons à rappeler, comme nous l'avons fait, en parlant du Hainaut, que le caractère celtique, latin ou romane de la presque totalité des noms de lieux dans les villes et châteltenies de Lille, Douai et Orchies et du Tournaisis, n'est qu'une induction portant à croire que la langue romane tendait à se former en ce pays au IX^e et X^e siècle et à y dominer. Et nous devons ajouter que la coexistence dans la châteltenie de Lille d'un certain nombre de dénominations tudesques, telles que Erquinghem, Verlinghem, Capinghem, Frelinghien et la présence

(1) HAUTCEUR. Cartulaire de la collégiale Saint-Pierre de Lille, t. I, p. 4.

(2) Ignace DE COUSSEMAKER. Cartulaire de l'abbaye de Cysoing, 1883, p. 1 et 2.

d'un grand nombre de noms de personne tudesques dans les cartulaires de l'abbaye de Cysoing et de la collégiale Saint-Pierre de Lille prouvent que l'élément germain a exercé une influence en ce pays, soit par des familles et des colonies, soit par des chefs francs, comme Adalbald à Douai et Evrard à Cysoing, qui sont venus s'y établir. Ces Francs, au moment de leur arrivée, parlaient la langue tudesque ; mais plus tard, ils ont adopté la langue de la population au milieu de laquelle ils résidaient, et le pays a été appelé du nom significatif de Flandre Wallonne (1).

Après avoir parlé plus spécialement de la Flandre Wallonne et du Tournaisis, il nous reste à entrer dans quelques détails au sujet des localités situées sur les rives de la Lys et dans la zone étroite comprise entre cette rivière et la ligne de démarcation actuelle que nous avons signalée plus haut.

De Menin à Warneton, la délimitation des deux langues semble n'avoir pas changé depuis les temps les plus anciens, excepté à Comines, ville séparée en deux parties par la Lys. A Comines-Belgique, où le flamand était autrefois la langue usuelle, le français domine aujourd'hui ; à Comines-France, où de nos jours on ne parle que le français, on usait autrefois des deux langues, mais surtout du français, comme le prouvent les archives, où les pièces en français sont plus nombreuses que celles en flamand, et les lieux-dits qui ont presque tous des dénominations françaises.

A Armentières, ville située aussi sur la Lys, tous les noms de lieux-dits et de chemins sont français, et les archives qui remontent au XIV^e siècle ne présentent aucun document en flamand (2). Il en est de même, dans les quatre villages des pays de Lalleu, La Gorgue, La Ventie, Sailly et Fleurbaix, dont la charte originale, datant de 1245, est rédigée en roman. De même à Estaires et à Merville, localités

(1) A. D'HERBOMEZ. Géographie historique du Tournaisis, Bruxelles, 1892. Dans ce savant travail, l'auteur déclare que, depuis les origines, le Tournaisis est français de langage.

(2) On trouve bien parfois dans les actes français des archives d'Armentières, une expression flamande, telle que *maerschep*, bateau faisant le service du marché. Cela tient à ce qu'un grand nombre de marchands venaient d'Ypres, de Bailleul et de Saint-Omer, localités flamandes, assister au marché d'Armentières et employaient ces expressions qui leur furent empruntées.

situées sur la Lys qui confinaient à des localités de langue flamande, la forme et la désinence de leur nom et de ceux des lieux-dits et des chemins que l'on trouve dans les cartulaires de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et de la collégiale Saint-Amé de Douai, indiquent que très anciennement, aux IX^e et X^e siècles, on s'y servait du latin populaire et de la langue romane (1); dans les archives de ces deux villes, il n'y a pas un seul document en flamand. Mais, au contraire, à Nieppe, à Steenwerck, à Doulieu, à Neuf-Berquin, à Haverskerque, à Thiennes et à Renescure, villages où l'on parle aujourd'hui le français, il y a, dans les archives un certain nombre d'actes en flamand, ce qui prouve, comme l'indiquent d'ailleurs, les noms des chemins et des lieux-dits, qu'autrefois la langue flamande y était en usage. Il paraît certain que cette dernière langue était autrefois seule parlée à Boeseghem, à Blaringhem et à Clairmarais, où aujourd'hui l'on parle les deux langues avec prédominance du français. Sur les bords de la Lys, la langue flamande a donc perdu un certain nombre de localités; mais si l'on suit sur la carte les noms de ces localités le long de la Lys et du Neuf-Fossé, on voit qu'en réalité le territoire qu'elle a perdu se borne à une bande de territoire variant entre 3 et 7 kilomètres de largeur, ce qui, on le reconnaîtra, est peu considérable. Il est donc permis de conclure de tout cela que, de Courtrai à Saint-Omer, la ligne de démarcation des deux langues n'a subi que des modifications peu importantes.

IV

LE FLAMAND ET LE FRANÇAIS A SAINT-OMER.

Dans la ville même de Saint-Omer, on ne parle plus, depuis quelques siècles déjà, que la langue française; mais, dans les deux faubourgs de cette ville, celui de Lyzel et celui de Hautpont, il y a encore des familles, établies dans ces faubourgs depuis un temps immémorial, où l'on use habituellement de la langue flamande.

(1) Sur le territoire de Merville, dans la partie qui se rapproche de la forêt de Nieppe et des localités où l'on a longtemps parlé le flamand, plusieurs noms de lieux-dits sont empruntés au flamand.

On peut croire qu'en 1593 la langue française dominait à Saint-Omer, puisqu'à cette date le roi d'Espagne, Philippe II, défendit aux échevins de rendre leurs sentences criminelles en flamand (1). Il en était ainsi vers le milieu du XVI^e siècle : en effet, Jacques Meyer, l'historien si savant et si judicieux de la Flandre, qui était un partisan du flamand, sa langue maternelle, écrivait à cette époque que, la ville de Saint-Omer, où sans doute anciennement on ne parlait que la langue flamande et où ensuite les deux langues avaient été en usage, était devenue presque complètement française en ce qui concerne la langue et qu'on pouvait se demander, en voyant les progrès du français, si le flamand n'allait pas être relégué du côté du Rhin (2). L'autorité de Meyer, surtout dans une question de cette nature, est incontestable.

L'article 7 de la coutume de Saint-Omer publiée en 1509, dans lequel il est dit que les échevins « ont accoustumé rendre leurs sentences criminelles en langaige flameng » et les extraits d'un compte de la maison des Ladres pour l'année 1496 écrit en français, mais où il y a un certain nombre de noms de rues de Saint-Omer indiqués en flamand, peuvent servir à prouver qu'il y avait dans cette ville bon nombre de personnes connaissant et parlant la langue flamande (3). Mais il ne faudrait pas en conclure que cette ville était complètement flamande. Lorsqu'en 1324, le chapitre de la collégiale de Saint-Omer fit la reconnaissance et l'ostension des reliques de son patron, les lettres authentiques trouvées dans la châsse furent lues au peuple et affichées dans le chœur et au doxal, en flamand et en français (4). Dans les archives de Saint-Omer se trouve un tonlieu du XIV^e siècle écrit complètement en français, même pour les objets les plus vulgaires (5).

Nous trouvons une preuve de l'existence à Saint-Omer de beaucoup

(1) COURTOIS. L'ancien idiome audomarois, p. 22.

(2) JACQUES MEYER. *Flandricarum Rerum*, t. IX. *Fanum Odomari, celeberrimum oppidum olim haud dubie mere Flandricum, deinde tamen bilingue, nunc autem in totum fere gallicum. Ita invalescit ac promovet in dies gallica, protruditurque Rhenum versus lingua germanica.*

(3) COURTOIS. *Oper. cit.* p. 12 et 13. — *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 106.

(4) *Id.*, *id.*

(5) A Bailleul, tous les registres aux bourgeois, toutes les séries de comptes autres que ceux de la ville, beaucoup de pièces comptables et les actes passés devant les échevins sont en flamand.

de personnes usant de la langue française, dans les archives de cette ville, où existent un grand nombre de comptes et de pièces comptables avec des actes de mariage, de vente et de partage passés devant les échevins au XIV^e et au XIII^e siècles écrits en français. A Bergues; à Bailleul, à Ypres, à Gand et à Bruges les actes de cette nature sont presque tous écrits en flamand. Pour qu'il en fût autrement à Saint-Omer, il fallait que l'ensemble de la population comprit la langue française.

Nous pouvons, à plus forte raison, tirer cette conclusion des documents publiés par M. Giry dans sa savante *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*: A partir de 1221, les actes passés devant échevins, les statuts de la hanse, les ordonnances d'administration et de police qui auparavant étaient rédigés en latin sont tous écrits en roman, sans que l'on y trouve une seule de ces pièces en langue flamande; et toutes les règles de la langue romane du XIII^e siècles y sont observées avec un soin qui prouve que cette langue était parfaitement connue par les scribes de la ville de Saint-Omer (1). M. Courtois publie quelques lignes en français d'une liste des marchandises payant tonlieu, d'où il résulte, dit-il, « qu'au » XII^e siècle la langue française était en usage en cette ville de » Saint-Omer et qu'elle y était écrite plus correctement que dans » d'autres parties de l'ancienne Gaule-Belgique, plus éloignées du » pays où l'on parle flamand (2), » Sans doute, on trouve aussi des listes de marchandises et certains bans d'administration écrits en français dans les archives de Bruges, de Gand, de Bailleul et de Bergues, villes flamandes; mais la différence qui existe entre ces villes et Saint-Omer, c'est qu'en cette dernière cité les actes échevinaux et les actes qui ont un caractère local sont rédigés en français, tandis que dans les villes que nous venons de nommer les actes en question sont généralement rédigés en flamand.

En 1071, lorsque la guerre éclata, comme nous l'avons dit plus haut, entre la comtesse Richilde et Robert le Frison, et que les villes de langue française et celles de langue flamande formèrent deux confédérations hostiles, Saint-Omer fait partie des premières (3).

(1) GIRY. *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV^e siècle*; Paris, 1877. Pièces justificatives à partir de la page 408.

(2) COURTOIS. Ouv. cit. p. 6 et 7.

(3) MEYER. *Annales*, l. 3.

Dans l'abbaye de Saint-Bertin, qui possédait beaucoup de biens et en pays de langue flamande et en pays de langue française, on connaissait les deux langues. En parlant de l'élection d'un abbé du nom de Jean en 1124, l'auteur du cartulaire de Saint-Bertin fait remarquer qu'il parlait très bien la langue teutonique, *lingua theutonica disertum*. Déjà en 1099, le même auteur avait rappelé qu'un autre abbé connaissait parfaitement le latin, le roman et le flamand, *lingua latina, romana et theutonica ad prime eruditum* (1).

D'autres faits portent à conclure que, dès le IX^e siècle, il y avait des religieux qui parlaient le roman. Nous en rencontrons la preuve dans deux fragments du cartulaire de cette abbaye, qui ont été rédigés l'un vers 850 et l'autre vers 869, par deux religieux de l'abbaye, en un latin qui rappelle les mots et les tournures de phrase usités dans la langue romane. Parmi celles de ces expressions qui ont été relevées par M. Courtois, nous mentionnerons les suivantes : *carrus ad host*, un char pour l'host (l'armée); *berbicae*, brebis; *caballarius*, cavalier; *brace*, braie (mouture pour la bière); *bonaria*, bonnier (mesure de terre); *jornalis*, journal (autre mesure de terre); *camsiles*, camisole; *kamisias*, chemises; *drappos*, drap; *clocha*, cloche. On trouve, en outre, *ille* employé comme article, *el doyen* (le doyen), *el major* (le mayor), et des gallicismes comme *faciunt in hebdomada duos dies*, ils font (travaillent) deux-jours par semaine; *facit servicium*, il fait le service et *facit sicut superius*, il fait comme plus haut. Et le caractère, évidemment roman, donné à ces expressions latines, est d'autant plus remarquable que l'un, au moins, des deux religieux a rédigé plusieurs chartes en un latin très correct. Tout en usant entre eux et avec les rois et les chefs de ce latin correct, les religieux employaient, pour les inventaires et les comptes, un latin qui se rapprochait de la langue parlée par les habitants du pays (2).

On trouve, dans la vie de saint Bertin et dans celle de saint Momelin, deux passages très intéressants au sujet des langues parlées à Saint-Omer et à Théroouanne au VII^e siècle. En 638, Bertin, avec ses deux compagnons, Ebertramme et Momelin, qui étaient, comme lui, originaires des bords du lac de Constance et, par conséquent, d'un pays où l'on parlait la langue tudesque, se rendit auprès du saint

(1) Cartular. Sithiense, p. 290 et 263.

(2) COURTOIS. Ouv., cit., p. 7 et 8. — GUÉRARD. Cartulaire de Saint-Bertin, p. 97

évêque Omer, qui résidait à Théroouanne. Celui-ci les accueillit avec bonté et leur confia le ministère sacré, non-seulement à cause de l'affection qu'il leur porta, mais aussi, dit le chroniqueur, parce que, étant tudesques d'origine, ils connaissaient bien la langue qui se parlait dans le pays, *tam amore ipsius sancti (Bertini), quam quia patriæ linguam, utpote teutonici, bene sciebant* (1). On peut conclure de ce passage qu'en 638, on parlait la langue tudesque à Théroouanne, à Saint-Momelin et à Wormhoudt où vivaient et prêchaient les disciples de saint Omer et de saint Bertin. C'étaient, sans doute, les mouvements de population et les immigrations des barbares, dont nous avons parlé plus haut, qui y avaient introduit cette langue. Mais, l'arrivée de Bertin et de ses compagnons coïncidait à peu près avec l'époque où le roman, idiome né du latin rustique et populaire, comme nous l'avons déjà dit, commençait à se former. Nous voyons dans la vie de saint Momelin, qui était resté dans le diocèse de Théroouanne, qu'en 659, après la mort de saint Eloi, il fut élu évêque de Tournai et de Noyon, à cause de ses travaux apostoliques et parce qu'il excellait dans la langue tudesque, et aussi dans la langue romane, *quia prævalebat non tantum in teutonica, sed etiam in romana lingua*. Le germain Momelin avait donc appris la langue romane, sans doute, dans l'abbaye de Saint-Bertin, où il était arrivé vingt et un ans auparavant; on parlait donc cette langue dans l'abbaye et il était nécessaire de la connaître pour être évêque de Tournai et de Noyon. Cette mention est d'autant plus importante qu'elle est de beaucoup la plus ancienne qui concerne la langue romane.

De tout ce que nous venons de dire, il est permis de conclure qu'à Saint-Omer, on a parlé longtemps les deux langues; le flamand n'y a point beaucoup perdu, puisqu'il est encore parlé dans les faubourgs de cette ville.

V

LE FLAMAND ET LE FRANÇAIS DANS LES COMTÉS DE GUINES ET D'ARDRES ET SUR LA COTE MARITIME DE GRAVELINES A BOULOGNE.

Cette côte, en y comprenant le territoire qui l'avoisine sur une profondeur de 6 à 8 lieues, où se trouvaient les comtés de Guines et

(1) YPERIUS. Chronicon Sithiense, apud Martène.

d'Ardres et les pays de Langle et de Bredenarde, a été primitivement occupée par les Morins. Comme nous l'avons dit plus haut, des pirates du Nord, francs et saxons, vinrent s'y établir au troisième siècle sur plusieurs points et, probablement peu de temps après, une grande inondation de la mer vint y former le golfe de Sangate et forcer la population à émigrer, en partie au moins, dans l'intérieur du pays.

Les Saxons, transportés en Flandre par Charlemagne, ont peut-être occupé plus tard cette contrée marécageuse; ce qui est certain, c'est qu'en 928, comme le rapporte le chroniqueur Lambert d'Ardres, un chef danois, Sigfried, convoqua ses parents et amis auxquels il réunit un grand nombre de guerriers, traversa les mers et vint fonder une colonie dans cette région d'où la mer s'était peu à peu retirée, mais qui était encore inculte et presque déserte; il prétendait que ce pays avait été autrefois en la possession de ses aïeux (1). Il fonda la ville de Guines et l'on vit bientôt ses gens et leurs descendants établir les villes d'Ardres, de Tournehem et d'Audruicq, les châteaux-forts de la Montoire, de Montgardin, de Rorichove, de Sangate et de Colwede, et plus tard, les abbayes et hospices de Licques, d'Ardres, de Beaulieu, de Saint-Léonard, de Saint-Inglevert et de Léodherme (2). La langue tudesque, qui était la langue des Danois, dut nécessairement être parlée pendant un temps assez long dans cette région que Sigfried et ses successeurs avaient trouvée presque déserte et où ils avaient défriché le sol et fondé des villes et des villages.

Tout ce que nous venons de dire explique comment, sur la côte maritime et dans l'intérieur des terres jusqu'à 6 ou 8 lieues, il y a un si grand nombre de noms de localités tudesques et des désinences en *ghem*, en *heim*, en *hove*, en *hout*, en *seele*, en *inghe*, en *brouck*, en *kerk*, etc., au milieu desquelles on trouve diverses désinences d'origine celtique ou latine, telles que *ac* et *acum*, *tun* (peut-être le *dunum* des Gaulois), en *mont*, *ville*, *court*, etc. (3). Evidemment, une nombreuse population d'origine tudesque s'est établie et a dominé dans ce pays, où auparavant avaient résidé des Gaulois, dont les descendants s'étaient faits plus ou moins à la langue des Romains.

(1) LAMBERT D'ARDRES. Chronique de Guines et d'Ardres. Paris, 1855, p. 28, 34, etc.

(2) Usages et coutumes de la comté de Guines. Saint-Omer, 1858, p. XIV.

(3) HAIGNERÉ. Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne. Boulogne, 1881, p. XXXVIII et suiv.

Les Danois du X^e siècle ont contribué à établir et à répandre la langue tudesque dans cette contrée. Mais cet idiome y était en usage auparavant, puisque, dans le cartulaire de Saint-Bertin, nous voyons parmi les localités du Boulonnais et du pays de Thérrouane, en 648, Tatinga (pour Tatinghem), et au VIII^e siècle, Strato (pour Strahem), Sceldogatheim, Lonnigahem, etc., etc. (1). On peut en conclure que des peuples d'origine germanique étaient déjà venus s'établir en ce pays avant les Danois, comme le témoigne, d'ailleurs, le nombre considérable de noms germaniques qui sont portés par les personnes figurant dans le cartulaire de Saint-Bertin.

La langue tudesque se maintint longtemps dans cette région. Dans sa chronique, qui date de 1229, Guillaume, religieux de l'abbaye d'Andre, rapporte que, d'après la coutume du pays, les affaires soumises à la cour de l'abbaye ne se traitaient qu'en flamand, *non nisi in flandrensi idiomate* (2). En 1454, un curé du pays de Langle, qui voulait en appeler d'une sentence, s'exprime en flamand, et trois ans plus tard, un acte de donation, passé dans le même pays, est aussi écrit en cette langue (3). En 1507, on lit encore, dans la coutume de la ville d'Ardres que « les baillis et eschevins de la dite ville poevent » renouveler leur loy et tenir leur plais en flameng, en la mainere » accoustumee (4). »

Après cette date, la langue française ne tarda pas à se répandre et même à dominer, puisqu'en 1586, Philippe II, roi d'Espagne, ordonna que dans le pays de Langle, « toutes procédures et actes judiciaulx se » feront en langue franchoise (5). »

Toutefois, dans un registre aux déclarations du pays de Bredenarde, on trouve une ordonnance, portée par Louis XIV en mars 1674, traduite en flamand (6).

Aujourd'hui, dans les anciens comtés de Guines et d'Ardres, les pays de Langle et de Bredenarde et sur la côte maritime de Boulogne à

(1) Les chartes de Saint-Bertin, d'après le cartulaire de dom De Witte, publiées par M. l'abbé Haigneré. Saint-Omer, 1886 ; passim.

(2) *Chronicon Andrense*. Spicilegium, t. IX.

(3) Courtois. Ouv. cit., p. 77.

(4) Id., p. 79.

(5) Id., p. 79.

(6) Id., p. 22.

Gravelines, on ne parle plus le flamand, excepté dans quelques familles de Saint-Omer-Cappelle et de Sainte-Marie-Kerke, petits villages du Pas-de-Calais. A Bourbourg, où, comme le prouvent les archives, on a longtemps parlé le flamand, le français domine : à Gravelines, c'est la langue ordinairement employée.

Dans cette région la langue flamande a résisté longtemps ; mais elle a ensuite perdu beaucoup de territoire.

VI.

LE FLAMAND ET LE FRANÇAIS DANS L'ARTOIS ET LA PICARDIE.

Contrairement à ce qui se rencontre dans le Boulonnais et le Calaisis, on trouve, dans l'Artois proprement dit, des noms de localités qui ont pour la plupart des désinences celtiques, latines ou romanes, *ac*, *ay*, *ville*, *court*, etc. Les documents relatifs à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras en fournissent la preuve. Le privilège le plus ancien, qui a été accordé en 674, par le roi mérovingien Thierry, présente, dans le *pagus* d'Arras, Atheas (Athies), Felci (Feuchy), Bornevillam (Berneville), Dangeuvillam (Dainville), noms dont la forme et les désinences indiquent un pays où dominait l'influence latine et romane, tandis que, pour les pays tudesques, elle offre des caractères, qui sous la forme latine, laissent apparaître un idiome german, par exemple Rexnam, Wulfarem, Rothem, Hambeca, Athem, Cambach (1). De même, dans un charte de confirmation des possessions de l'abbaye, accordée vers le milieu du VIII^e siècle (2) par le pape Étienne, outre les noms qui précèdent, nous trouvons près d'Arras Tilgidum (Tilloy), Hadas (Achicourt), Hattoncurtem, Saltiacum (Sauchy), Liniacum (Ligny), et dans le *pagus* de la même ville, 21 noms de localités dont 16 sont évidemment d'aspect celtique, latin ou roman, tandis que les cinq qui ont un aspect tudesque paraissent situés sur les frontières des pays

(1) VAN DRIVAL. Cartulaire de Guimann, Arras, 1875, p. 17.

(2) Id. p. 23. La date de 765 donnée par M. Tailliar est inexacte.

germaines (1). Les mêmes remarques peuvent être faites au sujet des privilèges octroyés par Hincmar en 870, par Charles-le-Chauve en 877, par le roi Eudes en 891, par le pape Benoît VIII en 1022, par Lambert, évêque d'Arras en 1098 et le pape Pascal II en 1102 (2). Dans le cartulaire de Saint-Vaast et dans celui de Saint-Georges d'Hesdin, on trouve, comme dans celui de Saint-Bertin, un grand nombre de personnes portant des noms tudesques, ce qui prouve que la race germanique dominait dans le pays. Mais cette race ne tarda pas à prendre la langue de l'ancienne population, qui parlait le latin corrompu.

En 1071, comme nous l'avons dit plus haut, Arras, Saint-Pol, Aire, Béthune, Saint-Omer et Boulogne, se trouvent parmi les villes de langue française, qui forment une confédération en faveur de Richilde. A partir de ces dernières dates, nous trouvons des preuves plus nombreuses de la diffusion de la langue romane dans l'Artois.

Pour se convaincre qu'aux XII^e et XIII^e siècles, l'usage du roman était répandu, et depuis un certain temps déjà, dans tout l'Artois, il suffit de lire les poésies si correctes de langage, qui ont été recueillies dans les *Trouvères Artésiens*, volume in-octavo de 479 pages, publié par Arthur Dinaux. Cet écrivain dit dans son introduction : « Selon nous, il faut placer au premier rang des chansonniers » du moyen-âge non seulement les Audrefroy-le-Bâtard et les Quesnes » de Béthune, mais aussi Adam de la Halle, Jehan Bodel, et Baude » Fastroul d'Arras, Guillaume de Béthune, Jacques de Hesdin, Adam » de Givenchy et Baude de la Quarrière. Ils méritent d'être mis en » tête de la glorieuse phalange qui illustra l'Artois poétique du XIII^e » siècle, dans le genre délicat de la chanson et du fabliau. Leurs chants » sont en tout dignes d'être remis en lumière. Ces trouvères, dit » M. Nodier, que nous ne connaissons pas ou ne connaissons guères, » Audrefroy-le-Bâtard et Quesnes de Béthune, n'ont pas été sur- » passés, jusqu'à nous, en grâce, en délicatesse, en mâle et suave » harmonie. Au second rang de la nombreuse troupe des chanteurs

(1) Ces noms et tous les détails qui concernent l'abbaye Saint-Vaast d'Arras sont mentionnés dans le *Cartulaire de Guimann* publié par M. Van Drival, p. 23, et dans les *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, publiées par M. Tailliar Arras 1859, p. 178 et suiv.

(2) Id.

artésiens s'avancent en se pressant l'un contre l'autre, dans le même siècle, messire Andrieu Contredis, Colars Le Bouthillier, Carasaux, Courtois, Engrebans, Kaukesel, Hue, Jehan Bretel, li Cuvelier, li Tinturier, Mados, Maniot, Robert, Sauvage et Vilain d'Arras. Et que l'on ne croie pas que la capitale de la province ait seule à se glorifier de ces prémices littéraires : toutes les autres localités un peu importantes peuvent aussi fournir, à la biographie des trouvères, quelques noms plus ou moins illustres. Pour ne citer que les sommités, Saint-Omer revendique Hue de Tabarié ; après le vieux Quesnes et son frère, Béthune offre le nom du chansonnier Sauvage ; Hesdin a produit Jacques, Jehan Acars et Simon, Bapaume le fécond Guillaume, chantre de *Guillaume au Court nez*, Montreuil l'ingénieux Gerbert, père du gracieux *Roman de la Violette*, Boulogne est fière de Girard, Ardres de Gautier Silens, Renti de messire Jehan et enfin Harnes a droit de se glorifier de son comte Mikiel dont les travaux guerriers n'arrêtèrent point les soins qu'il donna à la traduction rimée de la fameuse chronique de Turpin. Quant à la liste des trouvères anonymes de l'Artois, elle est immense. Ils sont trop nombreux pour que nous en parlions séparément : mais nous pouvons avancer, sans crainte d'être démenti, qu'ils se font remarquer par la naïveté et la gentillesse du style comme par la finesse et la délicatesse des pensées... Les noms de lieux, les tournures de phrase, l'orthographe même des mots qui donne la prononciation du vieux langage restée dans le patois d'aujourd'hui, annoncent assez que ces pièces ont été composées par des Artésiens... Le pays des trouvères a été tout à la fois le berceau de la langue et de la monarchie française (1).

Si, à la suite de ces remarques de M. Arthur Dinaux, il paraissait utile de fournir d'autres preuves pour établir que l'on parlait la langue romane dans l'Artois au XIII^e, au XIV^e et au XV^e siècle, il nous suffirait de rappeler que, dans le riche dépôt départemental du Pas-de-Calais, il y a, pour cette époque, un nombre très considérable de comptes, de pièces comptables et de documents administratifs rédigés en français, et pas un seul en flamand, et que, de même parmi beaucoup de traités, de chroniques, d'histoires et de poèmes qui se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Arras, tout est en français, à l'excepti-

(1) Arthur DINAUX. *Les Trouvères artésiens*; Paris, 1843. D. 7 à 10.

tion de deux de ces petits livres d'heures en flamand du XV^e siècle que l'on recherchait pour les miniatures et que les membres d'une famille se transmettaient par testament (1). Tout, dans l'ensemble de ces manuscrits, prouve que la langue française était parlée très correctement dans les diverses villes et localités de l'Artois. M. Courtois, partisan déclaré de la diffusion du flamand hors de ses limites actuelles, est obligé de reconnaître que, dès le IX^e siècle, le roman était passé à l'état de langue vulgaire en Artois et en Picardie (2).

En ce qui concerne cette dernière province, on a prétendu que le peuple y chantait des poèmes en langue teutonique, vers la fin du IX^e et du XI^e siècle. Ce sont des interprétations tout-à-fait fausses de deux textes latins qui ont répandu ces erreurs. En voici la preuve.

On sait que Mabillon a trouvé, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, un chant en langue tudesque, célébrant la victoire remportée en 881 à Saucourt sur les Normands par le roi de France Louis III (3). Dans le tome IX du Recueil des historiens des Gaules et de France, les Bénédictins, en reproduisant ce chant tudesque, ont dit qu'il en était question dans la chronique, écrite au XI^e siècle par Hariulfe, moine de Saint-Riquier; où se trouve le passage suivant : « Cet événement, avec ses circonstances, est non-seulement consigné » dans les histoires; mais le souvenir s'en conserve parmi les gens du » pays, qui le chantent encore tous les jours (4). »

S'appuyant sur cette assertion des Bénédictins, les historiens Desroches et Lesbroussart, l'auteur du glossaire de la langue romane, Roquefort, l'abbé De la Rue et, à leur suite, Elisée Reclus, ont soutenu que l'on chantait une cantilène en tudesque et que, par conséquent, on comprenait cette langue près de Saint-Riquier, à l'époque d'Hariulfe, c'est-à-dire au XI^e siècle. Certains érudits, l'abbé Le Beuf, Raoux et de Reiffenberg, ont fait remarquer que le texte d'Hariulfe ne dit

(1) Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Arras, publié par Quicherat (Paris 187). Nos 37, 83, 139, 146, 182, 183, 187, 226, 230, 236, 256, 267, 471, 532, 574, 587, 619, 625, 658, 696, 742, 748, 785, 863 etc. etc.

(2) COURTOIS. *L'idiome audomarois*, p. 89.

(3) Ce chant tudesque, trouvé par Mabillon, avait été traduit en latin par le savant allemand Schelter. L'original a été retrouvé, en 1837, à Valenciennes, par Hoffmann de Fallersleben et publié par lui dans les *Elnonensia*, avec des remarques de M. Willems; Gand, 1837.

(4) Recueil des Historiens des Gaules et de France; t. IX, préface, p. 75.

pas en quelle langue l'on chantait (1). Mais il y a plus : ainsi que l'a fait remarquer M. Willems dans les *Elnonensia*, le passage de la chronique d'Hariulfe, où il est parlé d'un chant répété par les habitants du pays de Saint-Riquier, ne concerne pas, comme l'ont cru à tort les Bénédictins et comme l'a dit aussi M. Léon Gautier, la bataille de Saucourt et la cantilène tudesque. En effet, il y a trois parties distinctes dans le texte de cette chronique ; une première qui rappelle les causes de l'invasion des Normands et où il est dit que leur roi, Guaramond, fut excité à faire cette invasion par un chef franc, traître à son pays, Isambard, qui avait encouru la disgrâce du roi de France ; une seconde partie où il est question des ravages des Normands dans le Ponthieu et surtout à Saint-Riquier ; et enfin, soixante-six lignes plus bas que la première, une troisième partie où la bataille de Saucourt est rappelée en quelques lignes (2).

Or, le passage, cité plus haut, où il est parlé d'une chanson répétée par les habitants du pays de Saint-Riquier, se trouve à la fin de la première partie. Il ne peut, par conséquent, concerner la cantilène en tudesque où il est question de la victoire de Saucourt, sujet traité dans la troisième partie. Que concerne-t-il donc ? Comme l'ont fait remarquer M. Léon Gautier et M. Paul Meyer, il y a eu une série de chansons de geste, relative à Guaramond et à la trahison d'Isambard (3), et Mgr de Ram a découvert des fragments considérables

(1) DESROCHES. *Epitome historiae Belgicae*, t. I, p. 214. — *Annales d'Oudegherst*, édit. de 1789, t. I, p. 9. — *Mémoires de l'abbé LE BEUF*, dans le XXIV^e volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, p. 699. — RAOUX et REIFFENBERG. Ouv. cit

(2) Voici le texte de la chronique : *Post mortem Hludogvici filii ejus Hludogvicius et Karlomannus regnum inter se dispertunt. His ergo regnantibus contigit, Dei judicio, innumerabilem barbarorum multitudinem limites Franciæ pervadere, agente id rege eorum Guaramundo, qui, multis, ut fertur, regnis suo dirissimo imperio subactis, etiam Franciæ voluit dominari, persuadente id fieri quodam Esimbardo, Francigena nobili, qui regis Hludogvici animos offenderat, quique genitilis soli proditor, gentium barbariem nostros fines visere hortabatur. Sed quia quomodo sit factum, non solum historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur, nos pauca memorantes cætera omittamus, ut qui cuncta nosse anhelat, non nostro scripto, sed priscorum auctoritate doceatur* (*Spicilegium de d'Achery*, édit. de 1703, t. II, p. 322). — Voici la troisième partie du texte d'Hariulfe : *Prædictus ergo Hludogvicius rex, in pago Vimmaco, cum eisdem gentibus bellum gerens, triumphum adeptus est, interfecto eorum rege Guaramundo....* (*Id.*, p. 322).

(3) LÉON GAUTIER. *Les Épopées françaises*, t. I, p. 58 et 263.

de l'une de ces chansons, qu'il a publiés en 1836 et où se trouve un refrain, ce qui prouve qu'ils ont été chantés. Ces fragments rappellent les diverses circonstances, relatées dans la première partie du récit d'Hariulfe ; c'est à cette chanson évidemment que le chroniqueur fait allusion. Or, elle est écrite en une langue romane, qui rappelle l'époque du chroniqueur. Par conséquent, la conclusion qui pourrait être tirée du passage d'Hariulfe, c'est que, contrairement à ce que l'on a voulu déduire de l'appréciation erronée des Bénédictins, on chantait autour de Saint-Ricquier, en langue romane, à l'époque où vivait Hariulfe, c'est-à-dire en 1081.

Quant à la cantilène tudesque, on ignore en quel pays elle a été composée et où elle était chantée. On ne peut donc en conclure que le tudesque était parlé soit en Picardie, soit ailleurs.

Des confusions et des erreurs bien plus étonnantes ont été commises par ceux qui, comme M. Courtois, prétendent que l'on parlait la langue tudesque à Corbie, à Amiens et dans les environs, à la fin du IX^e ou au X^e siècle de notre ère (1).

Un religieux de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, Ratpert, a composé, vers la fin du IX^e siècle, un chant en l'honneur de saint Gall, en langue allemande, afin que la population du voisinage, qui parlait l'allemand, pût le redire. Et plus tard, ce chant fut traduit en latin par un autre religieux de la même abbaye, Ekkeward IV (1). En rendant compte, dans le *Journal des Savants*, d'un ouvrage de M. Edelestand du Méril qui a pour titres les *Poésies latines chantées avant le XIII^e siècle* et où se trouve la traduction latine du chant en l'honneur de saint Gall, M. Magnin, confondant Ratpert, moine de Saint-Gall, avec Paschase Radbert, moine de l'abbaye de Corbie, attribue le chant tudesque et sa traduction en latin à deux religieux de cette dernière abbaye (2).

Comme ce chant avait été composé, ainsi que le dit le texte, pour être chanté par le peuple du voisinage, M. Courtois en a conclu que, dans les environs de Corbie, la langue tudesque était encore en usage à la fin du IX^e et au X^e siècle (3).

(1) PERTZ *Monumenta Germaniæ historica* ; t. II, p. 33 et 59. Le savant auteur des *Extraits de l'histoire de l'abbaye de Saint-Gall* qui se trouvent dans ce volume, dit bien clairement que Ratpert et Ekkeward IV étaient des religieux de cette abbaye.

(2) *Journal des Savants*, année 1844, p. 24. Articles de M. Magnin sur les *Poésies populaires latines antérieures au XIII^e siècle*, publiées par M. Edelestand du Méril.

(3) COURTOIS. *Ouv. cit.*, p. 26.

Il suffit de lire le texte, publié d'après un manuscrit original, dans le tome second des *Monumenta*, de Pertz, auquel M. du Méril a emprunté ce qu'il dit à ce sujet, pour se convaincre que Ratpert et Ekkeward, l'auteur et le traducteur du chant, étaient deux religieux de Saint-Gall en Suisse, et que le chant était composé pour le peuple allemand qui habitait dans le voisinage de cette abbaye (1). M. Magnin et M. Courtois citent comme autorité Metzelerus dans l'ouvrage qui a pour titre *De viris illustribus Sancti Galli*; or, cet auteur dit clairement que les deux religieux en question étaient de l'abbaye de Saint-Gall et ne fait aucune mention de l'abbaye de Corbie. Tous les textes qui concernent cette question ont été reproduits dans la Patrologie de l'abbé Migne (2) et en partie dans le tome VII^e du mois d'octobre des *Acta Sanctorum* (3); ils prouvent, de la manière la plus évidente, que dans le texte dont nous venons de parler, il s'agit de Saint-Gall et de la Suisse, et nullement de Corbie et de la Picardie. Nous reproduisons deux de ces passages en note afin que nos lecteurs puissent se rendre compte de l'inconcevable méprise de M. Magnin et de ceux qui s'en sont rapportés à lui sans examen.

M. Courtois, à la suite de ce qu'il a écrit sur le chant tudesque, cite un passage de M. Magnin, où il est dit qu'Adélhard, abbé de Corbie, né en 750 et mort en 827, parlait la langue théotisque ou tudesque avec une éloquente facilité (4). Ce passage ne prouve pas, comme le croit M. Magnin, que l'on parlait le tudesque à Corbie. Adélhard, qui était petit-fils de Charles-Martel, neveu de Pépin et cousin-germain de Charlemagne, avait vécu à la cour de ces princes, où l'on parlait souvent la langue tudesque et il avait longtemps résidé à l'abbaye de Corwey, en Saxe, où la même langue était en usage; cela explique

(1) PERTZ. Op. et loc. cit. — M. du Méril avait pris dans cet ouvrage le passage que reproduit M. Magnin; mais rien ne prouve qu'il soit tombé dans la même erreur que ce dernier.

(2) L'abbé MIGNE. Patrologie latine. A la colonne 35 du tome LXXXVII se trouve un long extrait du livre de Metzelerus, *De Viris illustribus Sancti Galli*, auquel nous empruntons les lignes qui suivent: « Rapertus, monachus Sangallensis, composuit ritmice in lingua germanica vitam sancti Galli, quam dedit populo publice in ecclesia cantandam, quæ per Eckerhardum juniorem translata latine exstat in vetusto ms. codice. »

(3) Acta SS., Octobris t. VII, p. 860. « Cantilena de sancto Gallo barbarice, id est teutonice, a Ralperto, monacho Sangallensi, post medium sæculum nonum composita est; ac postea carmen illud frater quidam (Ekkhardus) cum rarecere qui id saperent videret, ut tam dulcis melodia latine redderët, quam proxime transférens, talibus operam impendit. »

(4) COURTOIS. Ouv. cit., p. 26.

comment il connaissait cette langue. Voici d'une manière complète le texte dont parle M. Magnin.

« Si Adélhard parlait la langue vulgaire ou romane on aurait cru » qu'il ne connaissait que cette langue, et ce n'était pas étonnant, car » en tout il avait reçu l'instruction la plus large ; s'il s'exprimait en » tudesque, son discours avait le plus brillant éclat ; parlait-il latin, il » était encore plus parfait (1). » De ce passage, où il est dit qu'Adélhard parlait très bien les trois langues, et non le tudesque seul, il est absolument impossible de conclure que l'on parlait la langue allemande dans l'abbaye de Corbie. Les lignes que nous avons citées sont précieuses pour l'histoire de la langue romane ; elles prouvent qu'un puissant seigneur et abbé, appartenant à la famille des Carlovingiens, connaissait non-seulement le tudesque, sa langue natale, et le latin, langue de l'Eglise, mais aussi le roman, la langue vulgaire, qui avait fait partie de son éducation.

Après avoir démontré que les deux seuls arguments invoqués en faveur de l'usage de la langue flamande en Picardie ne s'appuient que sur des interprétations complètement erronées, nous nous contenterons de rappeler que cette province a donné son nom à l'un des dialectes de la langue romane, dialecte essentiellement différent de la langue flamande.

VII.

DÉLIMITATIONS ACTUELLES DE LA LANGUE FLAMANDE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE NORD DE LA FRANCE

Nous compléterons notre travail par un exposé aussi exact que possible des délimitations actuelles des deux langues dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

De curieux renseignements ont été recueillis à ce sujet. La Commission historique du Nord, après avoir obtenu, par l'intermédiaire du Préfet, des indications fournies par les maires de toutes les communes qui se trouvent près des lignes de démarcation, a publié en 1846, une

(1) « Qui (Adalhardus), si vulgari idest romana lingua loqueretur, omnium aliarum putares inscium ; nec mirum erat denique in omnibus liberaliter educatus. Si vero theutonica, enitebat perfectius. Si latine in nullo omnino absolutius ». Acta SS., T. I januarii, p. 95. — M. Courtois a cité ce texte d'après une autre version.

carte où sont tracées la limite en deçà de laquelle le français règne seul et celle au-delà de laquelle le flamand est seul parlé, avec une zone intermédiaire où les deux langues sont en usage : le mémoire qui accompagne cette carte offre des détails au sujet du plus ou moins de prédominance de l'un des idiomes dans les communes mixtes. Le *Comité flamand de France* ne s'est point contenté de ce premier travail : il a fait adresser, par les sous-préfets d'Hazebrouck et de Dunkerque, des circulaires plus détaillées encore au sujet de cette question à tous les maires et instituteurs, et il en a envoyé lui-même à tous les curés des communes limitrophes des lignes de démarcation. Les renseignements qu'il a reçus lui ont permis de rédiger, en 1856, une carte indiquant très nettement les délimitations, à laquelle sont joints des tableaux donnant les résultats envoyés *de chaque commune* et un mémoire où se trouvent d'intéressants détails, qui ont paru dans le tome III^e des *Annales du Comité* (1). Ayant nous-même visité toutes les communes mentionnées sur ces cartes, nous avons reconnu qu'il ne s'est produit, depuis lors, dans l'ensemble des délimitations, d'autre changement notable que la diffusion beaucoup plus grande du français dans les communes mixtes et même dans les communes de langue flamande. Les communes de langue flamande sont protégées du côté ouest, par la zone intermédiaire, contre l'invasion du français, et du côté est elles touchent à des localités flamandes de la Belgique. Aussi, bien que tous les actes y soient rédigés en français depuis un siècle, bien qu'il soit défendu d'y enseigner et d'y parler la langue flamande dans les écoles primaires, les lignes de démarcation sont restées à peu près ce qu'elles étaient il y a un demi-siècle. L'endroit où le flamand a surtout perdu, c'est Dunkerque avec les localités qui avoisinent la côte à l'ouest de cette ville, jusqu'au delà de Gravelines.

Après avoir fait remarquer que, dans un certain nombre de localités il y a des quartiers et des hameaux où l'on ne parle point la même langue que dans l'agglomération principale et que par conséquent une exactitude mathématique est impossible dans les lignes que nous traçons sur la carte et dans l'exposé qui les accompagne, nous allons faire connaître les noms des communes qui forment les lignes de démarcation.

La ligne rouge tracée sur la carte est la limite à gauche de laquelle

(1) Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. II, p. 50.
— Annales du Comité flamand de France, année 1856.

on ne parle que la langue française. Cette ligne part de l'extrémité Nord-Est du territoire de Gravelines, suit la limite de ce territoire et de celui de Saint-Georges, traverse l'Aa, entre dans le Pas-de-Calais où elle contourne la limite-est d'Offekerque, de Norkerque, de Zudkerque, de Sainte-Mariekerque, et la limite-ouest de Rumingham, suit le cours de l'Aa et arrive à Saint-Omer, ville de langue française, tandis que dans ses faubourgs de Lyzel et de Haut-Pont il y a encore des familles où l'on parle ordinairement la langue flamande. Elle passe ensuite à l'ouest et au sud de Clairmarais, Renescure, Lynde, Blaringhem, Boeseghem, Steenbecque, Morbecque, Hazebrouck-Sud, Vieux-Berquin, Merris et Bailleul-Nord, d'où elle entre en Belgique. Après avoir longé dans ce pays, la limite-sud de Neuve-Église et de Messines, elle va rejoindre la Lys, qui forme frontière, à Comines-Belgique, où il y a quelques familles parlant la langue flamande, et suit cette rivière jusqu'à Wervicq-France où l'on parle les deux langues avec prédominance du flamand et ensuite jusqu'à Menin, ville de la Belgique où l'on parle le flamand, tandis qu'à Halluin qui est situé en France de l'autre côté de la rivière, c'est le français qui est en usage. A Menin la ligne de démarcation entre définitivement en Belgique, où elle passe à Courtrai, Grammont, Bruxelles etc. etc.

Nous avons tracé sur la carte une ligne verte, à droite de laquelle, la langue flamande est seule en usage pour la généralité des habitants. Cette ligne part de l'extrémité Nord-Est du territoire de Ghyvelde et suit la côte le long de la limite-nord des territoires de Ghyvelde, de Zuydcote et de Leffrinckouke jusqu'au territoire de Dunkerque et de Coudekerque-Branche ; elle forme ensuite la limite Nord et Ouest de Coudekerque, Capelle, Armbouts-Capelle, Spycker, Brouckerke, Pitgam, Eringhem, Merckeghem, Millam, Wulverdinghe, Lederzeele, Nordpeene, Bavinchove, Staple, et l'extrémité-sud des territoires de Walloncappelle, Hazebrouck-Nord, Borre, Pradelles, Strazeele et Merris jusqu'à Bailleul-Nord, où elle va rejoindre l'une des provinces flamandes de la Belgique.

Entre ces deux lignes se trouve une zone mixte, où l'on parle les deux langues. Nous allons indiquer toutes les communes de cette zone, en notant pour chacune quel est l'idiome qui y domine. Dunkerque et Coudekerque-Branche où domine le français, Petite-Synthe où domine le flamand, Grande-Synthe, Mardyck, Loon, Craywick, Bourbourg-Ville, Bourbourg-Campagne et Saint-Pierrebourck, avec Saint-Folquin, Saint-Omer-Cappelle, Vieille-Église, Pont-Saint-Nicolas,

Ruminghem, Haut-Pont, Lyzel et Clairmarais, dans le Pas-de-Calais, où le français domine, Looberghe et Cappellebrouck, où le flamand domine, Holque, Watten, Saint-Momelin, Renescure, Blaringhem, Boeseghem où le français domine, Ebblinghem, Lynde, Sercus, Steenbecque, Morbecque, Hazebrouck-Sud, Vieux-Berquin, Bailleul-Sud, où le flamand domine.

Il n'était point possible, dans la carte et dans l'exposé qui précède, de tenir compte des proportions minimales pour lesquelles l'élément français entre dans telle ou telle petite commune rangée parmi les localités de langue flamande. M. Edmond de Coussemaker, dans son travail publié en 1856, a donné à ce sujet quelques indications que nous reproduisons. Dans l'arrondissement de Dunkerque, on compte seize communes de langue flamande, où moins d'un dixième et plus d'un vingtième de la population parle le français; ce sont: Bierne, Brouckerke, Bollezeele, Coudekerque, Eringhem, Hoymille, Lederzeele, Rexpoëde, Socx, Spycker et Steene. Il en est sept, où, soit un vingtième, soit moins d'un vingtième seulement des habitants parlent le français; ce sont: Drincham, Esquelbecque, Oostcappel, Pitgam, Quaedyne, Watten et Wormhoudt. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, il y a cinq communes, savoir: Berthen, Oxelaere, Pradelles, Staple et Zuydpeene, où moins d'un dixième et plus d'un vingtième des habitants parlent la langue française. On en compte quatre, Cassel, Merris, Méteren et Rubrouck, où la proportion est inférieure à un vingtième.

Nous devons en outre faire remarquer, que dans les villes, et surtout à Dunkerque, Bergues, Hazebrouck et Bailleul, l'élément français gagne considérablement depuis un certain nombre d'années.

De tout ce que nous venons de rappeler dans les pages qui précèdent, nous croyons pouvoir faire sortir les conclusions qui suivent :

1° Depuis la formation de la langue romane, c'est-à-dire depuis le neuvième ou le dixième siècle de notre ère, la langue flamande, contrairement à ce qu'ont soutenu plusieurs écrivains, n'a pas été usitée dans le Hainaut, la Flandre Wallonne, l'Artois et la Picardie.

2° Dans les pays où elle était en usage, il y a huit à neuf siècles, la langue flamande a perdu quelques zones de terrain très étroites sur les bords de la Lys et du Fossé-Neuf et à Saint-Omer. La région où elle a surtout reculé devant le français est la plaine maritime, du côté de Gravelines et de Bourbourg, d'Audruicq, de Guines, d'Ardres et de Calais.

CARTE

des délimitations

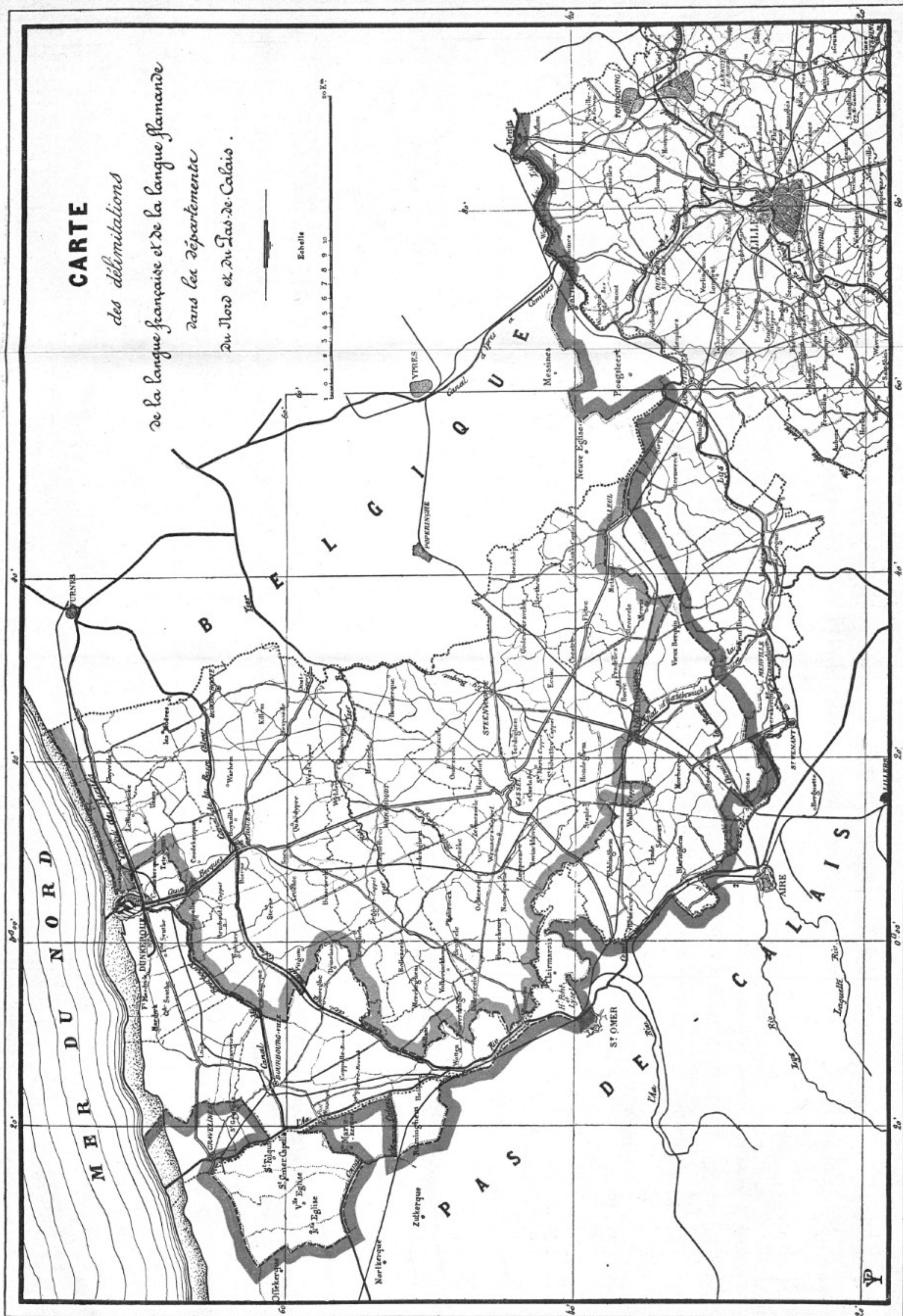
de la langue française et de la langue flamande

dans les départements

du Nord et du Pas-de-Calais.

Echelle

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 Km



TABLE

	Pages.
Statistique féodale du département du Nord, La Châtellenie de Lille, V. Le Weppes, par M. Th. Leuridan.....	1
La tombe élevée d'un panetier de Saint-Louis, Pierre Orighe, par M. Félix Brassart.....	233
Délimitations du français et du flamand dans le Nord de la France, par Mgr C. Dehaisnes (avec carte).....	277





TABLE ALPHABETIQUE DES FIEFS

A

- Alleu (Le Franc-), à Escobecque.
- Alleux (Les Francs-), à Beaucamps
- Anglée (L'), à Armentières
- Anglée (L'), à Lambersart
- Annequin ou Ennequin, près La Bassée
- Antoine (Le fief), à Erquinghem-Lys
- Armentières**
- Artois, à Hallennes
- Aubers**
- Avelin, à Hallennes

B

- Bancs de l'Epine-l'Apostèle (les), à Ennetières
- Bancs (Les) de Prêmesques, 2 fiefs
- Bancs (Les Vieux) de Prêmesques
- Bar (Le Grand), à Houplines
- Bar (Le Petit), à Houplines
- Baratrie (La), à Lomme
- Barbandrie (La), à Pérenchies
- Barles (Les), à Verlinghem
- Barlimont, à Armentières
- Barlimont, à Armentières
- Barre (La), à Frelinghien
- Bassée (La)**
- Bas-Wailly, à Herlies
- Bas-Wailly, à Herlies
- Bauvin, à Wavrin
- Beaucamps**
- Beaufremez, au Maisnil
- Beaupuis (Le), à La Bassée
- Beaurepaire, à Armentières
- Beaurepaire, à Beaucamps
- Becque (Le), à Frelinghien
- Becque (Le), à Houplines
- Becque (Le), à Lambersart
- Becquesne, à Radinghem
- Béhure, à Marquillies
- Berlaymont, à Fromelles
- Beuvreques, à Sequedin
- Beuvreques, à Sequedin
- Beuvreques dit Caudron, à Sequedin
- Biez (Le), à Erquinghem-Lys
- Biez (Le vieux), à Armentières
- Blancardrie (La), à Santes
- Blanchardrie (La), à Houplines
- Blanchardrie (La), à Houplines
- Blanches-Mottes (Les), à Fournes
- Blancs-Gants (Les), à Lambersart
- Blocus (Le), à Beaucamps
- Blonderies (Les), à Frelinghien
- Bois (Le), à Lompret
- Bois (Le), à Prêmesques
- Bois (Le) de Lespierre, à Verlinghem
- Bois-Grenier**
- Bois-Grenier, à Armentières
- Bonnier (Le Demi-) Charlet, à Illies
- Bonnier (Le Haut-), à Pérenchies
- Bosquet (Le), au Maisnil
- Bosquiel (Le), à Lambersart
- Boudrez (Les), à Frelinghien
- Bougre (Le), à Wavrin
- Bourghelles, à Armentières
- Bouteillerie (La), à Fromelles
- Boutillerie (La), à Sequedin
- Bracquart (Le), à Fromelles
- Bricogne (La), à Hantay
- Broucart, à Herlies
- Bruille (Le), à Wavrin
- Bruisle (Le), à Santes
- Brunerie (La), à Saint-André
- Brusle (Le), à Pérenchies
- Buissons (Les), à Pérenchies
- Buissons (Les), à Prêmesques
- Burg (Le), à Houplines
- Burgh (Le), à Ennetières-en-Weppes
- Bus (Le), à Ligny
- Bus (Le Grand-), à Lomme
- Bus (Le), à Wavrin
- Busquet (Le), à Armentières
- Busquiel (Le), à Armentières

C

- Camp-Cornu (Le), à Armentières
- Camp-Marquin (Le), à Houplines
- Camp-Royé (Le), à Lambersart
- Capinghem**
- Capinghem (Le Petit-), à Radinghem
- Cappel, à Pérenchies
- Carewin, à Verlinghem
- Carnin, à Armentières
- Carnin, à Erquinghem-le-Sec

Carnoie (La), à Fournes
Carnoie (La), à Lambersart
Cauchie (La), à Armentières
Caudron, voir Beuvrèques, à Sequedin
Caulerie (La), à Lambersart
Caulerie (La), à Prêmesques
Cazerie (La), à Houplines
Cessoie (La), à Lambersart
Cessoie (La), à Saint-André
Champ de Lassus (Le), à Marquillies
Chanteraine, à Radinghem
Chantraine, à Ennetières-en-Weppes
Chapelle d'Armentières
Chapelle (La), à Armentières
Charlet (Le Demi Bonnier), à Illies
Chastel (Le), de Frelinghien
Châtelain (Le fief du), à Hallennes
Châtelain (Le fief du), à Radinghem
Chergerie (La) ou Petit-Bar, à Houplines
Chimpret (Le), à Hallennes
Clairfontaine, à Wicres
Clenquemeure, à Radinghem
Clerckennoit, à Verlinghem
Cocqueaux (Les), à Armentières
Cocquerelle, à Sainghin-en-Weppes
Coisnes, à Salomé
Consulat (Le) d'Everlinghem, à Herlies
Contois (Le), à Prêmesques
Coquardrie (La), à Marquillies
Cottelleries (Les), à Aubers
Coupigny (Le Petit), voir Les Prets, à Fournes
Courtembus, à Armentières
Crin (Le), à Erquinghem-Lys
Crin (Le Petit), à Erquinghem-Lys
Croix (La), à Frelinghien
Croix (La), au Maisnil
Croix-au-Gavre (La), à Verlinghem
Croix-d'Iclenenne (La), à Erquinghem-Lys
Croix-de-Marbre (La), à Escobecque
Croix-Puitel (La), à Erquinghem-Lys
Croquet (Le), à Lambersart
Crunquets (Les Verts-), à Lomme

D

Darendonck, à Erquinghem-Lys
Davelu, à Sequedin
Demi-Bonnier-Charlet (Le), à Illies
Dicgust (Le), à Hantay
Dicquet (Le), à Marquillies
Doubles-Saulx (Les), à Houplines
Douvrin, lez La Bassée
Duremort, à Sequedin

E

Englos
Ennequin ou Annequin, lez La Bassée
Ennetières-en-Weppes.
Ennetières (La Mairie d')
Ennetières (Le Moulin d')
Epervier (L'), à Verlinghem
Epine-l'Apostèle (Bancs de l'), à Ennetières
Ernouval, à Marquillies
Erquinghem-le-Sec
Erquinghem-le-Sec en la paroisse de ce nom
Erquinghem-Lys
Escobecque
Escoeul (L'), à Illies
Escoivres (La Navie d'), à La Bassée
Esquielle (L') ou Les Masures, à Verlinghem
Estoquoy (L'), à Fournes
Everlinghem, à Herlies
Everlinghem (Consulat d'), à Herlies
Everlinghem (La Mairie d'), à Herlies

F

Faignel, à Erquinghem-Lys
Faignoeulle, à Houplines
Fau (Le Grand-), à Beaucamps
Fau (Le Petit-), à Marquillies
Faucompret, à Fournes
Faudes (Les), à Salomé
Fazon ou Maillard, à Ennetières
Fennerie (La), à Verlinghem
Fief Antoine (Le), à Erquinghem-Lys
Fief du Châtelain (Le), à Hallennes
Fief du Châtelain (Le), à Radinghem
Fiefs innommés.
Voir: Armentières
Capinghem
Erquinghem-le-Sec
Frelinghien
Hallennes
Radinghem
Flamingerie (La), à Armentières, 2 fiefs

Flenque, à Houplines
Fontaine (La), à Wavrin
Fontaines-lez-Rosembois (La), à Fournes
Fontenelles, à Salomé
Fournes
Franc-alieu (Le), à Escobecques
Francs-alleux (Les), à Beaucamps
Frelinghien
Fremaux (Les), à Verlinghem
Fresnel (Le), à Pérenchies
Fresnet (Le), à Houplines
Fresnoye (La), à Beaucamps
Fromelles
Fromelles (Le Val de)
Frommez, à Hallennes

G

Gaignonnerie (La), à Armentières
Gamans, à Illies
Gamechines, à Frelinghien
Gannerie (La), à Erquinghem-Lys
Gants (Les Blancs-), à Lambersart
Garde (La Grande), à Beaucamps
Gardin (Le), à Armentières
Gardin (Le), à Hantay
Gardin (Le), à Pérenchies
Gardin (Le), à Wavrin
Gauwinnerie (La), à Verlinghem
Gauwinnerie (La), à Verlinghem
Gaveleus, à Frelinghien
Gavelin: Voir Willy et Gavelin, à Illies
Gilde (La) de Frelinghien
Goutières (Les), à Lompret
Grand-Bar (Le), à Houplines
Grand-Bus (Le), à Lomme
Grande-Garde (La), à Beaucamps
Grand-Fau (Le), à Beaucamps
Grand-Maisnil (Le), à Marquillies
Grand-Maisnil (Le), à Radinghem
Grange (La), à Armentières
Grévrurie (La), à Armentières
Gruyères (Les), à Ennetières
Gyman, à Wavrin

H

Hagrinsart, à Fromelles
Hallennes
Hallennes, à Hallennes
Hallerie (La), à Armentières
Hamel (Le), à Fournes
Hamel (Le), à Pérenchies
Hancardrie (La), à ErquinghemLys
Hancardrie (La), à ErquinghemLys
Hantay
Hardirée (La), à Houplines
Haut-Bonnier (Le), Pérenchies
Haut-Mez (Le), à Pérenchies
Haye-au-Lys (La), à ErquinghemLys
Haye (La), à Lomme
Haye du Temple (La), à Lomme
Haye (La), à Wavrin
Helbuterne, à Houplines
Helbuterne (Le Quint de), à Houplines
Hem (Le), à Aubers
Hem (Le), à Fromelles
Hente (La Vièze), à Frelinghien
Herbamez, à Marquillies
Herlies
Herlies (La Mairie de)
Herlies-Empire
Hérommez, à Wavrin
Hocron, à Fournes
Hollehain, à Beaucamps
Hongrie (La), à Ennetières
Hongrie (La), au Maisnil
Houplines
Houplines (Les Moulins et Portes d')
Houplines (Le Prieuré d')
Houplines-Empire
Hus (Le), à Illies

I

Illies

J

Jardin (Le), à Erquinghem-Lys
Jardin-Meurin (Le), à Erquinghem-Lys
Jardin (Le), à Houplines

L

Lacherie (La), à Ligny
Lalaing (La pairie de), à Wicres
Lambersart
Lambersart, à Lambersart
Lannoy, au Plouich d'Aubers
Larguerie, à Prêmesques

O

Lassus, à Englos
Lassus, à Lambersart
Lassus, à Lompret
Lassus (Le Champ de), à Marquillies
Leauwe, à Illies
Lespierre, à Verlinghem
Leshire, à Pérenchies
Ligny
Lomme
Lompret
Longuerie (La), à Prêmesque
Lymier (Le), à Lompret
Lys (La), à Armentières
Lys Haye (La), à Erquinghem-Lys

M

Madringham, à Lomme
Maillart, dit Fazon, à Ennetières
Manicourt, à Hantay
Mairie d'Ennetières (La)
Mairie de Herlies (La)
Mairie d'Everlinghem (La), à Herlies
Mairie de Pommereaux (La), à Aubers
Mairie de St-Pierre (La), à Frelinghien
Mairie de Santes (La)
Mairiette (La), à Fournes
Maisnil (Le)
Maisnil (Le Grand et le Petit), à Marquillies
Maisnil (Le Grand), à Radinghem
Maisnil (Le Petit), au Maisnil
Maresquel, à Ennetières-en-Weppes
Marest (Le Petit), à Ennetières
Marets (Les), à Armentières
Marquillies
Masures-Ansel (Les), à Armentières
Masures (Les) dites de l'Esquielle, à Verlinghem
Maugré, à Santes
Maux-Sergeans (Les), à Ennetières
Meersch (Ter), à Frelinghien
Mernes, à Erquinghem-Lys
Mesplau, à Fournes
Mez-des-Camps (Le), à Verlinghem
Mez (Le), à Erquinghem-Lys
Mez (Le Haut), à Pérenchies
Mez (Le Petit), à Pérenchies
Mez (Le Petit), à Radinghem
Milenoie (Le), à Santes
Molimont, à Houplines
Molimont, à Houplines-Empire
Molinel (Le), à Lomme
Molinel (Le), à Lomme
Mont (Le), à Pérenchies
Motte (La), au Maisnil
Motte (La) dite Vormezelles, à Armentières
Motte (La), à Santes
Motte (La Petite), à Houplines
Mottelettes (Les), à Ennetières
Mottes (Les Blanches), à Fournes.
Moulin (Le) ou La Motte, au Maisnil
Moulin-Cazier (Le), à Houplines
Moulin d'Ennetières (Le)
Moulins et Portes d'Houplines (Les)
Moussonnerie (La), à Houplines
Mouton (Le), à Houplines
Mucembus, à Sequedin

N

Navie d'Escoivres (La), à La Bassée
Neuf-Lieu (Le), à Verlinghem
Neuville, à Armentières

O

Obeaux (Les), à Armentières
Oursins (Les), à Verlinghem

P

Pairie de Lalaing (La), à Wicres
Palmes, à Santes
Pas (Le), à Armentières
Passagerie (La), à Armentières
Patin, à Armentières
Pâtures (Les), à Prêmesques
Paulo, à Saint-André
Pérenchicourt, à Pérenchies
Pérenchies
Pérenchies (Le Temple de)
Pescq, à Armentières
Pescq, à Houplines
Petipas, à Lompret
Petit-Bar (Le), à Houplines
Petit-Capinghem (Le), à Radinghem
Petit-Coupigny (Le), à Fournes
Petit-Crin (Le), à Erquinghem-Lys
Petite-Motte (La), à Houplines
Petit-Fau (Le), à Marquillies

Petit-Maisnil (Le), au Maisnil
Petit-Maisnil (Le), à Marquillies
Petit-Marest (Le), à Ennetières
Petit-Mez (Le), à Pérenchies
Petit-Mez (Le), à Radinghem
Petit-Pierbais (Le), à Radinghem
Petit-Ploïch (Le), à Lompret
Petit-Pré (Le), à Frelinghien
Phalecque (La), à Lompret
Picoît, à Santes
Pierbaix, à Radinghem
Pierbaix (Le Petit-), à Radinghem
Piettre, à Aubers
Pillart (Le), à Marquillies
Plancques (Les), à Armentières
Planque (Le), à Houplines
Ploïch (Le Petit), à Lompret
Plouich-en-Weppes (Le), à Aubers
Poillevache, à Fournes
Poissonnerie (La), à Houplines
Pommereaux, à Aubers
Pommereaux (La Mairie de), à Aubers
Pont-Hardi (Le), à Houplines
Portingal, à Capinghem
Portingal, à Houplines
Possession de St-Barthélemy de Béthune, à Herlies
Pré (Le Petit-), à Frelinghien
Prêmesques
Prêmesques (Les bancs de)
Prêmesques (Les Vieux-bancs de)
Prépouille, à Aubers
Prés (Les), à Beaucamps
Prés (Les), à Fournes
Prets (Les), à Fournes
Prets (Les), à Lambersart
Prévôté de St-Piat de Sechn (La), à Englos
Prévôtés (Les), à Frelinghien
Prieuré (Le) d'Houplines

Q

Quennesonnerie (La), à Ennetières-en-Weppes
Quesnoy (Le), à Lomme
Quint (Le) de Helbuterne à Houplines
Quint (Le) de Salomé

R

Rabahaye, à Verlinghem
Rache (La), à Santes
Radinghem
Raineval, à Lambersart
Raisse, à Armentières
Relinghehem, à Fournes
Reveaux (Les), à Frelinghien
Riencourt, à Englos
Rollandrie (La), à ErquinghemLys
Roques, à Armentières
Rose (La), à Houplines
Rosembois, à Fournes
Rozel (Le), à Herlies
Rue (Le), à Lomme
Rue-du-Bois (La), à Armentières.
Ruelle-Leleu (La), à Armentières.
Rumeaux (Les), à Frelinghien

S

Sainghin-en-Weppes
Saint-André
Saint-Barthélemy, de Béthune, à Herlies
Saint-Piat, de Seclin (La Prévôté de), à Englos
Saint-Pierre, de Lille (La Mairie de), à Frelinghien
Saint-Simon, à Armentières
Saisines (Les), à Verlinghem
Salomé
Salomé (Le Quint de)
Santes
Santes (La Mairie de)
Sarteaux (Les), à Wavrin
Saulx (Les Doubles), à Houplines.
Sequedin
Sergeans (Les Maux-), à Ennetières
Sevellinghes, à Fromelles
Soluwys, à Houplines

T

Tancardrie (La), à Armentières
Temple (Le), de Pérenchies
Ter Meersch, à Frelinghien
Thiembronne, à Lomme
Thulliter, à Ligny
Tiesson, à Pérenchies
Tombes (Les), à Verlinghem
Toullu, à Wavrin
Touquet (Le), à Prêmesques
Touquet-Loque (Le), à Prêmesques
Touquet-Pouilleux (Le), à Armentières

Touquet-Saint-Gilles (Le), à Erquinghem-Lys
Tour-Banin (La), à Armentières.
Tour-Blandoul (La), à Armentières
Tramerie (La), à Verlinghem
Transloy (Le), à Illies
Tuluch, à Wavrin

V

Vacquerie (La), à St-André
Val (Le) de Fromelles
Vallée (La), à Radinghem
Vallée (La), à Wavrin
Vecthe (La), à Fournes
Verlinghem
Vertbois (Le), à Frelinghien
Verts-Crunquets (Les), à Lomme
Vichte (La), à Capinghem
Vicouries ou Vinchouries, à Hantay
Videhaus, à Verlinghem
Vieux-Bancs (Les), de Prêmesques
Vieux-Biez (Le), à Armentières
Vièze-Hente (La), à Frelinghien
Vigne (Le), à Erquinghem-Lys
Vigne (Le), à Prêmesques
Villers ou Villers-Buteux, à Lompret
Vinchouries ou Vicouries, à Hantay
Vollerie (La), à Houplines
Vormezelles (La Motte de), à Armentières

W

Wacquet (Le), à Wicres
Wailly, à Herlies
Wailly (Le Bas-), à Herlies
Wailly (Le Bas-), à Herlies
Wallonnie (La), à Armentières
Warenghien, à Armentières
Wastine (La), à Lomme
Wastines (Les), à Lomme
Wazières (Les), à Hallennes
Wazières (Les), à Wavrin
Wavrin
Werquin, à Frelinghien
Wicres
Willy et Gavelin, à Illies
Woestine (La), à Lomme

TABLE

Statistique féodale du département du Nord, La Châtellenie de Lille, V. Le Weppes, par M. Th. Leuridan
La tombe élevée d'un panetier de Saint-Louis, Pierre Orighe, par M. Félix Brassart
Délimitations du français et du flamand dans le Nord de la France, par Mgr C. Dehaisnes (avec carte)